This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

1892 — 33e ANNÉE

IIe Série, Vol. VIII.

ANNECY
IMPRIMERIE DE F. ABRY
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1892

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
SAVOISIENNE

Digitized by Google

Digitized by Google

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

33me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE F. ABRY
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1892

Digitized by Google

Fr 465.9

HARVARD COLLEGE
NOV 8 1911
LIBRARY.
Cutting fund

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille DUNANT ✻ ✠ ✠ I, conseiller de préfecture honoraire, conseiller général.

1er Vice-Président : M. le chanoine DUCIS ✠ I, archiviste départemental.

2e Vice-Président : M. Eugène TISSOT ✠ ✠, ingénieur.

Secrétaire : M. François MIQUET, contrôleur des contributions directes.

Secrétaire-adjoint : M. Marc LE ROUX, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Trésorier : M. Jean RITZ ✠ ✠ A, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph SERAND.

Bibliothécaires : MM. Louis GRIVAZ, notaire, et Ch. MARTEAUX, professeur au Lycée.

Comité de rédaction : MM. DUNANT, DUCIS, TISSOT, LE ROUX, MARTEAUX et MIQUET.

Directeur de la Revue : M. François MIQUET.

Digitized by Google

MEMBRES EFFECTIFS

MM.

AGNELLET Benjamin, maire de Saint-Jean-de-Sixt.
ALLARD, ingénieur à Annecy-le-Vieux.
BELLY, receveur des finances en retraite, à Annecy.
BLANCHARD, inspecteur-adjoint des Forêts, à Paris.
BOCH Louis ✿ A, architecte, maire d'Annecy.
BOUCHET Pierre, négociant, à Annecy.
BRACHET François, à Albertville.
CARREY (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.
CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
CHARDON ✿ A, sénateur, conseiller général, à Bonneville.
CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.
CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
CHAUDIER, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
CHAUMONTEL ✻ ✿ A, sénateur, président du Conseil général de la Haute-Savoie, à Annecy.
CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.
CONSTANTIN Aimé ✿ A, homme de lettres, à Annecy.
CROLLARD Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
DUBOULOZ, procureur de la République, à Bonneville.
DUCIS (le chanoine) ✿ I, archiviste, à Annecy.
DUNAND Auguste, maire de Metz (Haute-Savoie).
DUNANT Camille ✻ ✠ ✿ I, conseiller de préfecture honoraire, conseiller général, à Annecy.
DUPLAN, numismate, à Evian-les-Bains.
DUPONT François, ingénieur-chimiste, à Paris.
DURANDARD, avoué à Moûtiers.
DUVAL César ✿ A, député de la Hte-Savoie, maire de St-Julien.
GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis, notaire, licencié en droit, à Annecy.
LAEUFFER Emile ✠, directeur de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Turin.
LAEUFFER Frédéric C ✠ O ✠, directeur principal de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Annecy.
LE ROUX Marc, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
LEVET Eugène ✻, capitaine du génie, à Belfort.
MAILLAND J. (l'abbé), aumônier des hospices de Chambéry.
MANGÉ Auguste ✿ A, architecte de la ville d'Annecy.
MARTEAUX Charles, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.

Digitized by Google

MATHIEU, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
MIQUET, contrôleur des contributions directes, à Annecy.
MONTGELLAZ, ancien conseiller général, médecin à Reignier.
MUGNIER François ✻ O ✠ ✠ ✿ A, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, conseiller général.
NANCHE Isidore, chirurgien-dentiste, à Annecy.
OGIER, homme de lettres, à Annecy.
PÉRIN, capitaine d'infanterie, à Soissons.
PHILIPPE Charles, professeur de physique au collège de Villefranche-sur-Saône (Rhône).
PISSARD ✿ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
PISSARD Hippolyte O ✻, ancien député, à Saint-Julien.
RACT-MADOUX, directeur des fonderies de Cran, à Annecy.
RICHARD Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
RITZ Jean ✠ ✿ A, compositeur de musique, à Annecy.
RIGAUX Ch., professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
ROLLIER Joseph, notaire, à Annecy.
ROMAND Alph. ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
ROUSSY DE SALES (le comte de) O ✠ ✻, à Thorens.
SALLAZ, pharmacien, à Annecy.
SCHITZ, directeur de la succursale de la Banque de France, à Alais.
SERAND Joseph, archiviste-adjoint. à Annecy.
THONION ✿ I. médecin, député de la Haute-Savoie, à Annecy.
TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
TISSOT Eugène ✠ ✠, ingénieur civil, à Annecy.
VASCHY Aimé ✿ A. ingénieur des télégraphes, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BALLIARD Charles, à New-York.
BARTHÉLEMY (Anatole de) ✻ ✿ I, membre de l'Institut.
BERNARDIN ✠, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
BOLTSHAUSER ✠, président du lycée à Alexandrie (Italie).
BORREL Alfred ✠ ✿ A, graveur en médailles, à Paris.
BUET Charles, homme de lettres, à Thonon.
CHANTRE Ernest ✠, géologue, à Lyon.
CHARVET Léon ✿ I, inspecteur de l'enseignement du dessin et des musées, à Paris.
DEMOGEOT O ✻ O ✠, docteur agrégé à la Faculté des lettres de Paris.
DEMOLE Eugène, conservateur du médailler de Genève.
DOUBLET, bibliothécaire, à Bône (Algérie).

Digitized by Google

DuBois-Melly, homme de lettres. à Genève.
Dufour Th., directeur des Archives de Genève.
Fleury, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Glover-Melville, professeur, à Lyon.
Gosse, conservateur du musée archéologique de Genève.
Guttierrez y Victory, à Tampico (Mexique).
Hollande ✿ A, docteur ès-sciences, professeur au lycée de Chambéry.
Hovelacque Abel, professeur, à Paris.
Jussieu (de) ✠ ✿ I, archiviste, à Chambéry.
Lacroix (l'abbé) O ✠ ✠, professeur, à Modène (Italie).
Leblond Isidore, principal du collège de Sétif (Algérie).
Lecoy de la Marche, ancien archiviste du département, à Paris.
Lousteau ✻, ingénieur, à Crépy en Valois (Dise).
Martin (l'abbé), curé de Foissiat (Ain).
Mailland ✿ A, notaire, à Aix-les-Bains.
Manno (le baron), secrétaire du Comité d'histoire nationale, à Turin.
Menn, sculpteur, à Genève.
Miot Henri, juge au tribunal civil de Beaune (Côte-d'Or).
Morin-Pons, archéologue, à Lyon.
Mortillet (Gabriel de) ✻ ✠, député de Seine-et-Oise.
Nicollet B. ✿ A ★, publiciste, à Grenoble.
Papier ✻ ✿ I, officier du Nichan Iftikar de Tunis, géologue, à Bône (Algérie).
Perrin, archéologue, à Chambéry.
Pillet Louis ✠ ✿ I, géologue, à Chambéry.
Puton ✿ A, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
Régnier Antony ✿ A, peintre, à Marseille.
Révérend du Mesnil, au château de Daron (Saône-et-Loire).
Revil Joseph, pharmacien, à Chambéry.
Revon Michel, avocat, docteur en droit et ès-lettres, à Genève.
Ritter Eug., professeur à l'Université de Genève.
Vogt ✻, président de l'Institut genevois, à Genève.
Vuy Jules, notaire, vice-président de l'Institut genevois, à Genève.
Weber Johannès, homme de lettres, à Paris.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 13 janvier 1892.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion de décembre, qui est adopté.

M. LE PRÉSIDENT déplore la perte nouvelle que la Société vient de faire en la personne de M. Pierre TOCHON, membre correspondant, décédé à Chambéry le 1er janvier 1892. Cet agronome distingué consacra toute sa vie, qui fut très laborieuse, à la défense des intérêts de nos campagnes : les divers écrits qu'il publia dans le but de vulgariser les bonnes méthodes culturales jouissaient d'une autorité réelle auprès des spécialistes.

M. DUCIS appelle l'attention sur les nombreux cimetières à tombeaux en dalles de molasse, que l'on qualifiait provisoirement de *burgondes*. Les découvertes faites au flanc occidental du Salève ont déterminé quelques savants de Genève à les faire remonter avant la domination romaine.

Après le dépouillement de la correspondance, il est procédé au scrutin pour la formation du bureau. (Voir le résultat du vote en tête de ce numéro.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures.

Le Secrétaire, François MIQUET.

Digitized by Google

Séance du 3 février 1892.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures. Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté après lecture.

M. P.-Ch. Marteaux, rapporteur de la commission instituée pour examiner les pièces présentées au concours de poésie de 1891, donne lecture de son rapport.

RAPPORT

présenté par la Commission d'examen sur le Concours de poésie de 1891.

A côté du brillant concours des beaux arts, le concours de poésie ne pouvait faire que triste figure, étant donné le petit nombre des concurrents et la médiocrité des pièces présentées : le jury n'a donc pas cru devoir leur décerner de prix. Ce n'est pas qu'elles n'offrent quelques qualités ; mais ces qualités ne compensent pas suffisamment de graves défauts.

Le *Souvenir des Montagnes,* par exemple, ne manque pas d'une certaine facilité ; il y a des vers descriptifs assez bien tournés comme ceux où le poète parle du noir peuplier qui

Balance son sommet que le vent fait plier

ou du mont majestueux

Dont la pente ombragée abrita *sa* jeunesse

ou du sommet qui

Recueille l'eau du ciel en un lac gracieux ;

mais par contre quelle monotonie d'allure, que d'épithètes banales, que d'interrogations, que de soupirs, que d'exclamations, que de parenthèses, que de redites, et même que d'hiatus !

Une autre pièce, *Les Huit Béatitudes,* est une pa-

Digitized by Google

raphrase des célèbres paroles prononcées par le Christ dans le goût des stances que devaient composer, dans leur pieuse vieillesse, les poètes inconnus contemporains de Malherbe ou de Corneille. L'oreille est charmée, comme d'une cadence, de la double répétition des deux premiers vers; il y a aussi çà et là une certaine élévation dans les idées, mais en général le vers est pauvre, prosaïque, languissant, incolore, quand il ne s'éteint pas tout à fait dans une obscurité due à une alliance insolite des mots ou à une pensée embrouillée ou mal venue.

C'est tout ce que nous avons remarqué dans le concours.

Il y a lieu d'espérer que nous serons plus heureux une autre année. Nous ne voulons point décourager les vocations naissantes, cependant nous sommes en droit d'exiger des auteurs d'autres pièces que celles où la poésie brille en général par son absence, surtout en un pays où ni les bons poètes, ni les beaux vers ne font défaut.

*
* *

Les conclusions de ce rapport sont adoptées : en conséquence, la somme de 200 francs, qui devait être distribuée en prix, sera réservée, pour venir en accroissement du capital de la fondation.

M. Ducis, rappelant ce qu'il a publié dans la *Revue* en 1879 sur les derniers comtes de Genève, ce qu'ont publié ensuite MM. Louis Germain, de Nancy, et Eugène Demole, de Genève, et enfin notre regretté collègue Charles Lefort, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, fait connaître qu'il a trouvé dans les comptes des châtelains d'Annecy des détails inédits sur les deux derniers comtes de Genevois, Humbert de Thoire-Villars et Oddon, son oncle. Cette communication fera l'objet d'un article spécial.

M. le docteur Thonion remet sur le tapis la question

Digitized by Google

du Palais de l'Isle et des moyens qu'on peut employer pour assurer la conservation de ce monument. Médecin, il ne croit pas que la salubrité publique exige la démolition de l'édifice en cause. Député, il fera toutes les démarches que la Société jugera utiles, soit pour que le Palais de l'Isle soit classé comme monument historique et, comme tel, entretenu par l'Etat, soit pour maintenir au moins le *statu quo*.

M. Tissot, ingénieur, qui a donné, dans plusieurs séances, des renseignements intéressants sur la famille Tripp, déclare que plusieurs détails lui ont été fournis par un ancien notaire, M. Victor Gay, de Vulbens, auquel il est juste de reporter le mérite de sa dernière communication. Il ajoute que M. Gay s'est occupé, comme lui, des noms de lieux de la Savoie, et spécialement de ceux relatifs à l'ancien mandement seigneurial du Vuache. Il exprime le désir que les notes de M. Gay sur ce sujet soient demandées à l'auteur par la Société, qui ne saurait manquer d'en tirer profit.

M. Miquet s'associe à ce vœu, parce qu'il connaît M. Gay comme un amateur éclairé de toutes les questions touchant à notre histoire locale, et il ne doute pas que les cahiers de ce correspondant ne soient une mine riche à consulter. — Adopté.

M. P.-Ch. Marteaux donne lecture d'une petite note sur la date de la naissance du proconsul Antistius Labeo. (Voir page 48.)

La Société décide qu'elle se fera représenter à la 16e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui aura lieu à Paris le 7 juin 1892.

M. Marc Le Roux accepte cette mission.

M. Nanche présente la candidature de M. Antoine Despine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures trois quarts.

Le Secrétaire, François Miquet.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

CONCOURS
D'HISTOIRE ET DE POÉSIE

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, avec le concours de la ville d'Annecy, seront décernés par la Société florimontane en décembre 1892.

Une somme de 400 francs est affectée au prix d'histoire, et une somme de 200 francs au prix de poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société florimontane ;

2° Les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

PRIX D'HISTOIRE.

Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française, sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie, se rapportant à l'un des départements savoisiens.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun autre concours. Les mémoires imprimés sont admis.

PRIX DE POÉSIE.

En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets.

Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées.

Digitized by Google

Les travaux devront être composés en langue française. Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

*
* *

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1892.

Le Secrétaire, François MIQUET.

UN

OBSERVATOIRE AU MONT-BLANC

M. le Dr Thonion, notre dévoué collègue, ayant demandé à M. Janssen l'autorisation de publier dans la *Revue* le compte-rendu des expériences faites à l'observatoire du Mont-Blanc, a reçu de ce savant la lettre suivante, qu'il nous est agréable de reproduire à cette place, en profitant de la permission si gracieusement accordée :

« Monsieur,

« Je suis très heureux et très flatté que vous pensiez à reproduire l'article de l'*Annuaire* sur l'observatoire du Mont-Blanc dans un journal de la Savoie.

« Ceci me montre que notre projet du Mont-Blanc trouvera en vous un appui sympathique que je considère comme infiniment précieux. »

*
* *

Les progrès de la Science nous mettent aujourd'hui en présence de divers ordres de questions, en Astronomie, en Physique céleste, en Météorologie, et même

Digitized by Google

dans le domaine des Sciences biologiques, qui ne peuvent être résolues que par l'intervention des hautes stations.

L'histoire des observations et des découvertes faites depuis Saussure sur des plateaux ou sur des montagnes élevées le démontre surabondamment, et cette vérité est aujourd'hui admise par les hommes les plus considérables parmi ceux qui ont étudié la question.

Pour moi, ma conviction à cet égard est formée depuis longtemps.

Les études que j'ai faites sur le Faulhorn, en 1864, pour décider définitivement de l'existence des raies d'origine terrestre dans le spectre solaire ; celles de 1867 sur le sommet de l'Etna pour la constatation de la vapeur d'eau dans l'atmosphère de Mars ; l'expédition de 1868-1869, pendant laquelle j'ai passé un hiver dans l'Himalaya, consacré à des études de spectroscopie solaire et stellaire ; celle de 1871 aux Neelgherries, qui a amené la constatation de l'atmosphère coronale du Soleil ; le séjour que j'ai fait à l'Observatoire du Pic du Midi en 1887 ; enfin, les ascensions de 1888 et 1890 aux Grands-Mulets et vers le sommet du Mont-Blanc pour l'étude de la question de la présence de l'oxygène dans les enveloppes gazeuses solaires, etc. : toutes ces observations, dis-je, m'ont fourni des éléments bien nombreux et décisifs de démonstration.

Cette Notice sera consacrée à l'étude de cette question si importante et si actuelle.

Nous examinerons la nature des obstacles que l'atmosphère apporte aux observations et l'avantage qui résulte de l'élévation de la station.

Nous ferons un rapide résumé des résultats obtenus en ces dernières années par les astronomes et les physiciens qui ont eu l'occasion d'observer dans ces conditions.

Nous signalerons ensuite les observatoires qui se

Digitized by Google

créent actuellement pour entrer dans cette voie nouvelle.

Enfin nous terminerons cette Notice par l'examen de la question de l'érection d'un Observatoire au Mont-Blanc et un aperçu des travaux qu'on y pourrait exécuter.

I. — L'Atmosphère.

Le globe que nous habitons et qui nous sert de nourricier et de demeure est entouré d'une enveloppe fluide, formée de gaz, de vapeurs, de poussières solides et liquides, de germes de divers genres.

La formation et la genèse de cette atmosphère se rattachent à la formation et à la genèse terrestre elle-même.

Les phénomènes dont elle est le théâtre sont liés aux éléments qui la forment et à ses rapports avec la croûte solide et liquide du globe qu'elle entoure. La succession de ces phénomènes forme un cycle qui a pour effet de maintenir, dans leur intégrité, les conditions indispensables à la manifestation et à l'entretien de la vie, et l'harmonie de cet ensemble doit être un éternel sujet d'étude, de réflexion, d'admiration.

Mais l'atmosphère n'est pas seulement le principal facteur de l'entretien de notre vie terrestre ; c'est encore elle qui en fait le charme et la poésie. Que serait, en effet, ce séjour sans cette admirable voûte bleue qui l'entoure, sans les nuages qui y flottent, sans aurores, sans crépuscules, sans ces beaux levers et couchers de Soleil dont les admirables effets sont tous empruntés à l'atmosphère, sans tous ces jeux de lumière solaire brisée, réfléchie, diffusée, colorée de mille manières par l'action atmosphérique ? Sans l'atmosphère, et en supposant même, par impossible, notre globe encore habitable, il ne nous offrirait qu'un séjour affreux.

Ainsi, l'atmosphère remplit admirablement les deux

Digitized by Google

grandes fins qui visent l'entretien de la vie et son charme, et il est étonnant que des buts si différents soient atteints par des moyens si simples.

Mais l'esprit de l'homme a voulu aller plus loin. Il ne lui a pas suffi de contempler les admirables phénomènes dont il est entouré et de jouir des harmonies extérieures et sensibles, il a voulu pénétrer les causes et s'élever jusqu'aux lois et aux harmonies intellectuelles. Il a voulu porter sa vue au delà des confins de sa demeure et interroger le Ciel.

Ici, la nature l'a abandonné, et cette atmosphère qui tout à l'heure était une source incessante de jouissance s'est dressée comme un obstacle et une barrière entre lui et l'univers.

L'atmosphère nous laisse, il est vrai, la vue des cieux, et nous permet de franchir du regard les limites de notre demeure ; mais elle fausse la vraie position des astres, trouble les images que nous voulons en obtenir, colore, absorbe et dénature les radiations qui la traversent, et l'univers qu'elle nous présente ne nous offre qu'une image déformée et transposée de la réalité.

Est-ce à dire que, tandis que la nature prend tant de soucis et met en jeu de si admirables ressorts, pour assurer notre existence et le charme qui doit nous y attacher, elle entend nous refuser les moyens d'élever notre esprit jusqu'à la connaissance de ses lois ?

Evidemment non.

Reconnaissons seulement que la Science est un fruit qui n'est pas donné spontanément, parce qu'il n'est pas immédiatement indispensable. Sans doute, elle est fille d'un besoin impérieux de notre esprit, et elle donne à l'âme les plus hautes et les plus pures jouissances qu'elle puisse éprouver. Mais ces jouissances, par leur nature même, doivent être achetées au prix de longs et persévérants efforts. En particulier, la science du ciel offre à notre esprit des problèmes si ar-

Digitized by Google

dus, si grands, si profonds que l'humanité a dû, pour les résoudre, y donner de longs siècles d'efforts et des générations de génies. La difficulté ajoutée par l'atmosphère à leur solution était insignifiante. Si l'esprit humain eût été incapable de franchir ce léger obstacle, il devait abandonner la pensée de pénétrer l'univers.

Pour l'astronome et l'astronome physicien, nous avons seulement à considérer l'atmosphère au point de vue du trouble et des modifications qu'elle apporte aux observations.

Tout d'abord, l'atmosphère réfracte les rayons qui nous viennent des astres, c'est-à-dire qu'elle les dévie de leur vraie direction et donne à ces astres une place apparente d'autant plus éloignée de leur vraie position qu'ils sont plus abaissés sur l'horizon.

Mais, surtout, l'atmosphère diffuse la lumière, en sorte qu'un faisceau lumineux qui la traverse en illumine une portion plus ou moins considérable et fournit de la lumière qui se répand dans toutes les directions.

C'est ainsi que l'atmosphère nous donne le spectacle d'un dôme immense bleu céleste sous l'action de la lumière solaire.

C'est cette diffusion et cette illumination de l'atmosphère, surtout au voisinage des corps célestes, qui apporte le plus grand obstacle aux observations.

Mais, en outre, l'atmosphère absorbe dans une mesure considérable la lumière, et, en général, les radiations des astres ; et non seulement elle absorbe une partie très notable de ces radiations, mais encore, cette absorption ne portant pas d'une manière égale sur tous les éléments de ces radiations, il en résulte qu'elle en modifie la nature, et que nous ne pouvons nullement conclure de la composition de ces radiations, quand elles nous parviennent à la surface de la terre, à ce qu'elle serait si nous les recevions avant leur entrée dans l'atmosphère.

Digitized by Google

Ainsi, altération de la vraie position des astres, illumination gênante pour la vision, absorption des radiations et altération de leur composition, tels sont tout d'abord les obstacles que l'astronome et le physicien doivent surmonter.

Je prendrai pour exemple le mouvement diurne apparent du Soleil dans le ciel, depuis son point culminant jusqu'à son coucher, en montrant comment ces diverses causes agissent sur l'apparence des phénomènes.

Nous sommes, je suppose, dans un lieu situé entre les tropiques, et le Soleil est au zénith à midi vrai.

Là, le disque est aperçu à sa vraie place, mais l'action de l'atmosphère ne s'en fait pas moins sentir sous d'autres rapports ; elle n'altère ni la place apparente, ni la forme de l'astre, si elle est homogène et tranquille, mais elle en altère la couleur et, d'après M. Langley, cette altération serait considérable et aurait pour effet de donner au Soleil une teinte beaucoup plus jaune.

Mais, à mesure que le Soleil va descendre dans le ciel, les perturbations vont se prononcer de plus en plus. Le disque sera vu dans une position plus élevée que sa position réelle, et l'écart sera d'autant plus grand que l'astre s'abaissera davantage.

En même temps, la rondeur de l'image s'altérera. Le diamètre vertical diminuant de plus en plus, tandis que le diamètre horizontal reste sensiblement le même, le disque tend à s'aplatir.

En outre, ce disque, qui tout à l'heure était d'un blanc un peu jaune, mais éclatant, tend non seulement à devenir moins lumineux, mais se colore de plus en plus : d'abord en jaune, puis en jaune plus prononcé, puis en orangé, en rouge, en rouge foncé et finalement en rouge sang dans nos climats du Nord.

Alors l'écart entre le Soleil aperçu et le vrai Soleil

Digitized by Google

est si prononcé que celui-ci est déjà tout entier sous l'horizon qu'on a encore sous les yeux la figure aplatie, sanglante, déchirée de sa trompeuse image.

Ce que nous venons de reconnaître à l'égard du Soleil doit être dit évidemment pour tous les autres astres. Les constellations, par exemple, sont altérées dans leur forme et la couleur des astres qui les constituent d'une manière analogue.

Aussi, les astronomes se gardent-ils des observations qui ne sont pas faites dans des conditions où les altérations sont faibles et où les corrections peuvent s'appliquer sûrement.

Mais l'atmosphère peut encore produire d'autres troubles que ceux que nous venons de constater.

Les phénomènes, dits de halos, les parhélies, les mirages de tous genres, etc., sont dus à l'action de l'atmosphère.

Nous ne pouvons nous y arrêter ici. Je rapporterai seulement ici deux phénomènes dont j'ai été témoin et qui me paraissent particulièrement intéressants.

Le premier est un lever de Soleil dans le golfe de Siam, au moment où je conduisais la mission du Japon pour l'observation du passage de Vénus, en 1874.

Le lever a débuté par un point brillant, lequel, circonstance remarquable, se montrait non pas sur la ligne d'horizon de la mer, mais à quelques minutes d'arc au-dessus.

Ce point brillant s'élève et s'élargit ; il forme une lentille, et cette lentille augmente en largeur et en hauteur. Elle devient ensuite un cercle complet qui serait coupé dans sa partie inférieure.

Puis l'image solaire présente, à la hauteur où tout à l'heure le Soleil commençait à poindre, un étranglement qui va en se rétrécissant de plus en plus, et l'image ronde ordinaire se dégage enfin.

Mais cette image est toujours accompagnée au-

Digitized by Google

dessous d'elle d'une portion de disque qui s'en sépare et s'enfonce de plus en plus dans la mer pour disparaître enfin, laissant le disque supérieur dans les conditions ordinaires.

Toutes ces apparences bizarres s'expliquent parfaitement en admettant que l'air, au contact de ces mers chaudes de Siam, se charge de vapeurs et acquiert ainsi une densité inférieure à celle des couches un peu plus élevées.

Le mirage du désert, le mirage de Monge a lieu ici, mais par un mécanisme différent : la vapeur d'eau joue ici le rôle de la chaleur communiquée par les couches de sable échauffées par les rayons solaires, elle communique à l'air un pouvoir réfracteur plus faible, d'où résulte un phénomène analogue à celui qu'on observe en Egypte et en Algérie.

En fait, le phénomène se passe comme s'il y avait au-dessus de la mer une surface réfléchissante, une glace, dans laquelle le Soleil se réfléchirait en s'élevant au-dessus de son plan. Toutes les particularités observées s'expliquent alors parfaitement.

J'ai observé en Algérie, sur le chott Melrir, dans la région des dunes de sable qu'on appelle le Souf, un phénomène de mirage d'une tout autre nature, et j'ai pu en prendre une photographie qui montre le phénomène dans tous ses curieux détails.

En regardant cette photographie, on dirait qu'on a sous les yeux la vue d'une plage de la Manche avec ses dunes, ses eaux basses et son horizon de mer. Quand j'étais en face du chott, l'illusion était si complète que, malgré ma connaissance de la véritable nature du phénomène, des doutes traversaient encore mon esprit. Il était alors 5h du soir, le Soleil allait se coucher ; toute cette plage avait une belle couleur bleue et un petit tremblement, qui faisait comme frissonner ces eaux, ajoutait encore à l'illusion.

Digitized by Google

Tout à coup, quand le Soleil eut disparu derrière l'horizon, la scène changea brusquement et, à cette scène d'une belle plage maritime, succéda celle d'une immense plaine couverte de neige et d'une solitude glacée. Le tableau riant d'une rive méditerranéenne avait été subitement remplacé par celui d'un paysage d'hiver en Sibérie.

J'ai analysé les causes de ce curieux phénomène, mais cette discussion serait déplacée ici : nous avons à nous occuper d'effets de notre atmosphère qui nous intéressent plus directement.

Si l'atmosphère est une gêne pour l'Astronomie générale, elle devient un obstacle très sérieux pour l'Astronomie physique. Nous allons prendre encore pour exemple le Soleil.

La constitution du Soleil, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est une conquête toute récente. Les grands progrès ont été faits depuis trente ans environ, et c'est le spectroscope qui en est l'auteur.

Or une des propriétés du spectroscope est précisément de nous affranchir, dans certains cas, de l'illumination atmosphérique. C'est ainsi que, aujourd'hui, on peut étudier journellement les protubérances en plein Soleil, parce que la lumière fournie par l'atmosphère s'étale suivant tout le spectre, tandis que celle des protubérances, concentrée en quelques lignes, conserve toute son intensité relative et peut, dès lors, être perçue.

L'atmosphère nous dérobe la vue de tous les phénomènes solaires qui sont situés au delà de la photosphère, c'est-à-dire au delà du disque que nous voyons dans les lunettes. C'est avec ce disque et avec les taches qu'il présente, que les astronomes ont édifié tout ce que nous savions sur le Soleil, de 1610 à 1859, c'est-à-dire pendant deux siècles et demi. Cette période représente le règne exclusif de la lunette et du télescope,

Digitized by Google

et il faut ajouter le règne de l'illumination atmosphérique, car c'est uniquement cette formidable illumination qui, dans les lunettes, borne notre vue au globe photosphérique et nous cache le reste, et cependant ce reste est peut-être le plus intéressant.

Il est vrai que nous avions la ressource des éclipses totales pendant lesquelles, cette illumination étant détruite à peu près complètement dans l'intérieur du cône d'ombre que la Lune interposée produit alors dans notre atmosphère, nous pouvons apercevoir ces phénomènes extra-photosphériques. Mais ces instants sont trop rares et trop fugitifs et, de fait, avant l'intervention de l'analyse spectrale, on se demandait encore si les protubérances étaient des phénomènes réels.

Voyons donc quelle idée nous nous formons actuellement du Soleil, et quels secours les hautes stations peuvent apporter à nos études.

Le Soleil consiste en un globe formé, d'une manière générale, des matériaux du système dont il est le centre et le régulateur. Ce globe est porté, surtout dans son intérieur, à des températures que nous ne pouvons assigner, mais qui doivent être extrêmement élevées. La surface est lumineuse ; elle est formée par des vapeurs incandescentes où flottent de petits nuages (les granulations) dont la Photographie nous a révélé la véritable forme, ainsi que l'unité de constitution dans toutes les parties de la surface solaire.

Cette surface présente des taches bien connues qui ont servi de base pendant deux siècles et demi à toutes les études et aux discussions sur la constitution du Soleil.

Voilà le soleil des lunettes.

Maintenant, au-dessus de cette surface photosphérique, nous trouvons une première enveloppe gazeuse ou vaporeuse qui a 10 à 12 secondes d'arc de hauteur, c'est-à-dire 10 à 12 fois 719 kilomètres, soit 2,000

Digitized by Google

lieues : c'est fort peu pour le Soleil. Aussi faut-il des soins particuliers pour son étude. C'est le spectroscope qui a révélé son existence d'une manière certaine, bien qu'elle ait été souvent entrevue pendant les éclipses totales.

Au-dessus de la chromosphère, ainsi qu'on nomme cette couche gazeuse, se trouvent les immenses jets des protubérances dont la nature et les mouvements journaliers sont encore révélés par le spectroscope.

Tous ces phénomènes se trouvent enveloppés et comme baignés dans une immense et dernière enveloppe de gaz raréfiés, dont les dimensions colossales sont révélées par les occultations solaires. Cette atmosphère produit le spectacle le plus magnifique pendant les éclipses ; c'est à elle que le phénomène emprunte toute sa splendeur.

Elle est formée par du gaz hydrogène et par des corps encore inconnus. Cette dernière enveloppe a, sans doute, pour but de séparer le globe incandescent des espaces vides et glacés qui le refroidiraient trop rapidement.

Il y a encore les essaims qui circulent autour du grand astre, et la lumière zodiacale dont la cause précise est inconnue.

Tel est, d'une manière générale, l'ensemble des parties qui constituent le Soleil tel que nous le connaissons aujourd'hui.

De tout cet ensemble, l'atmosphère terrestre ne nous laisse apercevoir que le globe limité par la photosphère, c'est-à-dire en quelque sorte le noyau central. L'existence de tout le reste nous a été dévoilée par les éclipses totales, mais n'a pu être étudiée et comprise que par l'intervention du spectroscope.

Ainsi un observateur qui regarderait le Soleil aux limites de notre atmosphère verrait, sans recourir à aucun artifice, tout ce magnifique ensemble du globe,

Digitized by Google

de ses diverses atmosphères, de ses appendices flamboyants, de son immense couronne lumineuse, c'est-à-dire qu'il verrait le soleil dans toute sa gloire.

Mais il est bien évident que, si notre atmosphère produit une action si considérable sur ces phénomènes, cette action doit s'exercer en raison de la densité et de l'épaisseur des couches illuminées, et que, en s'élevant dans cette atmosphère, le voile qu'elle oppose s'affaiblit successivement pour s'évanouir aux limites atmosphériques. Ainsi, pour reprendre l'exemple de tout à l'heure, si notre observateur, au lieu d'être transporté tout à coup aux limites de notre atmosphère, s'élevait dans celle-ci par degrés, il verrait apparaître successivement, d'abord l'atmosphère coronale, puis les protubérances et enfin, en s'élevant assez haut, l'atmosphère coronale elle-même.

Voilà donc l'action de notre atmosphère bien déterminée et, en même temps, le rôle et l'utilité des hautes stations nettement précisés.

Et il ne faut pas croire qu'il faille s'élever bien haut pour obtenir déjà de notables améliorations dans les observations. Nous allons voir, dans la rapide énumération des observations astronomiques faites, en ces derniers temps, en stations de montagne, combien une élévation, même faible, agit favorablement à cet égard.

II. — Observations faites dans les hautes stations.

Les grands résultats obtenus pendant l'éclipse de 1868, qui avait inauguré l'ère des études spectroscopiques des régions circompolaires, avait excité une grande émulation dans le monde astronomique

A l'occasion de l'éclipse de 1871, plusieurs observateurs eurent la pensée de combiner la hauteur de la station avec les circonstances favorables de l'occultation.

Digitized by Google

M. C.-A. Young alla observer l'éclipse au mont Sherman à 8,300 pieds de hauteur.

Il rapporte qu'à l'œil nu il voyait les étoiles de la 7e grandeur.

Les lignes spectrales de la chromosphère étaient, dit-il, *trois fois* plus nombreuses que dans la plaine.

M. C.-A. Young en conclut que les grands instruments placés sur des points élevés permettraient de faire faire à la science des progrès qui, autrement, se feraient attendre pendant bien des *décades*.

Pendant que M. Young était au mont Sherman, une mission française observait à Schoolor, sur les Neelgherries, et elle y faisait des observations qui démontraient définitivement la réalité de cette dernière enveloppe solaire que nous avons nommée *atmosphère coronale,* laquelle, comme je le disais tout à l'heure, sépare le globe solaire des espaces sidéraux.

Ainsi voilà, d'une part, l'observation du spectre de la chromosphère donnant trois fois plus de lignes que dans la plaine et, d'autre part, la découverte assurée de l'atmosphère coronale, et ces deux observations ont été faites en stations élevées.

Mais poursuivons.

Une éclipse très favorable se présente en 1878. Elle est observable dans l'Amérique du Nord. Les observateurs se sont échelonnés sur de hautes stations. (La ligne de l'éclipse y obligeait.)

MM. Eartman, Pritchet observèrent à Las Animas (Colorado), à 3976 pieds. Ils sont frappés de la clarté du ciel. Point de scintillations au zénith, voie lactée détaillée d'une façon étonnante, satellites de Jupiter visibles à l'œil nu. A Jaho Spring (7800 pieds) on voyait continuellement les satellites de Jupiter à l'œil nu, même avec la Lune à 10°. La voie lactée prenait l'aspect de chaînes de collines couvertes de neige avec des espaces sombres dont l'existence fut confirmée plus tard.

Digitized by Google

M. Holden et ses collaborateurs observent à Central City (Colorado) à 9013 pieds. Ils constatent l'intensité extraordinaire de la couronne qu'ils attribuent à la hauteur de la station.

M. Langley choisit Pikes Peak, à 14100 pieds (4200 mètres). Tous les contours étaient d'une netteté surprenante et le ciel tout près du Soleil restait bleu (criterium).

M. Asaph Hall, l'auteur de la découverte des satellites de Mars, observe à la Junta (Colorado), 4187 pieds; ciel d'une clarté extraordinaire. Très grand nombre d'étoiles visibles à l'œil nu. Voie lactée présentant une netteté merveilleuse.

« Il est temps, dit M. Hall, de profiter des avantages qu'offrent les stations élevées, et de résoudre cette question d'une importance capitale. »

Mais, avant ces observations d'éclipse, on avait utilisé, pour des recherches spéciales, les hautes stations.

En 1856 et 1857, M. Piazzi Smith s'était servi du pic de Ténériffe pour y étudier le spectre solaire et se loue beaucoup de cette station.

En 1868 et 1869, étant monté dans l'Himalaya, à la suite de mon expédition à la côte de Coromandel pour l'observation de l'éclipse du 18 août 1868, j'ai pu constater les immenses avantages des stations élevées. J'y passai tout un hiver.

L'atmosphère très sèche et très pure de ces hautes régions m'a permis la recherche de la présence de la vapeur d'eau dans les planètes et les étoiles sans être gêné par la présence de cette vapeur dans l'atmosphère. A Simla, dans l'Himalaya, pendant la première moitié de l'hiver 1868-1869, l'air était d'une sécheresse extrême et donnait souvent des signes singuliers d'électrisation; le papier de mes notes rendait des étincelles par le simple attouchement. Je n'y ai point vu de reptiles et fort peu d'insectes. La chair des moutons

Digitized by Google

que les montagnards m'apportaient pour notre nourriture se conservait indéfiniment, et les parties qui en restaient finissaient par se sécher en conservant une belle couleur rosée. Les senteurs balsamiques des belles forêts de cèdre dont nous étions entourés embaumaient notre atmosphère. La nuit, ce ciel de l'Himalaya me déroulait ses trésors et je ne pouvais suffire à toutes les observations auxquelles il me conviait. C'était tout d'abord le puissant Sirius, dont la lumière bleuâtre brillait d'un éclat extraordinaire et révélait par les lacunes de son spectre l'énorme atmosphère d'hydrogène dont il est entouré et, sans doute aussi, la rapide rotation de son globe immense. C'était Arcturus dont la lumière rouge semble indiquer un soleil sur son déclin. C'était encore l'admirable constellation d'Orion, une des premières qui aient fixé l'attention des hommes et dont les étoiles semblent résumer toutes les phases de la vie solaire, comme sa belle nébuleuse, la plus grande du ciel, nous en présente la genèse. C'est enfin nos planètes dont j'interrogeais la lumière au point de vue des éléments aqueux de leurs atmosphères et auxquelles il faudra demander, par des études que je n'ai pu, hélas! que commencer, et leur âge géologique et le mystère des formes de vie qu'elles recèlent.

J'ai passé là bien des nuits oubliant les heures dans l'étude et la contemplation de ces merveilles.

Bien souvent j'étais surpris par l'aurore qui mettait fin à tout ce spectacle en y jetant son voile de lumière douce et nacrée et me renvoyait à mon chalet solitaire, où je m'étendais sur ces peaux de chamois de l'Himalaya dont le poil a la chaleur de la plume.

C'est à regret que j'ai dû quitter ces belles et hautes solitudes qui ont de tout temps servi de refuge à la vie cénobitique et contemplative, et où la pensée est por-

Digitized by Google

tée, comme d'elle-même et sans effort, vers le domaine des choses extra-terrestres.

J'ai beaucoup observé et surtout sur les montagnes. Je ne crois pas qu'il existe sur notre globe des stations astronomiques plus favorables que celles que peuvent nous offrir l'Himalaya et les Neelgherries. Il faut peut-être y ajouter le Thibet, d'où nous revenaient naguère l'héroïque Bonvalot et son noble et jeune compagnon.

On voit combien l'usage des hautes stations a déjà fait faire de progrès à la Science ; aussi n'est-il pas étonnant qu'on commence à se préoccuper de l'érection d'observatoires en des points élevés et bien choisis. L'Amérique possède déjà de nombreuses stations météorologiques de montagne. Elle a érigé au mont Hamilton, que j'ai visité, un bel Observatoire, dirigé par le savant M. Holden, où l'on a déjà fait de très importantes observations.

La France en a construit un au pic du Midi, grâce à l'initiative du général de Nansouty et de M. Vaussenat, et où ce dernier passe héroïquement l'hiver.

Le mont Ventoux en possède un également. On en construit un à l'Aigoual, près de Montpellier.

A ma demande, le Club Alpin érige une cabane-observatoire aux Grands-Mulets, sur les flancs du Mont-Blanc, à 3050^{m}.

Un autre chalet-observatoire est construit encore plus haut par les soins généreux de M. Vallot, aux Bosses-du-Dromadaire.

Le Club Alpin italien va faire établir un Observatoire sur une des aiguilles du mont Rose.

Enfin, je propose d'en ériger un au sommet même du Mont-Blanc.

(A suivre.) J. Janssen.

Digitized by Google

LES ORIGINES D'ANNECY

(Suite [1]*.)*

Nous avons dit précédemment que les nouveaux arrivés durent utiliser la plaine d'Annecy à mesure que la végétation pouvait offrir quelque avantage après l'évacuation des eaux. Les pâturages devenus excellents dans ces conditions durent être courus par les bestiaux. *Bo, Bu, Bou* dans les mêmes dialectes signifient bœuf, vache, race bovine, l'endroit où les animaux allaient paître a dû être indiqué par cette expression : vers les bestiaux, vers les bœufs, vers les vaches. Les bergers ont dû y élever des huttes, des cabanes, des bouvées, puis des maisons, *Bot, Bod, Buth, Botan* dans les mêmes langues. Avec le temps ces groupes de constructions ont formé un village et, avec le temps encore, le village est devenu une bourgade, dont la tradition conservée dans les chartes du moyen âge, nous a transmis le nom sous les formes de *Boz, Bous, Boutz*. Evidemment les appellations génériques citées plus haut sont devenues le nom spécial de l'endroit. Et c'est précisément sur le renflement le plus central de cette plaine que se trouvent les ruines de cet ancien centre d'habitations ; situation charmante, d'où l'œil contemplait les horizons les plus pittoresques, et entre autres deux lacs de part et d'autre, et dont les eaux allaient se réunir en face, au Tasset, *teach, tach,* écoulement, vers Crans, *cran,* baie, entaille.

En quel état d'accroissement et de prospérité se trouvait la bourgade de *Bous* lors de la soumission du pays à la République romaine. Nous l'ignorons. Lors-

1. Voir la *Revue,* 1891, p. 170.

Digitized by Google

que la victoire de Fabius Maximus étendit les limites de la *Provincia* jusqu'au Léman et au Rhône, l'an 121 avant l'ère chrétienne, les commerçants italiens fréquentaient déjà depuis longtemps la Gaule. Quand l'armée des Tigurins eut infligé une sanglante défaite au consul Lucius Cassius, l'an 107, au Lyaud, ainsi que je l'ai démontré ailleurs [1], elle s'en retourna en Helvétie. Le pays était organisé, elle ne crut pas prudent de s'aventurer dans l'intérieur. Les limites restèrent les mêmes. La répression des Allobroges par le consul Pomptinus, en l'an 62, eut lieu dans la partie inférieure du pays allobroge. Nous ne pouvons présumer quelle part ont pu y prendre les habitants de ce bassin.

Catugnat, qui était à la tête de cette levée de boucliers, ne succomba pas dans la défaite. On ne sut où il alla se réfugier. La famille Cadugnat du Faucigny en serait-elle un souvenir, comme celle de Vatour, du *Vaturus* de l'inscription de Passy [2] ?

Jules César est arrivé vers Genève avec sa légion venant d'Aquilée par Suse, Briançon, Grenoble, Lyon et le Rhône. Nous ne savons pas quelles réquisitions il aurait pu faire ici pour la construction du mur de défense de Genève au Vuache, en l'an 58, ni la part que nos Allobroges de Bouz auraient pu avoir dans la défense de la ligne du Rhône contre les attaques des Eduens et des Ségusiaves [3]. Il est probable que le bassin d'Annecy eut à fournir sa part du blé réquisitionné par Jules César pour nourrir les Helvètes repatriés [4]. Deux ans après, Servius Galba, après la campagne du Valais, vint prendre ses quartiers d'hiver chez les Allobroges ; c'était en Chablais évidemment, on ne

1. *Questions archéologiques*, etc., p. 35, 237.
2. Dion Cassius, *Hist. rom.*, XXXVII, 47.
3. *Les Allobroges à propos d'Alesia*, p. 9, 16, 24.
4. *De Bello Gall.*, I, xxviii.

Digitized by Google

sache pas qu'il soit venu jusqu'ici. Arrivons au temps d'Auguste, lorsqu'après avoir soumis les Gaules et les Alpes, il chargea Agrippa de constituer le réseau des voies romaines, dont le centre était à Lyon, et le rayonnement à travers nos montagnes pour faciliter le déplacement des troupes et couper court à toute tentative de révolte [1].

Comme l'oppidum de Genève était le centre principal des Allobroges du Nord, il devait y avoir des artères de communication avec toutes les vallées environnantes. Souvent les Romains rectifiaient ces voies celtiques et les perfectionnaient lorsqu'elles entraient dans le cadre de leur réseau stratégique.

D'après l'Itinéraire dit d'Antonin et la Table dite de Peutinger, une ligne descendait de l'*Alpis graia* (Petit Saint-Bernard), par *Bergintrum* (Borgeat, près du Bourg-Saint-Maurice), *Axima* (Aixme), *Darentasia* (Moûtiers), *Obilona* (Arbine), *Ad publicanos* (l'Hopital), *Casuaria* (à la rencontre de la Chaise, près de Marlens), et de là par 18 milles jusqu'à *Boutas,* passant par Viuz, Talloires, Menthon, Veyrier, *Vi levâ* et Novel. De là elle continuait en 25 milles jusqu'à Genève. Ensuite de travaux et de recherches commencées dans cette contrée dès 1856, j'ai pu constater par l'observation de nombreux tronçons authentiques de voie romaine la suite de cette ligne par Groisy, Arbusigny, Etrembières jusqu'à Genève [2]. Toutes les mesures prises sur la ligne de ces tronçons de part et d'autre fixent bien la station de *Boutas* dans notre plaine d'Annecy. On sait que les bâtiments des stations étaient toujours élevés en dehors des villes. Les *viarum curatores* ne se sont pas préoccupés de la signification celtique du nom de *Bot, Bous ;* ils l'ont latinisé à l'accusatif *Boutas,* comme point de tendance

1. Strabon, *Géogr.*, IV.
2. *Mémoire sur les Voies romaines de la Savoie,* 1863.

Digitized by Google

vers *bous*. Il est bien évident que la bourgade de la plaine avait dépassé comme importance le village primitif d'Annecy sur le coteau, puisqu'elle a mérité de donner son nom à la station de la voie stratégique d'Italie en Gaule et en Germanie.

Comme partout ailleurs, la population dut être mélangée de vétérans retraités avec les terres prises aux vaincus, de fonctionnaires de divers ordres. Leurs demeures durent être plus élégantes que celles des anciens habitants. Une transformation s'opéra graduellement. Avec l'augmentation des nouveaux venus jouissant du droit italique, la bourgade devint un *vicus*, subdivision de la *civitas*, avec les droits administratifs inhérents à ce titre [1]. C'est alors qu'on vit s'élever les monuments publics.

Et d'abord un monument, dont on ne connaît ni le titre ni la destination. Il est dédié aux divinités des Augustes, alors que les empereurs romains se faisaient adorer, *Numinibus Augustorum*, et aux bourgeois de la localité, *et vicanis Bo*... ici la pierre est cassée, le fragment détaché n'a pu être retrouvé, et nous ne pouvons constater qu'une chose, c'est que le nom de ce *vicus*, puisqu'il s'agit de *vicani*, commençait bien par ces deux lettres Bo..., qui sont aussi les premières du nom de la bourgade dont nous venons de suivre les phases de développement.

NVMIN

ET VICANIS BO

Le savant épigraphiste de nos contrées, M. Auguste Allmer, a lu *Numinibus Augustorum* [2].

Ce monument dédié aux empereurs et aux bourgeois du lieu devait avoir une destination civile. M. Allmer

1. Léon Rénier, *Revue archéologique*, 1862, p. 335.
2. *Inscriptions de Vienne*, etc. II, 360. III, 329.

Digitized by Google

a pensé que ce tronçon d'inscription pouvait se rapporter à la basilique élevée au même endroit. On sait que c'est dans les basiliques qu'avaient lieu les réunions des *convicani* pour traiter des intérêts administratifs du *vicus*. Placées en face de la place du Marché, elles servaient également aux tractations commerciales. Voici l'inscription qui en constate l'existence :

Nu MINIBVS AV *gustorum*
basil ICAM CVM PO *rticibus*
VS ATTICIA *nus*

Numinibus Augustorum basilicam cum porticibus ...us Atticianus de sua pecunia dedit...

...us Atticianus a élevé à ses frais cette basilique en l'honneur des divinités des Augustes.

Cette lecture s'appuie de plusieurs autres exemples plus complets cités par M. Allmer.

La basilique consistait en un bâtiment long rectangle, avec un porche du côté du *forum* ou de la place, deux colonnades sur les côtés intérieurs et une estrade au sommet pour le siège des autorités.

D'après une note latine que le chanoine David avait intercalée dans les siennes sur les antiquités de la plaine d'Annecy au siècle dernier, on voit qu'il restait encore des fondations de murs épais de quatre pieds et demi et en ciment romain, marquant un bâtiment long de vingt-cinq pieds et large de seize. Selon Vitruve (*De Architectura,* V, 1), la longueur d'une basilique devrait avoir un tiers de plus que la largeur. Ce serait le cas de ce bâtiment. Quant à l'ampleur, elle devait être proportionnée à la population qui devait le fréquenter. En dehors du porche, appelé *chalcidicum,* où se tenaient à l'abri de l'injure du temps ceux qui n'avaient pas le droit d'entrée, notre basilique aurait eu quarante mètres carrés.

On a retrouvé presque toutes les colonnes du por-

Digitized by Google

che, et quelques-unes déjà de celles qui formaient les portiques intérieurs, d'un module moindre ; celles du porche paraissent être d'ordre corinthien ; celles des portiques intérieurs, d'ordre dorique, et celles des galeries supérieures, d'ordre toscan. Elles sont toutes plus ou moins détériorées, par suite de la destruction violente du *vicus,* dont nous parlerons plus loin.

La première inscription, en très gros caractères, était probablement placée au fronton du bâtiment. Elle était entourée d'un cadre de moulures, sauf la première ligne qui était en dehors, comme pour marquer le respect dû à la divinité des empereurs, que le graveur ou le donateur n'a pas voulu mettre de niveau avec ses concitoyens.

La seconde inscription aura été placée à l'entrée du rez-de-chaussée. Malgré toutes les recherches, il n'a pas été possible de restituer le nom complet et les qualités du donateur.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

LES ÉVÊQUES SAVOYARDS

AU XIXe SIÈCLE

Depuis la publication du *Dictionnaire historique* de Grillet (1807), on a souvent regretté de n'avoir pas, pour la période contemporaine, un ouvrage du même genre.

A chaque instant le lecteur, comme l'écrivain, rencontre des noms qui l'intriguent et sur lesquels il serait heureux d'être éclairé. Quelques renseignements sommaires, une date de naissance ou un lieu d'origine, les diverses étapes de la carrière parcourue par tel ou tel personnage : voilà ce qu'on demande — et, plus le

Digitized by Google

détail cherché se présente net et précis, sans accompagnement de phrases inutiles, plus on est satisfait.

C'est dans cet esprit que j'ai recueilli des notes, en assez grand nombre, sur les Savoyards marquants de notre siècle, et que je me propose de les publier, à mes heures.

Je commence par les évêques : la récente élévation de plusieurs de nos compatriotes à la dignité épiscopale donne à cette partie de mon travail une sorte d'actualité.

Notre petite province a vu, depuis 1800, conférer la mitre à trente-trois de ses enfants. Vingt-un sont morts, trois sont démissionnaires et neuf administrent encore leurs diocèses.

J'omets volontairement deux personnages qui ont exercé de hautes fonctions non revêtues du caractère épiscopal : Mgr Cessens, qui fut préfet apostolique des Antilles, grand aumônier de l'empereur Soulouque à Haïti, et Mgr Emonet, ex-préfet apostolique de la Guyane, actuellement supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, à Paris.

Quant aux noms qui auront pu m'échapper, je remercie par anticipation les personnes de bonne volonté qui me les signaleront.

F. Miquet.

* * *

AUBRIOT-LA-PALME Jean-Baptiste-Marie.

Né à La Motte-Servolex (Savoie) le 25 novembre 1752 ; vicaire général du diocèse de Chambéry pendant la Révolution ; sacré évêque d'Aoste le 11 juillet 1819 ; démissionnaire le 24 août 1823 ; mort à Chambéry le 7 février 1826.

BERLIOZ Alexandre.

Né à Serrières (Savoie) le 12 décembre 1852 ; prêtre

Digitized by Google

des Missions étrangères de Paris; vicaire apostolique d'Hakodaté (Japon); préconisé dans le consistoire du 4 juin 1890 évêque de Calinda.

BIGEX François-Marie.

Né à la Balme-de-Thuy (Haute-Savoie) le 24 décembre 1751 ; évêque de Pignerol le 23 novembre 1817; archevêque de Chambéry le 24 mai 1824 ; mort à Chambéry le 19 février 1827.

BILLIET Alexis.

Né aux Chapelles (en Tarentaise) le 28 février 1783 ; évêque de Maurienne le 19 décembre 1826 ; archevêque de Chambéry le 27 avril 1840 ; cardinal le 27 septembre 1861 ; sénateur ; commandeur de la Légion d'honneur et grand-croix des SS. Maurice et Lazare ; décédé à Chambéry le 30 avril 1873.

CHARVAZ André.

Né à Hautecour (Savoie) le 25 décembre 1793 ; évêque de Pignerol, sacré à Chambéry le 9 mars 1834 ; membre du Conseil d'Etat (1847) ; archevêque de Gênes (1852) ; grand-collier de l'Ordre de l'Annonciade ; démissionnaire pour raisons de santé (1869) ; mort à Moûtiers le 18 octobre 1870.

CLERC Jean-Marie.

Né à Ballaison (Haute-Savoie) le 21 mars 1847 ; missionnaire de la Congrégation de Saint-François de Sales ; parti pour les Indes en mai 1881 ; nommé évêque de Vizagapatam le 19 février 1891, sacré le 26 juillet.

DARDEL Edmond-Alfred.

Né à Aix-les-Bains (Savoie) en 1825 ; capucin de la province de Savoie, sous le nom de Père Edmond ; vicaire apostolique des îles Seychelles ; préconisé le

Digitized by Google

31 décembre 1889 évêque de Zaïra ; mort à Port-Victoria de l'île Mathé, avant d'avoir été sacré.

DÉPOMMIER CLAUDE-MARIE.

Né aux Clefs (Haute-Savoie) le 20 février 1815 ; vicaire apostolique du Coïmbatour ; évêque de Chrysopolis préconisé dans le consistoire du 22 septembre 1864 ; décédé le 8 décembre 1873 à Négapatam.

(Biographie avec portrait : Annecy, Abry, 1874.)

DUBOIN FRANÇOIS-MARIE.

Né à Samoëns (Haute-Savoie) le 23 septembre 1827 ; vicaire apostolique de la Sénégambie ; sacré évêque de Raphanée le 31 juillet 1876 ; appartient à la Congrégation des Missionnaires du Saint-Esprit ; actuellement retiré à Paris.

DUPANLOUP FÉLIX-ANTOINE-PHILIBERT.

Né à Saint-Félix (Haute-Savoie) le 3 janvier 1802 ; nommé évêque d'Orléans le 6 avril 1849 ; préconisé à Portici le 9 décembre suivant ; élu membre de l'Acamie française en mai 1854 ; élu, le 8 février 1871, député du Loiret ; sénateur inamovible en 1875 ; officier de la Légion d'honneur ; décédé à Lancey (Isère) le 11 octobre 1878.

DURET JEAN-CLAUDE.

Né le 5 décembre 1822 à Menthonnex-en-Bornes (Haute-Savoie) ; ordonné prêtre à Dackar le 29 juin 1850 ; supérieur de la mission de Bahel ; préfet apostolique du Sénégal ; évêque d'Antigone le 22 août 1873 (fondation d'écoles, érection d'églises et de chapelles, évangélisation des noirs) ; décédé le 29 décembre 1875.

(*Le Monde*, cité par *l'Echo du Salève* du 4 mars 1876, n° 10.)

Digitized by Google

GROS François.

Né à Saint-Offenge-Dessous (Savoie) en 1801 ; évêque de Tarentaise par décret du 20 septembre 1866 ; sacré à Chambéry le 1er mai 1867 ; démissionnaire.

GUILLON Laurent.

Né à Chindrieux (Savoie) en 1854 ; ordonné prêtre en 1878, au séminaire des Missions étrangères de Paris ; préconisé dans le consistoire du 31 décembre 1889 évêque d'Euménie et vicaire apostolique de la Mandchourie.

HUDRISIER Marc.

Né à Faverges (Haute-Savoie) le 27 juillet 1848 ; missionnaire capucin ; vicaire apostolique des Seychelles ; préconisé dans le consistoire du 4 juin 1890 évêque de Teo. « A donné les prémices de son ministère apostolique à l'archipel dont il vient d'être nommé évêque. » (*Les Alpes* du 31 août 1890.)

JOURDAIN André.

Né le 25 mai 1780 à Notre-Dame du Villard, en Maurienne ; consacré évêque d'Aoste le 23 septembre 1832 ; décédé.

MAGNIN Claude-Marie.

Né à La Muraz (Haute-Savoie) le 14 novembre 1802 ; nommé évêque d'Annecy par décret impérial du 11 novembre 1860, préconisé dans le consistoire du 18 mars 1861, sacré le 11 juin ; officier de la Légion d'honneur et chevalier des SS. Maurice et Lazare ; décédé à Annecy le 14 janvier 1879.

MARTINET Antoine.

Né à Queige (Savoie) le 22 avril 1766 ; évêque de

Digitized by Google

Tarentaise, sacré le 19 mars 1826 ; préconisé archevêque de Chambéry le 28 janvier 1828 ; décédé.

MIÈGE Jean-Baptiste.

Né à Chevron, soit Mercury-Gémilly (Savoie) le 18 septembre 1815 ; nommé vicaire apostolique du Kansas en 1850, avec le titre d'évêque de Messénie ; mort à Woodstock, en Maryland, le 21 juillet 1884.

(*Revue savoisienne,* 1886, page 419. — Biographie par le chanoine Garin, Moûtiers, 1886.)

NEYRET Sébastien-Théophile.

Né à Giez (Haute-Savoie) le 11 septembre 1802 ; missionnaire de Saint-François de Sales ; évêque d'Olène *in partibus,* consacré à Madras le 24 février 1849 ; mort à Kampti le 5 novembre 1862.

PHILIPPE Jules-François.

Né à Gevrier (Haute-Savoie) en 1835 ; missionnaire de Saint-François de Sales ; évêque de Lari, préconisé à Annecy le 30 novembre 1886 ; démissionnaire pour raisons de santé.

POCHETTINI di SERRAVALLE Louis-Paul-Marie.

Né à Chambéry le 27 juillet 1782 ; évêque d'Ivrée, consacré à Rome le 18 juillet 1824 : décédé.

REY Pierre-Joseph.

Né à Mégevette (Haute-Savoie) le 22 avril 1770 ; évêque de Pignerol, consacré à Chambéry le 1er avril 1824 ; évêque d'Annecy le 2 juillet 1832 ; conseiller d'Etat, grand'croix de l'ordre royal des SS. Maurice et Lazare ; décédé à Annecy le 31 janvier 1842.

RICCAZ Alexis.

Né à Saint-Jean-d'Arves (Savoie) le 26 janvier 1834 ;

Digitized by Google

missionnaire ; parti pour les Indes le 25 juillet 1861 ; vicaire général de Mgr Tissot ; évêque de Nagpour, consacré le 20 novembre 1887.

ROCHAIX Antoine.

Né à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) le 17 juin 1762 ; évêque de Tarentaise, consacré à Turin le 19 avril 1828 ; décédé en 1837 ou 1838.

ROSSET Michel.

Né au Bettonnet (Savoie) le 24 août 1830 ; préconisé évêque de Parium *in partibus,* avec le titre d'administrateur du diocèse de Maurienne, le 26 juin 1876 ; sacré le 24 août suivant ; nommé évêque titulaire par décret du 8 novembre 1876 ; a pris possession le 17 février 1877.

THIOLLAZ (de) Claude-François.

Né à Chaumont (Haute-Savoie) le 8 avril 1752 ; évêque d'Annecy le 27 septembre 1822 ; consacré à Turin le 27 avril 1823 ; décédé à Annecy le 14 mars 1832.

(Voir sa biographie dans l'*Annuaire ecclésiastique des duchés de Savoie et d'Aoste* pour 1847.)

TISSOT Jean-Marie.

Né à Megève (Haute-Savoie) le 28 septembre 1810 : prêtre le 24 septembre 1836 ; missionnaire de Saint-François de Sales ; parti pour les Indes le 14 mai 1845 ; évêque de Milève *in partibus,* consacré à Bombay le 4 avril 1864 ; deuxième vicaire apostolique et premier évêque de Vizagapatam (25 novembre 1886) ; décédé à Totavilly le 27 septembre 1890 : inhumé à Souradah (diocèse de Vizag).

TOURNIER Jean-Joseph.

Né à Bonneville (Haute-Savoie) en 1842 ; vicaire à la cathédrale d'Alger, puis fondateur et curé de plusieurs

Digitized by Google

paroisses importantes ; depuis près de dix ans il remplissait en Tunisie, auprès du cardinal Lavigerie, les délicates fonctions d'administrateur du temporel ecclésiastique de la Régence, lorsqu'il fut nommé (1892) évêque titulaire d'Hippone-Laryte. Mgr Tournier a pris pour armes l'*écu et la croix blanche de Savoie.*

(*Union savoisienne* du 27 mars 1892.)

TRUFFET Benoît.

Né à Rumilly le 29 octobre 1812 ; missionnaire du Sacré-Cœur de Marie ; vicaire apostolique des Deux-Guinées ; évêque de Callipolis, sacré à Notre-Dame-des-Victoires le 25 janvier 1847 ; décédé le 23 novembre 1847.

TURINAZ Charles-François.

Né à Chambéry le 2 février 1838 ; évêque de Tarentaise, préconisé le 21 mars 1873, consacré le 11 juin suivant ; évêque de Nancy et de Toul le 23 mars 1882, préconisé le 30 mars.

TURINAZ Jean-François-Marcelin.

Né au Châtelard (Savoie) le 6 avril 1786 ; préconisé évêque de Tarentaise le 12 février 1838, sacré le 6 mai ; démissionnaire en 1866 : prince de Conflans et de Saint-Sigismond ; commandeur des SS. Maurice et Lazare ; décédé à Saint-Genix (Savoie).

VERJUS ou VERIUS Henri-Stanislas.

Evêque titulaire de Lymire et vicaire apostolique de la Nouvelle-Bretagne le 28 juillet 1889. *Les Alpes* du 22 août 1889 annoncent sa nomination en ces termes : « La juridiction ecclésiastique du nouveau prélat, qui « n'a pas trente ans encore, s'étend sur la partie de la « Mélanésie qui comprend la Nouvelle-Bretagne, la

Digitized by Google

« Nouvelle-Irlande, les îles Salomon et d'autres îles de « ces lointaines régions. »

VIBERT François-Marie.

Né à Yenne le 14 août 1800 ; sacré à Rome, évêque de Maurienne, le 25 mars 1841 ; démissionnaire en 1871 ; officier de la Légion d'honneur ; commandeur des SS. Maurice et Lazare ; décédé à Yenne le 30 octobre 1876.

APPENDICE

ARRONDISSEMENT COMMUNAL DE GENÈVE

MAIRIE DE LA MURAZ

N° 14. — Du 23e jour du mois de brumaire an XI de la République française,

Acte de naissance de Claude-Marie Magnin, né le 23 brumaire, à 9 heures du soir, fils de François Magnin et de Marion Dupont dit Mollière, ces père et mère laboureurs, habitant au hameau de La Croisette, commune de La Muraz, légalement mariés.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être un garçon.

Premier témoin, le citoyen André Brand, oncle de l'enfant ;

Second témoin, le citoyen Gaspard Fauraz : tous laboureurs, habitant au même hameau de La Croisette, commune de La Muraz.

Sur la réquisition à nous faite par le citoyen François Magnin, père du susdit enfant, et les témoins susnommés, qui ont déclaré ne savoir signer. Ils ont fait leurs marques. Le père a signé avec moi.

Marques de { André Brand.
Gaspard Fauraz.

Constaté suivant la loi par moi Jean-Henri Dorsival, maire de La Muraz, faisant fonctions d'officier de l'état civil.

Signé : François Magnin, Dorsival, maire.

Digitized by Google

DATE DE L'AVÈNEMENT
DE
RODOLPHE DU CHATELAR
ARCHEVÊQUE DE TARENTAISE

Au XIIIe siècle, le valdôtain Rodolphe du Châtelar, métropolitain de Tarentaise, a été, peut-être, le plus remarquable prélat de la région sabaudienne. Le *Petit Charlemagne,* Pierre II, comte de Savoie, qui savait discerner les hommes supérieurs et aimait à s'en entourer, l'avait pris pour conseiller. Lors de son dernier voyage en Angleterre, il lui confia le gouvernement de ses domaines, en l'associant à son frère Philippe et à sa sœur Béatrix, douairière de Provence. Il le désigna enfin pour l'un de ses exécuteurs testamentaires.

Dans son diocèse, Rodolphe du Châtelar a laissé aussi des traces de son passage. Il s'efforça notamment de substituer au chapitre régulier de sa cathédrale un chapitre séculier. N'ayant pu évincer les chanoines réguliers, il attribua aux chanoines séculiers l'église Sainte-Marie, qu'il fit agrandir, en la constituant en collégiale. La coexistence de ces deux catégories de chanoines a persisté, à Moûtiers, jusqu'au commencement du XVIIe siècle où le chapitre fut entièrement sécularisé.

Jusqu'ici, on a ignoré la date précise de l'avènement de Rodolphe du Châtelar.

Dans ses *Mémoires ecclésiastiques,* Besson le fait monter sur le siège épiscopal en 1249.

De son côté, Mgr Duc, évêque d'Aoste, dans le Cartulaire de son église, inséré au tome XXIII des *Miscel-*

Digitized by Google

lanea di Storia italiana, signale un acte de mai 1248, où Rodolphe du Châtelar figure en qualité d' « archevêque élu » de Tarentaise (p. 249).

Il n'y a plus de doute, aujourd'hui, depuis la publication du *Registre d'Innocent IV,* par l'un des membres les plus distingués de l'Ecole française de Rome, M. Elie Berger.

Au tome Ier de ce recueil, et sous le n° 1737, on voit le pontife (il se trouvait alors à Lyon) — à la date du 2 mars 1246 — annoncer au prieur, au chapitre et au peuple de Tarentaise qu'il venait de préconiser Rodolphe comme archevêque.

Le jour de la mort du même prélat, remarquons-le en passant, donne aussi lieu à quelque incertitude.

D'après une communication que je dois à l'obligeance de M. le chanoine Ducis, le nécrologe de Sion le fixerait au 3 des ides de janvier 1271, soit le 11 du mois. D'autre part, le nécrologe de Genève assignerait, selon Besson, le décès de Rodolphe du Châtelar et son anniversaire au 5 des ides correspondant au 9 janvier.

Les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (p. 23, du tome Ier, 2e série) donnent aussi cette dernière date comme celle de la mort d'un autre archevêque tarin, Rodolphe de Chissé.

N'y aurait-il pas ici une erreur causée par une similitude de noms? Rodolphe de Chissé paraît avoir été assassiné vers la fin de 1385. « Le siège était vacant le 27 décembre », affirme Besson.

E. Pascalein.

Digitized by Google

LE PALAIS DE L'ISLE A ANNECY

Parmi les voyageurs qui ont parcouru le bassin d'Annecy pendant l'année 1891, on a remarqué qu'un certain nombre ont tenu à visiter le groupe de constructions qui, comme un navire ensablé, dont il revêt la forme, laisse passer à droite et à gauche les eaux que dégorge le lac d'Annecy sous le nom de Thiou, un nom étrange assurément. En gallois le mot *tiw,* prononcez *tiou,* signifie la rivière. Il n'est pas isolé, au contraire, tout le bassin d'Annecy est parsemé de ses congénères galliques et kimriques ; je l'ai démontré dans un récent article de la *Revue savoisienne.*

Les visiteurs ne tarissaient pas d'interrogations sur la destination de ce palais de l'Isle. La réponse invariable « ce sont les anciennes prisons, on va les raser » ne satisfaisait pas tout le monde. Cette réponse même répétée avec une certaine satisfaction gauloise, comme si toutes les prisons allaient disparaître, éveillait de plus en plus la curiosité des passagers. Deux de ces messieurs vinrent aux Archives me demander l'historique de cette espèce de château. Je leur en donnai les principales péripéties. A ce récit, un des visiteurs me dit : « Dans mon pays, on réparerait ce bâtiment et on en ferait un musée archéologique et, du reste de l'île, un square ombragé. »

La Société Florimontane a pensé que ces souvenirs ne devaient pas être perdus et qu'ils avaient ici leur place. Ce sera, si l'on veut, une parenthèse anticipée sur les Origines d'Annecy, dont j'ai commencé la série.

La noble Maison de Genève passe pour descendre

Digitized by Google

de Rénier et d'Olivier, paladins de Charlemagne. Plusieurs titres archiviques, qui en font témoignage, ont paru dans cette *Revue*.

A la mort de Rodolphe III, roi de Bourgogne, ce royaume passa à Conrad le Salique, qui soumit ses adversaires ou prétendants, entre autres Gérold de Genève, confirma à l'évêque de Genève les droits régaliens, qu'il avait déjà sous le règne précédent. Blessés de n'être que les seconds à Genève, les princes de ce nom séjournaient successivement dans leurs différents châteaux, la Roche, Clermont, la Balme, Chaumont, etc. Mais aucune situation ne leur agréait mieux que celle d'Annecy, où le lac et son dégorgement pouvaient figurer en miniature le lac Léman et le Rhône, qu'ils avaient dû quitter avec tant de regrets. Il n'y avait pas jusqu'à la *Domus insulæ* de l'île du Thiou qui ne pût devenir, avec quelques additions, une réminiscence du château de l'Isle à Genève.

Ils occupèrent d'abord la *villa* de plaisance que les rois de Bourgogne avaient installée à Novelles au bas d'Annecy-le-Vieux. Ils avaient fait construire un corps de bâtiments à côté de la *Tour de la Reine,* qui avait été précédemment une prison d'Etat. Et, pour faire de la petite bourgade d'Annecy une espèce de rivale de Genève, ils favorisèrent toutes les industries qui pouvaient s'échelonner sur les rives du Thiou, et celles qui devaient en dépendre ou s'y rattacher de quelque manière. Les anciennes églises d'Annecy-le-Vieux et de Gevrier se trouvaient trop éloignées de ce centre toujours croissant de population. Les chapelles de Notre-Dame de Liesse et du Saint-Sépulcre étaient en dehors des murs du nouveau *burgum*. On en éleva une sous le château en l'honneur de Saint-Maurice, patron des Etats burgondes ; elle devint paroissiale en 1132.

Elle fut séparée de celle d'Annecy-le-Vieux par le

Digitized by Google

chemin qui d'Albigny traversait le plateau des *Grandes-Iles* jusqu'à Novelles, aux fourches patibulaires, la Péreuse et au Fier ; de la paroisse de Gevrier, par un chemin partant d'entre les Isles et le Bochet, par la Bouvarde jusqu'à la *Pierre-Pelouse* et le cours du Thiou ; de celles de Seynod et Louverchy par le ruisseau de la Prairie ou d'Isernon jusqu'à sa source, et de là contre Vieugy par des crêtes rocheuses contournant le territoire de l'abbaye de Sainte-Catherine jusqu'à un chemin qui la séparait de la paroisse de Sevrier jusqu'à la croix du *Devens*.

Les Grandes-Isles furent appelées les *Grandes-Fins* par opposition aux *Petites-Fins* qui la confinaient avec Gevrier. A la longue, le vulgaire donna le nom général de *Fins* à tout l'espace compris entre les Grandes et les Petites-Fins, et le nom du *territoire de Bouz* disparut graduellement des actes publics. Nous en donnerons ailleurs les confins primitifs.

C'est dans cette circonférence que s'exerçaient les franchises accordées à la ville par les comtes de Genevois. A l'article 27, les péages sont indiqués sur les principales artères qui de l'extérieur aboutissaient à la ville. C'était sur l'ancienne route d'Annecy-le-Vieux et de Veyrier les *grosses pierres d'Arbignier*. J'ai vu déterrer la plus grande, il y a bien des années. La moitié de l'autre subsiste encore au bas d'Annecy-le-Vieux. Celle de l'ancienne route de Brogny a disparu. La *petra pilosa* est encore debout. Le roc de la *Pereysouza* est facilement reconnaissable sur l'ancien chemin de Vieugy, au bas de Vovray. La croix de pierre du *Devens* a été remplacée par une croix de bois.

Contrairement au droit romain et au droit burgonde, qui laissaient au domaine public les grands cours d'eau, n'en réglementant que l'usage en faveur de la liberté de tous, le droit féodal les attribua au domaine souverain. Les albergements et les apanages le

Digitized by Google

constatent en termes formels, *decursus aquarum... cum aquis, fluminibus, aquagiis, pontenagiis*, etc. C'était le cas du cours du Thiou, dans lequel se trouvaient deux îles ; la plus grande presque à la sortie du lac, garantie par une digue en forme ovale comme un navire ; l'autre, plus bas. A la fin du XIIIe siècle, elle fut albergée pour l'établissement de la boucherie, qui y avait été transférée d'un emplacement situé dans le voisinage, afin de faire emporter par le courant d'eau toutes les odeurs qui pouvaient devenir dangereuses dans une bourgade murée. Entre les deux îles, le pont Morens reliait le château à la route de Brogny et de Genève, et le comte y avait fait élever l'oratoire de Saint-Georges, patron des chevaliers.

Par imitation du château de l'Isle à Genève, où se trouvaient les prisons et le châtelain, la maison forte de la grande île du Thiou eut aussi le châtelain d'Annecy, son greffe et les prisons. Le châtelain était chargé de la police locale, des causes de moindre importance, de l'arrêt préventif des accusés, de la citation aux juges supérieurs et de l'exécution des condamnés. Il cumulait souvent la charge de fermier, soit d'homme d'affaires du comte. Il percevait les droits nombreux et variés dus en divers points du *burgum* et de la *villa* ou banlieue. Et, comme tout alors revêtait la forme féodale, ce fonctionnaire recevait en albergement l'habitation et la perception des servis. Malheureusement la liste des anciens châtelains nous manque. Nous trouvons seulement Henry Panattier, en 1294.

L'ignorance du principe de législation que j'ai rappelé plus haut a fait commettre une grave erreur à un auteur moderne [1].

Dans un acte passé à Genève, en 1132, figure comme

1. *Souvenirs historiques d'Annecy*, p. 72.

Digitized by Google

témoin un Vullierme *de insula* ; un autre témoin du même nom se trouve à un acte passé à Annecy-le-Vieux, en 1192. Enfin, un Henri *de insula* est témoin d'un acte passé à Thonex, en 1225. Notre auteur s'est aventuré à en faire des seigneurs de l'île du Thiou ! D'abord, en l'absence du titre de *Dominus insulæ,* personne ne peut soutenir qu'ils fussent seigneurs d'une île quelconque. Le nom *de insula* ne pourrait désigner que le lieu d'origine ou d'habitation sans aucune prétention seigneuriale. Mais il y a tant de localités qui portent le nom *d'îles*. Rien ne prouve que les témoins de Genève et de Thonex fussent d'Annecy. Le témoin d'Annecy-le-Vieux pourrait en être, mais de quelle *insula* ? En dehors de la ville d'Annecy, vers Chevenoz, il y avait une famille appelée *de insula,* parce que sa maison était à côté de l'une des deux petites presqu'îles formées par le double contour du Thiou, et qui ont disparu dans le redressement de son cours au pont Neuf. On disait vulgairement *vers l'Isla*.

Quant à la famille qui portait le nom *de insulis,* elle l'a laissé au mas des *Isles,* que tout le monde connaît, et dont elle l'avait pris elle-même, comme on s'appelait Guillaume *de læta,* parce que ce notaire habitait près du sanctuaire de Notre-Dame de Liesse, de *læta* soit la Lée ; comme on s'appelait Ansermet *de ponte,* parce qu'on avait son *operatorium,* étude de notaire, *in angulo pontis de petra,* à l'angle du pont Morens. Un autre s'appelait Aymonet *de terrallio,* du terrail, parce qu'il avait la première maison construite contre le canal qui passait près de Notre-Dame. Quelquefois le nom venait d'un service public, comme celui de Girard *de hospitali,* parce qu'il servait à l'hôpital de Notre-Dame de Liesse ; comme Jean *de furno,* parce qu'il était censier du grand four de la ville.

On appela quelque temps *porte Jonathon* celle de l'horloge, parce que les deux maisons contiguës étaient

Digitized by Google

à Jonathon Trousseloup, bouteiller du château ; mais ses deux fils s'appelèrent Pierre et Jean *de la Porte*.

Je pourrais en citer bien d'autres.

Les îles du Thiou étaient donc la propriété de la Maison de Genève, qui n'en a jamais aliéné le domaine direct. Elle en a albergé quelquefois le domaine utile.

Un Jean de l'Ile, propriétaire dans le mandement de Balleyson, avait épousé une Prisque, qui avait des droits à Annecy-le-Vieux. Leur fille Béatrix, mariée à Jean de Cervens, avait apporté en dot quelques droits féodaux situés à Loysin, déjà du temps d'Amédée II, mort en 1308, et dont leur fils Pierre payait les servis à ce comte. Pierre de l'Ile obtint l'albergement des droits à percevoir pour le comte de Genève dans la maison de l'île du Thiou. Il en renouvelait la reconnaissance en faveur de Guillaume III, le 19 janvier 1316, par devant Jean de Novelles, notaire à Annecy.

Ces droits consistaient dans la leyde d'Annecy pour quarante solides et une demi-coupe de sel, sept paires de souliers plus un, et six deniers sur chaque cordonnier, trois deniers pour chaque savetier ou taconnier et marchand de cuir, pourvu qu'ils fussent d'Annecy ou qu'ils y habitassent. Il avait également en fief la mestralie, et il percevait huit deniers pour chaque vendeur de viande de chèvre, un agneau pour les bergers étrangers qui amenaient des brebis aux pâturages de Gevrier. Il percevait également des droits sur la récolte du vin, sur la pêche du Golayron, sur le four de la Halle, sur les quatres banches des anciennes boucheries, les nouvelles se trouvant dans l'île inférieure du Thiou. Il tenait en fief de la famille de Compeis et en arrière-fief du comte de Genève les moulins et battoirs de Crans, etc.

Nous ne fatiguerons pas le lecteur par l'énumération des noms de plus de quarante familles qui lui payaient des droits pour leurs maisons, jardins, pla-

Digitized by Google

ces, prés, vignes, depuis le Tillet, la Perrière, derrière le château, le long des rives du Thiou, les marais d'Isernon, le territoire de Bouz, jusqu'à Novelles, Annecy-le-Vieux et Arbignier, et diverses campagnes entre le Fier et le Thiou, et jusqu'aux marais d'Epagny.

Le plus singulier des droits perçus par Pierre de l'Ile était celui de six deniers sur chaque homme marié pour accompagner leur femme à l'église, quand il était nécessaire. On le trouve stipulé dans toutes les reconnaissances féodales des bourgeois-jurés d'Annecy en faveur des comtes soit de Genève soit de Savoie, conformément aux us et coutumes de la ville.

On voit par cet acte que Pierre de l'Ile n'était point le seigneur de l'île du Thiou, qu'il n'en était que le tenancier, aussi bien que du jardin situé en face, pour le tiers duquel il payait douze deniers annuels. Sous l'étiquette féodale il était le fermier du comte de Genevois. Plusieurs expressions de cette reconnaissance semblent se rapporter aux franchises de la ville, articles 1, 12, 15, 67, 71 et 72. Et, de fait, lorsque Amédée les renouvela, en 1367, il rappela qu'elles avaient été accordées par ses prédécesseurs ; il faut donc en compter au moins deux, son père, Amédée III, et son aïeul, Guillaume III. Il est difficile que Pierre de l'Ile, qui avait déjà traité avec Amédée II, et dans l'âge de majorité, fut encore vivant en 1367. Son nom n'a pu être reproduit dans les franchises renouvelées cette année que parce que le notaire a copié la vieille formule ; mais il a eu soin d'ajouter *seu ejus successores* non pas de famille, mais dans l'albergement de l'île et du reste.

Dans la reconnaissance que je viens d'analyser, il n'est pas question d'une reconnaissance précédente par le père de Pierre de l'Ile, comme on le voit dans d'autres actes de ce genre, lorsqu'il s'agit de succession

Digitized by Google

dans le même albergement. Jean de l'Ile, père de Pierre, ne tirait donc pas son nom de l'île du Thiou. Et, puisque Pierre avait la qualité de *domicellus,* sans être le *dominus insule,* il faut donc chercher ailleurs l'origine de son nom de famille. Il était si répandu dans nos contrées, surtout à presque tous les confluents de rivière.

Bien que Pierre de l'Ile ne prenne pas le titre de châtelain dans l'acte de 1319, il n'est pas impossible qu'il l'ait été. Le même personnage cumulait assez souvent les deux fonctions, bien qu'elles ressortissent de deux ordres différents. Les châtelains avaient des attributions juridiques et militaires et représentaient le principe de souveraineté. Les fermiers s'occupaient de la possession de territoires et des revenus. La nomination à une châtellenie était en général pour trois ans, sauf à être renommé, quand le fonctionnaire avait contenté son maître. Tandis que les albergements pour censes féodales avaient une durée bien plus longue. Parmi les châtelains d'Annecy, nous avons rencontré dans les chartes Jean Métral en 1343, Humbert de Naves en 1349, Reymond de Thesio en 1369, Guichard des Balmes en 1373, Guillaume de Fésigny en 1382, Thomas de Genève, fils de Pierre le Bâtard, en 1390, etc.

Mais nous avons hâte d'arriver à une nouvelle phase de la *maison forte de l'Isle,* dont l'importance ne fera que grandir.

Un des graves différends que les comtes de Genevois avaient avec l'évêque de Genève était la fabrication de leur monnaie en contravention des droits régaliens du prélat, prince-évêque. La tradition rapporte que cette œuvre clandestine s'accomplissait d'abord dans un bâtiment pourvu d'une pièce d'eau, situé au Tillet et qui a gardé le nom de *maison de la Monnaie.* Le mas du Tillet était possédé en partie par Pierre de Genève,

Digitized by Google

frère bâtard du comte Amé III et souche des Lullin et Boringe.

Mais cet établissement était trop à la découverte sous l'ancienne route d'Annecy à Seyssel. On se rappelle que, d'après la reconnaissance de Pierre de Vile, en 1316, le comte de Genevois avait des droits féodaux dans les marais d'Epagny. C'est là qu'on construisit, non loin des confins extrêmes de Sillingy, un bâtiment qui a toujours porté le nom de *château des Monnaies*, et dont on aperçoit encore quelques restes.

L'administration de cet atelier monétaire siégeait au château de la Balme de Consengy, dont les grottes pouvaient abriter impunément le stock des monnaies. Entre ces deux localités les chartes signalent le *chemin de la Moniaz*. La Maison de Genève y séjournait assez souvent, d'après les nombreux actes qui y ont été passés.

Parmi les petites monnaies sorties de cet atelier, les comptes signalent des *poises*. On a cru que ce nom venait de Poisy et que l'établissement aurait été autrefois sur la commune de Poisy, ou au moins l'administration au château de Macully. C'est une triple erreur. Les *poises* ou *peises* étaient connues dans plusieurs anciennes provinces de France et le voisinage de Poisy n'y était pour rien. D'ailleurs on ne fabriquait pas seulement des poises, mais des solides, des sixains, des deniers, des oboles, etc.

Depuis longtemps, le comte Amé III, n'espérant rien obtenir de l'évêque ni du comte de Savoie, qui avait aussi ses prétentions, sollicitait de l'empereur de Germanie le droit de battre monnaie dans le comté de Genevois relevant de l'Empire. Enfin, Charles IV, flatté de l'occasion de faire acte d'autorité suzeraine sur les prétentions des divers vassaux, accorda cette autorisation par lettres du 21 août 1355.

Nanti de ce droit, Amé III, n'ayant plus à dissimu-

Digitized by Google

ler son œuvre, décida d'établir son atelier monétaire à la capitale de son comté, dans la maison forte de l'Isle, dominée par le château d'Annecy. On se mit à l'œuvre pour transformer la maison, soit la partie basse, en atelier, et aménager au dessus une habitation pour le maître des monnaies. On voit dans les comptes de 1356 de la chaux et du sable apportés dans des barques pour réparer la cheminée de la maison, exhausser la tour ; l'achat de 50 pierres de molasse pour les portes et fenêtres. On peut les reconnaître encore. On voit les journées des maçons pour rompre le mur de la cave, y établir le fourneau de l'or, 200 çarrons pour les deux fourneaux, quatre charrettes de pierres de tuf pour les voûtes des fourneaux, 2,700 clous pour la couverture du laboratoire, 16 lampes *(crusellos)*, une boîte à deux serrures, pour le dépôt de la monnaie, une arche ou coffre-fort pour la garde de la monnaie. Ajoutons des poutres, des lattes, des pièces de fer dans les notes des fournisseurs, les journées des maçons, charpentiers, ouvriers, et enfin le nettoyage du canal de Thiou.

(A suivre). C.-A. Ducis.

Digitized by Google

NOTE SUR LA DATE
DE LA MORT D'ANTISTIUS LABEO

Parmi les proconsuls de la Narbonnaise du temps d'Auguste, on connaît, d'après un passage de Pline (*H. N.*, 35, 7 (4), le célèbre jurisconsulte M. Antistius Labeo [1]. On ne sait la date exacte ni de sa naissance ni de sa mort. Teuffel, dans son *Histoire de la Littérature latine* [2], place la vie de Labeo entre les années 695 et 765 de Rome, soit entre 59 av. et 12 ap. M. Goyau, dans sa *Chronologie de l'Empire romain* [3], donne également, d'après Teuffel, l'an 12 comme date de la mort de Labeo, qui alors aurait été âgé de soixante et onze ans.

Ni l'un ni l'autre n'ont cité le passage en question qui peut-être infirme la date qu'ils ont avancée et dans lequel Pline, parlant des peintres contemporains, nomme, après Turpilius, Antistius Labeo *prætorius... etiam proconsulatu provinciæ Narbonensis functus... exstinctus nuper in longa senecta*.

Nuper et *longa senecta* sont en effet des mots qui appellent l'attention. *a)* D'abord n'oublions pas que Pline est né en 23 ap. et qu'il a dédié son ouvrage à Titus en 77 [4]. Quand il parle de cet espace intermédiaire, il emploie généralement l'expression *nostra ætas*, notre âge, notre génération [5]. Quand il vise plus particulièrement l'époque de sa jeunesse, l'âge où les hommes commencent à observer et à se souvenir, il se sert de l'expression *nostra memoria* [6]. Au contraire,

1. Allmer, *Insc. Vienne*, I, p. 270.
2. Trad. Bonnard et Pierson, t. II, p. 132. Paris, 1880, Vieweg.
3. Paris, 1891, Klincksieck.
4. Pline, *H. N.*, Prœf. 1.
5. *H. N.*, 33, 49 (11); 34, 17 (7); 35, 7 (4).
6. Ex. : « *Quæ pictura duravit ad nostram memoriam* », c'est-à-dire jusqu'au règne de Claude. (*H. N.*, 35, 7 (4).

Digitized by Google

l'adverbe *novissime* se rapportera à un fait rapproché de la date de la dédicace à Titus, ainsi à l'incendie du Capitole, en 69 [1]. *Nuper,* nouvellement, récemment, dernièrement, devra donc très probablement désigner une époque éloignée de quarante ans au plus de la date de la dédicace. *b)* Pareillement, l'adjectif *longa* ne convient guère à une vieillesse de 71 ans; cette expression désigne plutôt une vieillesse assez avancée, qui approche de la centaine sans la dépasser et qui, par suite, semble longue aux yeux d'une génération oublieuse pour laquelle le grand Labéon, le brillant rival de Capiton, est celui qui vivait sous Auguste [2]. Il semble donc résulter de la lecture de ce passage que Pline rapporte la mort de Labéon comme un fait contemporain, dont il aurait presque été témoin et qui, par conséquent, est postérieur à la date donnée par Teuffel.

Quelles dates attribuer maintenant aux différents faits connus de la vie du jurisconsulte? En nous basant sur ceci, à savoir que, d'un côté si Tacite nous parle de la mort de Capiton, il passe sous silence celle de Labéon, que de l'autre, il manque aux *Annales* le récit des années 37 à 47, nous serions assez tentés de placer la mort de Labéon dans cet espace de temps. Alors il faudrait avancer de quelques années la naissance du jurisconsulte. En admettant la date hypothétique de 54, par exemple, Antistius aurait perdu son père à douze ans; il aurait suivi les cours de Trébatius dès 34; en 12, Auguste lui aurait offert le consulat, ce qui placerait vers l'an 10 son proconsulat de Narbonnaise; en l'an 5, il aurait eu cinquante-neuf ans et il serait mort ainsi sous le règne de Caligula.

P.-Ch. Marteaux.

1. *H. N.*, 34, 17 (7).
2. Tacite, *A.*, III, 75. « *Ea ætas duo pacis decora simul tulit.* » Cela ne veut pas dire qu'en 22 ap. Labéo était mort depuis dix ans.

Digitized by Google

LES NOMS DE LIEUX
DE LA
HAUTE-SAVOIE
(Suite.)

Notre premier article sur les noms de lieux nous a valu deux intéressantes communications dont nous croyons devoir détacher quelques extraits, en tant qu'ils complètent ou rectifient nos assertions ; heureux sommes-nous de cette intervention qui, en multipliant les efforts et les recherches, nous conduira plus sûrement au but.

Lettre de M. H. TAVERNIER, de Taninges.

. . . . . .

Au sujet du mot *Salle*, p. 259. — *Salle* est indiqué une fois pour forêt, synonyme de *Seille* (Houzé). Le mot pourrait avoir cette signification, p. ex. à Sixt : *Salvadon (Silva dunum)*, alpages au-delà d'une forêt de sapins ; *Salvagny*, jadis *Servagnier*, gros village également près d'une grande forêt, la *Grand-Joux* ou la *Grand-Jor*.

P. 260. — A la liste *Thiez, Thuet, Toisey* ajoutez *Toisinge*, hameau de Saint-Pierre de Rumilly et *Tiosard*, ancien château aujourd'hui fermé à Amancy.

P. 265. — *La Ravouire* (commune de Verchaix) est une côte stérile à chênes rabougris. Ce nom serait mieux placé avec les dérivés de *robur* (p. 261) qu'avec les champs de raves.

. . . . . .

Lettre de M. FENOUILLET, instituteur a Desingy.

. . . . . .

A *Betulla* je crois que vous rattachez à tort *Bulox* et *Beule*. Ces mots reproduisent plutôt le mot *beulo*, en patois source, dont est formé *beulâ*, jaillir. Je connais plusieurs mas dénommés au *Beulo* ou vers le *Beulo*, où il y a des sources nombreuses.

Digitized by Google

De là viennent les noms de famille *Bouloz*, *Duboulos* (en patois *Dubeulo*) et *Buloz*. *Betulla* donne *Biolla* et ses dérivés, comme *medulla* donne *miolla, nebula, niolla,* par la chute de la consonne médiane et l'*u* latin, qui se prononçait *ou,* donne *ò* sourd en patois, mais jamais *eu*.

Dans les mots venant de *chêne,* l'accent tonique est resté sur la première syllabe. Les noms de la *Chenaz*, la *Chenal* ne doivent donc pas venir de chêne. Je crois qu'ils signifient tout simplement chenal ou bief de moulin qui se disent *chenâ* (en Chablais *chenô*). En effet, il y a à Amancy les moulins de la *Chenâ* où l'eau est amenée par un long canal (*chenâ*). A Thollon, le passage de la *Chenô* est un long couloir conduisant à la montagne de Memise.

Au sujet d'*Uche* et d'*Ouches,* je vous ferai remarquer que *u* latin initial a constamment donné en savoisien *or, our, uer,* témoin *ulmus* = *uermo, ourmo, ormaret; pulmonem* = *pormon, culmen* = *cormet, pulver* = *perve* ou *pèvre* ; de même que *al* donne *ar* : *salvia* = *sarva, alba* = *arba, palma* = *parma,* etc. *Ulcus* aurait donc donné *orche, ourche, uerche* et non *ouche* ou l'*l* n'existe pas et n'est pas représentée. L'étymologie la plus probable de *Ouche* est celle de M. Gonthier : *occhia,* de *occare,* qui vient lui-même de *occa,* herse.

. . . . . .

IV.

Noms tirés de la disposition des lieux.

Le *Plan,* le *Planay,* le *Planeley, Planaise, Planaz, Planajor,* les *Eplanées,* les *Planes,* les *Plagnes,* les *Planards,* la *Planaz* caractérisent les parties planes d'un fond de vallée ou d'un plateau. Mais les méplats que l'on rencontre en montagne, et qui se succèdent parfois comme des gradins, s'appelleront la *Plattaz,* le *Plattet,* le *Platuit,* les *Plattières,* le *Platon,* puis les *Replats,* le *Replaton,* les *Replens,* au *Ruplan*. Entre ces méplats successifs, il y a souvent un pli de terrain dont l'arête sera le *Crêt,* le *Crettet,* la *Crête,* la *Crêtenaz* (Choisy), *Crétal* (Lugrin), à *Crée* (Bassy), le *Crey, Crétoz* ou le *Crédoz* (Cornier). Les gradins eux-mêmes seront les *Saillets,* les *Etages,* les *Greppes,* les *Crapons*.

Digitized by Google

Pour exprimer une élévation, un sommet, les termes abondent : la *Tête,* la *Testaz,* la *Mottaz* (Megève), la *Motte* (Ayse), le *Haut,* le chalet de l'*Haut* sur Alex (écrit *Altus* dans les chartes et ordinairement nommé chalet de *l'Eau*), *Hauteret* (Lornay) ; les *Bosses, Ballaison* (de ballon), *Balleyson* (Choisy), sur la *Balle,* sous le *Ballaison* (Meillerie) ; le *Coupeau* (du celtique *coppa,* élévation [1]), *Dossenay* sur Groisy (radical *dos* ?), le *Chard* (sommet d'un plateau), aux *Chars* (Côte-d'Hyot), *Lachart* et la *Chardaz* (Mont-Saxonnex), la *Charrière* (Montmin), *Charjor* (Mieussy) ; à *Chapt* (de *caput*), vers *Chat,* la *Chat* (plus souvent écrit *Lachat*), les *Chats* (Mieussy) ; *Cuvat,* la *Covâ* (plateau), sous la *Cuvat* (Faverges) ; *Chedde* et *Chède* (en haut en langue d'oïl) ; *Duingt* (de *dunum,* monticule) ; tous les noms en *od* déjà cités : *Chavanod, Champanod, Vernod ;* l'alpe d'*Odaz* (Mieussy), les *Dodes* et les *Dudes,* la *Bergue* et la *Bergaz* (de l'allemand *berg,* élévation), les *Combles,* les *Frêtes,* la *Frêta,* la *Fraise,* la *Freysa,* la *Frise* (pour cime, arête).

Dans un ordre inverse, nous avons la *Combe* et la *Combaz,* les *Ecombes* (Allèves), *Combargeon, Combafort, Combette, Comballiafrey, Combafoug, Bellecombe, Hautecombe, Combette, Précombe,* au *Recombe,* la *Fosse,* les *Fosses,* les *Fosseaux,* la *Creuse,* la *Crusaz,* la *Crosaz,* les *Creuses,* les *Creuzettes,* le *Crosat,* le *Creux,* sur les *Creux,* le *Cruet,* le *Cresin,* le *Cruy,* les *Cris,* le *Cris,* le *Cruz,* le *Croz,* le *Crosay,* les *Crozets,* la *Grusaz* (Domancy), la *Greubaz,* les *Grobbes,* les *Vaux, Léveaux* (qui s'écrit encore *Lévaut* et *Levaux*), *Cheravaux* (Montriond : vallée rocheuse), *Bellevaux, Bonnevaux, Vallon, Vallonnet, Vallières* et *Vaillères* [2], la *Fattaz* (Côte-d'Arbroz : pour la poche), *Habère-Poche* (disposition en entonnoir).

1. Bescherelles, *Dictionn. national.*
2. De *vallarium,* pays de vallées. (Abbé Bonnaz.)

Digitized by Google

Les grottes, les puits de montagnes s'appelleront la *Barma* ou la *Balme,* bois *Barmetin* (Héry), les *Balmettes, Balmotte,* la *Baume,* les *Terriers,* les *Grottes,* la *Crottaz* (les Gets), la *Crotte de la Combe,* la *Crotte-au-Chien,* la *Tanière-Rouge,* les *Tines,* la *Tan-naz,* la *Ton-na,* la *Dan-naz,* la *Boën-na, Bange* (pour bauge), *Bornale,* au *Bornalier,* la *Bornalière,* le *Four,* le *Partui,* la *Pertuise,* le *Golairon.* — Quelques-uns de ces noms signifient également col, passage étroit, défilé et peuvent alors prendre rang à côté de *Cluses,* la *Clusaz, Cluseraz,* les *Clusettes,* la *Gorge,* le *Goulet,* la *Golettaz,* la *Forclaz, Forchex,* les *Fourchettes,* les *Fourches,* le mont *Forcher,* sur *Cou,* la montagne de *Coux.*

Un terrain montant s'appellera la *Côte,* les *Côtes,* la *Cutaz,* la *Puyat,* la *Buyat* (Challonges), l'*Epuyer* (Bellevaux, de *podium,* rampe), la *Rapaz,* la *Rappe,* les *Rapilles,* les *Rapines, Rampon, Rampillon* et *Ramponnet.* — Nous mettrons en dehors de cette série les dérivés des mots celtiques *cut, cout, cotan,* qui signifieraient, d'après M. Ducis, forêt, cachette, caverne, et qui ont donné à notre département : le *Couteau* (commune de la Baume), les *Coutasses* (Combloux), *Couty* (Habère-Poche), la *Cottaz* (Eteaux) et *Cottelet* (Meillerie).

Les noms de *Belair, Bellevue, Bévy* (beau voir), *Beauséjour, Beaurivage, Beauregard,* et ceux de l'*Adray* (pour l'endroit), les *Adroits,* le mas de l'*Adret* témoignent de la bonne orientation des lieux ; le contraire se manifeste dans les *Envers,* les *Enversins,* la *Rivière-Enverse,* l'*Envers des Dodes* (Grand-Bornand) et *Montanvert* qui devrait s'écrire *Mont-Envers.*

Trottebise, Torchebise, Buffavent, le col de la *Buffaz, Montavent* indiquent assez leur situation à découvert, tandis que le *Réret,* les *Rirets, Léderry* (là-bas derrière), *Deyrier, Dérée* annoncent qu'ils sont à

Digitized by Google

l'arrière-plan. *Lieutraz, Luittraz, Lioutraz* (d'*ultra,* au delà), *Lédelet* (même signification), *Liodome* (pour *lé d'amot* ?), *Leydefeur* (la-bas dehors), *Fauraz* et *Faurax, Ley-Dessous, Trélatête, Trélamon* (*tré* pour *trans,* au delà) donnent bien l'idée de leur position écartée par rapport à un point principal. — Même sens pour *Arculinges,* les *Arculinges, Arculaz, Reculex, Reculière,* les *Eculées,* à *Eculé, Cul-Bas,* les *Culées,* les *Cullets,* à la *Culaz* (du bas latin *ad culatam*), les *Bouts,* les *Rebouts,* les *Caves* (les queues), le *Cavey,* la *Cavetta,* les *Bunè* (les bornes), les *Confins,* la *Fin,* aux *Fins* (en patois *u Fin* dont on a fait capricieusement *Huffin* à Neydens). *Metz* (du latin *de metis*) et son diminutif *Meythet* appartiennent à cette famille.

Du celtique *corn,* angle, corne, pointe, sont venus *Cornier, Cornillon, Curnillex,* les *Cornets,* les *Cornes,* bois de la *Corne,* bois *Cornent,* la *Curnaz,* les *Cornuts,* à *Cornu.* — A la même catégorie, se rattachent le *Coin* avec sa variante *Cons* et leurs diminutifs le *Cognet,* le *Cugnon,* le *Cougnon,* le *Cognonet* ; — à la *Courbe,* aux *Courbes,* les *Recourbes,* la *Corbaz,* les *Converses,* les *Conversions,* au *Crochy* (au crochet), au *Girolet* (de *gyrus*), le *Coude.* — Un croisement de route, un carrefour deviendra la *Croix,* la *Croisette,* la *Crosette,* les *Croisets,* à l'*Encroi,* les *Traversis,* la *Traversière.*

Dirons-nous enfin la variété presque innombrable des noms de lieux dérivés de *mons,* montagne : à commencer par *Mons,* le *Mont,* les *Monts,* les *Montets, Beaumont, Balmont, Belmont, Chaumont (calvus mons)* et son diminutif *Chaumontet, Clermont (clarus mons), Entremont,* l'*Ermont* et *Narmont* à Bellevaux, *Terramont* (que l'on traduit en Poche par tard à mont) et continuant par *Montagny, Montagnon, Montigny, Montizées* et *Montizel* (*monticellus*), *Montessuit* (mont sec, essuyé), *Monthoux* (mont du tuf), *Montrottier*

Digitized by Google

(*mons ruptus*), *Montmin* (*mons minor*), *Montroch*, *Montessaix* à Cluses (mont du Saix, du rocher), *Montquart* à Chamonix (position pour château, *caër*), *Montisbrand* aux Clefs, *Montmasson*, *Montferon*, *Montbéné*, *Montherbout* (mont herbeux) que l'on écrit aussi à Lullin *Monterrebout* (limite de la terre ?), *Montriond* (*mons rotondus*), *Montauban* sur Seyssel (*mons Albanus*), *Montavax* ou *Montavat* sur Saint-Roch (mont d'aval) *Montdragon* à la Balme, *Monteaubanc* à Saint-Cergues, *Montely* à Megève, *Montjarbé* à Duingt (en forme de taupinière ?), *Montjoie* (*mons Jovis*), *Montpellaz* [1], sans compter les *Montnant*, *Montpiton*, *Montravant*, *Montremont* (qui devrait s'écrire Mont-Remont, *mons remotus* et que l'on prononce Mormont), *Montremaz* et plus de vingt autres que nous taisons pour ne pas abuser de la patience du lecteur.

V.

D'APRÈS LA NATURE DU TERRAIN ET LES ACCIDENTS DU SOL.

Asnières, *Aunières*, l'*Arny*, l'*Herny*, aux *Harniers*, aux *Erniers* dérivent d'*arenaria* et ont le même sens que la *Sablonnière*, la *Sablinière*, la *Gravière*, les *Gravières*, la *Gravelière*, la *Gruva*, la *Gravanne* (Brenthonne) et les *Gravasses* (Chamonix). — Par continuité, les bords pierreux d'un cours d'eau, un lit desséché de ruisseau en montagne recevront les noms de *Glière*, *Grière*, qu'on pourra écrire *Gruyère* comme à Argonnex et même la *Gria* comme aux Houches.

Les terrains vraiment pierreux s'appelleront le *Perret*, les *Perrets*, le *Péray*, le *Pérus*, la *Pierrue*, la *Perrière*, la *Perrolière*, la *Pierreuse*, la *Perreuse*, *Perron*,

1 Montpellaz pourrait venir, comme Montpellier, de *mons pessulanus*, garni de sapins ? Il y a un mont Pilat, dans le département de la Loire, qui se rattacherait peut-être à cette origine.

Digitized by Google

la *Perrine,* les *Péras, Perraz,* la *Paraz, Perroy, Pariaz,* le *Parroi,* les *Perrettes, Perretaz,* à *Perrassy,* à *Perravex,* aux *Pierrailles,* aux *Périllets,* aux *Périllats,* au *Périllin, Tré-les-Pierre,* aux *Pérouses,* à la *Pérouse,* aux *Pirolettes,* les *Perriers,* les *Perrières,* les *Ferrières,* les *Verrières* (belles carrières de grès à Neydens), les *Verries* et *Veyrier* (*Veyries* dans les chartes).

Un lieu caractérisé par la présence d'une pierre isolée se nommera la *Pierre,* la *Pira, Pierrecharve* (pierre chauve), *Malapierre, Pirrandry* (la pierre à André), *Pira d'en Geroux,* à *Puraplata.* — Le celtique *lia,* pierre ou rocher, nous donne *Lyaud* ou *Liaux* (Monnetier-Mornex), *Lays* (Arâches), le *Lay* (Contamines), *Léaz* (Chavannaz), *Layat* (Boëge), *Loëx* (dans les chartes *Loyes* et *Loyas*), *Loisin* (*Loisinum,* diminutif de *Loyes*), le bois de l'*Allay* ou de la *Laye* à Meillerie, et à Mieussy *Ley, Leyer* et *Andeliey* (*ande* devant, *liey* rocher, *ante rupem* [1]).

Le *Rocher,* les *Roches,* les *Rochers rouges* (Chamonix), la *Rochette,* les *Roquettes* (Beaumont), *Roquier* (Morzine), *Roqueraz* (Héry), les *Roches, Chavaroche* (*calva rupes*), aux *Rochats* (Gruffy), *Rochefond* (Frangy) sont le noyau d'une nombreuse tribu à laquelle viennent s'adjoindre sous une autre forme le *Sey,* le *Cé* ou le *Saix,* la *Siaux* (Lullin), *Saxel* et *Mont-Saxonnex* ; — puis le *Vard* de la Clusaz (*var* en celtique rocher, tumulus [2]), le *Var* de Saint-Jorioz, le *Charvin* ou grand *Carroz* de Manigod (*cairn* ou *carrek* en celtique rocher), la *Crau* du Lyaud (de *craigh,* en celtique amas de pierres [3]), les *Caravolles* de Droisy, *Cheravaux* de Montriond (*Caravallis* dans les chartes), le roc de *Chère* de Talloires, *Verchère* ou vers Chère de Faverges et peut-être *Verchey* ou *Verchaix*

1. H. Tavernier, *Mieussy.* — On trouve aussi *laye,* bois taillis; Saint-Germain en Laye aurait cette origine. (Bouillet, *Dict. scient.*)
2. Ducis, *Quest. archéol.,* p. 238.
3. Bescherelle, *Dictionn. national.*

Digitized by Google

près de Samoëns. D'autres dérivés de *rupes* comme les *Rippes,* les *Ruppes,* la *Ripaz,* la *Rippaz,* la *Rupilière* (Bassy), les *Ripaudes* (Chénex) formeraient une branche de cette tribu.

Un tas de pierres accidentel ou de main d'homme prend les noms de *Molard* (du latin *moles*), la *Mule* (même origine), *Mollard,* les *Molares* (Magland) et le *Molaret* (Montmin) ; — il se nommera aussi *Murger, Morzier* (Brenthonne) et *Murzier* (Droisy).

Châlon sur Ayse (précipice en langue d'oïl), les *Lanches* d'Essert-Romand (ravin de montagne à pente rapide), la *Lanche-Damnée* des Gets, le *Grand-Lanchy* du Grand-Bornand, les *Lanchettes de la Corne* à Chamonix, *Lancheman* à Chavannaz, les *Ravins,* le *Ravinet,* les *Ravines* sont à grouper ensemble.

Glaciers et avalanches ont laissé leurs traces dans *Lavanche, Lavanchy,* pré de l'*Avanchy,* le *Lavanchy* (Montriond) ; dans *Moranche* (de moraine et du latin *morari* demeurer), les *Moranches* (Combloux), *Mornex* ou *Mornay* (de moraine également).

Ne perdons pas de vue la nature du terrain, qui se montre encore dans les catégories suivantes :

Terre boueuse : *Bray* (du bas latin *braium,* boue), en *Glaise,* le *Plan-Gliaz* de La Clusaz, les *Pettoraux* de Megève (de *peté,* glaise épaisse en patois), la *Pétouillère* de Mont-Saxonnex, *Ptécrot* de Montriond (creux du *peté*), l'*Encraty* du Demi-Quartier (encrotté, qui est dans la crotte ou dans la boue). — Terrain tufeux : le *Thouvex,* les *Thovet,* la *Touvière,* les *Tovassières* de Pratz, le *Tour* (en patois le *Tœu*). — Terrain talqueux, aux reflets argentins : *Argentières, Argence, Pré-d'Argent.* — Terrain ferrugineux : *Taillefer* (Duingt et Margencel), *Rougemont* (Entrevernes), *Roge-Palud* (Mieussy), à *Terre-Rouge* (Ferrières).

(A suivre.) E. Tissot.

Digitized by Google

LISTE
DES
IMPRIMEURS ET LIBRAIRES
D'ANNECY
ET DE LEURS IMPRESSIONS PEU CONNUES

POMAR Gabriel, imprimeur et libraire (1535-1542).
Originaire d'Espagne, exerçait à Lyon en 1513, vint s'établir à Genève de 1521 à 1535 année où il rejoignit, à Annecy, l'évêque Pierre de la Baume.

VUALFAL Guillaume, libraire (1540).

POMAR Aymé, imprimeur et libraire (1542).
Imprima : *La louange et description de l'entrée de Jacques de Nemours à Annecy*.

POMAR François, imprimeur (1543-1556).
Marié à noble demoiselle Françoise Théon. Fit imprimer, à Lyon, par Dion de Harsy, en 1543 : *Horæ Almæ Virginis Deiferæ Mariæ*. Il quitta Annecy pour s'établir à Chambéry postérieurement à 1556.

GAZEAU, libraire (1549).

De SAINT-YLLAIRE *(Hilaire)* Jehan, libraire (1561).

CHANTELOBE *(Chanta-Louppe)* Martin, libraire (1561).
Reçu bourgeois d'Annecy le 13 décembre 1561 ; marié à Etiennette Verney, d'Annecy.

BOTTON Antoine, imprimeur ou libraire (1566).
Edita : *Elementa gramaticæ juventibus utilis*.

PETREMAND & De SAINT-HILAIRE Jean, libraires (15..?).

BERTRAND Jacques, imprimeur (1572-1576).

Digitized by Google

A imprimé : *Kalendarium ecclesiasticum Joan. Horolani recognitum* (1573), in-8° de 55 p.

LIRE Jean, libraire (1585).

ALLIOD Claude-François, libraire (1589).

PHILIPPE Albert, imprimeur (1598).

ALLIOD François, libraire (1615).

RAMUS Nicolas, libraire (1631-1647).

Fit imprimer : *Rudimenta ad declinationes,* à Necy, chez André Leyat et se vendent chez Nicolas Ramus.

LEYAT André, imprimeur (1641-1647).

Des lettres de bourgeoisie sont accordées à son père sur sa demande, 1641. A imprimé : *Les prophéties de l'Etat de Savoie* (1641), in-4° de 80 p. — *Le bien public* de René Favre (1646). — *Rudimenta ad declinationes* (1647).

CAILLOT Edmond, imprimeur (1644-1663).

A imprimé : *Summarium revolutionum... Marchantio... pastore* (1644), in-12. — *Secunda Despauterii editio* (1649). — *Epithalame sur l'heureux mariage de S. A. R. et de la princesse de Valois,* par A. Barthelemy Magistri (1663), in-8° de 52 p. — *Lys de France en Savoye recueilli dans le parterre royal de Madame la duchesse royale, présentée à son entrée dans la ville de Saint-Jean de Maurienne,* par le sieur Trepier, conseiller de S. A. R. et juge mage de la province; à Annessy, par Edme Caillot, sur le pont de Notre-Dame, 1673, in-4° de 15 p., 4 ff. n. ch.

VEILLARD, imprimeur (1644).

VANEY Nicolas, libraire (1651).

DUFOUR Martin, imprimeur (1654-1656).

Marié à Marie Lemègre le 26 avril 1656.

ALLIOD, fils de François, libraire (1656-1666).

CLERC Jacques, imprimeur (1659-1683), en rue Mercière.

A imprimé : *Les vies des VIII vénérables mères re-*

Digitized by Google

ligieuses de la Visitation (1659), in-4° de 322 p. — Le Jay, *Speculum presulis* (1661). — *Officium corporis Christi* (1674). — *Kalendarium romanum* (1674).

DELACHINAL Pierre, imprimeur (1662-1666).

IMPRIMERIE DU COLLÈGE (1664-1666).

A imprimé : *C. Plinii Cæcilii Nevocomensis Epistolæ selectæ ad usum collegii Chapuisiani Anneciensis* (1664), in-32 de 80 p. — *Joannis Ludovici Vivis introductio ad sapientiam, adjecta est gallica versio in gratiam studiosæ juventutis collegii Chapuisiani Annessiensis,* Annessii ex typographia collegii anno 1664, in-8° de 88 p. — Deleschaux, *Difformité* (1665). — J.-F. Constantin, *Selectiora* (1666).

GAUTIER Claude & SENGLERAT Jean, imprimeurs (1675).

Ont imprimé : *Kalendarium romanum* (1675), in-18 de 191 p.

FONTAINE Humbert, imprimeur (1689-1712).

A imprimé : *Le notaire parfait* (1712), in-4° de 159 p.

La veuve FONTAINE (Claudine CALLOU), imprimeur (1712-1733).

(11 juillet 1715.) Patentes données à Thonon l'autorisant à imprimer et vendre pendant douze ans : *La vie de saint François de Sales* ; *Le Despautaire* ; *Le Rudiment* ; *Les Exercices du chrétien* ; *Le Catéchisme du diocèse* ; les frères Dumax n'ayant pas fait lever et remplir les conditions des patentes accordées en 1713. — A imprimé : *Régles de la congrégation* (1712). — *Table alphabétique des lois et constitutions* (1725). — *Sujets de conférences ecclésiastiques* (1727). — *Abrégé de la vie de saint François de Sales* (1727). — *Statuts de police de la ville d'Annecy* (1733).

Les frères DUMAX Jean-Pierre & Benoît, imprimeurs (1713-1735).

Ont imprimé : *Sujets de conférences ecclésiastiques*

Digitized by Google

(1713). — *Abrégé de la vie de saint Pie,* pape nouvellement canonisé (1713), in-8° de 46 p.

BOUGNON CLAUDE-ANTOINE, imprimeur et libraire (1720).

A imprimé : *Sermons de dom Sigismond Quisard.*

BLONDET NICOLARDE, libraire (1729).

Elle continua sans doute le commerce de son mari, à Annecy, après que celui-ci se fut établi, comme libraire, à Chambéry, où il acheta l'imprimerie de la veuve Riondet, en 1703.

DURAND JOSEPH, imprimeur et libraire (1736-1741).

A imprimé : *L'innocence reconnue ou la vie admirable d'une illustre dame appelée Geneviève,* par le R. P. René de Cerizier. — *Phœdri Augusti Cœsaris liberti fabularum libri quinque* (1741), in-32 de 136 p.

BURDET JEAN-BAPTISTE, imprimeur et libraire (1737-1777).

Originaire de Chambéry, reçu bourgeois le 4 juin 1742. A imprimé : *Officium beatæ Margaritæ de Sabaudia* (1739). — *Officium sacratissimæ sindonis* (1739). — *Officium corporis Christi* (1740). — *Officium desponsationis B. M. Virginis cum S. Joseph* (1740). — *Réduction des florins en livres de Savoie,* par maître J. Lionnaz (1741). — *Phœdri fabulæ* (1746). — *Les statuts de la dévote confrérie de Notre-Dame des Suffrages de Saint-Maurice d'Annecy* (1750). — *Catéchisme nouveau contenant le précis de la religion* (1751). — *Lettre pastorale de Mgr l'évêque et prince de Genève* (1751). — *Table généalogique de Besson* (1753). — *M. T. Ciceronis in L. Catilinam* (1756). — *Constitutions et instructions synodales de saint François de Sales* (1773).

Veuve DURAND, imprimeur (1748).

Thèse de Leo Bô, Sancti Bernardi monachus in primitivo sancti Petri de Lemenco supra Camberium templo, Annecii, apud viduam J. Durand, Regis Tipographi, in-8° de 18 p.

Digitized by Google

MUGNIER PIERRE, imprimeur et libraire (1755).

A imprimé : *Relation du pitoyable état où se trouvent les lieux saints de Jérusalem.*

DURAND CLAUDE-MARIE, imprimeur et libraire (1765-1804).

A imprimé : ARIGNANI, *Tractatus de contractibus* (1781). — *Statuts et règles de la confrairie de la Sainte-Croix* (1784). — *Livre à l'usage des Sœurs de la confrairie de la Sainte-Croix* (1789). — *De sacra profanaque eloquentia institutiones* (1792). — *Mémoire sur le collège de Savoye fondé à Louvain.*

BURDET J.-B. & ALEXIS, imprimeurs et libraires (1777-?).

Ont imprimé : *Officia propria diœcesis Genevensis* (1777).

BURDET ALEXIS, imprimeur et libraire (1782-1825).

A imprimé : *Exercices du chrétien* (1783). — *Nouvelle journée du chrétien* (1736). — *Officia propria sanctorum diocœsis Tarentasiensis* (1790). — *Office de la Vierge Marie* (1810). — *Abrégé de l'histoire de Savoie* (1820).

DURAND JEAN-FRANÇOIS, imprimeur et libraire (1816-18..?).

BURDET AIMÉ, imprimeur et libraire (1825-1856).

PRÉVOT JOSEPH & SAILLET FRANÇOIS, libraires (1825-1836) et imprimeurs (1836-1850).

PRÉVOT JOSEPH & ROBERT LOUIS, imprimeurs (1850-1851).

ROBERT LOUIS, imprimeur (1851-1852).

BÉTEMPS P.-M. & FRANÇOIS, libraires (1851-1862).

PHILIPPE JULES, imprimeur et libraire (1850-1859).

A. PERRIN et E. SERAND.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

La Mission de saint François de Sales en Chablais, par M. l'abbé GONTHIER. Annecy, librairie Abry, 1891, 248 pages in-8°.

—

Au sud du lac Léman et du Rhône, entre le Vuache et la Dranse, les troupes bernoises s'étaient emparées en 1536 de tout un territoire, qui comprenait ce que Charles-Auguste de Sales appelle *deux des plus belles provinces du royaume des Allobroges, Chablais et Ternier*. Tout ce pays fut bientôt converti au protestantisme.

L'histoire du Chablais protestant se divise en trois périodes : la période bernoise, qui va de la conquête jusqu'à la paix de Nyon en 1564 ; — une période intermédiaire, d'une trentaine d'années, pendant lesquelles cette contrée demeura protestante, tout en étant soumise au duc de Savoie ; — enfin la période qu'on peut appeler *salésienne,* qui va du 14 septembre 1594, date de l'entrée de saint François de Sales en Chablais, jusqu'à la paix de Lyon et la réconciliation des églises du bailliage de Gaillard, en 1601. A partir de cette époque, on se soumit, dans toutes les paroisses du pays, à la volonté du duc de Savoie, qui avait fait écrire à la seigneurie de Genève : « Son Altesse ne force personne en ce qui est de la religion ; mais Elle ne veut pas qu'il se fasse autre profession que de la catholique romaine dans ses Etats [1]. »

Les deux premières périodes de cette intéressante

1. *Registre du Conseil de Genève,* 26 juillet 1601, cité par M. Dufour-Vernes dans un Appendice de *L'Escalade,* récit tiré de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, et accompagné de documents nouveaux. Genève, librairie Georg, 1884.

Digitized by Google

histoire n'ont pas encore été étudiées comme elles mériteraient de l'être. A vrai dire, les recherches sur l'époque bernoise ne sont pas aisées, parce que les documents qu'il faudrait consulter sont pour la plupart en allemand, aux archives de Berne; il ne s'est pas trouvé de savant qui en ait fait son affaire, et qui se soit mis à fouiller cette mine, laquelle doit être très riche. Toutefois le dépouillement de la copieuse correspondance publiée dans les *Opera Calvini* ne serait pas sans fruit. M. Gonthier aurait bien fait de la consulter pour son Appendice A : *Les ministres protestants en Chablais.*

Champereau, par exemple, méritait d'autres reproches que ceux qu'il lui adresse (page 217) d'après l'abbé Fleury. Champereau, qui ne voulait pas être relégué à Draillant, a allégué les couches de sa femme, cela est vrai : *Quoniam uxor erat partui vicina, veniam sibi dare petiit si non tam cito familiam et supellectilem suam illuc transferret.* Mais ce n'est pas qu'il craignît la peste, il n'en était pas question : tout simplement il ne voulait pas aller demeurer dans un village éloigné; tandis que la Compagnie des pasteurs tenait à l'y envoyer, pour le séparer de quelques mauvais drôles avec lesquels il avait trop de relations. Si ses collègues jettent sur lui un blâme sévère, c'est que *sodales habebat helluones,* c'est que *in cauponis frequentior erat quam domi* (lettre au clergé de Gex, 13 décembre 1545).

Les savants éditeurs des *Opera Calvini* ont publié sans réticence les documents historiques qu'ils ont recueillis; ils étaient au-dessus de la crainte de fournir des armes à la médisance, à la polémique des controversistes adverses. On peut voir dans un piquant opuscule d'Amédée Roget [1] le parti que peuvent tirer de la

1. Le *Mariage de deux Réformateurs,* dans les *Etrennes genevoises* de 1879.

Digitized by Google

Correspondance de Calvin les écrivains qui ne redoutent pas de prendre en défaut les personnages les plus graves.

La période intermédiaire (1564 à 1594) de l'histoire du Chablais protestant est encore en blanc à l'heure qu'il est ; et elle sera peut-être plus difficile à explorer que la période bernoise. C'est là surtout que le manque de documents se fera sentir.

Quant à la période que j'ai appelée *salésienne,* les historiens abondent. Contemporains de saint François de Sales et savants modernes, chacun a senti l'importance de ce qui s'est passé alors en Chablais : les résultats en demeurent aujourd'hui, de même que de l'autre côté du Léman, les conséquences de la conquête de 1536, de la *Dispute de Lausanne*, si bien racontée par Juste Olivier [1], et de l'abandon définitif du pays de Vaud par le duc de Savoie, au traité de 1564.

Tous les biographes de saint François de Sales ont traité largement de sa mission en Chablais. Charles-Auguste y consacre deux cents pages dans l'histoire de son oncle, livre charmant, auquel on revient toujours. Il a fait quelques omissions, certaines confusions, je le veux bien, et sans doute une édition critique et sérieusement annotée de cet ouvrage serait désirable ; mais on ne le remplacera pas.

M. Gonthier s'est appliqué à corriger les erreurs de ses prédécesseurs, l'abbé de Baudry, Hamon, Pérennès ; je ne connais pas assez leurs ouvrages pour être en droit de porter un jugement comparatif. Mais j'apprécie infiniment l'esprit critique et judicieux de M. Gonthier. S'il m'est permis de dire ce que je pense, je le considère, au milieu du groupe des savants ecclésiastiques qui, dans ces dernières années, ont fait leurs dé-

1. Juste Olivier. *Œuvres choisies*, tome premier, pages 280 à 294.

Digitized by Google

buts dans les Mémoires de l'Académie salésienne, comme étant *facile princeps*.

La marche des évènements se déroule agilement sous la main de l'auteur, le récit est net et dégagé. Les recherches préliminaires ont été faites avec beaucoup de soin. M. Gonthier a profité, pour enrichir sa narration, de tous les nouveaux documents qui s'étaient accumulés peu à peu. On lui a reproché quelques peccadilles, et j'ai remarqué moi-même une ou deux méprises qu'il serait sans intérêt de signaler ici. Son livre sera désormais la base et comme le répertoire chronologique des recherches qui restent à faire, et qui ne sont point en petit nombre. Je souhaite à M. l'abbé Gonthier quelques mois de congé, qu'il puisse aller passer aux archives de Turin : il n'en reviendrait pas sans doute avec un portefeuille vide. Et comme il n'y a que le premier pas qui coûte, je vais plus loin : je lui souhaite de passer tout un hiver à Rome. Les belles archives du Vatican, qui se sont ouvertes à M. Pératé, ont permis à cet érudit distingué de publier une vingtaine de lettres inédites de François de Sales, datées de mars 1596 à août 1600. Mais le saint évêque, pendant les longues années qui se sont écoulées jusqu'à sa mort, a dû écrire à Rome d'autres lettres encore : il y a là d'intéressantes recherches à faire. Tous les amis de notre histoire souhaiteront certainement qu'elles ne tardent pas trop.

Le livre de M. Gonthier s'arrête à peu près au moment où saint François de Sales entra dans la carrière d'écrivain. Il publia d'abord la *Défense de l'Etendard de la sainte croix,* qui parut à Lyon en 1600. Ce livre fit peu de bruit, puisqu'on n'en entendit parler à Genève que trois ans après ; et la première édition n'en fut pas enlevée, puisqu'un certain nombre des exemplaires furent mis en vente en 1603 avec un nouveau titre. Il se prépare en ce moment à Annecy une excel-

Digitized by Google

lente édition de cet ouvrage; elle est sous presse depuis deux ans, et on l'attend avec intérêt.

Le succès, auprès du public littéraire, ne vint à saint François qu'avec l'*Introduction à la Vie dévote* [1]. On ne peut nommer cet aimable livre sans penser avec reconnaissance au grand service que M. Jules Vuy a rendu à l'histoire de saint François de Sales par ses fructueuses recherches sur Philothée. Avec un soin pieux, pendant des années, M. Vuy a recueilli des documents originaux sur Mme de Charmoisy, sa famille et son entourage. L'excellent ouvrage dans lequel il les a mis au jour a été un grand enrichissement pour l'histoire littéraire de nos contrées. On serait heureux de voir paraître une nouvelle édition des deux volumes publiés par M. Vuy en 1878 et 1879; l'auteur aurait sans doute à y faire entrer quelques documents nouveaux qui sont arrivés dans ses mains par ces hasards heureux qui n'arrivent qu'à ceux qui les méritent [2].

Eugène RITTER.

---

1. M. Ducloz, le typographe-éditeur de Moûtiers en Tarentaise, dont les publications sont si appréciées, aurait publié l'*Introduction à la Vie dévote* avec un texte conforme à celui de la première édition, s'il avait pu obtenir la communication d'un exemplaire de celle-ci. Mais on n'en connaît qu'un seul au monde, et il est très jalousement gardé.

2. Si l'on veut un jour faire pour saint François de Sales ce qu'on a fait pour Molière et Gœthe, et permettre à ceux qui l'aiment de se procurer facilement tous les documents essentiels, il faudra se rappeler ce que Sainte-Beuve a dit dans une note de son *Port-Royal* : « Le volume intitulé *Esprit de saint François de Sales*, qui circule dans toutes les mains, n'est qu'un abrégé de l'ouvrage primitivement composé sous ce titre, non point par Camus, mais d'après les sermons, lettres, entretiens de Camus, et qui fut publié successivement en six volumes, à dater de 1639. Cet *Esprit* complet est devenu presque introuvable, et on le doit regretter : les volumes que j'en ai sous les yeux me le prouvent. L'excellent abrégé qu'en a fait le docteur Collet, très suffisant pour l'édification, ne remplace pas l'original pour la littérature. Ce premier *Esprit* selon Camus, et la *Vie* du Bienheureux par le Père de la Rivière, sont indispensables. »

Digitized by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bulletin archéol. du Comité des trav. hist., 1891, I. — Héron de Villefosse fait des patères découvertes à Aiguebelle (Savoie) une paire d'ustensiles sacrés (p. 94).

Bulletin d'hist. ecclésiast. et d'archéol. relig., sept.-oct. 1891. — Duvaux : *Oytier, Septême et Diemoz* ; prouve par l'étymologie et la topographie que Diemoz ne vient pas de *decimus*, mais de *duodecimus*, douzième pierre milliaire de la route de Vienne à Bergusium.

Bulletin de la Soc. nat. des antiquaires de France, 1889. — Mowat : *Remarque sur le nom du potier PVSTER trouvé à Vienne.* — **Mémoires**, t. X, 1889. Duchesne : *De l'Origine des Diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule* ; étudie les origines de l'église de Lyon (150-250 ap.) et, d'après les catalogues épiscopaux, fixe la date probable de certains évêchés comme ceux de Vienne v. 150, de Grenoble en 381, de Genève v. 400, etc. (p. 337 et 416).

Mémoires et Docum. de l'Académie chablaisienne, t. IV, 1890. — Fr. Valfrid : *Les Ursulines à Thonon* ; travail déparé par des faiblesses et des singularités de style.

Mémoires de l'Académie des sciences, etc., de Savoie, 1892. — L. Pillet : *Histoire de l'Académie* ; notice sur les membres Rendu, Bigex, Rey, Dépommier, Falquet, Turinaz, de Juge, Ch. de Menthon d'Aviernoz, Revel, etc.; liste des ouvrages publiés dans les 42 premiers volumes.

Opuscules. — C. Duval : *Notice sur l'Invasion du Faucigny en 1793*. Saint-Julien, 1891 ; donne *in ex-*

Digitized by Google

tenso deux pièces justificatives intéressant la Savoie et déjà connues par l'ouvrage de Krebs et Moris. — Buchard : *Mémoire sur la vie et les travaux de P. Tochon,* président de la Soc. cent. d'agric. de Chambéry, 1892. — J. Converset : *Philippe Sans-Terre,* drame historique en quatre actes et en vers, avec une préface de Ch. Buet. Thonon, Masson, 1892. Ce drame manque un peu de liaison et d'équilibre dans ses parties. A part le caractère de Philippe qui est fortement tracé, les caractères des autres personnages ont quelque chose d'énigmatique et d'incomplet. L'écrivain aurait peut-être fait une œuvre plus personnelle et plus dramatique s'il s'était plus complètement dégagé du réseau des menus faits historiques. Malgré ses défauts, *Philippe Sans-Terre* est un drame d'une inspiration saine et patriotique, d'un style facile, mais clair, précis, vigoureux avec une note souvent délicate ou émue, d'une lecture très agréable et qui, en somme, fait beaucoup d'honneur à son auteur.

Dictionnaire topographique du département de la Drôme, par J. Brun-Durand, Imp. nat., 1891. L'introduction comprend un aperçu de la géographie moderne et hisrique et de l'organisation ecclésiastique, judiciaire, administrative, financière et militaire. Le dictionnaire renferme 15,000 articles donnant les dénominations modernes, médiévales et anciennes, suivant le cas, de tous les noms topographiques. Il est regrettable toutefois que l'étymologie ou au moins la signification étymologique ait été si rigoureusement bannie du plan d'un ouvrage qui est cependant, comme inspiration et comme fond, plus historique que géographique. Est-ce bien là que j'irai apprendre que le Nant a 102 mètres de pente ? N'y chercherai-je pas plutôt l'origine de ce mot, comme la signification de Laye ou l'Aye, des Esserts ? etc. En ce sens la comparaison d'un même vo-

Digitized by Google

cable topographique avec les vocables similaires usités dans les autres départements aurait été singulièrement suggestive. Une table des formes anciennes termine ce laborieux volume de 500 pages. A quand une œuvre semblable édifiée par les sociétés réunies de la Haute-Savoie ?

P.-Ch. MARTEAUX.

GLANES

M. Charles Mouthon, lauréat de la Société florimontane, a obtenu à l'école des Beaux-Arts une deuxième médaille au concours de figure dessinée d'après nature.

C'est la plus haute distinction qui soit accordée, pour le dessin, aux élèves des Beaux-Arts, la première médaille étant réservée à la peinture.

Le concours régional agricole se tiendra au Pâquier, du samedi 18 au dimanche 26 juin 1892.

La ville d'Annecy organise, à cette occasion, une exposition annexe, horticole, artistique et industrielle.

La *Savoyarde,* cette cloche monumentale que les catholiques de la Savoie ont offerte à la basilique de Montmartre, a coûté 64,874 fr. 15. Le poids du bourdon est de 16,888 kilogr.

Le lieutenant Dunod, du 12e chasseurs alpins, a fait le 21 janvier l'ascension du Mont-Blanc. A l'observatoire des Grands-Mulets, il s'est occupé, sur la prière de M. Janssen, de diverses observations scientifiques.

Mme Tivollier, des Echelles (en religion Sœur Thérèse), supérieure des Sœurs de Saint-Vincent de Paul à l'hôpital militaire de Constantine, a reçu la croix de la Légion d'honneur. C'est la première fois que pareille distinction est accordée à une Savoisienne. On sait que le nombre des femmes décorées depuis la fondation de l'ordre (1808) est actuellement de 47.

Le comte de Launay, ambassadeur d'Italie à Berlin, vient de mourir. Il était notre compatriote, et il s'en souvint en 1871 : bon nombre de nos soldats, prisonniers en Allemagne, durent à son intervention des adoucissements à leurs maux.

Digitized by Google

❖ A l'Institut genevois, M. Dufour-Vernes, archiviste, a donné lecture d'une notice sur une chanson de 1603, relative à l'Escalade, et dirigée contre les Genevois. Un imprimeur de Thonon, nommé Marc Delarue, eut la malencontreuse idée, en passant à Genève, de faire part de cette chanson à diverses personnes. Il lui en coûta cher ; il fut emprisonné et finalement condamné à être fouetté et banni.

❖ M. le comte Alexandre de Savoiroux est décédé à Nice, le 16 février, à l'âge de quatre-vingts ans.

Ancien officier d'ordonnance du roi Victor-Emmanuel, puis colonel de la garde nationale de Chambéry, gouverneur de Pise et de Florence, il était surtout connu comme doyen des tireurs savoyards. Il professa toujours un goût très vif pour le tir à la carabine, et son adresse resta remarquable jusqu'aux dernières années de sa vie.

❖ On a trouvé dans les grottes des Roches-Rouges, près de Menton (Alpes-Maritimes), de nouveaux squelettes de troglodytes, ou hommes des cavernes, semblables à celui dont la découverte fit tant de bruit il y a quelques années et qui est actuellement au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

❖ Le baron Clément de Loë, philanthrope d'origine allemande, naturalisé Français, est mort à Annemasse le 27 février. Il avait donné plus de 500,000 francs au canton des Grisons, ce qui ne l'a pas empêché de distribuer encore une centaine de mille francs aux pauvres de l'arrondissement de Saint-Julien.

❖ Rumilly vient de perdre son historien, M. Jean-François Croisollet, notaire honoraire, mort à l'âge de 82 ans, le 13 février. C'était un savant modeste et un patriote.

Digitized by Google

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

16e ANNÉE. — BULLETIN N° 11. — NOVEMBRE 1891.

Le mois de novembre 1891 est très pluvieux avec température et pression peu différentes de la normale.

Baromètre. — 723 à Annecy, 679,5 à Leschaux, 706,0 à Mélan. Maxima le 1 et le 19 à Annecy, le 18 à Leschaux et le 19 à Mélan. Minima le 13 aux trois stations. Excursion du mercure : 18,4 à Annecy, 18,6 à Leschaux et 19,5 à Mélan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 8°7, du minima 1°3, à 9 h. du matin 3°9. Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix 2°5, à Mélan 1°, à Bonneville 4°4, à Leschaux 1°7, à Talloires 6°3.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 9°8, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 7°3.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de novembre : les		2	9	16	23	30
Thermomètre....	maxima..	—1°	3°8	5°7	12°4	5°7
	minima..	—5°5	—5°	—1°5	—3°	—2°
Baromètre à 0°		»	623,4	618,7	618,6	623,4
Pluie ou neige fondue.....		»	»	58	24	30

A cette station, les températures extrêmes sont 12°4 le 20 et —5°5 le 1er. Le baromètre a son maximum 633 le 19 et son minimum 612 le 14, avec une excursion de 21m/m. Il y a des trépidations orageuses les 12, 13, 17 et 18.

Pluie. — Le maximum 194m/m est à Thonon où l'on compte 14 jours pluvieux, le minimum 85m/m à Bonneville dans le même nombre de jours. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,72, du lac Léman 0m,984.

Orages. — Néant.

Phénomènes particuliers. — A Bonneville le 16, floraison de la rose de Noël (ellébore noir) ; le 18, sortie générale des abeilles. — Le 13, vent du sud violent signalé de Chamonix et Rumilly. — Dans cette dernière station, dès le milieu du mois, les larves de hannetons ont déjà dévoré la plupart des blés ; beaucoup de cultivateurs ont été obligés de semer une deuxième fois. On se souvient que les hannetons furent très abondants cette année. — Au Semnoz, la neige tombe avec assez d'abondance le 16, mais ne laisse qu'une couche de 5 centimètres à l'observatoire.

Le Secrétaire de la Commission, E. Tissot.

Le Directeur-Gérant : F. Miquet.

908-92. — Annecy. Imprimerie de F. Abry.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 9 mars.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures. Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT prononce l'admission, comme membre effectif, de M. Antoine DESPINE.

M. MARTEAUX signale l'existence de débris romains : 1° à Pringy, dans une vigne appartenant à M. de Lavenay et située à 150 mètres environ au-dessus du lieu dit le Paradis. Ils consistent en fragments de tuiles à rebord, de grosses amphores en terre jaunâtre, de vases en terre rouge grossière, mêlés à d'énormes cailloux roulés de roches diverses; M. Marteaux voit là les restes d'un appareil de draînage. Il a pu recueillir un fragment de vase et une anse d'amphore portant la marque FORT /// qui peut se compléter en Fortunatus ou Fortis, nom déjà porté par un grand fabricant italien de lampes en terre. (V. ALLMER. *Inscr. de Vienne,* 4 p., 187 et 181); 2° aux Fins, dans un champ situé au bord du chemin des Iles, en face de la ferme Mermet. Les débris sont analogues aux précédents; le mortier adhère encore aux cailloux. M. Marteaux y a trouvé un fond de tasse rouge offrant la marque .MNΛ. (mna) presqu'exactement reproduite au dehors en graffiti MMΛ; deux traits en croix grecque coupent encore ce fond extérieur de la tasse. C'est cette marque qui semble avoir été lue par Revon MIVAN et MIIVI. (*Inscr. de la Haute-Savoie,* p. 49); 3° aux Fins, dans un champ appartenant autrefois à M. Ducruet. En y cons-

Digitized by Google

cable topographique avec les vocables similaires usités dans les autres départements aurait été singulièrement suggestive. Une table des formes anciennes termine ce laborieux volume de 500 pages. A quand une œuvre semblable édifiée par les sociétés réunies de la Haute-Savoie ?

P.-Ch. MARTEAUX.

GLANES

M. Charles Mouthon, lauréat de la Société florimontane, a obtenu à l'école des Beaux-Arts une deuxième médaille au concours de figure dessinée d'après nature.

C'est la plus haute distinction qui soit accordée, pour le dessin, aux élèves des Beaux-Arts, la première médaille étant réservée à la peinture.

Le concours régional agricole se tiendra au Pâquier, du samedi 18 au dimanche 26 juin 1892.

La ville d'Annecy organise, à cette occasion, une exposition annexe, horticole, artistique et industrielle.

La *Savoyarde*, cette cloche monumentale que les catholiques de la Savoie ont offerte à la basilique de Montmartre, a coûté 64,874 fr. 15. Le poids du bourdon est de 16,888 kilogr.

Le lieutenant Dunod, du 12e chasseurs alpins, a fait le 21 janvier l'ascension du Mont-Blanc. A l'observatoire des Grands-Mulets, il s'est occupé, sur la prière de M. Janssen, de diverses observations scientifiques.

Mme Tivollier, des Echelles (en religion Sœur Thérèse), supérieure des Sœurs de Saint-Vincent de Paul à l'hôpital militaire de Constantine, a reçu la croix de la Légion d'honneur. C'est la première fois que pareille distinction est accordée à une Savoisienne. On sait que le nombre des femmes décorées depuis la fondation de l'ordre (1808) est actuellement de 47.

Le comte de Launay, ambassadeur d'Italie à Berlin, vient de mourir. Il était notre compatriote, et il s'en souvint en 1871 : bon nombre de nos soldats, prisonniers en Allemagne, durent à son intervention des adoucissements à leurs maux.

Digitized by Google

❖ A l'Institut genevois, M. Dufour-Vernes, archiviste, a donné lecture d'une notice sur une chanson de 1603, relative à l'Escalade, et dirigée contre les Genevois. Un imprimeur de Thonon, nommé Marc Delarue, eut la malencontreuse idée, en passant à Genève, de faire part de cette chanson à diverses personnes. Il lui en coûta cher ; il fut emprisonné et finalement condamné à être fouetté et banni.

❖ M. le comte Alexandre de Savoiroux est décédé à Nice, le 16 février, à l'âge de quatre-vingts ans.

Ancien officier d'ordonnance du roi Victor-Emmanuel, puis colonel de la garde nationale de Chambéry, gouverneur de Pise et de Florence, il était surtout connu comme doyen des tireurs savoyards. Il professa toujours un goût très vif pour le tir à la carabine, et son adresse resta remarquable jusqu'aux dernières années de sa vie.

❖ On a trouvé dans les grottes des Roches-Rouges, près de Menton (Alpes-Maritimes), de nouveaux squelettes de troglodytes, ou hommes des cavernes, semblables à celui dont la découverte fit tant de bruit il y a quelques années et qui est actuellement au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

❖ Le baron Clément de Loë, philanthrope d'origine allemande, naturalisé Français, est mort à Annemasse le 27 février. Il avait donné plus de 500,000 francs au canton des Grisons, ce qui ne l'a pas empêché de distribuer encore une centaine de mille francs aux pauvres de l'arrondissement de Saint-Julien.

❖ Rumilly vient de perdre son historien, M. Jean-François Croisollet, notaire honoraire, mort à l'âge de 82 ans, le 13 février. C'était un savant modeste et un patriote.

Digitized by Google

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

16e ANNÉE. — BULLETIN N° 11. — NOVEMBRE 1891.

Le mois de novembre 1891 est très pluvieux avec température et pression peu différentes de la normale.

Baromètre. — 723 à Annecy, 679,5 à Leschaux, 706,0 à Mélan. Maxima le 1 et le 19 à Annecy, le 18 à Leschaux et le 19 à Mélan. Minima le 13 aux trois stations. Excursion du mercure : 18,4 à Annecy, 18,6 à Leschaux et 19,5 à Mélan.

Température. — Moyenne à Annecy du maxima 8°7, du minima 1°3, à 9 h. du matin 3°9. Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix 2°5, à Mélan 1°, à Bonneville 4°4, à Leschaux 1°7, à Talloires 6°3.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 9°8, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 7°3.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de novembre : les		2	9	16	23	30
Thermomètre....	maxima..	—1°	3°8	5°7	12°4	5°7
	minima..	—5°5	—5°	—1°5	—3°	—2°
Baromètre à 0°		»	623,4	618,7	618,6	623,4
Pluie ou neige fondue.....		»	»	58	24	30

A cette station, les températures extrêmes sont 12°4 le 20 et —5°5 le 1er. Le baromètre a son maximum 633 le 19 et son minimum 612 le 14, avec une excursion de 21m/m. Il y a des trépidations orageuses les 12, 13, 17 et 18.

Pluie. — Le maximum 194m/m est à Thonon où l'on compte 14 jours pluvieux, le minimum 85m/m à Bonneville dans le même nombre de jours. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,72, du lac Léman 0m,984.

Orages. — Néant.

Phénomènes particuliers. — A Bonneville le 16, floraison de la rose de Noël (ellébore noir) ; le 18, sortie générale des abeilles. — Le 13, vent du sud violent signalé de Chamonix et Rumilly. — Dans cette dernière station, dès le milieu du mois, les larves de hannetons ont déjà dévoré la plupart des blés ; beaucoup de cultivateurs ont été obligés de semer une deuxième fois. On se souvient que les hannetons furent très abondants cette année. — Au Semnoz, la neige tombe avec assez d'abondance le 16, mais ne laisse qu'une couche de 5 centimètres à l'observatoire.

Le Secrétaire de la Commission, E. Tissot.

Le Directeur-Gérant : F. Miquet.

908-92. — Annecy. Imprimerie de F. Abry.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 9 mars.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures. Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT prononce l'admission, comme membre effectif, de M. Antoine DESPINE.

M. MARTEAUX signale l'existence de débris romains : 1° à Pringy, dans une vigne appartenant à M. de Lavenay et située à 150 mètres environ au-dessus du lieu dit le Paradis. Ils consistent en fragments de tuiles à rebord, de grosses amphores en terre jaunâtre, de vases en terre rouge grossière, mêlés à d'énormes cailloux roulés de roches diverses; M. Marteaux voit là les restes d'un appareil de draînage. Il a pu recueillir un fragment de vase et une anse d'amphore portant la marque FORT /// qui peut se compléter en Fortunatus ou Fortis, nom déjà porté par un grand fabricant italien de lampes en terre. (V. ALLMER. *Inscr. de Vienne,* 4 p., 187 et 181); 2° aux Fins, dans un champ situé au bord du chemin des Iles, en face de la ferme Mermet. Les débris sont analogues aux précédents; le mortier adhère encore aux cailloux. M. Marteaux y a trouvé un fond de tasse rouge offrant la marque .MNA. (mna) presqu'exactement reproduite au dehors en graffiti MMA; deux traits en croix grecque coupent encore ce fond extérieur de la tasse. C'est cette marque qui semble avoir été lue par Revon MIVAN et MIIVI. (*Inscr. de la Haute-Savoie,* p. 49); 3° aux Fins, dans un champ appartenant autrefois à M. Ducruet. En y cons-

Digitized by Google

truisant une maison les ouvriers ont exhumé un amas de pierres, de briques, de tuiles avec un fût de colonne et sa base.

M. Tissot, ingénieur, fait connaître que son travail sur les noms de lieux lui a valu plusieurs correspondances, émanant de spécialistes très versés dans la question. M. Tavernier, juge de paix à Taninges, et M. Fenouillet, instituteur à Desingy, lui ont, notamment, présenté une série d'observations dont il y aura lieu de faire profit.

M. Ducis, à ce propos, ne croit pas que *Chanaz* tire son nom d'une plantation de *chênes :* il fait dériver ce mot du latin *canalis,* qui semble plus naturel, vu la proximité du canal de Savières.

M. Sallaz présente la candidature de M. Frézat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures trois quarts.

Le Secrétaire, François Miquet.

Séance du 6 avril.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est déclarée ouverte à cinq heures un quart.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté, après lecture.

M. le Président prononce l'admission de M. Frézat Simon, présenté par M. Sallaz dans la séance de mars.

M. Joseph Serand dépose, de la part de M. Fabien Pignarre, avocat, deux traités manuscrits de rhétorique et un diplôme de docteur *in utroque* délivré le

Digitized by Google

20 juin 1696 par l'Université de Valence à André Favre, d'Abondance.

Des remercîments sont votés à M. Pignarre.

M. Marteaux donne des détails intéressants, qu'il se réserve de compléter ultérieurement, sur les débris d'une maison romaine retrouvés dans la plaine des Fins.

Le Secrétaire appelle l'attention sur un entrefilet de l'*Union savoisienne* du 6 avril 1892, annonçant qu'un vigneron d'Anglefort, près Seyssel, a trouvé dans sa vigne deux vases de bronze, pleins de pièces romaines.

« Toutes ces pièces, dit le journal en question, sont d'une grande netteté de coin : la plupart sont du temps de Trajan, de Gallien, de Valerianus et de Tetricus.

« La date du dépôt de ce trésor semble indiquée par une petite pièce presque neuve, très nette, du reste, la plus récente de toutes. Elle porte sur la face : « IMP. TETRICUS PIUS AUG. » et au revers une femme debout, tenant une branche et la haste, avec l'exergue : « LÆTITIA AUG. ». Cette pièce a souvent été trouvée dans la région bourguignonne. Elle fut frappée en 1020 de l'ère romaine (267 ans après J.-C.), à l'époque où Tetricus, gouverneur de l'Aquitaine, sous Valérien et Gallien, fut proclamé empereur par les troupes gauloises. »

M. Ducis rend compte des recherches nouvelles qu'il a faites pour retrouver l'ancien chemin de *la Bouvarde* qui, sur plusieurs points, délimitait le territoire de *Bautas*.

Que signifie le nom de ce chemin, et d'où vient-il? — Une discussion s'engage, à ce sujet, entre M. Ducis et M. Constantin.

M. Jean Ritz présente la candidature de M. Henri Domenjoud.

Digitized by Google

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire, François MIQUET.

Séance du 4 mai 1892.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance. Il se fait l'interprète des vifs regrets que la mort prématurée de l'un de ses vice-présidents, M. Eugène TISSOT, a causés à la Société Florimontane.

« Le coup de foudre, dit-il, qui a frappé si cruellement l'honorable famille de M. Eugène Tissot a eu un douloureux retentissement dans les rangs de la Société Florimontane, dont il était un des membres les plus actifs, les plus dévoués.

« Né à Annecy, en 1838, M. Tissot était un homme d'autrefois, par ses profondes convictions religieuses, son attachement à son pays, sa modestie, sa bienveillance souriante envers tout le monde, inspirée par les sentiments élevés de la charité chrétienne.

« C'était un homme de son temps par son amour de la science et de ses progrès.

« Après avoir figuré parmi les bons élèves du Collège Chappuisien, il s'était adonné à l'étude des mathématiques. Dans ses jeunes années, il avait concouru, comme ingénieur civil, à l'exécution de l'œuvre la plus importante que le génie français ait accomplie sur le sol de l'Afrique, le percement de l'isthme de Suez.

« Revenu dans sa ville natale, qu'un Annécien n'abandonne jamais sans esprit de retour, notre regretté collègue s'était occupé, avec succès, de publications

Digitized by Google

religieuses et de météorologie. Il a publié dans l'Annuaire du Club Alpin français un article sur le climat de la Haute-Savoie.

« Secrétaire de la Commission météorologique du département, il a été pour elle un précieux auxiliaire dans la rédaction de ses bulletins.

« La *Revue savoisienne,* dont il était un des principaux collaborateurs, a donné plusieurs articles de biographie et d'observations météorologiques dus à sa plume élégante et correcte.

« Il avait entrepris dernièrement un travail très intéressant sur l'étymologie des noms de lieux de la Haute-Savoie que la mort ne lui a pas permis d'achever.

« M. Tissot était chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, de l'Ordre royal de Charles III d'Espagne ; il était membre de plusieurs sociétés savantes.

« Je m'arrête, Messieurs, je sens que mes paroles ne sont qu'un écho affaibli de vos sentiments de sympathiques regrets envers cet excellent collègue qui s'était voué sans réserve au culte du vrai, du beau et du bien ; au culte de celui qui en est la source infinie. »

*
* *

M. le Président, reprenant la parole, s'exprime ainsi :

« Après ce faible hommage rendu à la mémoire d'un des membres les plus anciens et les plus méritants de notre Société, je dois vous parler des succès éclatants que M. Michel Revon, notre plus jeune membre correspondant, vient d'obtenir dans deux concours littéraires.

« La vie humaine est ainsi faite : elle est un tissu de jours sombres de deuil et de tristesse, illuminés par quelques rayons de bonheur.

« Il y a un mois à peine, notre jeune collègue partageait avec un professeur du Lycée Lakanal un premier

Digitized by Google

prix de 4,000 francs décerné par l'Académie française pour une étude sur notre compatriote Joseph de Maistre, et récemment l'Académie des sciences morales et politiques attribuait un prix de 2,500 francs à un mémoire sur l'arbitrage international portant pour épigraphe ces paroles de Montalembert : « Je respecte le passé, je rends justice au présent, je salue l'avenir. »

« Derrière cette épigraphe, qui résume probablement une opinion personnelle de l'auteur du mémoire, apparaissait, pour la seconde fois, le nom de M. Michel Revon, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris.

« Deux victoires remportées à quelques jours d'intervalle, dans l'arène pacifique de la littérature et de la philosophie, où ne coulent que des flots d'encre, c'est là un beau triomphe pour un ami convaincu de la paix universelle.

« J'ai appris ce double succès avec un vif sentiment de satisfaction que vous avez sans doute partagé.

« La Société Florimontane est fière de compter parmi ses membres correspondants le lauréat de deux académies. Si M. Revon n'appartient pas à la ville d'Annecy par droit de naissance, il lui appartient en quelque sorte par droit de conquête : c'est au milieu de nos belles montagnes, sur les bords poétiques de notre lac qu'il a fait ses premiers pas dans la vie ; qu'il a reçu les impressions d'une nature riche de formes et de couleurs et d'harmonie, qui a dû exercer une heureuse influence sur sa vocation littéraire ; c'est sous l'habile direction de son père, le second fondateur de notre Musée, notre concitoyen d'adoption, que Michel Revon a fait ses premières études ; c'est dans le vieux Collège Chappuisien, d'où sont sortis des hommes remarquables dans les lettres et les sciences qu'il a conquis ses premières couronnes. Appuyés sur ces divers titres, nous le revendiquons comme un des nôtres.

Digitized by Google

Les nombreux amis et admirateurs de son talent littéraire, si brillant et si original, qu'il compte dans notre ville, s'associeront, j'en suis sûr, à ma revendication : j'aime à croire qu'il n'y contredira pas. »

M. Marteaux rend compte de la visite qu'il a faite, suivant les indications de M. Ducis, à la voie romaine de Gruffy. C'est bien en effet un des tronçons de la voie entrevue depuis longtemps déjà par le savant archéologue et qui menait de Boutas à Aix par Viuz-la-Chiésaz et Grésy ; la tradition la fait traverser le Chéran en face du château de Cusy, au lieu appelé encore le Pont. En défonçant son champ, M. Ch. Mallinjoud, propriétaire aux Choseaux, a déterré un chemin pavé long d'une vingtaine de mètres, large de $2^{m},50$ (sept à huit pieds romains), fait de cailloux roulés plats et de pierres calcaires taillées, le tout formant un appareil d'une adhérence parfaite ; à l'ouest la voie, à cause de la déclivité vers les marais, était légèrement remblayée et bordée de pierres plus grosses. Le propriétaire a trouvé un anneau de bronze qui s'est égaré et un fragment de mortier.

Le même présente également un tronçon de statuette en argile, provenant des Fins et représentant le type bien connu de la Vénus gauloise ; il s'en trouve au Musée un exemplaire d'une inspiration encore plus réaliste.

M. Marc Le Roux a entrepris l'étude des faunes pelagique et profonde du lac d'Annecy. L'introduction de ce travail, comprenant l'état actuel des connaissances sur la question, les notions bibliographiques sur l'emploi des filets à fermeture hermétique travaillant à différentes profondeurs et sur le Plancton d'eau douce, c'est-à-dire sur la détermination quantitative des organismes flottants, paraîtra dans le prochain numéro.

M. le Président prononce l'admission de M. Henri

Digitized by Google

DOMENJOUD, proposé comme membre effectif dans la séance précédente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire, François MIQUET.

UN

OBSERVATOIRE AU MONT-BLANC

(Suite et fin.)

III. — PROJET D'OBSERVATOIRE AU MONT-BLANC.

Dans le rapport que j'ai adressé à l'Académie à la suite de l'ascension de 1890, j'émettais le vœu qu'un Observatoire fût érigé au sommet, ou tout au moins très près du sommet du Mont-Blanc.

On sait que ce vœu a été entendu et que de généreux donateurs, dont les noms sont actuellement connus, m'ont spontanément offert leur concours.

Les premières études relatives à cet établissement ont été exécutées cette année.

Voici le compte rendu que j'ai adressé à l'Académie à cet égard :

Ces travaux ont été commencés au mois d'août dernier. M. Eiffel a bien voulu s'en charger et a commis M. Imfeld. ingénieur suisse distingué, à leur exécution.

On a attaqué le sommet du côté de Chamonix, à 12^{m} environ en distance verticale, et on a creusé une galerie horizontale dirigée du nord vers le sud et qui a atteint 23^{m} environ de longueur. En ce moment le fond de la galerie correspondait à peu près au sommet du Mont-Blanc. On n'avait pas cessé de trouver la neige, de plus en plus durcie, il est vrai, mais non constituée en glace véritable.

Pour assurer la sécurité de nos travailleurs, nous jugeâmes prudent. M. Eiffel et moi, de faire placer à l'entrée de la galerie une cabane enfoncée dans la neige et formant tête de galerie. Cette

Digitized by Google

cabane offre un abri aux travailleurs en cas de mauvais temps et protège le tunnel contre l'envahissement des neiges. En outre, elle nous renseignera sur les mouvements des neiges vers le sommet.

Ces travaux occupèrent une grande partie du mois d'août. Malheureusement, ils ont été contrariés par le mauvais temps.

Alors M. Imfeld, rappelé chez lui par des affaires urgentes. demanda à quitter le travail et j'en pris la direction.

J'ai dit que, au moment où M. Imfeld quittait Chamonix, la tête de la galerie atteignait l'aplomb de la tête est du Mont-Blanc.

Cette tête est fort étroite dans la direction nord-sud, mais très allongée, au contraire, dans celle de l'est à l'ouest.

Nous avions toujours eu le projet, dès que la galerie aurait atteint la verticale du sommet, de pousser des galeries latérales dans le sens de l'arête allongée qui forme la tête du Mont-Blanc, c'est-à-dire de l'est à l'ouest. C'est dans cette direction, en effet, qu'on a le plus de chances de trouver les têtes des rochers, s'il en existe, qui s'élèvent jusqu'à cette faible distance de 12^{m} de la surface.

La nouvelle galerie que je fis creuser fut donc dirigée de l'est à l'ouest avec inclinaison vers le côté qui regarde l'Italie, côté où se montrent les roches les plus voisines de la cime. Elle a 23^{m} de longueur comme la première, et les deux réunies offrent un parcours total de 46^{m}.

J'ai fait prendre, de distance en distance, dans ces galeries des échantillons de neige qu'on a placés dans des flacons, et dont le contenu sera examiné au point de vue des poussières minérales qu'ils pourraient contenir [1].

Un phénomène intéressant d'acoustique s'est manifesté dans ces galeries. La voix s'y éteint rapidement avec la distance. À 20^{m}, nos travailleurs avaient beaucoup de peine à se parler. D'un autre côté. on a constaté que le son traverse très facilement d'assez grandes épaisseurs de cette neige compacte ; ainsi, pendant que les ouvriers érigeaient l'édicule. ils entendaient distinctement les coups de pic des travailleurs de la galerie située à 12^{m} de profondeur sous leurs pieds.

Maintenant je dirai que ces galeries n'ont rencontré aucune roche sur leur parcours.

Ce résultat n'a rien qui doive surprendre si l'on réfléchit que la tête du Mont-Blanc a une centaine de mètres de longueur et qu'une galerie de 1^{m} de large a bien des chances de passer entre

1. Cette neige, en fondant dans les flacons, a fourni un volume d'eau à peu près égal à la moitié de la capacité de ces flacons.

Digitized by Google

deux aiguilles. En outre, il est fort possible que la croûte glacée qui recouvre le paquet d'aiguilles formant, suivant toutes les probabilités, la tête du Mont-Blanc ait plus de 12^{m} d'épaisseur. Aussi, tout en poursuivant cette recherche des rochers au sommet, recherche qui devra être continuée, ai-je songé en même temps à une solution de la question dans des conditions toutes nouvelles.

Je ne regarde pas, en effet, l'établissement d'une construction assise sur la neige dure et permanente qui forme la cime du Mont-Blanc comme impossible.

Mais il est évident qu'une construction faite dans des conditions si nouvelles doit pouvoir satisfaire à des exigences toutes spéciales.

Il faut tout d'abord prévoir des mouvements dans la croûte glacée qui forme le sommet, mouvements qui peuvent se produire soit dans le sens vertical, soit dans les sens latéraux.

La construction qui sera placée dans ces conditions devra donc être munie d'organes spéciaux, permettant les déplacements rectificateurs destinés à lui faire reprendre sa position primitive et normale si elle venait à en être écartée.

J'ai examiné la question et, sans entrer ici dans les détails, je dirai que je me suis assuré, par des études sur la résistance de la neige durcie, que des plans rigides, placés sous la construction et sur lesquels s'appuieraient des vis formant vérins, offriraient une résistance allant au delà de 3,000^{kg} par mètre carré, résistance beaucoup plus grande qu'il n'est nécessaire pour relever une construction de ce genre. L'édifice relevé, on foulerait de la neige dans le vide produit, on relèverait les vérins et l'on serait prêt pour une nouvelle opération. Par des moyens analogues, on pourrait obtenir des mouvements latéraux, en faisant, bien entendu, une tranchée dans la neige, du côté vers lequel on voudrait se déplacer.

Il est évident qu'une construction de ce genre doit avoir toutes ses parties liées de manière qu'elle puisse subir, sans danger pour elle-même, ces déplacements d'ensemble nécessaires à prévoir ici. En outre, et pour lui permettre de résister aux vents si violents qui règnent quelquefois au sommet du Mont-Blanc, il serait indispensable de l'enfouir profondément dans la croûte glacée. On obtiendrait ce résultat en lui donnant deux étages dont l'inférieur et même une portion du supérieur seraient placés sous le niveau de la neige.

Les pièces en sous-sol, éclairées par des dalles de verre, servi-

Digitized by Google

raient de dortoirs, de magasins, etc. Munies de doubles parois, elles seraient très habitables et beaucoup moins exposées que les pièces du haut aux intempéries. Telles sont les lignes générales du projet que je propose.

Pour marcher de suite dans la voie que je viens d'indiquer, j'ai voulu ériger dès cette année au sommet du Mont-Blanc un édicule destiné à passer l'hiver et à nous renseigner sur les mouvements avec lesquels nous aurions à compter.

Mais la saison était déjà avancée, et l'avis général était que l'époque des travaux au sommet était passée.

Cependant, en exposant l'intérêt de cette entreprise à mes travailleurs, je les déterminai à la tenter. Nous fîmes rapidement la petite cabane et, heureusement favorisés par un beau temps d'arrière-saison, l'édicule put être érigé.

Il est muni de madriers se prolongeant sous la neige et reliés à un fort cadre de planches épaisses sur lequel on a foulé la neige afin d'intéresser un gros bloc glacé à sa stabilité.

Avant mon départ de Chamonix, l'édicule était en place depuis une vingtaine de jours et rien n'indiquait qu'il eût subi un déplacement sensible.

L'année prochaine, je compte placer au sommet une construction plus importante et avec laquelle on pourra déjà, je l'espère, se rendre compte des éléments du problème et commencer des observations.

Je tiens à constater ici que ces travaux n'ont coûté heureusement la vie à personne et que nos travailleurs sont tous en bonne santé. Il y a eu malheureusement à déplorer une mort bien regrettable, celle du médecin Jacottet, si aimé à Chamonix et plein d'avenir. M. Jacottet avait demandé à M. Imfeld à l'accompagner dans l'une de ses ascensions, désirant vivement aller au sommet qu'il voulait voir depuis longtemps. C'est là qu'il contracta, paraît-il, la maladie qui l'a emporté d'une manière foudroyante. Il n'était pas attaché à l'expédition.

En terminant, je tiens à remercier M. Eiffel, le grand ingénieur, de son généreux concours, ainsi que ceux qui ont été sous ses ordres ; aussi M. Vallot, qui a voulu mettre son chalet-observatoire des Bosses à la disposition de nos travailleurs, et enfin ces travailleurs eux-mêmes, parmi lesquels j'aime à distinguer M. Frédéric Payot, de leur courageuse persévérance.

Digitized by Google

IV. — Les études au Mont-Blanc.

Astronomie.

Au point de vue astronomique on ne sait, en vérité, quelles sont les études qui ne seraient pas favorisées par l'usage des hautes stations, puisque notre atmosphère ne peut qu'apporter un obstacle aux observations.

Cependant nous pouvons signaler plus spécialement les observations dont les résultats sont entravés ou faussés, soit par l'action d'absorption que les gaz et vapeurs de l'atmosphère exercent sur les radiations des astres, soit par l'effet d'illumination qui masque plus ou moins leurs images.

Etude des planètes Vénus et Mercure.

On sait, par exemple, que les planètes Vénus et Mercure ne s'éloignent jamais beaucoup du Soleil en raison de la situation de leurs orbites par rapport à celle de la Terre. Or, dans les belles études que M. Schiaparelli a faites de ces astres, il a préféré les suivre pendant la journée, malgré la gêne de l'illumination atmosphérique, afin d'éviter les troubles si grands qui entravent les observations vers l'horizon. Ces études seraient faites dans des conditions infiniment plus favorables sur des stations très élevées où l'illumination atmosphérique est très faible, comme cela arrive au Mont-Blanc. Il restera seulement à savoir si les remous atmosphériques amenés par le rayonnement solaire sur les flancs de la montagne ne seraient pas quelquefois une cause de perturbation des images.

Ainsi, au sommet du Mont-Blanc, toutes les observations astronomiques pour lesquelles l'illumination

Digitized by Google

atmosphérique est un obstacle seront favorisées dans une mesure considérable.

Et ce bénéfice s'applique aussi bien aux études par la photographie qu'à celles dont l'œil humain est l'agent.

Disons que notre station serait bien favorable pour tenter d'obtenir photographiquement l'image de la couronne solaire par la méthode de M. Huggins, méthode dont l'application, dans les circonstances ordinaires, a laissé des doutes.

Spectre tellurique et spectre solaire normal.

La station du Mont-Blanc, de laquelle on voit le Soleil se lever sur les plaines de l'Italie, à plus de deux degrés sous l'horizon, se prêterait à des études oculaires ou photographiques sur le spectre tellurique dans des conditions qui n'ont pas encore été réalisées.

D'un autre côté, aux environs du méridien en été, on obtiendrait le spectre solaire avec un degré de pureté et d'affranchissement des actions telluriques qui seraient bien précieux pour permettre de faire le départ entre les raies d'origine solaire et celles qui sont dues à l'action de notre atmosphère.

Quant aux spectres des régions circumsolaires, à savoir : ceux de la chromosphère, des protubérances et de l'atmosphère coronale, il n'y a évidemment que des stations très élevées, comme celle du Mont-Blanc, qui permettent de semblables études.

Les spectres des autres objets célestes : ceux de la Lune, des planètes, des étoiles et des nébuleuses, seraient obtenus dans des conditions également exceptionnelles.

Pour l'étude des atmosphères planétaires, pour lesquelles notre atmosphère est un si grand obstacle, ces conditions sont indispensables.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que, dans le do-

Digitized by Google

maine des spectres comme dans celui des images, la Photographie recueillera les mêmes avantages.

Radiation calorique des astres. — Constante de la radiation solaire.

Une des questions qui nous intéressent le plus dans nos rapports avec le Soleil est celle qui concerne l'énergie de son rayonnement. Quelle est la valeur de ce rayonnement et quelles variations peut-il éprouver? Est-il en décroissance et dans quelle mesure? Subit-il, comme les taches, des variations périodiques?

Ce sont là autant de questions capitales dont l'importance dépasse même le domaine de la Science pure.

Or la Science, si elle a cherché à obtenir une valeur approchée de cet élément si important pour notre vie terrestre, n'a même pas osé aborder les questions infiniment plus délicates de ses variations.

Le grand obstacle à ces études réside dans notre atmosphère, dont l'action d'absorption sur la chaleur solaire est énorme, d'où résulte une incertitude extrême sur la valeur des corrections à appliquer pour déduire, de la valeur observée à la surface du sol, celle qui correspondrait aux limites de notre atmosphère.

On ne pourra tenter avec succès cette étude capitale que dans les stations où l'atmosphère est d'une pureté extrême et surtout presque entièrement dépouillée de la vapeur d'eau qui est le principal agent de l'absorption calorique de notre atmosphère.

Les belles études de M. Violle au Mont-Blanc, de M. Langley au mont Whitney, démontrent combien les hautes stations peuvent faciliter ces études. C'est aussi l'avis de M. Crova, si hautement compétent sur cette matière et qui lui a fait faire de si importants progrès.

Pour ces observations, la station du Mont-Blanc

Digitized by Google

semble prédestinée : dans les circonstances favorables, elle donnera la solution de ce problème, l'un des plus importants de l'Astronomie solaire.

Ce que nous venons de dire de la radiation solaire s'applique *a fortiori* à celles de la Lune et des étoiles.

Météorologie.

La station du Mont-Blanc emprunte sa grande importance autant à sa situation centrale et dominante qu'à son élévation.

Du sommet du Mont-Blanc, la vue embrasse un horizon de près de 250 kilomètres de rayon, qui comprend la haute Italie jusqu'à Gênes, tout notre Dauphiné, le Jura, les Vosges, le bassin du Rhône jusqu'à Orange, celui du Rhin jusqu'à Colmar, toute la Suisse centrale, etc.

Au point de vue météorologique, cette situation est unique ; elle domine une atmosphère de 4 à 5 kilomètres d'épaisseur, reposant sur les sols les plus divers comme climats et constitution physique, depuis les plaines ensoleillées du Piémont et de la Lombardie jusqu'aux massifs neigeux de la Suisse centrale. Elle est au centre des conflits que des conditions climatologiques si opposées ne peuvent manquer d'amener ; elle les domine et en permet l'étude, soit par la vue, soit par les instruments.

Du sommet du Mont-Blanc, on pourra faire les études les plus précieuses, soit oculaires, soit photographiques sur la formation des nuages, leurs aspects, leur constitution, leurs mouvements, leur disparition en rapport avec les conditions de pression, d'humidité, d'électricité, etc., des régions au sein desquelles ils se forment et se meuvent.

Déjà, suivant notre conseil, M. Vaussenat a bien voulu commencer au pic du Midi de très importantes

Digitized by Google

études sur ce sujet et sur celui des manifestations lumineuses de l'électricité atmosphérique, la foudre, les éclairs, etc. Combien ces travaux seraient encore plus favorisés au Mont-Blanc !

Il faut insister d'une manière toute particulière sur l'importance des études que la station du Mont-Blanc permettra sur les hautes régions de l'atmosphère, et principalement sur les cirrus, leur constitution et leurs mouvements. A la surface du sol, les phénomènes qui ont lieu dans les hautes parties de notre atmosphère nous sont dérobés tant par les diverses couches de nuages interposées que par l'illumination atmosphérique. Au sommet du Mont-Blanc, dans l'atmosphère bleu-noir qui le surmonte, les cirrus les plus délicats peuvent être perçus et surtout photographiés, et cette étude est d'une grande importance pour la connaissance de ces hautes régions atmosphériques et des mouvements dont elles sont le siège.

On sait combien la théorie de ces grands accidents atmosphériques qu'on nomme les orages, les cyclones, etc., est encore obscure et donne lieu à des opinions contradictoires. Ce n'est que par des études combinées dans les hautes stations et dans les plaines, ou mieux en des stations échelonnées en hauteur comme en surface, qu'on pourra arriver à la solution de ces importants problèmes ; la station du Mont-Blanc s'impose encore comme la plus haute et l'une des mieux situées pour cet objet.

On sait encore que les météorologistes sont de plus en plus sollicités à donner des avertissements et à faire des prédictions du temps probable.

Dans cet ordre d'idées, qu'il faut sans doute aborder avec prudence, n'est-il pas évident que la station du Mont-Blanc, qui domine une si vaste étendue, est dans une situation en quelque sorte unique pour des avertissements de ce genre ?

Digitized by Google

Ajoutons toutefois qu'on ne peut songer pour le moment aux prédictions qui ne résulteraient pas des indications données par les instruments, et qui nécessiteraient la présence permanente de l'observateur.

Disons enfin que la Météorologie, dont l'objet est si important, dont les études sont si belles, si difficiles et si complexes, doit chercher à se constituer comme science distincte, se suffisant à elle-même et prenant enfin pour but principal de ses travaux son propre avancement.

Pour avancer rapidement dans cette voie, il faut que la Météorologie embrasse dès maintenant, dans ses études, l'ensemble des phénomènes dont l'atmosphère est le théâtre, ce qui conduit à se servir des stations échelonnées aussi bien en hauteur qu'en surface.

Dans cet ordre d'idées, les stations qu'on peut établir sur les flancs du Mont-Blanc et à son sommet ont une importance de premier ordre.

Physiologie, etc.

Depuis longtemps on a fait des travaux sur la flore et la faune des montagnes. Dans ces derniers temps surtout, on y a ajouté des études physiologiques sur l'influence des atmosphères raréfiées. Le moment semble venu où ces études nécessiteront des stations fixes, de véritables laboratoires où l'on pourra séjourner et faire les expériences nécessaires. L'étude des modifications que l'organisme subit à une altitude semblable à celle du Mont-Blanc ne peut manquer d'avoir un haut intérêt.

J. Janssen.

Nota. — Dans le préambule que nous avons mis à cet article (page 6), une erreur s'est glissée.

Au lieu de : « le compte-rendu des expériences faites à l'Observatoire du Mont-Blanc », il faut lire : « le compte-rendu des tentatives faites pour arriver à établir un Observatoire au Mont-Blanc. »

Digitized by Google

LE PALAIS DE L'ISLE A ANNECY

(Suite.)

L'atelier n'était pas encore achevé que l'évêque de Genève, Allaman de Saint-Jeoire, forma opposition en vertu de ses droits régaliens. Il ignorait le privilège accordé au comte par l'empereur, de qui il tenait lui-même les siens. C'était au 17 août 1356. Le comte Amé III se plaignit au supérieur de l'évêque, le pape Innocent VI, qui résidait à Avignon, et qui blama l'évêque de son opposition. De son côté, le comte de Savoie, qui avait des prétentions féodales sur quelques parties du Genevois, se plaignit à l'empereur qui, pour ménager tous les intérêts, restreignit à la personne d'Amé III le privilège de la monnaie. La lettre est du 5 mai 1358. En attendant, le comte de Savoie intenta contre celui de Genevois un procès qui se compliqua encore d'autres prétentions. Othon de Granson, constitué pour arbitre et ne sachant comment en finir, fit décerner l'arbitrage à l'archevêque de Tarentaise, dont la sentence ne satisfit personne. On en appela à la Chambre impériale. Enfin une transaction fut ménagée le 21 décembre 1358. Amé III garda le droit de monnaie, mais dut reconnaître en faveur de son adversaire, pour les châteaux de Clermont, d'Annecy, de Duingt, de Gruffy, de La Roche, de Châtel, de la Bathie, de Gaillard, etc., sauf les droits antérieurs de l'évêque. Nous avons donné les péripéties de ce procès dans un autre travail [1] d'après le mémoire et les documents inédits publiés par M. Demole dans le second volume de la seconde série des *Mémoires et Docu-*

1. *Etudes historiques sur le Genevois, le Chablais et le Faucigny, etc.*, 1886.

Digitized by Google

ments de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

Aussitôt que l'atelier de la maison de l'Isle eut été achevé, on s'était mis à l'œuvre. Les comptes donnent encore l'achat du cuivre et du charbon. En 1357, on put porter des échantillons au château de la Balme où se trouvait le comte, et l'on continua jusqu'en 1360. C'est Jean Gouchi, de Florence, qui dirigeait alors les travaux avec le titre de maître des monnaies jusqu'en 1360. Son principal ouvrier était Pierre Guinet. Le gardien de la monnaie était Jean Mantillier, d'Annecy, qui fut remplacé, en 1358, par Pérod Dorier, également d'Annecy. La remise du service se fit par acte notarié. Après la mention de l'outillage, l'inventaire constate 25 piles et 28 trossels de sizains, 13 piles et 31 trossels de deniers, 1 pile et 2 trossels de florins d'or bon poids. C'étaient des subdivisions du marc. L'acte fut passé à la maison de l'Isle où se fabrique la monnaie. Pérod Dorier étant mort en octobre 1360, Péronod Moret fit le service provisoirement.

C'est à la Balme encore que Jean Gouchi rendit ses comptes depuis 1356 jusqu'en 1360. Comme la nouvelle fabrique de la monnaie de l'Isle n'avait commencé qu'en 1357, ce compte renfermait évidemment les dernières opérations du Château des monnaies, qui furent réunies à celles de la nouvelle organisation pour dissimuler l'irrégularité de l'ancien atelier. Les comptes suivants furent présentés le 3 janvier 1360 à la Balme, le 5 août 1361 à Annecy et le 25 mai 1362 à Annecy également.

Nous n'entrerons pas dans le détail de cette administration, que M. Demole a traitée *ex professo*. Notons seulement en passant que, jusqu'au 2 janvier 1360, il avait été frappé la quantité de 5,720 marcs de deniers genevois, quart d'argent, et 6,330 marcs jusqu'au 24 mai 1362 : la progression est considérable. Conser-

Digitized by Google

vés aux Archives d'Etat à Turin, ces comptes renferment les produits de la fabrication des diverses monnaies, leur valeur en monnaie de cours, les tolérances, les droits du trésor et le résidu pour le prince, les divers emplois qui en ont été faits à l'usage du comte, de la comtesse, de leurs familiers, de leurs fonctionnaires, etc. Nous n'en avons pris que ce qui regarde l'atelier. Le reste a sa place dans une histoire des comtes de Genevois.

Amé III était décédé le 18 janvier 1367. Aymon, son fils aîné, l'avait précédé dans la tombe, le 10 octobre 1366, à Callocastro en Grèce, à la suite du comte de Savoie [1]. Le second, Amé IV, succéda donc à leur père sous la tutelle de sa mère, Mathilde de Boulogne.

On se rappelle que, sur les plaintes du comte de Savoie, le privilège de battre monnaie avait été limité à la vie d'Amé III, par lettres du 5 mai 1358. Amé IV dut donc solliciter le renouvellement de ce privilège en sa faveur. L'empereur Charles IV le fit en termes des plus flatteurs pour la maison de Genève, rappelant qu'il avait accordé cette faveur à Amé III et à ses successeurs; il le renouvelle à Amé IV et à ses successeurs, dérogeant à tout acte contraire ou réservatif. Lettres datées de Lucques, le 10 février 1369, en pleine assemblée aulique.

Evidemment l'atelier fut de nouveau en vigueur. On peut même conjecturer qu'il n'avait pas cessé de l'être, et que la démarche d'Amé IV avait été motivée par quelque nouvelle opposition du comte de Savoie. Malheureusement les comptes font défaut aux archives du Genevois à Turin. Amé IV avait été passer un acte de reconnaissance pour le fief de Falavier, en décembre 1369, à Paris. Il y mourut le 18 janvier 1370. Il n'a-

1. *Revue savoisienne*, 1879, p. 32.

Digitized by Google

vait pas eu d'enfants de son épouse, Jeanne de Frolois, dame de Savoisy.

Guichenon avance qu'il prit part à la campagne de Montferrat, en 1371, qu'il fut même fait chevalier par le comte de Savoie, la veille de la bataille d'Asti. Levrier dit avec raison qu'il s'agit de Pierre de Genève, le seul, en effet, qui, après Aymon, ait suivi la carrière militaire. Et, de fait, dans le courant de l'année 1370, Jean de Genève, troisième fils d'Amé III, eut à ratifier, en qualité de comte de Genevois, la reconnaissance rappelée plus haut de son frère Amé IV, et testa le 21 septembre 1370.

Il faisait héritier son frère Pierre, et, aux cas prévus, lui substituait son frère cadet, Robert, évêque de Cambray, puis leur mère, Mathilde de Boulogne, et, après elle, il s'en rapporte aux substitutions faites par ses antécesseurs. Le surlendemain 23 septembre, il ajoutait un codicille, où il substituait à sa mère son oncle Godefroy de Boulogne, puis son cousin Jean de Boulogne, fils de son autre oncle Jean de Boulogne. Ces deux actes ont été passés à la chambre rouge du château d'Annecy et reçus par Aymaret de Bossons, de La Roche [1]. On ignore le jour de sa mort. Mais elle a dû arriver avant la fin de l'année.

Son successeur, le comte Pierre, a pu suivre le comte de Savoie dans la guerre du Montferrat, en 1371. Son beau-frère Raymond de Baux, prince d'Orange, lui passe quittance de la dot de Jeanne de Genève, le 5 août 1371. Les actes du mois de septembre passés de concert avec la comtesse douairière Mathilde de Boulogne et Robert, évêque de Cambrai, pour recouvrement de fonds destinés à l'accomplissement des fondations d'Amé III, constatent le manque de numéraire [2].

1. Charles Lefort, *Les derniers Comtes de Genevois*, d'après les archives du Genevois à Turin, 1888.
2. *Revue savoisienne*, 1871, p. 13 ; 1879, p. 33.

Digitized by Google

L'atelier monétaire a dû être poussé avec activité. Il fallait aussi pourvoir aux dépenses de ses noces prochaines avec Marguerite de Joinville, veuve de Jean de Bourgogne, comte de Vaudemont, qui eurent lieu le 2 mai 1374 [1].

Le maître de la monnaie avait changé. A Jean Gouchi avait succédé Ambroise Pierre, fils de Pierre de *Arbicis* ou *Albitiis*; à quelle époque? nous l'ignorons. Son premier compte ne date que du 13 juin 1374 et se termine au 4 septembre 1376.

On voit dans ce compte que les ustensiles de l'atelier avaient subi des avaries, que le monétaire y fit des pertes dans la première opération, et qu'il fallut réparer l'outillage en 1375. Le toit et les autres couvertures durent être également refaits. Ce n'était pas seulement le bâtiment et le mobilier qui avaient besoin de réparations. On dut faire venir de nouveaux ouvriers de Mâcon et d'ailleurs. Ici encore nouvelle lacune dans les comptes.

Le suivant comprend l'espace entre le 22 octobre 1380 et le 7 novembre 1381, et fut rendu à Annecy. On y voit encore une dépense pour la réparation du fourneau, de la couverture en bardeaux du toit de la chambre longue de la maison de l'Isle. Dans le petit compte du 7 novembre 1381 au 21 décembre suivant, rendu toujours à Annecy, on voit que l'essayeur Pierre Dorier habitait Chambéry. Encore une lacune jusqu'au 16 avril 1386, que commence un compte assez important jusqu'au 16 avril 1392.

C'est dans ce dernier compte qu'on trouve l'achat de douze *postes* (plateaux) de noyer et d'une *trabis* (poutre), pour refaire le pont de l'Isle, qui avait été détruit, et de trois douzaines de *postes* de sapin pour faire une chambre près du fourneau, et d'une autre dizaine de

1. Léon Germain, *Jean de Bourgogne, et Pierre de Genève*, 1879. *Ferry Ier de Lorraine, comte de Vaudemont*, 1881.

Digitized by Google

postes de sapin pour refaire les sièges des monétaires, plus des éparres de fer, des clous, etc., pour le même objet ; 6,000 encelles pour le toit, 7,000 *clovini,* des *postes* pour le petit cellier de la maison, plus le logement de quatorze ouvriers charpentiers pendant le temps de l'ouvrage. On répara encore la maison d'habitation du maître des monnaies. Enfin, on fit venir encore de nouveaux ouvriers d'Avignon et d'ailleurs.

La fabrication a dû continuer après toutes les réparations de l'atelier, de l'habitation et le recrutement de nouveaux ouvriers. Pendant les cinq années du dernier compte, on avait frappé pour 10,375 marcs de sizains et 10,772 marcs de deniers, ce qui représente trois millions de pièces. Nous ne parlons pas des oboles ou autres monnaies en moindre quantité, dont M. Demole donne les tableaux. Cet auteur remarque que, sous Amé III, on ne fit à Annecy que des florins d'or bon poids, tandis que, sous Pierre, on ne fit que des florins d'or petit poids, dont l'usage est beaucoup plus commun dans nos chartes. La différence de poids entre les deux était de 3 grammes 425 et de 3 grammes. En général le monnayage du Genevois tendait à imiter celui de Savoie. Après distraction des paiements faits au bureau des monnaies, tous les bénéfices étaient remis au receveur du comte, qui avait d'autres dépenses à solder, et rendait aussi ses comptes aux époques voulues. Les détails ressortent, comme je l'ai dit, à une autre étude.

Le comte Pierre, qui avait dépensé sa vie dans des expéditions pour le comte de Savoie, pour son frère Robert (Clément VII) dans la guerre de Naples, était tombé malade chez ce dernier, au palais pontifical d'Avignon. C'est là qu'il testait, le 24 mars 1392, en présence de son frère l'antipape, ainsi que l'a démontré, d'après un document copié aux archives du Genevois à Turin, un savant distingué dans une dernière

Digitized by Google

œuvre d'une vie toute consacrée à l'histoire [1]. Il faisait héritier son neveu Humbert, fils de Humbert de Villars et de sa sœur Marie de Genève, et, à défaut, lui substituait les enfants de sa sœur Catherine de Genève, qui avait épousé Amédée de Savoie, prince d'Achaye, toujours sous la tutelle de sa mère, Mathilde de Boulogne. Il n'y est pas question de son frère Robert (Clément VII), qui toutefois était présent à l'acte.

Pierre avait formellement prescrit dans ses dernières volontés que son successeur fut, comme lui, un homme d'épée.

On ne sait pas le jour de sa mort, qui ne dut guères tarder, après un testament dicté pendant la nuit, un dimanche matin avant l'aurore.

Quand elle fut arrivée, son frère Robert (Clément VII) fit porter son corps au tombeau de famille, à Notre-Dame de Liesse d'Annecy, selon l'ordre du testateur, se mit en possession du comté de Genevois et en prit le titre dans les actes publics, selon l'ordre des substitutions prévues par leur père Amé III. Le 24 juin 1392, il nomma une commission pour régler les droits dotaux de la veuve, sa belle-sœur [2]. Dans plusieurs actes publics, Mathilde de Boulogne, leur mère, porte le titre de comtesse de Genevois, gouvernante du comté pour le pape Clément VII, prince héréditaire. En cette qualité, il devait hommage à l'évêque de Genève et au comte de Savoie. Il obtint enfin de le prêter par procureur. On ne voit pas que l'évêque ait insisté.

En face de ces procédés, la Maison de Villars s'était concertée avec les exécuteurs testamentaires du comte Pierre et réclamait. Le 19 décembre 1393, à Avignon, en présence des cardinaux Jean de Murol, ancien évêque de Genève, Jean de Brogny, évêque de Viviers,

1. Charles Lefort, *Les derniers Comtes de Genevois*, t. III de la seconde série des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*.
2. Elle se remaria, en 1393, juin-juillet, avec Ferry Ier de Lorraine.

Digitized by Google

François de Conzié, archevêque de Narbonne, Odon et Humbert de Villars, Hugues de Saluces, cousin du pape, Girard de Ternier, Jean de Corgenon, Aymon de Compey, Guillaume de Thoire et François de Menthon, Clément VII déclara verbalement pour son successeur au comté de Genevois son neveu Humbert de Villars et ses enfants légitimes. Acte public fut dressé de cette déclaration par Guillaume Bye, de Ham. L'antipape mourait presque subitement dans la nuit du 16 au 17 septembre 1394.

Humbert se mit en possession avant de faire hommage à l'évêque de Genève et au comte de Savoie. Ce dernier fit saisir judiciairement le comté de Genevois, le 26 novembre 1394. D'autre part, Mathilde de Boulogne, comtesse douairière, et ses filles Blanche, veuve de Hugues de Châlons, Catherine, épouse d'Amédée de Savoie, les enfants de Jeanne de Genève et de Raymond des Baux élevaient tous des prétentions sur quelques parties du comté, qui, à cette occasion, avait été de nouveau saisi par le comte de Savoie en août 1395. Enfin, le 7 décembre, Amédée VIII donna main levée en faveur d'Humbert de Villars, lui assignant la fête de Pâques prochaines pour dernier délai de prestation d'hommage.

Pour se fortifier dans cette acquisition, Humbert de Villars obtint l'investiture de l'empereur Venceslas, le 23 décembre 1395.

Humbert avait épousé Louise de Poitiers, dont il n'eut pas d'enfant. Il testa au château d'Annecy, le 10 mars 1400, instituant pour son héritier le posthume qui pouvait naître, et, à défaut, son oncle Oddon de Villars, seigneur de Baux.

Pour être en mesure de défendre ses droits auprès du futur comte de Genevois, s'il était le cas, comme il avait dû le faire contre Humbert, l'évêque de Genève obtint de l'empereur Venceslas une nouvelle confirma-

Digitized by Google

tion des privilèges antiques de son église et l'exemption de toute juridiction du vicaire de l'Empire, même du comte de Savoie. (Acte à Prague, le 22 juin 1400.)

Savait-on à la cour de Germanie que Humbert n'avait pas de successeur direct? Un ambitieux avait-il convoité ce fief de l'Empire? L'empereur avait-il été circonvenu? Nous ne savons. Mais, le 5 juillet 1400, à Prague, l'empereur Venceslas déclara que le comté de Genevois était dévolu à l'Empire, parce que Humbert de Villars s'y était installé sans en obtenir l'investiture et, en conséquence, il le donnait à un de ses conseillers, Hubard *de Altari*.

Ce nouvel investi vint-il en personne à Annecy? L'acte y fut déposé aux archives, puisqu'il a été porté à Turin plus tard comme tous les autres. Il ne fut pas difficile au comte Humbert d'exhiber le titre de son investiture du 23 décembre 1395 par le même Venceslas, et l'affaire ne paraît pas avoir eu de suites.

Nous ignorons le jour précis de la mort d'Humbert. Il conste par un tronçon de comptes du château qu'il avait encore signé, au 6 septembre 1400, un mandat de 22 florins en faveur de son cuisinier, François Chiquard. Quant au règlement des comptes de la Leyde d'Annecy, le 11 septembre, et de la ferme du vin, le 12 septembre, rien n'indique qu'il fut encore vivant ou que ce fussent des règlements après décès. Mais, on voit apparaître Oddon dans le courant d'octobre, agissant comme maître, et accordant des faveurs de bonne arrivée, *bonus aventus* [1].

On venait d'échapper à un escamotage féodal, et l'on allait rencontrer un rival plus sérieux, mais alors avec correspectif. Le comte de Savoie n'avait abdiqué aucun de ses droits, ni aucune de ses prétentions. Il fit annoncer son arrivée. Oddon de Villars avait été gouver-

1. Il eut à donner des subsides à la mère et à la nourrice de l'enfant illégitime de son neveu et prédécesseur logées chez Jean des Bornes, corroyeur.

Digitized by Google

neur d'Amédée VIII sous la tutelle de Bonne de Bourbon jusqu'en 1398. Il devenait son vassal pour une notable partie du comté. Il était le cas de lui faire la meilleure réception. Dès le 19 octobre on voit dans les comptes l'achat de meubles, entre autres, d'un lit [1] et d'une coupe précieuse. Les préparatifs culinaires ne sont pas moins actifs ; il s'agit de deux bœufs et d'une vache, de quatre douzaines d'œufs, du vin de Semine apporté par 36 bêtes de somme. On fait des réparations au château ; on y adapte des engins de fer pour un feu de joie, etc.

Oddon lui fit hommage et en reçut l'investiture pour les fiefs de sa mouvance. Les documents nous font défaut pour les détails de cette visite. Oddon dut repartir en fin février 1401. Il revint pour faire face à diverses réclamations. Les filles d'Amé III ou leurs descendants n'avaient pas désarmé sur leurs prétendus droits au comté. L'enchevêtrement de la possession dans le réseau des filiations et substitutions féodales avait donné à la Maison de Savoie par ses alliances des droits multiples en Bresse et en Genevois. C'était partout des revendications. Jeune et vigoureux, le comte de Savoie provoqua des conférences à Bourg-en-Bresse. Oddon dut le suivre à Paris pour ses noces avec Marie de Bourgogne. C'est là que, le 5 août 1401, il lui céda le comté de Genevois pour 45,000 fr. d'or et l'échange de terres en Val-Romey. Nous avons dit ailleurs les obstacles qu'Amédée VIII rencontra dans sa nouvelle acquisition [2].

On nous pardonnera cette digression sur la succession des anciens comtes de Genevois, dont plusieurs incidents étaient ignorés. Elle nous était très utile

1. Choisi dans un magasin d'Annecy par le curé de la paroisse, Jean Savarin, un bugiste, de connaissance avec la famille de Villars.

2. *Etudes historiques sur le Genexois, le Chablais, le Faucigny*, p. 35. Levrier, I, 274. Léon Germain, *op. cit.*, p. 156. Preuves.

Digitized by Google

pour juger de la situation de l'atelier monétaire. Les derniers comptes sont du 4 août 1391. Il est probable que les travaux ont continué ; mais les comptes nous manquent. Clément VII s'y intéressait, puisqu'il avait envoyé plusieurs fois des ouvriers d'Avignon, et qu'il avait besoin d'argent pour soutenir son pontificat problématique, et maintenir une obédience, qui lui échappait rapidement. Sous son règne, en 1393, on voit encore Ambroise *de Arbicis* figurer dans les Parlements des monnayeurs dont nous parlerons plus loin. Humbert de Villars battait déjà monnaie à Trévoux. Aura-t-il maintenu celle d'Annecy? C'était dans son intérêt. Quant à Oddon, il n'a fait que passer ; sur dix mois de règne, il résida très peu à Annecy.

Ambroise-Pierre *de Arbicis* ou *Albitiis,* peut-être des Albizzi de Florence, d'où était venu déjà son prédécesseur Gouchi, habitait la maison forte de l'Isle. La monnaie fabriquée se déposait à mesure dans la boîte dont on a vu plus haut l'acquisition. Le gardien de la monnaie enregistrait chaque dépôt. De là elle était transférée dans le coffre *(arca)* installé dans la maison extérieure *(Domus exterior monete)* située dans la rue des Juifs. Avant que le *burgum* primitif d'Annecy se fut étendu sur la rive droite du Thiou, on y avait relégué les Juifs, qui y tenaient leur banque *(casana)*. Pour éviter les dangers d'incendie, on y avait construit successivement deux fours ; le plus grand se trouvait sur l'emplacement du vestibule actuel de l'évêché ; de là encore le nom de la *rue des Fours*. La tradition, conforme à tous les documents, place cette *maison de la monnaie* à l'extrémité nord-ouest de la rue de l'Evêché, à la cour fermée d'une grille, vers l'endroit appelé *Cul-de-Sac,* parce que la rue était impasse. C'est là que se traitait l'administration de la monnaie par devant trois experts commissaires, des conseillers du château ; le gardien de la monnaie avait présidé au

Digitized by Google

transfert de la boîte de l'Isle au coffre-fort de la *domus exterior,* après avoir enregistré les produits. L'inventaire du dépôt était constaté sur ses registres, ainsi que les livraisons ordonnées au château. C'était le comptable de l'établissement, à 25 florins d'or par an.

Nous l'avons dit déjà, au moyen âge tout revêtait le caractère féodal. Le maître des monnaies tenait en fief la maison et l'atelier [1]. A chaque compte, on voit la retenue pour droit seigneurial du monnayage. Il est seigneur de la Maison de la Monnaie.

On trouve dans cette Maison les deux familles *de Arbicis* et Eschaquet. De son épouse Alésie de Monthoux, dame de Préméry, Ambroise-Pierre avait eu Jacques et Jeanne. Jacques avait épousé une *de Nemoribus,* des Bois. N'ayant pas d'enfants, il fit héritier son neveu Jacques, fils de Nicolas des Bois. Jeanne *de Arbicis* épousa Jean, fils de Jacques Eschaquet, d'une famille de jurisconsultes. Jean était marchand-drapier, puis syndic d'Annecy. Son fils Nicolas acquit de Nicolas des Bois les droits de Jacques *de Arbicis* sur la maison de la Monnaie, et avec ceux de sa mère, il devint le seigneur de la Monnaie. La considération dont jouissait cette famille était telle qu'on appelait vulgairement rue *Eschaquet* celle qu'ils habitaient, c'est-à-dire la rue appelée successivement *des Juifs, des Fours, de la Monnaie* et *Eschaquet.* Et, pour en finir sur la Maison de la Monnaie, ajoutons que la petite-fille de Nicolas Eschaquet, Louise, fille unique de Jacques, épousa Jean de Conflans, fils d'Antoine et d'Antonie de Beaufort, qui devint ainsi seigneur de la Monnaie [2]. Parmi leurs enfants, Pernette épousa

1. On lit un acte tout identique par les père et fils Ginot envers Amédée V, comte de Savoie (1297), à Saint-Symphorien d'Ozon. (Dubois, *Raccolta delle Leggi,* XVIII, 20.)

2. Son frère Maurice eut leurs biens de Beaufort, et sa sœur Claudine épousa Etienne de Breynaz, de Viuz-en-Sallaz, et non *Breysaz,* comme le porte l'*Armorial nobiliaire de Savoie,* II, 152. Les Breysaz d'Annecy venaient de Hauteluce.

Digitized by Google

Amed de Boëge, d'où la branche de Boëge-Conflans ; leur fils Antoine a épousé en premières noces Françoise, fille de Benoît Crassus, veuve de Hugues de Viollon, seigneur de la Peisse.

Revenons maintenant à l'atelier monétaire de l'Isle. Bien que les comptes du monnayage manquent, il a dû continuer à marcher sous Amédée VIII. C'est ainsi qu'on y voit, en 1401, Jean de Resetto, de Montcalier, maître de la monnaie. Mais la Chambre aulique de Germanie ne se pressait pas de sanctionner l'acquisition du Genevois par le nouveau comte, et l'existence de l'atelier pouvait être compromise. Amédée VIII centralisa l'administration de ses divers ateliers. Jean de Resetto passa maître monétaire en Savoie et Genevois, en 1405, et il se trouve à l'œuvre à Nyon, en 1406.

Il s'était formé une Association des ouvriers monnayeurs du Saint-Empire romain, comprenant surtout les établissements de Provence et de Savoie, soit des princes qui tenaient de l'Empire le droit de battre monnaie [1]. Dès le XIVe siècle, elle tenait ses *parlements* soit congrès dans les principales villes monétaires successivement. Ambroise *de Arbicis* y figura pour le Genevois, en 1393, sous Clément VII résidant à Avignon. Amédée VIII en obtint un pour Chambéry, en 1420. Aucun monétaire d'Annecy n'y parut, pour la cause exprimée plus haut, bien qu'il eut renouvelé les privilèges de ses monnayeurs de Savoie et de Genevois, le 19 février 1415, à Evian.

Enfin, à force de sollicitations, l'empereur Sigismond donna à Amédée VIII, duc de Savoie, l'investiture du comté de Genevois, le 25 août 1422, à Nuremberg, avec les privilèges précédents. L'atelier monétaire, qui avait dû jusqu'alors travailler clandestinement, put se

1. Perrin, *Catalogue du Médailler de Savoie*, précédé d'une histoire du monnayage, 1883, Ve volume des *Documents de l'Académie de Savoie*.

Digitized by Google

montrer au grand jour. Les actes publics mentionnent François de Ossens comme maître des monnaies, en 1423. Il n'était pas seul. Dans le congrès de l'Association des ouvriers monnayeurs tenu à Saint-Marcellin, en 1429, Amédée VIII y fit recevoir comme sociétaires Jacques Vaneys et Antoine de Lovagny, bourgeois d'Annecy. Nous avons dit que le prince avait centralisé l'administration de ses ateliers monétaires. Au parlement monétaire tenu à Avignon, en 1439, Antoine de Lovagny représente comme procureur les ateliers de Chambéry, d'Annecy et de Nyon. On y voit également Jacques Vaneys et François de Ossens.

Amédée VIII avait donné le titre de comte de Genève à son fils aîné Louis, né à Genève, en 1402. Lorsque, pour des motifs que j'ai indiqués ailleurs, il se retira à Ripaille avec son Sénat privé [1], il donna la lieutenance générale de ses Etats à Louis, devenu prince de Piémont, et le titre de comte de Genevois à son autre fils Philippe, le 7 novembre 1434. Dans son testament du 6 décembre 1439, il laissa le gouvernement à son héritier Louis Ier et, sous sa suzeraineté, à Philippe l'apanage du Genevois, dont les confins primitifs furent considérablement modifiés. Il en détachait Hermance, Balleyson, Troches, Ternier, Gaillard, Viry, Salenove, Hauteville, Rumilly, et y rattachait le Faucigny et Beaufort, etc. Ce n'était plus l'ancien Genevois. Pour faire suite au Conseil judiciaire des anciens comtes genevois, il lui en accordait un qui continuerait à résider à Rumilly pour être sous la main du chef de l'Etat. Il lui interdisait le droit de battre monnaie. Cette clause n'aurait pas été un motif de fermer l'atelier d'Annecy, qui eut pu travailler pour le duc de Savoie [2].

Philippe, investi de son apanage, le 6 janvier 1440,

1. *Saint Maurice et la Légion thébéenne*, p. 150.
2. Guichenon, *Hist. gen.*, IV. Preuves.

Digitized by Google

en tint les Etats généraux dans le courant de la même année, et mourut en 1444. Louis Ier, duc de Savoie, donna alors cet apanage à son second fils Louis et, ayant eu beaucoup de dépenses à faire pour ses guerres en Lombardie et en Suisse, et pour les prodigalités de la duchesse Anne de Chypre, il pensa à remettre en vigueur l'atelier monétaire d'Annecy, par patentes du 28 novembre 1448. Nous n'avons trouvé aucun document qui donne suite à cette détermination. Il est fort possible que l'atelier d'Annecy n'ait duré qu'à peine un siècle, pour laisser la Maison forte de l'Isle rentrer plus largement dans la vie féodale, qu'elle n'avait jamais abandonnée complètement, et passer enfin aux mains de la Magistrature.

On se rappelle qu'Ambroise *de Arbicis* avait épousé Alésie de Monthoux et qu'ils habitaient la Maison forte de l'Isle. Pétremand, fils de François de Monthoux, avait reçu, le 16 octobre 1402, l'inféodation des revenus qui se percevaient à cette Maison à norme de celle qu'avait eue Pierre de l'Isle, en 1316. En 1435, son fils Philibert de Monthoux en prêtait hommage. La châtellenie d'Annecy n'avait pas cessé d'avoir son siège dans cette maison. C'est là encore que le même Philibert, châtelain d'Annecy, et son lieutenant Henri de Livron prêtaient serment d'observer les franchises d'Annecy, le 26 avril 1458.

Quelques mois après, Louis, comte de Genevois, par son mariage avec sa cousine Charlotte, comtesse d'Antioche, fille unique de Jean, roi de Chypre et Jérusalem, et veuve de Jean de Portugal, dut échanger son titre de Genevois contre celui d'Antioche, le 10 août 1458. Pendant le voyage de ses ambassadeurs à Turin, le roi Jean était mort, et sa fille Charlotte fut reconnue reine et couronnée à la cathédrale de Nicosie, le 1er septembre. Louis de Savoie se hâta alors d'aller avec une brillante cour célébrer ses noces et se faire

Digitized by Google

couronner roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie à Nicosie, le 14 octobre 1458.

Ce n'est qu'au 26 février 1460, dans une nombreuse réunion de la haute noblesse à Quiers, que le duc Louis Ier distribua les apanages vacants, soit le nouveau comté de Genevois à Janus, le comté de Romont à Jacques, ses deux autres fils, et qu'il érigea le comté de Varax, etc. En 1466, Janus épousa solennellement à Genève Hélène de Luxembourg, famille à laquelle un de ses frères et deux sœurs furent également alliés. Le placement de son douaire en Faucigny occasionna encore une transaction, le 19 décembre 1466, avec l'apanagé précédent, heureux de retenir ses vieilles acquisitions locales alors qu'il était déjà débouté de son royaume de Chypre.

La nouvelle comtesse ne se plaisait nulle part que sur les bords du lac d'Annecy. C'est à Talloires qu'elle mettait au monde leur fille unique Louise, en 1467. C'est de là qu'elle convoitait les châteaux de Duingt. Le château-vieux, qui était dans l'Ile, appartenait à la famille de ce nom. Elle préférait celui de Duingt proprement dit, parce qu'il dominait l'autre. Déjà Amé II, comte de Genève, décédé en 1308, l'avait acheté de la famille de Duingt, et Amédée VIII de Savoie l'avait acquis avec le Genevois. Le duc Louis Ier n'avait su le refuser à un des favoris de la duchesse Anne de Chypre, Perrin d'Antioche, en 1455. Pour plaire à la comtesse, les légistes rappelèrent l'édit de Louis Ier, de 1445, qui avait déclaré inaliénable le domaine de la Couronne, comme en France. C'était une erreur au service d'une flatterie. La défense n'affectait que le domaine direct ; le domaine utile était toujours rachetable. Mais, Janus n'avait peut-être pas à sa disposition 4,000 écus d'or pour indemniser Perrin d'Antioche ; ou même voulut-il évincer à la grecque un de ces privilégiés *cypriens* et *cypriotes* contre

Digitized by Google

lesquels l'opinion publique se prononçait énergiquement.

La famille d'Antioche n'habitait pas alors le château ; il s'en empara, et Hélène s'y installa avec son personnel. Il lui fallut même une provision de meubles et d'argenterie, que Janus dut fournir par acte de 1469.

Perrin d'Antioche, malade et trop éloigné pour faire les démarches nécessaires à la défense de ses droits, en chargea son fils aîné, Amable d'Antioche, et, par testament du 29 mai 1471, il lui légua par préciput ce château avec dix livres à prendre sur ses revenus, et fit héritiers universels ses deux fils Amable et Georges. Après la mort de leur père, ils se mirent à l'œuvre.

Dans le cours de l'instance, Janus, peu rassuré sur l'issue du procès, cherchait à ramener son épouse à Annecy en lui procurant une propriété personnelle en dehors du château. Il fit rentrer le domaine utile de la maison forte de l'Isle, inféodée précédemment à Philibert de Monthoux et alors à noble Jean de la Croix, et l'offrit à la princesse dans une réunion de familiers et de magistrats, dont l'avis devait être prépondérant : Bernard de Menthon, Bertrand de Dérée, président du Conseil judiciaire du Genevois, Eustache de Crans, Jean du Cloz, maître des comptes du Genevois, Thomas Lambert, clavaire de la Chambre des comptes, Jean de Thurens, procureur fiscal, réunis au château de Duingt, dans la chambre de la jeune princesse Louise, âgée alors de huit ans, servirent de conseils et de témoins à l'acte de donation stipulé par le notaire Thury, de Sallanches, secrétaire du comte, le 18 juillet 1473 [1].

Comme on le prévoyait, le procès de Duingt fut perdu. Mais la princesse ne voulut jamais quitter le château. Janus pouvait se prévaloir du droit de ré-

1. Archives d'Etat, à Turin.

Digitized by Google

méré : mais, pas plus qu'en 1468, il n'en avait les moyens ; sa femme y pourvut. Elle avait vendu la vaisselle d'or que lui avait laissée son frère le comte de Saint-Paul, et, avec les épargnes de son douaire sur La Roche et Ugines, elle acquit le château par acte du 27 février 1481.

Elle n'en jouit pas longtemps. Lorsque Philibert de Compey fut condamné à mort pour ses forfaits, en 1479, le duc de Savoie Philibert attribua le château de Thorens à son oncle Janus, comte de Genevois, qui le donna à son épouse Hélène de Luxembourg, à qui l'air du lac n'était plus favorable. L'investiture ducale est du 10 février 1486. Mais ce château, quoique alors sur le passage important de La Roche à Annecy, n'avait rien d'attrayant pour une habituée des vastes horizons de la Moselle. Il lui fallait un plateau plus découvert. Elle alla mourir au château de Cruseilles, en juin 1488. Elle fut sépulturée au tombeau qu'elle s'était préparé [1] à la chapelle de Notre-Dame de Pitié, dans l'église de Saint-Dominique d'Annecy. On en a retrouvé les marbres armoriés, l'année dernière.

La princesse Louise, sa fille, avait épousé son cousin germain Jacques-Louis de Savoie, fils d'Amédée IX. Destiné à succéder à son beau-père, puisque Louise était fille unique, il portait le titre de comte de Genève, comme il était d'usage dans l'ancienne noblesse de Savoie, du vivant même du père. Mais il ne fut jamais apanagé du Genevois, comme l'a avancé un auteur moderne [2]. Il mourut à Turin, le 27 juillet 1485.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

1. A elle-même et non point *à la famille princière de Martigues*, comme l'a avancé un auteur moderne (*Souvenirs historiques d'Annecy*, p. 58), laquelle n'existait pas. En 1481, le roi de Naples donna le fief mouvant de Martigues à François de Luxembourg-Fiennes, qui épousa plus tard Louise de Savoie.

2. *Les Châteaux de Duingt et Dhérée*, chap. v, dans les *Mémoires de l'Académie salésienne*, VIII.

Digitized by Google

UN POÈTE EN SAVOIE

EUSTACHE DESCHAMPS

La *Société des anciens textes français* publie les œuvres d'Eustache Deschamps, qui vivait, comme on sait, sous les premiers Valois. Sept volumes ont déjà paru ; il en faudra encore trois autres pour mettre au jour tout ce que ce fécond poète a laissé.

Il a beaucoup voyagé. En allant en Italie, il avait passé par la Savoie ; mais les rochers de ce pays et les sentiers de montagne lui avaient laissé de désagréables souvenirs. Une fois arrivé à Pavie, il n'aimait pas à entendre parler du retour ; il redoutait trop d'avoir à repasser les Alpes :

Il fait tres beau demourer
En doulz chastel de Pavie...
Princes, ne m'en puis aler ;
Trop doubte le rapasser
En ces montaignes crueles.

La série chronologique des poésies de Deschamps n'a pas été établie encore, et souvent on ne sait pas à quelle date rapporter chacune d'elles. Mais les deux ballades que nous allons citer, ont été écrites après le retour du poète en France, et l'éditeur assigne à la première la date de 1391. A ce moment, le comte Jean III d'Armagnac rassemblait une armée dans les provinces du Midi, et allait la conduire en Lombardie, en vue d'aider son beau-frère Charles Visconti à rentrer en possession de sa seigneurie de Milan. Quelques gen-

Digitized by Google

tilshommes de la France du Nord voulurent sans doute se joindre aux troupes du comte d'Armagnac. Eustache Deschamps plaignit alors ceux qui se laissaient entraîner à prendre part à cette expédition, et il écrivit à ce propos une ballade (*Œuvres,* V, 129) où il rappelle les ennuis et les dangers du chemin :

Il a grant faim d'estre chetis,
De chevaulx et corps exillier,
De gaster argent et habis,
De sentir plouvoir et negier,
De vivre et gesir a dangier,
Qui part du doulz pais de France,
A grant frait et a grant despence,
Pour veoir Milan et Pavie.
Quand proufit n'y a, ne vaillance,
Eustaces dit que c'est folie.

Puis Aiguebelle au mont Cignis,
Fault entre roches chevauchier,
Quatre ou six jours, tres dur pais,
Et en povres logeis logier,
Avoir po a boire et mangier,
Et paier tout a l'ordonnance
Des paisans. Outrecuidance
Fait homme aler en Lombardie.

Il a grande envie d'être en un triste état, d'estropier ses chevaux et son propre corps, de perdre son argent, de gâter ses habits, de jouir de la pluie et de la neige, d'avoir peine à trouver des vivres et la couchée, celui qui part du doux pays de France, à grands frais et avec de grandes dépenses, pour voir Milan et Pavie. Comme il n'y a pas de profit, que l'entreprise ne vaut rien, Eustache dit que c'est une folie.

Depuis Aiguebelle jusqu'au mont Cenis, il faut chevaucher plusieurs jours entre les rochers — le pays est très dur — et loger en de pauvres logis, n'avoir que peu à boire et à manger, et payer tout au prix que veulent les paysans. C'est le manque de jugement et l'orgueil qui poussent les gens à aller en Lombardie. S'il

Digitized by Google

Sanz grant besoing qui la s'avance,
Eustaces dit que c'est folie.

N'est pas bonne vile Paris,
Reins et Rouen pour soy aisier,
Amiens, et Arras et Senlis
Ou li vivre ne sont pas chier ?
La ne fault marron, n'estrangier,
Ne sur la nege avoir doubtance,
N'a la Ferriere desplaisance
Ou l'en pert par cheoir la vie
Souventefoiz. Qui suist tel dance,
Eustaces dit que c'est folie.

L'Envoy

Princes, desor vueil tenir chier
Senlis, ou il fait beau chacier,
Crael, Biauvoisin et Picardie ;
Ainçois me lairoie escorchier
Qu'en Lombardie alasse arrier :
Eustaces dit que c'est folie.

n'y a pas là de nécessité qui se manifeste, Eustache dit que c'est une folie.

Paris n'est-il pas une assez bonne ville, — et Reims et Rouen aussi — pour y être à son aise ? De même Amiens, Arras et Senlis, où les vivres ne sont pas chers. Là on n'a pas besoin de marrons — « *Les marrons sont ceux qui cognoissent les tourmentes de la montagne, comme font les mariniers celles de la mer.* » Martin du Bellay. — on n'a pas à payer des guides étrangers. on n'est pas exposé à avoir peur en traversant les champs de neige. La Ferrière — *une des nombreuses localités de ce nom, je ne sais laquelle* — n'a pas de ces précipices déplaisants où souvent l'on tombe et l'on meurt. Eustache dit qu'il est fou, celui qui prend part à cette danse.

Princes, désormais je veux continuer à chérir Senlis, où il fait bon chasser, Creil, le Beauvoisis et la Picardie. Je me laisserais écorcher plutôt que de retourner en Lombardie. Eustache dit que c'est folie.

Digitized by Google

Dans une autre ballade (*Œuvres,* VII, 66), Eustache Deschamps a encore donné cours à son antipathie pour les voyages alpestres. L'éditeur a intitulé ce morceau : *Contre la Hongrie et la Lombardie* ; mais en réalité cette ballade est une invective contre les pays de montagnes qu'il faut traverser pour aller de France dans les plaines du Danube et du Pô :

De paradis ne sçaroie parler,
Ne je n'y fu onques jour de ma vie,
Mais en enfer vous feray bien aler,
Se vous voulez passer en Lombardie
Ou cheminer le pais de Hongrie,
Entre les mons : la sont glaces et nois,
Grans froidures par tous les .xii. moys,
Et habismes jusqu'en terre parfonde,
Et ne croist fort que sapins et rapois :
Le pais est un enfer en ce monde.

Charrettes ou chars n'y pourroient passer,
Et le souleil qui est hault n'y luist mie,
Ny n'est oisel qui y puist demourer :
Pour la froideur volent autre partie.
Mais le chemin n'a pas piet et demie :
Qui mespasse, s'il chiet, mors est tout frois,

Je ne saurais parler du paradis, et jamais de ma vie je n'y ai été ; mais je saurai bien vous faire aller en enfer, si vous voulez passer en Lombardie, ou vous acheminer sur le pays de Hongrie, en passant au milieu des montagnes ; là il y a de la glace et de la neige, un grand froid pendant toute la durée des douze mois, et des abîmes qui s'enfoncent profondément dans la terre. Là rien ne croît que des sapins et des buissons. Ce pays est un enfer terrestre.

Chars ni charrettes ne pourraient y passer ; si haut que soit le soleil sur l'horizon, sa lumière ne pénètre pas au fond des vallées ; il n'y a pas d'oiseau qui puisse y demeurer : le froid les oblige à aller autre part à tire d'ailes ; les chemins n'ont pas un pied et demi de large. Quant à celui qui fait un faux pas, s'il tombe, il est

Digitized by Google

Et se chevaulx s'encontrent a la foys,
La convient il que l'un l'autre confonde
Pour les griefs pas et les chemins estrois :
Le pais est un enfer en ce monde.

Verdeur n'y a, cerf, biche, ne cengler,
Vignes ne blez, ne nulle melodie,
Ours et chameulx voit on les mons ramper,
Mais leurs vivres que nul d'eulx ne mendie
Quierent ailleurs ; du main jusqu'a complie
Sont tenebres, vens et horribles vois ;
Et Lucifer qui est des diables roys
Ou hault des mons o ses freres habonde,
Qui en tous lieux depart gelée et frois ;
Le pais est un enfer en ce monde.

L'Envoy

Prince, qui veult corps et ame dampner
D'un grant pecheur, face loy condempner
Entre ces mons, et a lui mettre bonde
Du remanoir sanz pouoir retourner :
Le pais est un enfer en ce monde.

mort, et son corps est bientôt gelé. Si deux chevaux se rencontrent dans ces passages pénibles et ces chemins étroits, il faut que l'un abîme l'autre. Ce pays est un enfer terrestre.

Il n'y a point de verdure, ni cerf, ni biche, ni sanglier ; point de vignes, ni de champ de blé ; il n'y a aucun charme. On voit les ours et les chamois grimper sur les montagnes : mais que personne ne s'adresse à eux pour mendier une part de leurs vivres ; qu'on cherche ailleurs ! depuis le matin jusqu'à l'heure de complies, il n'y a que ténèbres, vents et bruits horribles. Lucifer, qui est le roi des diables, tient sa cour avec ses frères au haut des monts, et il répand partout la gelée et le froid. Ce pays est un enfer terrestre.

Prince, si l'on veut punir un grand pécheur dans son corps et dans son âme, qu'une sentence le condamne à vivre au milieu de ces montagnes ! Qu'on le mette au ban, l'obligeant à y demeurer, sans qu'il puisse retourner dans nos belles contrées. Ce pays-là est un enfer terrestre.

Digitized by Google

Voilà ce qu'on pensait de la Savoie au XIVe siècle : les vers d'Eustache Deschamps ne sont pas flatteurs. On n'aimait pas les Alpes autrefois; on ne savait pas en voir le viril attrait ; on ne se doutait pas du plaisir qu'une race nouvelle trouverait un jour à se promener sur des glaciers étincelants, à gravir des sommets ardus et dangereux.

> Cimes qu'argente une neige durcie.
> Rocs dans les airs dressés comme des tours,

vous n'étiez que des *montaignes crueles* pour le gracieux poète de la cour des Valois. Il y a cent cinquante ans seulement que les yeux des hommes se sont ouverts à la beauté des Alpes, et ont su trouver du charme à les contempler. C'est au mois de juin 1741 que William Windham et ses compagnons eurent la fantaisie de visiter les glaciers de Chamonix, et que, pour la première fois [1], des amateurs de la belle nature sont entrés dans ces hautes vallées, pour y faire un voyage d'agrément.

Eugène RITTER.

LAVISCONE

Dans les articles publiés par la *Revue savoisienne* sur le Pont-de-Beauvoisin, plusieurs fois il a été question de *Laviscone* ou *Labisco,* station gallo-romaine de la Table de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin. Où se trouvait cette station ? aux Echelles ou à Pont-de-Beauvoisin ? Les lecteurs de la *Revue* me permet-

1. Il est vrai qu'un écrivain français aujourd'hui trop oublié, Le Pays, avait daté de *Chamony en Fossigny*, le 16 mai 1669, une lettre dans le goût de Voiture, intitulée : *Bizarre peinture de quelques montagnes de Savoie* (*Nouvelles Œuvres de M. Le Pays*, seconde partie, livre second, lettre II). Mais une phrase de cette lettre dit nettement que c'est un voyage d'affaires qui avait amené Le Pays dans ces cantons reculés.

Digitized by Google

tront d'apporter le résultat des fouilles et des découvertes récentes qui sont capables de modifier les conclusions que j'avais cru devoir accepter dans mes précédentes publications.

Les anciens dictionnaires latins et français plaçaient la station de *Laviscone* ou *Labisco* à Pont-de-Beauvoisin. C'était aussi la conclusion adoptée par les rédacteurs de l'*Album du Dauphiné,* tome Ier, page 164, et par d'autres auteurs. J'avais émis la même opinion au Congrès du Pont-de-Beauvoisin.

La Commission de la carte des Gaules place *Laviscone* aux Echelles. C'est l'avis de M. E. Desjardins. M. A. Macé, dans un mémoire lu à la Sorbonne, au mois de novembre 1861, et présenté à l'Académie delphinale aux séances des 13 et 27 décembre 1861, faisait valoir les principaux motifs de placer *Laviscone* aux Echelles. Cette localité répondrait, *à peu de chose près,* aux distances de la Table de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin, qui marquent 14 milles entre Chambéry et *Laviscone,* et 14 milles entre *Laviscone* et Aoste. Le mille romain équivaut à 1,624 ou à 1,481 mètres de notre mesure kilométrique. D'autre part, M. Pilot, archiviste de Grenoble, depuis longtemps avait signalé une charte du cartulaire de Saint-Hugues, rédigée en 1042, désignant les Echelles sous le vocable de *Lavastrone,* qui rappellerait le *Laviscone* de Peutinger.

Les distances de Chambéry aux Echelles et des Echelles à Aoste répondent mieux aux 14 milles romains que les distances de Chambéry à *Labridoire* (dont on voudrait faire un dernier souvenir de *Laviscone* ou *Labisco),* et de *Labridoire* à Aoste. Mais les vestiges romains entre Chambéry et Labridoire, entre Labridoire et Aoste sont plus importants que ceux découverts jusqu'à nos jours entre Chambéry et les Echelles, entre les Echelles et Aoste.

Digitized by Google

Toutefois voici le résumé des découvertes récentes qui militeraient en faveur des Echelles.

Vers la rue des Portiques on a mis à jour des tombeaux romains qui servent à préciser la direction de la voie romaine. Toujours les tombeaux romains s'échelonnaient le long des voies. Or, en traversant le Guiers près duquel ont été remarqués les tombeaux des Echelles, on trouve sur la rive gauche les localités antiques de Miribel, Saint-Sixte de Merlas qui s'étagent en ligne directe en face et au-dessus des Echelles. A Saint-Sixte de Merlas existe un lac sur les bords duquel ont été recueillies de nombreuses médailles romaines aux effigies de César, d'Auguste, de l'autel de Lyon, etc. Plusieurs maisons conservent encore de nos jours des débris de frise avec scènes païennes, encastrés dans le mur et provenant d'un temple païen dont les restes sont nombreux et entassés près du cimetière. Sur ce temple furent érigés au IVe siècle une chapelle chrétienne et un monastère de Vierges dont nous avons reproduit les inscriptions dans la *Petite Revue dauphinoise,* novembre 1887. Déjà M. Allmer les avait signalées au tome IV, page 284, des *Inscriptions de Vienne*. Les tombeaux romains avec mobilier et armes sont nombreux à Saint-Sixte, Saint-Geoire, Saint-Bueil, Voissant, Saint-Jean d'Avelanne, où M. Allmer a relevé l'inscription d'un décurion des Voconces. De nombreuses médailles romaines ont été recueillies sur Saint-Bueil. La *Petite Revue dauphinoise,* mars-avril 1889, page 34, signale entre Saint-Nicolas de Macherin et Saint-Sixte de Merlas un chemin en dalles noircies avec vestiges de la période romaine, mis à jour par l'agent-voyer Chabert et le maire Vial, sur une étendue de 140 mètres. A la date du 14 mai 1880, le *Petit Voironnais* publiait une note du 4 avril 1685, conservée aux archives de Voiron, par laquelle est constatée la réfection d'un chemin en dalles allant de Voiron à

Digitized by Google

Saint-Nicolas de Macherin. A cette époque chaque pierre du dallage revenait à la somme de 3 livres. A Saint-Laurent du Pont et à Vilatte ont été dernièrement trouvées les inscriptions d'un temple à Maix et d'un autre à Juirinus. L'ensemble de ces documents contemporains d'Augustin indiquent une voie romaine entre les Echelles et Saint-Sixte de Merlas.

Dès la plus haute antiquité on constate les commanderies des Echelles, de Saint-Sixte de Merlas, des Abrets, les maladreries ou hôpitaux de Saint-Aupre, de Merlas, de Saint-Geoire, de Voissant. Le temple de Bennet sur Saint-Sixte de Merlas payait une rente à la commanderie des Echelles. Le plan cadastral de Saint-Sixte et les archives de Saint-Geoire, dont j'ai publié quelques extraits dans la *Petite Revue dauphinoise,* avril-mai 1889, indiquent les possessions de la commanderie des Echelles sur le territoire de Saint-Sixte de Merlas.

Nombreuses sont les pièces conservées aux archives de Voiron et de Saint-Geoire ayant trait à l'entretien et à la réfection d'une grande voie allant de Moirans à Cordon par Chirens, Virieu, Chélieu, les Abrets. Sur Chélieu j'ai signalé l'hôpital, construit ou restauré par Thierric, fils naturel de l'empereur Frédéric Barberousse et religieux de la Sylve Bénite. La charte de Thierric a été publiée par l'Académie delphinale et les pièces relatives à cet hôpital sont aux archives de Virieu-sur-Bourbre. Sur Chélieu j'ai fait faire des fouilles au passage à niveau du chemin de fer de Grenoble à Saint-André le Gaz. On y a recueilli des monnaies de César et de Macrin, des débris de magnifiques mosaïques, une statue en marbre à l'effigie de Cérès, de nombreux tombeaux avec mobilier et armes de la période romaine, des moulins domestiques et des briques romaines. Les détails de ces découvertes ont été

Digitized by Google

publiés par l'Académie delphinale, par les *Alpes dauphinoises* et le *Dauphiné,* février 1888.

Les commanderies et les hôpitaux des Echelles, de Saint-Aupre, de Saint-Sixte de Merlas, de Saint-Geoire, de Voissant, de Chélieu et des Abrets sont sur deux lignes droites aboutissant l'une et l'autre sur Aoste. Entre Saint-Sixte de Merlas et Aoste se trouvent Saint-Jean d'Avelanne et le Pont-de-Beauvoisin. A Saint-Jean d'Avelanne existait le tombeau d'un décurion des Voconces signalé par M. Allmer; et à Pont-de-Beauvoisin existaient deux temples, dont l'un était dédié aux dieux lares, l'autre à Mars. Ce dernier avait été érigé par ordre de Betutius Hermes, sévir augustal.

Sur le haut plateau de Merlas et de Voissant existe une ancienne voie gauloise et un camp, dit : *Camp de Pompée.* Sur cette voie les habitants vénèrent la Croix des Martyrs, la Pierre druidique, appelée : *Pierre à Matta* (ou à immoler). M. Duhamel la signale dans le premier volume des *Alpes dauphinoises,* ou nouveau *Guide Joanne.* Elle se trouve dans le ruisseau de Turt ou de la Pérousse, reposant sur trois blocs disposés en triangle. La gravure en a été publiée dans la *Notice sur Chélieu.* Le Camp de Pompée que limite la Croix des Martyrs est entouré de petits tertres que les habitants ont toujours signalés comme des tumuli et d'où l'on a extrait des cadavres. Chose remarquable, c'est l'analogie parfaite entre ce camp et le Camp, situé entre Cuperly et Cheppes, près du camp de Châlons, sur la grande voie romaine que marque la carte de l'état-major. Ce camp est désigné sous le nom de Camp d'Attila. Merlas limitait les diocèses de Vienne et de Grenoble, tandis que Voissant limitait les diocèses de Vienne, de Grenoble et de Belley. La voie gallo-romaine de Merlas et de Voissant est encore marquée par 20 pierres taillées et portant les armes des Cler-

Digitized by Google

mont : deux clés en sautoir surmontées d'une couronne de vicomte.

Quant à la ville du Pont-de-Beauvoisin, nous la trouvons placée sur la voie des Echelles à Saint-Sixte de Merlas et Aoste. De plus nous la trouvons encore sur une autre voie passant à Vimines, à Aiguebelette, Lépin, Labridoire, Domessin, Belmont et Romagnieu, Sur *cette dernière* voie existaient le temple de la Victoire à Lépin, les tombeaux de la famille *Vireius* à Domessin, dont les inscriptions ont été publiées par M. Allmer, les temples de Mars à Pont-de-Beauvoisin, de Jupiter à Belmont, le tombeau d'*Albinus*, commandant de la flotte de Germanie, au quartier d'Aveaux sur Romagnieu. Un tronçon de cette voie a été signalé sur Aiguebelette par MM. les chanoines Vallet et Ducis ; un autre a été signalé à Romagnieu par M. Macé. Sur cette voie existaient l'hospice de Saint-Germain et Saint-Michel (entre Vimines et Aiguebelette), et l'hospice du Pont-de-Beauvoisin, dont la charte de restauration a été publiée comme appendice aux articles de la *Revue savoisienne* sur le Pont-de-Beauvoisin.

Voici le texte de l'inscription du temple de Mars recueillie en cette même ville :

MARTI AVG.
C. BETVTIVS HERMES
I IIII I.. VIR. ..AVG..
T... P....I

« A Mars Auguste, Caius Betutius Hermes, sévir augustal, a ordonné par testament de construire cet autel. »

Un sévir augustal, desservant l'autel des dieux protecteurs de la localité, n'existait que dans les lieux populeux. Comme l'inscription, par la forme et la beauté de ses caractères, paraît aux habiles épigraphistes remonter au Ier siècle, il est permis de conclure

Digitized by Google

légitimement que les documents révèlent sous Auguste une importante population à Pont-de-Beauvoisin, ville située sur la rive droite du Guiers, entre les lacs d'Aiguebelette, de Paladru et de Saint-Sixte. Il n'est peut-être pas inutile d'attirer l'attention sur le parcellaire de noble Pierre de Voissant, rédigé en 1421, et désignant sous le nom d'*Oncin (Uncinus),* un ruisseau de la paroisse de Massieu. Des extraits de ce parcellaire ont été publiés dans la *Petite Revue dauphinoise,* 1888 et 1889. Il est à noter aussi que sur le territoire compris entre Attignat-Oncin, les Echelles, Villette, Paladru et Aoste, on retrouve les traces du christianisme sectionnant les localités gauloises et créant les paroisses de Saint-Aupre, de Saint-Sixte, de Saint-Geoire, de Saint-Bueil, de Saint-Jean et de Saint-Etienne de Velanne, de Saint-Beron (*Berhardhus,* suivant le parcellaire de noble de Voissant, 1421), et *Sanctus Benignus,* dans les actes antérieurs des cartulaires d'Oyeux et de Vienne, de Saint-Alban et Saint-Albin.

Les hauts plateaux des lacs de Saint-Sixte de Merlas et de Paladru devaient nécessairement être occupés par les Allobroges ; de là pour les Romains la nécessité de les surveiller et d'établir près de leurs grands quartiers le poste de *Laviscone.* Mais après l'Allobrogie, César ayant conquis les Gaules et transféré de Vienne à Lyon le centre des communications, il dut survenir quelques modifications entre Léminc et Aoste. D'ailleurs, il est bien établi par les comptes de la châtellenie du Pont-de-Beauvoisin, et par ceux des péages de la Savoie, que le passage des voyageurs et des marchandises a toujours été plus considérable à Pont-de-Beauvoisin qu'aux Echelles. M. Victor de Saint-Genis, qui a fait une étude spéciale sur ce sujet, déclare « *que le péage du Pont-de-Beauvoisin était, après Suze, le plus productif du Duché* ». Du 6 avril 1301 au 6 avril 1302, les fermiers constatèrent le passage de 2,404 ballots pour

Digitized by Google

1,826 mulets chargés. En 1474, on y taxa 2,914 mulets ; en 1494, le chiffre s'éleva à 7,216. (*Histoire de Savoie,* tome Ier, page 387.) Les comptes de la châtellenie du Pont-de-Beauvoisin permettent de remonter encore plus haut. Cette question sera traitée ailleurs.

Dans leurs lettres patentes, confirmatives des anciens privilèges de la bourgeoisie pontoise, les ducs Amédée VII et Louis II se réservèrent, le 22 mars 1415, le 3 juillet 1436, le 26 octobre 1441, « *suivant un usage immémorial, le droit de subsides pour le passage au dit Pont des troupes, des princesses de Savoie allant se marier en France, et aussi pour le passage de l'Empereur* ». (Voir la *Petite Revue dauphinoise,* août-septembre 1887, page 106.) Timoléon Chapperon rapporte que, le 13 avril 1412, quatre cent cinquante-cinq enfants allèrent au château de Cognin, sur le chemin de Vimines, recevoir le comte de Savoie, revenant par le Pont-de-Beauvoisin et Lépin d'accomplir un vœu à l'abbaye de Saint-Antoine en Viennois. Dans sa correspondance de 1601, Lesdiguières dit que le chemin du Pont-de-Beauvoisin à Aiguebelette est la seule voie directe de Lyon à Chambéry. Le 27 avril 1665, accompagné de deux cents gentilshommes, le président Lapérouse vint à Aiguebelette recevoir Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, arrivant de France par le Pont-de-Beauvoisin pour épouser le duc Charles-Emmanuel.

Le travail de MM. Martin-Franklin sur les ruines romaines des Echelles ne peuvent que recevoir une nouvelle lumière de cette étude sur les antiquités de Saint-Sixte de Merlas et du Pont-de Beauvoisin. Ma conclusion demeure à peu près la même. Le chemin de Vimines et Pont-de-Beauvoisin est le plus direct entre Chambéry et Lyon. C'est aussi le chemin qui fut toujours le plus suivi. Mais des raisons stratégiques et administratives exigèrent peut-être des relations par

Digitized by Google

une voie impériale entre Léminc et les Echelles (*Laviscone*) et entre les Echelles et Aoste. La voie de Laviscone à Aoste aurait suivi la rive gauche du Guiers.

A. Chapelle.

OBSERVATIONS SUR L'ARTICLE PRÉCÉDENT

Si la station de *Laviscone* entre *Lemencum* et *Augusta* doit être reconnue aux Echelles, ce n'est qu'en vertu du rapprochement du nom de *Lavascrone,* par lequel cette bourgade est désignée, en 1402, dans le Cartulaire de Saint-Hugues. Quant aux distances, elles ne sont pas précisément conformes à celles données par les Itinéraires d'Antonin et de Théodose. De *Lemencum* à *Labiscone* ou *Laviscone,* il y avait 14 milles romains, soit presque 21 kilomètres ; or, entre Lemenc et les Echelles, il y a en réalité 27 kilomètres en suivant la seule ouverture praticable avant le percement du tunnel par Napoléon Ier, celle que fit agrandir et restaurer Charles-Emmanuel II, en 1670, pour aboutir à Saint-Christophle. Avant cette époque, les voitures n'y passaient pas, et l'inscription qu'on peut y lire encore porte *Viam a natura occlusam, romanis intentatam, cœteris desperatam*. Et, de fait, je n'y ai pu observer aucun vestige authentique de travaux romains.

La distance de *Lavisco* à *Augusta* était également de 14 milles romains ; or, des Echelles à Aoste, il y a 27 ou 30 kilomètres selon qu'on suit la ligne de Chailles soit la rive droite du Guiers, ou les variantes de la rive gauche. La mesure rigoureuse du mille romain étant de 1,481 mètres soit, en moyenne, un kilomètre et demi, selon les expériences faites sur la voie Appienne par le P. Secchi.

Digitized by Google

Dans un mémoire sur les voies romaines de la Savoie publié dans les premières années de cette *Revue* [1], j'ai décrit en détail la voie qui de *Lemencum* allait à *Augusta* par le col d'Aiguebelette, les Allamand, Lépin, la Bridoire, Vérel de Montbel, Belmont, Boutay, Romagnieux, Chanais, Aoste. J'ai rencontré sur les deux versants de la montagne des tronçons remarquables de pavés romains faits avec des blocs polis à la surface, et dont quelques-uns mesuraient un mètre cube, comme ceux que j'ai vus dans la démolition d'une rue romaine de Vienne, près le Pont-l'Evêque. Il manquait en certains endroits plusieurs de ces cubes, qui avaient été employés aux constructions de maisons et surtout du château d'Aiguebelette, et remplacés sur la voie par de mauvais pavés mis de champ. J'ai pu en constater la continuation par Vérel et Belmont et de là par un pont dont les piles s'apercevaient encore à travers le Guiers, en amont du château de Boutay. De là elle tendait en droite ligne à Aoste, ainsi que j'ai pu le justifier dans le large chemin pavé découvert par un propriétaire de Chanaix à l'occasion du minage d'un pré stérile jusqu'alors. Aucune trace de voie romaine n'a pu être trouvée de La Bridoire au Pont-de-Beauvoisin, par où notre auteur voudrait faire passer cette voie. Ce serait un détour inutile dès qu'il s'agissait d'aller à *Augusta* ; et l'on sait combien les Romains appréciaient les lignes droites.

Comme les mesures m'y amenaient, je fis un rapprochement entre *Lespin,* ancienne orthographe et la forme *Labisco* de l'Itinéraire d'Antonin, et les analogues ne manquent pas en philologie. *Lavisco* dans les dialectes galliques exprime le sens d'une petite eau : c'est le lac d'Aiguebellette. On a trouvé des sarco-

1. *Mémoire sur les Voies romaines de la Savoie,* avec carte et plan, 1863. Le ministre de l'instruction publique a souscrit à cet ouvrage pour cinquante exemplaires.

Digitized by Google

phages dans l'île, des colonnettes romaines en dehors et même un peulvan entre Lépin et Aiguebellette.

La mesure de 14 milles romains se trouvant épuisée à Lépin, on ne pourrait placer la station de *Laviscone* au Pont-de-Beauvoisin ; d'ailleurs, de cette dernière ville à Aoste, il n'y a que 6 milles romains, et les Itinéraires en donnent 14. Notre auteur affectionne le Pont-de-Beauvoisin, parce que c'est sa patrie. C'est bien ; mais cela ne suffit pas en archéologie et en histoire ;

Amicus Plato, magis amica veritas.

Il ne faut pas oublier que les voies prétoriennes étaient toutes stratégiques, conséquemment tracées en vue de la célérité des courriers et de la marche des troupes. Seules, les voies celtiques avaient été ouvertes par les indigènes pour les rapports de commerce et de voisinage. Mais ces intérêts ont beaucoup varié après la domination romaine. Les châteaux du moyen âge ont dérouté, pour ainsi dire, l'organisation romaine, pour assujétir les transports à leurs droits de péage. Et, quand on a la chance de découvrir quelques tronçons pavés de voie romaine dans le sous-sol, on reconnaît bien vite que la direction ne concordait pas le moins du monde avec les chemins d'aujourd'hui. C'est ce qui m'est arrivé pour le pavé de Chanais que j'ai cité plus haut, et pour bien d'autres encore depuis plus de quarante ans que je me suis occupé de cette spécialité.

C.-A. Ducis.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Sébastien Castellion. Sa vie et son œuvre (1515-1563). *Etude sur les Origines du Protestantisme français*, par Ferdinand Buisson, 2 volumes in-8°; Paris, Hachette, 1892.

Tel est le titre donné par le Directeur de l'Instruction primaire de France au très vaste ouvrage qu'il a récemment présenté comme thèse à la Faculté des lettres de Paris, et dont la soutenance publique a été un évènement [1].

Sébastien Castellion, né en 1515, près de Nantua, sujet de Charles III, duc de Savoie, avait réussi, bien que fils de simples paysans, à acquérir fort jeune une grande instruction littéraire. A l'âge de vingt ans, il se trouvait attaché au collège de la Trinité, de Lyon, donnant des leçons à de jeunes nobles et gagnant ainsi les ressources nécessaires à son existence. Castellion vivait modestement, un peu à l'écart, versifiant, même en grec, et surtout étudiant, dans un petit cénacle de Savoyards et de Bressans, Jean Rousset, Claude Rouf [2], Claude Rigotier, etc. On y rencontrait aussi deux Piémontais, les frères Argentero, de Castelnuovo, qui devinrent de célèbres médecins.

A cette époque de vive renaissance littéraire et artistique, les esprits étaient fort indépendants. L'on était empressé à toutes les discussions; l'on voulait réformer les institutions religieuses et civiles, les premières

1. Voir article de M. Paul Janet dans le *Journal des Savants* de janvier 1892.
2. Il y avait, au XVIe et au XVIIe siècles, à Annecy et dans les environs, des *Ruffi*, soit *Rouffi*.

Digitized by Google

surtout. Mais François Ier, qui venait de s'emparer de la Savoie et d'une grande partie du Piémont (février-mars 1536), avait ordonné, par édit, le retour à une sévère orthodoxie.

Beaucoup se soumirent. Castellion, enfant du pays qui avait produit les Coligny, les Berthelier, les Bonivard, n'obéit pas ; — malgré les exécutions secrètes et les bûchers publics, qui ne furent pas rares dans nos contrées, de 1533 à 1540.

Il paraît avoir reçu une grande impression du livre *De l'Institution chrétienne* que Calvin venait de publier. Quand il apprit que le réformateur, banni de Genève, s'était réfugié à Strasbourg, il se rendit auprès de lui et resta quelque temps son pensionnaire dans un embryon de séminaire où Calvin, sollicité par Farel, s'efforçait de former de jeunes ministres destinés à Genève et aux pays voisins : Vaud, le Chablais, envahis par les Bernois. La peste ayant éclaté à Strasbourg, en 1541, Castellion montra, en secourant les malades, le courage ferme et sans ostentation dont il devait faire preuve de nouveau, et dans les mêmes circonstances, à Genève où il se rendit bientôt.

Bien qu'aucun acte formel et public ne l'établisse, l'on doit croire que le jeune littérateur avait, dès son départ pour Strasbourg, rompu avec le catholicisme. On est confirmé dans cette opinion lorsqu'on le voit aller, de cette ville libre, dans une autre ville libre, Genève. Il y obtint bientôt (juin 1541) les fonctions de régent des écoles. Le fardeau était lourd ; il ne l'accepta qu'en cédant aux instances de Calvin, de Farel et de Viret [1]. L'enseignement qu'on donnait dans ces écoles, dit M. Buisson (p. 151), était celui de la Renaissance, mais l'éducation, celle de la Réforme.

Le jeune principal publia, à la fin de 1542, un petit

1. *Sébastien Castellion*, I, p 137. Les Registres de Genève l'appellent : MAYSTRE SÉBASTIAN CHATILLION, et parfois simplement MAISTRE BASTIAN.

Digitized by Google

livre qui eut un succès vif et durable : *Les Dialogues sacrés* ou *Dialogues latins-français pour former la langue et les mœurs des enfants*. Dans l'intention de l'auteur, dit encore M. Buisson, c'était bien moins un manuel de latin qu'un livre d'éducation protestante. Il s'en fit un grand nombre d'éditions successives, et « il est piquant de découvrir que, deux siècles durant, celui qui a appris le latin à toute l'Europe protestante, qui a été le *Præceptor Germaniæ* des petites classes, c'était un Français inconnu en France » (p. 169, 179).

Mais Castellion ne gagnait pas à Genève de quoi nourrir sa famille, et Calvin, à qui la franchise de son langage déplaisait, lui était hostile. En juin 1544, le professeur est censuré par la Compagnie des ministres de l'Eglise de Genève ; en juillet, il quitte la ville allant chercher ailleurs un asile et les ressources nécessaires à son existence. Il eut de la peine à les trouver ; enfin au printemps de 1545, il entra comme correcteur d'épreuves à Bâle chez l'imprimeur Oporin. Le salaire était médiocre et irrégulier, soit que le travail manquât parfois, soit plutôt que Castellion, étudiant à l'Université de Bâle, pour y obtenir ensuite les fonctions de lecteur de grec, désertât trop souvent l'atelier. Quelque fût sa facilité d'écrire, il devait consacrer aussi bien des heures à la composition de ses poèmes grecs et latins, de sa bible latine et de sa bible française [1].

Sa famille était nombreuse ; il eut quatre garçons et

1. Dans cette dernière bible, Castellion a fait usage du français populaire, tel qu'il le connaissait, c'est-à-dire du langage bressan, savoyard, genevois. Il y appelle *toupins* les vases de terre dont les soldats de Gédéon se servirent comme d'armes. Nous employons encore ce mot pour indiquer les petites cruches, et *toupines* pour les grandes. Nos compatriotes qui s'occupent de philologie locale feront bien de consulter la *Bible française*, tout au moins l'Appendice du livre de M. Buisson (I, p. 418-424 et 326). — Se rappeler que d'ordinaire l'*o* se prononçait *ou* ; que pour signifier entendre on écrivait *oir, oyr*, ou bien *ouir, ouyr* et qu'on écrivait indifféremment *topin* ou *toupin*.

Digitized by Google

quatre filles, et « sans être mort en état de n'avoir pas son saoul à manger [1] », le pieux et savant humaniste fut contraint pour faire vivre les siens de s'astreindre aux plus durs travaux manuels [2]. Il dut scier du bois pour les particuliers, travailler la terre, et, quand la Byrse débordait à Bâle et emportait au Rhin les bois préparés pour la flottaison, il se mettait au nombre des travailleurs. « Un jour, dit-il, on employa pour les retenir plus de 200 hommes sur divers points de la rive. J'y allai en compagnie de quatre de mes amis avec des gaffes ; et, d'un bateau amarré au rivage, je retirai de l'eau en un seul jour sept brasses de bois pour lesquelles je reçus ensuite par décision du Conseil de ville, comme d'ailleurs tous les autres *ravisseurs*, outre le bois lui-même la somme de quatre sols. » La famille put être quelques jours à l'abri du froid, et Calvin et Bèze appelèrent Castellion *un voleur*.

Les ouvrages sacrés ou de pure érudition de Castellion furent nombreux, mais ce qui l'a rendu célèbre, c'est sa dispute avec Calvin au sujet du supplice de Michel Servet. Le 27 octobre 1553, le médecin espagnol expirait sur le bûcher de Champel, vérifiant ainsi la prophétie de Calvin sept ans auparavant : « Si Servet vient à Genève, pour peu qu'y vaille mon autorité, je ne souffrirai pas qu'il en sorte vivant [3]. » Cet évènement, qui était comme la justification des bûchers que l'Inquisition avait allumés et qu'elle allumerait encore fut, chez les protestants, l'objet d'une réprobation générale qui se manifesta plus ou moins ouvertement suivant les caractères, et, sans doute aussi, suivant que l'on était ou non hors des atteintes de Calvin et de son parti [4].

1. Montaigne, *Essais*, I, ch. xxiv. — *Sébastien Castellion*, I, p. 248.
2. *Sébastien Castellion*, I, p. 248.
3. Lettre à Farel du 13 février 1546.
4. Fr.-D. Berthelier, Claude Genève et d'autres payèrent de leur vie « d'avoir mal parlé de la justice qu'on avoit faicte à *Servetus* ».

Digitized by Google

Calvin éprouva le besoin de se disculper. Un mois après la publication de son apologie apparurent deux petits livres destinés à faire un grand bruit : l'un en latin, *De Hæreticis an sint persequendi ;* l'autre, en français, *Traicté des hérétiques, à scavoir si on les doit persécuter...* La préface portait le nom de *Martin Bellie*; les lieux d'impression et les noms des imprimeurs n'étaient pas vrais. Calvin, Bèze et leurs amis n'eurent pas de peine à savoir qu'ils avaient été imprimés à Bâle et que Castellion et Curion en étaient les auteurs.

M. Buisson étudie le pamphlet dans tous ses détails et décrit l'émotion extraordinaire qu'il souleva et qui fut entretenue et augmentée par le *Contra libellum Calvini* dont M. Buisson a eu l'heureuse fortune de retrouver à Bâle le manuscrit écrit de la main de Castellion.

A ce propos rapportons seulement quelques lignes de l'étude de M. Paul Janet. Castellion, dans sa préface, mettait en lumière les inconséquences de l'intolérance religieuse ; quant au livre lui-même, la force en était dans l'autorité des témoignages et surtout des témoignages empruntés à la Réforme elle-même. C'était faire honte aux nouveaux réformés que de leur faire voir qu'ils empruntaient les arguments de leurs persécuteurs et qu'ils abandonnaient ceux de leurs premiers maîtres qui avaient invoqué d'une manière absolue et sans restriction le principe de la liberté ! « Castellion, ajoute M. Janet, n'a ignoré aucun des arguments modernes en faveur de la liberté de conscience... Tous les sophismes de l'intolérance passent d'un parti à un autre, suivant que l'on est vainqueur ou vaincu [1]. »

En 1562, Castellion prêcha encore la tolérance dans

1. *Loc. cit.*, p. 14, 19.

Digitized by Google

un livre intitulé *Conseil à la France désolée ;* mais c'était dans le désert. L'ouvrage est admirable; il n'empêcha ni la guerre civile, ni, dix ans plus tard, la Saint-Barthélemy.

La célébrité de l'auteur s'en accrut, et la haine de Calvin, de Bèze et de leurs amis arriva au paroxysme. Ils le firent bafouer dans une pièce satirique, *La Comédie du Pape malade et tirant à sa fin,* représentée à Genève dans la grande salle du collège dont il avait été le directeur, et réussirent à provoquer contre lui une dénonciation devant les magistrats. Emu de cette poursuite, Castellion s'apprêtait à accompagner dans l'exil son ami, le vieil Ochino, lorsqu'il tomba malade. Epuisé par sa vie de travail et de lutte, par les privations, les veilles et les peines, il mourut à Bâle le 29 décembre 1563. Cette mort prématurée combla de joie ses adversaires.

M. Buisson résume ainsi son appréciation sur le caractère et les écrits de notre compatriote : « A l'étu-
« dier de près, on ne sait ce qu'on aime le plus en lui :
« ou cette largeur d'esprit, cette vigueur et cette sou-
« plesse d'une pensée indépendante qui n'a cessé de
« grandir, ou cette noblesse de caractère qui forçait la
« sympathie de ses adversaires mêmes. Que l'on consi-
« dère ses œuvres ou sa vie, son rôle de traducteur ou
« de théologien, ses campagnes pour la tolérance ou
« contre la prédestination, on reconnaîtra que, dans
« le protestantisme français, Castellion est bien le
« premier des modernes. »

Au moment de sa mort le pauvre Castellion laissait huit enfants, dont un âgé d'un an ou deux ; il n'en avait pas moins pris à sa charge une orpheline, sa nièce Jeanne. Heureusement il laissait aussi des amis dévoués qui prirent soin de sa famille à Bâle et dans les Flandres, où quelques-uns des enfants se rendirent. Un seul, Frédéric, le plus jeune, s'éleva au-dessus de

Digitized by Google

la condition d'artisan. En 1589, il devint professeur de rhétorique à l'Académie de Bâle. Certainement il ne revint jamais en Savoie ni dans la Bresse, rendue au duc Emmanuel-Philibert en 1559, et la famille tout entière paraît avoir abandonné notre pays, déjà depuis le milieu du XVIe siècle. En 1554 cependant, et c'est là un fait qui devrait être étudié pour connaître si le protestantisme n'avait pas alors des ramifications parmi les parlementaires et les autres lettrés de Savoie, en 1554, Castellion entretenait une correspondance affectueuse avec des parents et des amis de Chambéry, Jean Tremule [1] et l'avocat Balland.

Tremule, qui appelle Castellion son *cousin, frère et ami,* lui adresse un jeune homme, frère de René Lepeletier, avocat du roi de France, Henri II, au bailliage de Chambéry. De sa lettre, il résulte que depuis longtemps de jeunes Savoisiens allaient à Bâle compléter leur instruction universitaire et que plusieurs étaient les élèves de Castellion. Ils ne s'y rendaient pas clandestinement puisqu'ils recevaient, semble-t-il, une subvention royale. « C'est, dit Tremule, un adolescent bien docile, de bonne nature et qui fera un grand fruit *moyennant l'aide du souverain* et le vostre. » Deux mois après, l'avocat Balland écrit de son côté à Castellion, *son bon frère et ami,* avec qui il semble avoir été en correspondance assez régulière. Il lui recommande un de ses élèves qui retourne à Bâle, Jean Perraton, neveu d'un autre Jean Perraton, l'un des principaux avocats de Chambéry et qui fut syndic de la ville en 1460. Ces Chambériens lisaient les ouvrages de Castellion, car Tremule le supplie de lui envoyer sa poésie chrétienne, probablement les *Odœ in psalmos XL,* parue l'année précé-

1. Nous avons inutilement cherché ce nom de Trémule parmi ceux des avocats et procureurs de l'époque; peut-être est-ce la traduction d'un nom *latinisé,* selon la mode du temps. Castellion paraît avoir eu encore à Chambéry un parent du nom de Chavent. En 1553, un notaire appelé Georges Chavent y est réhabilité par arrêt du Parlement.

Digitized by Google

dente ; Balland le félicite de la « bonne réputation en laquelle il est tenu tant deçà que delà (en France et Savoie aussi bien qu'en Suisse) des hommes de savoir, ce qui lui sera gloire immortelle moyennant la grâce de Dieu ». Il serait curieux d'avoir les réponses de Castellion ; peut-être y trouverait-on des allusions à sa lutte contre Calvin après le *De Hereticis* à la veille de la publication du *Contra libellum Calvini*. Contentons-nous de conclure de l'affectueuse correspondance de Castellion avec ses parents et amis de Savoie, que chez nous l'on ne regardait pas de trop près à l'orthodoxie et que la lutte engagée par les professeurs de Bâle contre les chefs de l'Eglise de Genève paraissait une garantie suffisante contre l'erreur et les doctrines prohibées. N'oublions pas toutefois que, le 11 août 1542, le Parlement ordonnait à tous juges, etc., de prêter main forte, aide et confort à frère Jehan Forez, prieur des Dominicains de la ville, vicaire de l'Inquisition en Savoie, et que le 12 octobre 1555 on brûlait cinq protestants sur la place publique de Chambéry.

L'on a reproché [1] à M. Buisson d'avoir, dans son ouvrage, accumulé trop de matériaux dans lesquels Castellion et son œuvre sont parfois un peu noyés. L'auteur s'en est bien douté ; son sujet était double. Il y avait en Castellion le lettré, l'humaniste, d'un côté ; le réformé tolérant et le polémiste de l'autre. Il aurait pu traiter séparément ces faces diverses, comme encore les Collèges, les Universités, sous la Renaissance littéraire. Ses recherches avaient été assez fécondes pour fournir la matière de trois ou quatre ouvrages et il se serait acquis un bien plus grand nombre de lecteurs, ceux, par exemple, que rebutent les discussions confessionnelles ; mais l'on fait le livre que l'on a pensé et

1 *Polybiblion*, Juin 1892.

Digitized by Google

non celui que voudraient les autres... ; puis il faut pour cela le temps, les loisirs prolongés, et le directeur de l'Instruction primaire n'en possède pas.

Telle qu'elle est, l'œuvre de M. Buisson est riche et puissante. La lecture en sera profitable à toute personne qui voudra étudier d'après des documents certains et originaux la seconde moitié du XVIe siècle et le mouvement littéraire et religieux qui se produisit alors. Le simple lettré ne recherchant que la douce émotion qui se dégage de tableaux animés et de récits éloquents, y trouvera à son tour d'amples satisfactions ; qu'il lise le portrait d'Ochino et son départ pour l'exil (II, 262), le jugement de David Georges et la condamnation de son cadavre au supplice du feu (II, 156), etc., etc. S'il est Savoyard ou Bressan, qu'il s'arrête plus spécialement sur le tableau de la situation politique du Bugey, de la Bresse et de la Savoie au XVe siècle et au début du XVIe. Il y verra l'administration du grand Amédée VIII, comte, duc et pape, celle de Philibert le Beau et de sa veuve, la célèbre Marguerite d'Autriche, « un des esprits les plus vifs et les plus solides du siècle », appréciées avec une justice à laquelle l'on ne nous a pas accoutumés.

François MUGNIER.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bulletin archéol. du Comité des trav. hist., 1891, n° 2. — H. BAZIN : *Plans de Vienne et de Lyon gallo-romains* (p. 319).

Bulletin de Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, 1891, XIX. — DAUX : *L'Abbaye du mas Grenier* (fin) ; relève, parmi les religieux profés, le bénédictin dom Pierre

Digitized by Google

Desollières, originaire d'Annecy, né en 1684, mort en 1752.

Bulletin de la Soc. cent. d'agric. de la Savoie, avril 1892. — BUCHARD : *Nécrologie de M. Tochon.* — BARLET : *Nécrologie de M. Sylvoz.*

Bulletin de la Soc. d'études des Hautes-Alpes, janvier 1892. — GUILLAUME : *Mém. de H.-F. de la Broüe de Vareilles, évêque de Gap, de 1789 à 1792 ;* quelques mots sur sa fuite à travers la Savoie ; réponse du cardinal Gerdil. — Avril. ADVIELLE : *Sommaires de lettres adressées à Bonaparte et renvoyées par lui aux ministres;* il est question dans deux de ces lettres du préfet du Mont-Blanc et de Favre, sous-préfet d'Annecy (p. 181).

Le Globe, novembre 1891, janvier 1892. — CHAIX : analyse la thèse de Baëff, Genève, 1891 : *Les eaux de l'Arve; recherches de géologie expérimentale sur l'érosion et le transport des rivières torrentielles ayant des affluents glaciaires.*

Journal de la Soc. d'arch. lorraine, 1891. — BARTHÉLEMY : Découverte près de Nancy d'une hache en bronze à ailerons ; ce type, qui prédomine dans la vallée du Rhône et en Savoie, est rare en Lorraine. — A. BENOIT : pièces relatives au mariage de la princesse Elisabeth-Thérèse de Lorraine avec Charles-Emmanuel, 5 mars 1737 ; procès-verbal de la cérémonie des fiançailles.

Opuscules. — CHAPELLE : *Le Pont-de-Beauvoisin.* Annecy, Abry, 1891 ; courtes notices sur le Pont-de-Beauvoisin, ses seigneurs, la bataille des Abrets et le traité du 5 janvier 1355 ; pièces justificatives. — GONTHIER : *La Mission de saint François de Sales en Chablais.* Annecy, Abry, 1891 ; essaie de suivre pas à pas l'apôtre dans ses pérégrinations ; malgré du tra-

Digitized by Google

vail, encore bien des points obscurs qui demandent à être éclaircis. — *Réponse à M. J. Vuy*. — J. Vuy : *A propos de la Mission du Chablais*. Genève, 1 et 2. (Polémique qui finit par n'intéresser personne.) — Mugnier : *Claude Expilly*. Chambéry, 1892 ; ses œuvres, ses portraits, ses médailles. — *Réponse à propos d'une attaque de M. Metzger, publiciste*. — Anonyme : *Notre-Dame des Sept-Fontaines, à Montmin ;* Bulle 1891.

Revue géographique internat., n° 194, décembre 1891. — Tissot : *Les Savoyards en Egypte : Les frères Poncet*.

Soc. de phys. et d'hist. nat. de Genève, 1891. — Mémoires du centenaire de la fondation. — Duparc : *Les Idées de B. de Saussure sur la géologie de quelques montagnes de la Savoie*. — Compte rendu des séances. — Delebecque : *Sondages thermométriques dans le lac d'Annecy* (p. 28).

P.-Ch. Marteaux.

GLANES

L'événement littéraire du mois d'avril a été la publication, chez Plon, d'un nouvel ouvrage du marquis Costa de Beauregard, intitulé : *Le Roman d'un Royaliste sous la Révolution, Souvenirs du comte de Virieu*.

Notre compatriote, M. Dugit, a été nommé doyen de la Faculté des lettres de Grenoble, pour trois ans, à dater du 7 avril.

M. Marius Tissot, d'Annecy, élève à l'école des Beaux-Arts de Paris, a été admis le douzième sur cent au premier concours d'essai pour le prix de Rome (sculpture).

Dans la liste des artistes qui ont exposé cette année au Salon des Champs-Elysées, nous avons vu figurer les noms de :

Digitized by Google

Mlle Marie Drevet, née à Chambéry : *La Futaie du Gros-Fonteau,* en décembre, près de Fontainebleau.

M. Diffre Jean, né à Chambéry : *Un Pauvre.*

M. Cachoud François, né à Chambéry : *Soleil couchant à Vanvre,* pastel.

On annonce de Turin la mort du général de division et sénateur Maurice de Sonnaz. Né en 1816, il prit part à toutes les campagnes de l'armée piémontaise et fut nommé général de brigade pour sa conduite en 1859, à la bataille de Montebello. De 1870 à 1874. il fut promu aide-de-camp de Victor-Emmanuel.

Le *Journal officiel* du 4 juin, rendant compte d'une séance de l'Académie des sciences tenue le 30 mai, mentionne une communication faite par M. le docteur Thonion, qui annonce, par lettre, avoir découvert la visibilité de la circulation capillaire du sang dans les vaisseaux superficiels de la conjonctive humaine, sans traumatisme, au moyen du microscope.

Dans notre dernier numéro (p. 71), nous avons parlé d'une lecture faite à l'Institut genevois par M. Dufour-Vernes et relative à une chanson de 1603, dirigée contre les Genevois, à propos de l'Escalade.

M. Jules Vuy nous écrit qu'il ne s'agit nullement d'une pièce nouvelle, et que la chanson en question est connue depuis que lui-même l'a rééditée en 1882. *Cuique suum.*

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

16e ANNÉE. — BULLETIN N° 12. — DÉCEMBRE 1891.

Le mois de décembre est chaud, pluvieux, avec pression supérieure à la normale.

Baromètre — 729,1 à Annecy, 684 à Leschaux, 712,6 à Mélan. Maxima le 22 à Annecy, le 5 à Leschaux et le 22 à Mélan. Minima le 2 aux trois stations. Excursion du mercure 14,5 à Annecy, 11,5 à Leschaux et 14,8 à Mélan.

Température. — Il y a une courte période de froid du 18 au 24 pendant laquelle le thermomètre descend à —18° à Chamonix. Moyenne à Annecy du maxima 5°1, du minima —1°6, à 9 h. du matin 0°4. Moyenne générale : à Douvaine 0°0, à Chamonix —0°9, à Mélan 1°2, à Bonneville 1°2, à Leschaux 1°4, à Talloires 3°.

Digitized by Google

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 6°9, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 4°8.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois décembre les		7	14	21	28
Thermomètre....	maxima.	10°7	6°7	0°7	6°7
	minima.	—1°	—3°	—11°	—6°
Baromètre à 0°.....		627,7	622,8	628,6	627,5
Pluie ou neige fondue.....		5	10	58	10

A cette station les températures extrêmes sont 10°7 le 7 et —11° le 18. Le baromètre a son maximum 634 le 5 et son minimum 620 le 2 avec une excursion de 14m/m. Il y a des trépidations orageuses les 7, 10, 13, 14, 15, 26, 27 et 30 ; elles sont profondes le 13.

Pluies. — Le maximum 202 m/m est à Leschaux où l'on compte 15 jours pluvieux, le minimum 36m/m à Annemasse avec 7 jours pluvieux seulement. L'Arve grossie par les pluies du 29 monte de 0m,60 à Bonneville. Nos lacs subissent aussi une petite crue vers cette date ainsi que dans le milieu du mois. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,74, du lac Léman 0m,941.

Orages. — Le 13 à Bonneville et le 17 à Sallanches.

Phénomènes particuliers. — Violente tempête le 13 au soir et le 14 sur le lac Léman. — A Sallanches la neige fait son apparition le 15, elle disparaît le 17. — A Bonneville ouragan la nuit du 13 au 14. Les abeilles sortent les 9 et 31. Cette dernière journée a été superbe et le soleil remarquablement chaud, les primevères et violettes commencent à fleurir. Absence presque complète de gibier migrateur, canards, sarcelles, bécassines ; quelques rares grives pattes-noires. Ce qui frappe d'une manière générale dans le 2e semestre de 1891, c'est le retard d'environ un mois et demi observé dans les saisons, la chaleur ayant continué en septembre et octobre et les froids, qui commencent normalement vers le 1er novembre, ayant été retardés jusqu'au milieu de décembre.

Une nouvelle station vient d'être créée au Villard-sur-Boëge, elle est confiée aux soins de M. Dupont, notaire.

Le Secrétaire de la Commission, E. Tissot.

Le Directeur-Gérant : F. Miquet.

1042-92. — Annecy. Imprimerie de F. Abry.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 1er juin 1892.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures un quart.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

Le Secrétaire-Adjoint donne lecture d'une demande de souscription, adressée par la Société hâvraise d'études diverses, pour élever une statue à Casimir Delavigne.

La Société regrette que sa situation budgétaire la mette dans l'impossibilité de répondre favorablement à cette demande, comme à toute autre du même genre.

Le même présente un remarquable ceinturon mérovingien en fer lamé d'argent ciselé, et une marmite en bronze à deux anses, provenant des Fins. Il offre aussi, de la part de M. Louis Pillet, président de l'Académie de Savoie, le moulage d'une dent de squale, décrite dans les mémoires de ladite Académie (3e série, tome IX), sous le nom de *Carcharodon longidens* (Pillet).

Cette dent de carcharodon fossile a été trouvée dans les calcaires rouges du sentier qui conduit d'Abondance au Mont d'Abondance. Les calcaires rouges du Chablais, par l'absence complète de débris organiques, sont très difficiles à classer. Peut-être faudrait-il les rapporter au Sénonien contemporain de la craie de Meudon. Leur niveau supérieur pourrait même former l'équivalent du *Maestrichien*.

M. Ducis annonce qu'il travaille depuis quelque temps à préciser les confins du Valais et du Chablais,

Digitized by Google

séparés en 1569. Ses recherches ont révélé des particularités très curieuses sur l'origine et la délimitation des communes en cause.

M. Marteaux fait ensuite la communication suivante :

« Dernièrement les ouvriers de M. Carafiotti ont exhumé les restes d'une habitation gallo-romaine en bâtissant une maison à l'extrémité du champ Ducruet, au bord du petit chemin qui serpente parallèlement à la route nationale d'Annecy à Brogny. Cette nouvelle maison s'élève en carré sur les fondations de l'ancienne. En fouillant la terre grasse et noirâtre déblayée, j'ai trouvé, dans l'amas de cailloux roulés, de briques et de tuiles, des fragments de poterie variée, un petit contre-poids en terre marqué d'une roue ou d'une croix, des clous, des crochets de fer mêlés aux cendres, à des os d'animaux — parmi lesquels une dent de porc teinte de vert de gris, — à des fragments de mortier tombés des murs et enduits d'une couche de couleurs encadrant un fond blanc de bandes aux tons divers géométriquement disposés, etc., et quelques monnaies frustes semblant appartenir aux règnes d'Antonin, de Verus et de Gallien. Entre les quatre murs on a découvert l'orifice d'un puits bâti en pierres de taille cimentées et comblé de débris, et près de là un fragment de fût de colonne de $0^m,20$ de diamètre.

A six mètres au sud, les ouvriers, en creusant un puits, ont brisé un mur épais de $0^m,60$ séparant deux chambres. L'une, au nord, était pavée d'un fin béton ; dans la seconde, au midi, le dallage est formé de mortier et de briques concassées. Il était posé sur de petits piliers faits de quatre briques plates et hauts de $0^m,30$ environ s'appuyant à leur tour sur un même béton rouge, recouvert d'une couche de suie et de charbon de plusieurs centimètres ; j'y ai recueilli un fragment de lamelle en bronze et une moitié de poin-

Digitized by Google

çon en os. D'après les débris de tuyaux en terre servant à la circulation de l'air chaud, il y a lieu de croire qu'il y avait là l'hypocauste soit d'une maison particulière soit d'un établissement de bains ; dans ce cas la chambre actuelle pourrait être le caldarium, l'autre le frigidarium. — Le crépissage des murs est double ; il se compose d'un premier mortier en poussière de brique, destiné à combattre l'humidité, et d'un deuxième recouvert du même enduit aux couleurs variées. Ajoutons qu'entre la couche des débris et la terre vierge où pénètrent les fondations, il y a une couche assez épaisse de terre grise, représentant l'ancien sol superficiel ; cela ferait une différence de plus d'un mètre avec le sol acuel. »

M. Le Roux appelle l'attention sur une série de fossiles qu'il a rapportés d'une course géologique à Lémenc et à Montagnole, en compagnie de MM. Pillet et Revil, géologues de Chambéry, et de M. Kilian, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble. Les étages fossilifères Portlandrien, Tithonique et de Berrias étant mal représentés au musée d'Annecy, cette récolte formera des types intéressants et instructifs, qui pourront être complétés par les recherches effectuées postérieurement dans les terrains de la Haute-Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire-Adjoint, Marc Le Roux.

Séance du 6 juillet 1892.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures.

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté sans observations.

Digitized by Google

M. le Président dépose sur le bureau, de la part de Mme J.-E. Carrey, qui en est l'auteur, un volume intitulé *L'Orthographe de l'intérieur des mots et les Participes en six leçons.*

M. Ducis annonce qu'il est allé visiter le tronçon de voie romaine de Gruffy.

« Ce tronçon, dit-il, est situé sur la ligne indiquée déjà dans un mémoire précédent, et qui partait de Boutas par Seynod, Balmont, Viuz-la-Chiésaz, Gruffy et le passage sur le Chéran nommé encore *Vers le Pont.* Comme le château de Cusy dominait cette position, sa situation le fait remonter haut dans le moyen âge, et l'ensemble de ses ruines justifie parfaitement cette destination.

« Aujourd'hui, le Pont de l'Abîme, une miniature du Pont de La Caille, remplace le pont romain pour relier Gruffy à Cusy en aval du pont de Bange, qui ne perdra jamais son caractère si pittoresque et qui aura toujours pour lui le voisinage des grottes de Bange. »

Le Secrétaire fait part d'une communication qu'il a reçue de M. Jules Vuy, relativement à l'Escalade et à divers points de l'histoire de Carouge. Notre correspondant cite ce passage du *Journal d'Esaïe Colladon,* qui renferme des mémoires sur Genève (1600-1605.)

« Le 20 (septembre 1603) fut foüeté par la ville Marc de la Rue, imprimeur à Tonon, pour avoir, quelques jours auparavant, imprimé, voire apporté et chanté et distribué dans Genève une chanson du tout diffamatoire contre la République, et ainsi contrevenu au traité de paix. »

La chanson dont il est question dans ce passage a été publiée par M. Jules Vuy en 1882.

« Elle paraît un premier jet et n'est pas même bien achevée. Elle renferme une expression qui ne doit point passer inaperçue : elle accuse Genève *d'avoir faussé foi en levant la vie aux prisonniers.*

Digitized by Google

« Est-il vrai que la *vie sauve* leur avait été promise ?... Est-il vrai qu'une espèce de soulèvement eut lieu dans la ville de Genève et que le Gouvernement fut menacé d'être renversé par la violence si les prisonniers n'étaient pas exécutés ?... Enfin, doit-on croire que quelques prisonniers, trouvés dans les fortifications et blessés, furent mis à mort sans même avoir été jugés ?...

« Ces questions et d'autres, comme celle du syndic Blondel qui fut mis à mort au sujet de l'Escalade, occuperont longtemps encore les chercheurs ; peut-être n'y trouvera-t-on jamais une réponse entièrement satisfaisante. »

La Société remercie M. Jules Vuy de son intéressante correspondance.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un deuxième vice-président, en remplacement du regretté M. Eugène Tissot.

C'est M. le docteur Thonion qui est élu.

La Société devait cette distinction à l'un de ses membres les plus anciens et les plus dévoués, que les préoccupations de la politique n'ont jamais empêché d'être un adepte fervent de la science, ainsi qu'en témoignent les nombreuses communications faites à l'Institut par l'éminent praticien.

A la demande générale, il est décidé que le *Rapport* de M. C. Dunant sur l'exposition industrielle annexée au concours agricole d'Annecy sera publié dans la *Revue*. Ce rapport doit rester comme un témoignage de toutes les bonnes volontés qui ont assuré la réussite de notre exposition : c'est une page de l'histoire locale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures un quart.

Le Secrétaire, François Miquet.

Digitized by Google

RAPPORT

sur la distribution des récompenses à l'Exposition industrielle d'Annecy, de 1892.

Messieurs,

L'idée de créer une exposition industrielle annexe a pris naissance au sein de la Commission du concours régional.

Permettez-moi de vous exposer sommairement dans quelles conditions cette idée s'est réalisée et de vous présenter le résumé des principales opérations du Jury chargé de décerner les récompenses.

Après avoir établi avec beaucoup de sollicitude les premières bases de l'Exposition, M. le Maire a nommé une commission pour l'organiser.

L'Exposition devait s'ouvrir au mois de juin, parallèlement au Concours régional ; il a fallu en réunir les éléments en moins de trois mois. Le règlement qui en assurait le fonctionnement adopté, les industriels des douze départements de l'Ain, de l'Allier, du Doubs, de la Drôme, de l'Isère, du Jura, de la Loire, de la Nièvre, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie ont été invités à nous envoyer leurs produits. Malheureusement, le peu de temps dont nous disposions nous a obligés à réclamer leurs adhésions dans le commencement du mois de mai, au moment où la France en proie à des préoccupations, était agitée par les luttes électorales.

Il ne faut pas être surpris que, dans ces conditions difficiles, l'Exposition n'ait pas eu tout le développement qu'on aurait pu espérer dans des temps plus calmes. Elle a, naturellement, perdu un peu de son caractère régional, pour revêtir un caractère local.

Digitized by Google

Telle qu'elle a été, l'Exposition qui a réuni 160 adhérents, a offert un certain intérêt, en raison de la variété des objets présentés et de la valeur exceptionnelle de quelques-uns d'entre eux. Elle a été, en outre, pour le public, une véritable révélation sur l'importance de plusieurs industries de notre département, que nous ne connaissions que de réputation.

M. le Maire ayant institué des Jurys spéciaux pour apprécier le mérite des divers produits des exposants, ils se sont concertés avec la Commission d'organisation, pour établir les bases générales de leurs appréciations. Ils devaient prendre en considération la bonne qualité des matières premières, la plus ou moins grande perfection de la main-d'œuvre, pour les objets confectionnés, leur utilité pratique, l'importance de la fabrication, les prix de revient et de vente.

C'est en s'inspirant de ces principes que le Jury a rendu ses décisions, dont j'aurai l'honneur de vous signaler sommairement les principaux résultats.

A tout seigneur tout honneur.

La très grande et très puissante usine métallurgique de MM. Schneider et Cie, du Creusot, qui a toujours figuré au premier rang dans toutes les expositions européennes, a bien voulu envoyer à notre modeste Exposition, des phosphates métallurgiques propres à féconder nos terres, des machines dynamo-électriques, des transformateurs d'une rare perfection que pourraient utiliser les forces motrices de nos cours d'eau. Elle nous a apporté le type parfait du canon de montagne destiné à défendre nos frontières des Alpes. La ville d'Annecy, reconnaissante de cette attention patriotique, ne peut qu'associer ses remercîments au verdict du Jury qui a décerné à MM. Schneider et Cie : le grand diplôme d'honneur.

Trois exposants, des plus hauts placés, ont géné-

Digitized by Google

reusement abandonné la lice, en se mettant eux-mêmes hors concours. Ce sont : l'Ecole nationale d'horlogerie de Cluses, Mme Aussedat, la Société anonyme des Fonderies et Forges de Cran.

Sous l'habile direction de M. Peltre, secondé par d'excellents professeurs, l'Ecole de Cluses grandit et prospère. Elle compte de nombreux élèves qui viennent de différentes régions de la France apprendre théoriquement et pratiquement à établir tous les organes de la montre et à rhabiller celles qui sont gâtées, quelle que soit d'ailleurs leur mode de fabrication et leur tempérament. Cette pépinière d'horlogers doit contribuer à développer en France une industrie importante. Tous les visiteurs ont pu admirer la riche collection d'échappements, de mouvements d'horlogerie, d'appareils donnant l'heure par l'électricité fabriqués dans les ateliers de l'Ecole, et spécialement la pendule de mise à l'heure des horloges électriques, œuvre d'un jeune professeur distingué de l'Ecole, M. Lavaivre.

La papeterie de Cran ne livrait, autrefois, au commerce que des papiers communs pour les écoles et pour l'emballage ; aujourd'hui, elle fournit des papiers spéciaux aux premiers ateliers de Paris, pour la chromolithographie et la phototypie. *La Gazette des Beaux-Arts,* dont les gravures sont si parfaites, la Carte de la France, dressée par ordre du Ministre de l'Intérieur, s'impriment sur des papiers sortant de la fabrique de Mme Aussedat, qui a pour collaborateurs son fils et son gendre, M. Crollard. Sans l'Exposition, le public aurait ignoré l'importance de cette fabrication, tant il est vrai que nul n'est prophète dans son pays.

La Fonderie et les Forges de Cran sont, sous certains rapports, dans une situation analogue. On ne savait pas, généralement, qu'elles ne se bornaient plus à

Digitized by Google

fabriquer des fers, des poëles pour la campagne; mais qu'elles produisaient des essieux, d'excellents pressoirs, des tôles de fer et d'acier très appréciées, des fourneaux de cuisine, des calorifères.

La Commission générale ne voulant pas que les trois établissements sus-mentionnés fussent victimes de leur abnégation, leur a voté, à l'unanimité, des diplômes d'honneur.

Des diplômes semblables ont été décernés à MM. Gourd et Cie qui possèdent de grandes manufactures de soie à Lyon et à Faverges; à MM. Gailly, fabricants de chaussures à Romans; à l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres de Chambéry.

La vitrine de MM. Gourd et Cie est un des plus beaux ornements de l'Exposition. Elle renferme des tissus de soie aussi riches que nouveaux.

MM. Gailly ont exposé un assortiment remarquable de chaussures pour l'armée et de chaussures de luxe.

L'Ecole préparatoire de Chambéry est digne de tous les éloges, pour ses constructions stéréotomiques qui permettent aux ouvriers intelligents et laborieux d'acquérir les connaissances techniques et pratiques pour devenir de bons chefs d'ateliers.

Elle est aussi très recommandable par les dessins exécutés sous la direction de M. Daisay qui est un professeur sérieux et méthodique.

La médaille d'or donnée par M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce a été octroyée à M. Coudray, fabricant d'horlogerie à Magland. Ses compteurs d'électricité, ses mouvements pour montres-bijoux, bagues, bracelets, médaillons, ont été appréciés par le Jury; ils jouissent d'une légitime réputation auprès des horlogers de Paris. La Commission générale des Jurys a été d'avis que M. Coudray méritait la haute récompense qu'il a obtenue.

Digitized by Google

Un rappel de médaille d'or a été fait en faveur d'un ancien élève, des plus en vue de l'Ecole d'horlogerie de Cluses, M. Sivan, qui a exposé diverses fournitures d'horlogerie : une montre mystérieuse, un réveil parlant, dont le mécanisme peut s'adapter à une montre, à une pendule. Cette ingénieuse application du phonographe à l'horlogerie a excité à un haut degré la curiosité des visiteurs et l'intérêt du Jury, qui a reconnu, dans M. Sivan, l'étoffe d'un chercheur, d'un inventeur.

M. Vuarchex, fabricant de vis et tourneur sur métaux, a étalé sur une pyramide des appareils électriques, des instruments de vélocipédie et d'optique très bien exécutés. C'est une nouvelle industrie introduite dans la vallée de l'Arve qui est déjà la terre classique de l'horlogerie. On ne saurait trop encourager cette dernière industrie qui peut s'exercer avec un outillage peu coûteux pendant les longs mois d'hiver, et rapporte des sommes relativement considérables. Plusieurs médailles ont été accordées à ses représentants.

Un assortiment varié d'instruments bien trempés et solidement établis a valu à M. Jacob Joseph le rappel d'une médaille de vermeil qu'il avait obtenue dans une autre exposition.

Les frères Paccard, d'Annecy-le-Vieux, qui envoient leurs produits jusqu'en Amérique, ont installé dans l'Exposition un type réduit de la cloche énorme la *Savoyarde,* déjà célèbre par l'ampleur de sa taille et de sa sonorité, avant d'avoir ébranlé l'atmosphère de Paris du haut de la tour de l'église de Montmartre où elle doit être placée. Le mode de suspension du mécanisme qui doit mettre en branle tant de milliers de kilos d'airain a été reconnu comme étant un des plus ingénieux.

Dans la deuxième classe, l'œil du visiteur est ébloui par la brillante collection de cierges de M. Philippe

Digitized by Google

qui s'est assuré une très grande clientèle par la bonne qualité et la variété de ses produits.

La poterie et la céramique ont été bien représentées par des maisons dont la réputation est faite. Telles sont les grandes fabriques de tuiles et de briques de Montchanin-les-Mines, du Sappel, les produits céramiques de M. Cancalon, de Roanne. En appréciant leurs excellentes fabrications, le Jury a rappelé les hautes récompenses qui leur avaient été accordées dans d'autres expositions.

Mlle Kibler a mis sous les yeux du Jury des vases aux formes antiques d'un joli type, des fleurs modelées avec beaucoup de délicatesse.

Le Jury a trouvé dans la poterie commune de M. Tripp des écuelles très résistantes, des vases qui résonnent comme des vases d'airain. M. Tripp possède, en outre, dans son assortiment, quelques pièces artistiques réussies.

Les visiteurs pourraient se procurer, dans l'Exposition, de bonnes pierres de ciments de M. Triulzi pour construire les baies de leurs habitations ; des échantillons des ardoises éprouvées de Cevins, de Saint-Julien en Maurienne, des poteries de bâtiments de M. Sagne pour les couvrir. S'ils voulaient les meubler avec luxe, ils pourraient choisir le buffet sculpté de M. Forni, d'une architecture peut-être excentrique, mais d'un fini rare. Ce meuble est orné de panneaux sur lesquels jouent gracieusement de charmants enfants fort bien sculptés. Si les visiteurs préféraient un meuble plus classique, ils jetteraient leur dévolu sur la crédence renaissance de M. Grabet ; elle est d'une forme satisfaisante, harmonieuse dans son ensemble, suffisamment soignée dans l'exécution, à quelques détails près. Ce meuble sort de l'atelier de MM. Grabert et Bernard. Ce dernier a été le promoteur de l'industrie du meuble artistique dans la Haute-Savoie. Il serait à

Digitized by Google

désirer que cette industrie se développât. Elle fabrique, à des prix modérés, des meubles plus parfaits que la plupart des meubles peu solides, à peine ébauchés, qu'on fait venir des grandes villes.

M. Pedrini a aussi exposé une crédence qui se fait remarquer par quelques bons motifs d'ornementation, mais le dessin des figures sculptées n'est pas irréprochable.

On n'a pas rencontré beaucoup de comestibles à l'Exposition. Si l'on avait retranché les pâtes alimentaires de M. Peduzzi, qui sont de bonne qualité, celles de M. Philippe, et quelques préparations de charcuterie, on aurait eu de la peine à constituer les premiers éléments d'un dîner. Il y avait, toutefois, une pièce montée remarquable pour le dessert, c'est la représentation monumentale du Pont de la Caille, suspendu sur des tours en chocolat, au-dessus d'un abîme de même genre.

Ce monument a été élevé par Mme Pissard, en vue de défendre les palais neutralisés de la zone contre les envahissements des chocolats étrangers.

Le Jury a décoré Mme Pissard d'une médaille de vermeil, pour sa belle et bonne défense des intérêts économiques du pays.

Quant aux boissons, on a l'embarras du choix.

Si les habitants de notre planète doivent périr dans un second déluge, ce sera probablement dans un déluge de vins, de bières, de liqueurs, d'apéritifs. Jamais ils n'ont fabriqué et absorbé autant de liquides plus ou moins bons pour la santé.

Le Jury a été heureux de savourer parmi les liquides soumis à sa dégustation des bières saines, agréables au goût, exposées par M. Ruscon, d'Annecy, et M. Jumel, de Bourg; des vins rouges et des vins blancs provenant des vignobles de Mme Devaux Auguste, de Lons-le-Saulnier; de ceux de M. le comte de

Digitized by Google

Menthon. Ces vins conservent encore leur qualité native, en dépit de tous les fléaux qui assiégent la vigne. MM. Dollin, de Chambéry; Guillot, de Nantua, fabriquent des liqueurs qui ont été très goûtées par le Jury, et M. Ferber, de Lyon, des apéritifs qui ouvriraient réellement l'appétit : il y en a tant qui le ferment.

Les dames pourraient choisir dans la vitrine des soieries et des gazes, de Chambéry, de fort jolis tissus pour leurs toilettes. Cette fabrication un peu délaissée, un instant, reprend une nouvelle vigueur sous la direction de M. Michard.

MM. Luginbühl et Schutte, de Fillinges; Jayet, de Voiron, ont exposé, les premiers, divers articles de toilerie, des bâches bien fabriquées, mais d'un prix relativement un peu élevé; le second, des toiles fort bien tissées, d'un prix réduit.

Dans la septième classe, M. Eminet-Dubouloz, dont les produits s'écoulent dans toute la France, a exhibé des chapeaux en feutre, très bien faits, de formes variées, se vendant au prix de 2 à 6 fr. 50.

Il est regrettable qu'au milieu des différents genres de tissus, on ne trouve pas une pièce d'étoffe pour se faire confectionner un premier vêtement.

La chaussure s'étale sous des formes multiples, dans de bonnes conditions de confection et de prix de vente.

Nous citerons le grand assortiment de chaussures de luxe et de chaussures pour l'armée de MM. Gailly fils à qui l'on a attribué une médaille d'honneur; les chaussures solides, bien faites et à bon marché de M. Dérippe, d'Alby; la collection complète de sabots ordinaires et de sabots de fantaisie, prenant bien la forme du pied, légers et ajourés de M. Momet, de Saint-Laurent-le-Mâcon; les galoches de M. Mugnier qui a introduit cette industrie à Alby; les semelles de

Digitized by Google

galoches de M. Jacquin, de Gévrier, près Annecy, taillées rapidement au moyen de divers instruments de son invention, au nombre d'un millier par jour.

L'exposition des cuirs tannés destinés à la chaussure et aux roues motrices a été remarquable.

Le Jury a signalé la valeur exceptionnelle des cuirs et courroies de transmission de MM. Beaud frères, de Rumilly; des gros cuirs et des basanes de MM. les fils aînés de Petrus Bachet; les tuyaux et courroies de M. Masson, de Chambéry.

Il a remarqué les harnais de luxe de M. Bardet; les harnais ordinaires de M. Crozier; les malles et valises de M. Berlioz, de Lyon.

Les personnes qui désireraient opérer un déménagement trouveront, dans la voiture capitonnée de M. Driffort, de Mâcon, toute la commodité et la sécurité désirable pour leur mobilier.

Dans les petites villes, les artisans sont souvent obligés de s'adonner à plusieurs genres de fabrications.

M. Chavanne, forgeron, à Annecy, ne se contente pas de forger des charrues, il fait aussi des breaks d'une grande solidité.

La neuvième classe a été occupée par un grand nombre d'imprimeurs.

L'imprimerie introduite en France par notre compatriote Guillaume Fichet a fait, depuis quelques années, de grands progrès en Savoie, malgré les ressources limitées dont elle dispose pour la vente.

M. Duclos, de Moûtiers, a eu un véritable succès auprès du Jury pour ses impressions de luxe d'anciens ouvrages intéressant la Savoie, embellies par l'emploi de diverses couleurs dans les filets et les textes. L'exécution typographique est irréprochable.

M. Niérat a été distingué pour la publication, avec un choix judicieux de caractères, du 1er volume des

Digitized by Google

œuvres complètes de saint François de Sales et l'application de caractères mobiles perfectionnés à l'impression de la musique.

M. Dubouloz, de Thonon, a exécuté des travaux variés d'une grande netteté d'exécution. Son journal et ses tableaux sont presque aussi réussis que les volumes de l'Académie chablaisienne.

M. Abry, imprimeur de la *Revue savoisienne* publiée par la Société Florimontane, a fait un grand nombre de tirages à part très soignés de quelques-unes des notices les plus intéressantes qui se trouvent dans les mémoires de cette Société. Il a édité, entre autres ouvrages, un petit volume de vers : *Le Mont-Blanc et ses Belvédères* fort bien imprimé et remarquable par la disposition des pièces.

M. Dépollier, d'Annecy, a des impressions en couleur bien réussies, des ouvrages faits avec beaucoup de soin, particulièrement celui de *Guillaume Fichet et ses Œuvres,* par M. Jules Philippe.

M. Gérente, d'Aix-les-Bains, a présenté également des volumes très bien imprimés.

M. Hérisson, d'Annecy, a exposé des travaux de ville variés, des tableaux, d'une excellente disposition et d'une bonne impression.

M. Burnod, nouveau venu dans l'art de l'imprimeur, a obtenu des résultats très satisfaisants dans les travaux de ville, les réglures imprimées avec le tableau ont toute la netteté désirable.

On doit à M. Pittier de bonnes photographies des sites les plus pittoresques de la Haute-Savoie ; à M. Satre, des portraits satisfaisants ; à M. Sallaz, d'intéressantes épreuves de bronze galvanique, donnant l'illusion du vieil argent et des bronzes antiques ; à M. Gontelle, de Lyon, des travaux de gravure exécutés avec beaucoup de soin ; à M. Grillet, des ciselures sur étain fort remarquables représentant des sites intéres-

Digitized by Google

sants de la Suisse et de la Savoie, et des notabilités de notre pays.

Le Jury a eu le regret de ne pouvoir accorder des récompenses à un certain nombre d'industriels, bien qu'il reconnût la valeur de leurs produits. Ainsi, la machine à tricoter de Mme Burnier, qui a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris, ne figure pas sur la liste des récompenses, parce qu'elle est de provenance étrangère. Il en est de même des divers appareils de chauffage par le gaz, destinés aux usages domestiques, que M. Fabre, directeur de l'usine à gaz d'Annecy, a réunis, avec beaucoup de goût, dans son compartiment. Ces appareils ont été fabriqués en dehors des départements admis à l'Exposition. Tels sont encore les vins de MM. Cottard frères qui n'ont pas été classés dans la liste des récompenses, quoi qu'ils soient de bonne qualité, la production de ces vins qui n'existent plus étant antérieure à celle des exposants.

Au milieu des diverses industries que je viens de signaler, ayant pour objectif de nourrir, de vêtir l'homme civilisé, d'augmenter son bien-être, de donner satisfaction à ses goûts intellectuels, il en est une des plus méritantes, qui est principalement exercée par les dames : elle consiste à préparer les moyens de panser les blessures que les hommes, qui conservent encore des instincts sauvages en dépit de la civilisation, peuvent se faire mutuellement.

La Commission générale, après avoir visité les divers appareils que le Comité départemental de la Croix-Rouge a réunis avec beaucoup de peine et de sacrifices pour être prêt à accomplir son œuvre humanitaire, a cru devoir lui décerner un diplôme d'honneur.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant ce rapport, à la fois trop long et très incomplet, d'adresser des

Digitized by Google

remercîments, au nom de la commission d'organisation, à M. le Ministre du Commerce pour les médailles qu'il a octroyées aux exposants, à M. le Préfet qui a prêté son bienveillant appui pour les obtenir.

Nous ne saurions trop remercier Messieurs les Membres des divers Jurys, qui ont accompli avec tant de zèle et de dévouement la tâche ingrate de décerner des récompenses. Ils ont affronté, dans l'intérêt de l'industrie, les plaintes qui se produisent habituellement parmi ceux qui exposent des produits qui leur ont coûté des efforts et des sacrifices.

Tout le monde est plus ou moins récompensé et personne n'est entièrement satisfait, c'est l'histoire de tous les Concours, de toutes les Expositions.

Il est fort heureux que la Musique municipale soit venue, obligeamment, faire entendre ses airs les plus entraînants, pour exalter les triomphes et calmer les regrets.

Nous devons aussi de vifs remercîments à Messieurs les Exposants qui sont venus de loin, jusqu'au pied de nos montagnes, belles sans doute, mais offrant un théâtre un peu restreint pour une Exposition. Ils ont prouvé qu'il existe une véritable solidarité entre tous les membres de la famille française dans les lices ouvertes au progrès de l'industrie nationale, comme sur les champs de bataille.

Annecy, le 26 juin 1892.

C. Dunant.

Digitized by Google

UN ÉMIGRANT TARIN AU XIIIe SIÈCLE

PIERRE D'AIGUEBLANCHE

Au XIIIe siècle, la Tarentaise s'est honorée de deux hommes d'Eglise, le pape Innocent V et l'évêque Pierre d'Aigueblanche, qui fonda la collégiale d'Aiguebelle. Ministre et diplomate au service du roi anglais Henri III, le second de ces personnages est cependant moins connu que le « docteur famosissime », son compatriote. C'est de lui que s'est principalement occupé, — dans un livre récemment paru [1] — un écrivain bien connu des lecteurs de la *Revue savoisienne,* M. François Mugnier.

Pierre d'Aigueblanche était un cadet de cette fameuse lignée des sires de Briançon-sur-Isère qui, durant trois siècles, se plut à braver les archevêques de Tarentaise. Il s'attachait d'abord, en qualité de clerc intime et d'intendant, à l'un des fils du comte Thomas de Savoie, Guillaume, évêque élu de Valence, qui l'emmena en Angleterre, lorsqu'il y conduisit sa nièce Eléonore de Provence pour son mariage avec Henri III, en 1236. Grâce à cette protection, il y était nommé archidiacre de Shrewsburg.

Quatre ans après, il reparaissait à la cour de Londres. Si Guillaume de Savoie était mort, il trouvait des soutiens tout aussi solides dans les frères de ce prince, Pierre, Philippe, Boniface et Thomas. Appréciant en lui l'activité et la dextérité en affaires qui caractérisaient la race des Briançons, Henri III le prenait pour conseiller, et, le 23 août 1240, le faisait élire évêque de

1. *Les Savoyards en Angleterre au XIIIe siècle.*

Digitized by Google

Hereford, sur la frontière du pays de Galles. Le 23 décembre, Pierre d'Aigueblanche était sacré dans l'église Saint-Paul de Londres, « aux applaudissements, dit le chroniqueur Mathieu Paris, du roi et d'une foule de nobles ».

C'est sur le continent, en Aquitaine, où Henri III possédait une seconde capitale, Bordeaux, que s'exerçaient d'abord les talents du jeune ministre. A prix d'argent, il acquérait à son maître l'alliance de divers seigneurs contre le roi de France Louis IX, mais sans pouvoir toutefois, en 1242, lui éviter les célèbres défaites de Taillebourg et de Saintes.

Plus heureux en Provence, il y décidait, avec le concours de Pierre de Savoie, le mariage de Sancie, sœur de la reine Léonore, avec Richard de Cornouailles, frère de Henri III. Le contrat était signé, à Tarascon, le 17 juillet 1242. Deux exemplaires de cet acte sont conservés aux archives de Marseille avec les sceaux des négociateurs. L'évêque de Hereford est représenté sur le sceau qui lui appartient : « tête très belle, dit M. Mugnier, semblant sortir du moule ».

Membre du conseil privé, comme du conseil public d'Angleterre, Pierre d'Aigueblanche, en qualité de témoin, appose son nom, et souvent le premier, à une foule de pièces officielles. Il n'oublie d'ailleurs ni lui-même ni sa famille. En août 1243, il obtient une maison, à Lambeth, dans l'archevêché de Cantorbéry, c'est-à-dire aux portes de Londres : l'éloignement de son diocèse, s'il y eut résidé, l'eut empêché d'assister, à toute heure, le roi de ses avis. En septembre, il reçoit 300 marcs pour les services rendus au prince, et, en même temps, il est autorisé à se libérer, par des à-compte semestriels, d'une autre somme de 300 marcs dont il est débiteur envers le Trésor. A son frère Aymeric de Briançon, il fait attribuer le revenu d'un bénéfice valant 80 marcs. Un autre de ses parents, Jac-

Digitized by Google

ques d'Aigueblanche, déjà gratifié d'un canonicat à Hereford, est, en 1426, autorisé par le pape Innocent IV à y joindre un second bénéfice.

Tout puissant auprès du roi d'Angleterre, Pierre d'Aigueblanche n'est pas moins en crédit auprès du Saint-Siège. Le 12 avril 1244, il est chargé par Innocent IV de remettre le *pallium* à l'archevêque de Cantorbéry, Boniface de Savoie, et, l'année suivante, il accompagne ce prélat au concile général de Lyon où sera déposé l'ennemi de la papauté, l'allemand Frédéric II. Entre autres largesses du pontife, il est autorisé — le 27 août 1246 — à prélever, pendant sept ans, les revenus de la première année des bénéfices qui vaqueront dans la cité, le diocèse et la province de Cantorbéry, jusqu'à concurrence de 10,000 marcs : faveur qui provoquait des mécontentements dont Mathieu Paris s'est fait l'écho. Il est, en outre, désigné pour examiner, au nom de la cour pontificale, un certain nombre d'affaires, notamment, en 1249, une irrégularité qui s'était produite lors du mariage de Henri III, ce prince ayant été fiancé d'abord à Jeanne de Ponthieu, laquelle, au surplus, était devenue depuis reine de Castille.

En 1251, on rencontre Pierre d'Aigueblanche dans la région des Alpes. Le 20 août, il assiste à l'acte par lequel le sire Aymon II de Faucigny cédait ses domaines à sa fille Agnès, femme de Pierre de Savoie, le *Petit Charlemagne*. Il séjournait aussi dans sa maison-forte de Sainte-Hélène des Millières, qu'il tenait en fief de Tournon, propriété de l'archevêque Boniface de Cantorbéry.

On le retrouve ensuite auprès de Henri III, tantôt en Angleterre, tantôt, et le plus souvent, dans ses domaines du continent, en Aquitaine. En 1253, il allait, à Tolède, traiter du mariage de Léonore, sœur d'Alphonse X, roi de Castille, avec Edouard, héritier du

Digitized by Google

trône britannique. Les arrangements n'étaient toutefois terminés qu'en 1254, dans une seconde ambassade de Pierre d'Aigueblanche. Cette alliance matrimoniale avait pour Henri III l'avantage d'enlever aux mécontents d'Aquitaine l'appui qu'ils espéraient rencontrer au sud des Pyrénées. Le 1er novembre, il témoignait sa satisfaction au négociateur par un don de trois tonneaux de vin de Gascogne.

Il avait songé, en même temps, à lui assurer une autre récompense, en le proposant pour l'évêché de Lincoln. Seulement, le chapitre n'entrait pas dans les vues du roi, objectant que Pierre d'Aigueblanche était « étranger, qu'il ignorait la langue anglaise et passait son temps dans les pays d'outre-mer ». Elevé par la violence au siège épiscopal de Hereford, disait-on, « il abandonnait son troupeau, après s'être rassassié de son lait, de sa laine et de sa graisse ».

Pourtant, il y soutenait, tout au moins, les droits de son église. En 1254, un nommé Jean Frome avait commis un assassinat dans la cathédrale de Hereford, devant l'autel. Remis à la justice de Londres, le meurtrier, sur la réclamation de Pierre d'Aigueblanche, était livré à l'official de Cantorbéry jusqu'à ce qu'on eut décidé s'il jouissait, comme il le prétendait, du privilège de « clergie » qui le renvoyait devant les tribunaux ecclésiastiques.

Au vrai, le service du prince occupait l'homme d'État tarin tout entier. Dans la plupart des ordonnances de ce temps, figure le nom de l'évêque de Hereford.

S'il s'éloignait de la personne du roi, c'était pour s'acquitter d'un devoir de sa charge. Récemment, il s'était entretenu, à Vendôme, avec des représentants d'Innocent IV, et il avait été convenu que Edmond, second fils de Henri III, serait investi de la couronne des Deux-Siciles, fief du Saint-Siège, détenue alors par Manfred, fils de Frédéric II. A la fin de 1254, on l'en-

Digitized by Google

voyait à Rome pour mettre la dernière main aux arrangements concertés avec le Pontife. Pour ce voyage — demeuré fameux dans les annales d'Angleterre — on lui donnait un cheval de la valeur de vingt marcs et un sauf-conduit lui garantissant partout aide et protection. Il avait tout pouvoir sur les agents du prince et toute faculté de contracter les emprunts nécessaires.

Innocent IV était alors remplacé par Alexandre IV (12 décembre 1254). Selon Mathieu Paris, Pierre d'Aigueblanche se serait concilié le nouveau pontife en exagérant la puissance de son maître, en lui vantant ses largesses au clergé et aux nobles. D'après lui encore, il se serait procuré les sceaux des évêques et de presque tous les instituts religieux d'Angleterre, et il les aurait attachés à de prétendues promesses d'argent qu'ils auraient faites au roi, et, fort de ces gages, il aurait pu contracter d'énormes emprunts auprès de banquiers florentins et astesans.

Ici, peut-être, Mathieu Paris s'est-il laissé entraîner par la haine qu'il porte à Pierre d'Aigueblanche, allant jusqu'à prétendre que « sa mémoire exhale une détestable odeur de soufre ».

Quoi qu'il en soit, des sommes considérables furent expédiées à l'un des princes de Savoie, Thomas, ancien comte de Flandre et alors seigneur de Piémont, désigné comme le chef de l'entreprise contre Manfred. Cette guerre était assimilée par le pontife à une croisade, et dégageait même Henri III d'un vœu de Terre-Sainte. Le gascon Rustand, sous-diacre du pape, Boniface, archevêque de Cantorbéry, et l'évêque de Hereford avaient, en outre, toute autorisation d'y contribuer par la levée d'un décime spécial en Angleterre, en Ecosse et en Irlande (1255).

Après ces laborieuses transactions, Pierre d'Aigueblanche, dans l'hiver de 1256-1257, était chargé du gouvernement de l'Aquitaine, et, lors d'une maladie

Digitized by Google

de l'archevêque de Bordeaux, il concevait l'espoir, qui ne se réalisa pas, d'arriver en ce pays à la dignité de métropolitain.

« Entouré d'une barrière d'hommes armés », il avait fait, en 1257, en Irlande, une tournée pour la levée du décime octroyé par Alexandre IV, quand il fut atteint d'un polype galeux qui « lui mangeait toute la face ». On le soignait, dit-on, à Montpellier, et, le 28 juin de l'année suivante, il était en état d'assister, à Moûtiers, au règlement imposé aux chanoines de Tarentaise par l'archevêque Rodolphe Ier du Châtelar. Il s'occupait, sans doute aussi, de constituer cette collégiale d'Aiguebelle qui, dans la région des Alpes, a sauvegardé sa mémoire [1].

On ne le revoit, en effet, en Angleterre que le 25 mars 1262 ; à cette date, son nom figure au bas d'un édit rendu par Henri III, à Windsor. L'an d'après, il avait à veiller à la sécurité de son diocèse envahi par un turbulent voisin, Léolin, prince de Galles ; retenu par la goutte, à Glocester, il ordonnait de pourvoir le château de Hereford d'hommes et de vivres.

Entravé déjà, dans sa carrière politique, par des souffrances physiques, il en était écarté, à la fin, par les évènements. La nation anglaise s'impatientait des prodigalités de la cour et de l'excessif ascendant qu'avaient pris les hommes du continent. Ralliant à lui tous les mécontents, un baron, Simon de Montfort, s'emparait, en 1264, de Henri III et de sa famille. Ses partisans se jetaient sur Hereford où l'évêque résidait enfin, pillaient le trésor épiscopal, et enfermaient le prélat au château d'Eardisley, à 12 milles de la cité.

La captivité de Pierre d'Aigueblanche durait envi-

1. C'est à Aigueblanche en Tarentaise qu'il voulait fonder cette collégiale. Mais le chapitre métropolitain de Moûtiers, d'accord avec l'archevêque Rodolphe Ier, refusa son assentiment après trois jours de délibérations. C'est alors qu'il se résolut de fonder le chapitre à Aiguebelle, où l'évêque Pierre de Morestel l'accepta. 1258. (Note de M. Ducis.)

Digitized by Google

ron quinze mois. L'héritier du trône, Edouard, s'échappait, en 1265, des mains de Montfort, et, le 5 août, par la victoire d'Evesham, délivrait à la fois son père et tous ses serviteurs.

Selon toute vraisemblance, l'homme d'Etat tarin s'éloignait alors pour toujours de l'Angleterre, y laissant toutefois deux traces durables de son passage : dans sa cathédrale, il avait édifié le transept nord, et il s'était érigé un tombeau, le plus ancien que possède cet édifice, et — d'après un critique cité par M. Mugnier — remarquable surtout « par la délicatesse et la perfection des détails ».

Sur la terre de Savoie, il achevait l'organisation de sa collégiale d'Aiguebelle et en publiait les statuts, le 21 août 1267. Installé à Randens, sur la rive droite de l'Arc, l'église était entourée de maisons d'habitation pour les treize chanoines et leurs treize bénéficiaires ou vicaires, avec un hôpital, un four, une boucherie et un colombier. Jusqu'en 1580, on y officie selon le rit de Hereford [1].

D'après l'obituaire de Genève, Pierre d'Aigueblanche serait mort le 11 juin 1268. Aux termes de son testament, il était inhumé, non dans le splendide mausolée qu'il s'était bâti dans son diocèse d'outre-mer, mais dans la collégiale dont il était à la fois, suivant ses propres expressions, « le fondateur, le donateur et le patron ».

Tel a été, dans l'ensemble de sa vie, un personnage dont M. Mugnier a recueilli jusqu'aux moindres faits, dans les documents contemporains. A le bien juger, malgré son titre ecclésiastique, il a été avant tout, on pourrait même dire, à peu près exclusivement, un homme politique. A ce dernier point de vue, on ne lui contestera certes point une singulière habileté, puis-

1. Anglets, *Diocèse de Maurienne*, p. 137.

Digitized by Google

qu'il a réussi dans tout ce qu'il a entrepris. S'il n'a pas toujours servi les intérêts anglais, il a, du moins, servi son roi, comme il entendait être servi.

Pour la postérité, il est le plus ancien émigrant tarin dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Arrivé, au loin, à une grande fortune, il appelait ses parents et ses amis à la partager. Dans son chapitre de Hereford, il admit plusieurs de ses neveux : Jean était doyen, Aymeric chancelier, Jacques archidiacre, Aymon simple chanoine. Un Pierre de Langon (près Cevins) était prébendé par lui, et, en 1256, un Etienne de Salins entrait, grâce à lui, dans la suite de Henri III. Par un dernier trait commun à la masse des émigrants de tous les âges, il revenait mourir sur le sol natal, en y laissant des marques de sa munificence.

La Tarentaise doit donc à M. Mugnier de lui avoir fait mieux connaître l'un de ses fils.

PASCALEIN.

LES FAUNES LACUSTRES

Il n'y a pas très longtemps que les premières expéditions scientifiques ont fait connaître la richesse extraordinaire des faunes pélagique et abyssale de la mer. La création de nombreux laboratoires de zoologie expérimentale sur un certain nombre de points des côtes européennes a contribué pour une large part à la connaissance de la faune littorale. Les dragages du *Challenger,* en 1875 et 1876; ceux du *Travailleur,* en 1880, du *Talisman,* en 1883, et enfin les campagnes de la goëlette à voiles *Hirondelle* ont démontré l'utilité des recherches en profondeur et en surface sur des régions très étendues du Pacifique et de l'Atlantique. On a donc pu, par ce moyen, étudier la distribution

Digitized by Google

des êtres vivants, compléter les catalogues zoologiques et faire connaître des traits fort intéressants de la biologie d'animaux à peu près inconnus jusqu'à ce jour dans leur habitat.

L'étude de la faune des eaux douces, jusqu'alors très négligée, du moins en ce qui concerne les animaux inférieurs, devait, par contre-coup, acquérir un nouvel essor. De tous côtés, les naturalistes mis en éveil se donnèrent pour tâche de dresser des catalogues méthodiques de la population des grands bassins d'eau douce qui se trouvaient à leur portée. Des travaux importants dus autant aux laboratoires universitaires qu'à l'initiative privée, relevèrent des faits imprévus sur les conditions d'existence des animaux et des végétaux dans les lacs.

MM. Forel, du Plessis, Asper, Imhof, etc., ont déjà donné des renseignements très précieux sur l'histoire biologique des lacs de Suisse.

En Italie, le professeur Pavesi de l'Université de Pavie et en Bohême, le professeur Ant. Fritsh travaillent avec ardeur à la détermination de la faune lacustre.

En Allemagne, M. Otto Zacharias a ouvert, en 1889, sur le lac de Plon, dans le Holstein, un laboratoire de biologie lacustre, fréquenté par de nombreux travailleurs dont les mémoires, se rapportant à la plupart des embranchements zoologiques et végétaux, ont été réunis dans un ouvrage d'une grande utilité pratique : *Die Tier und Pflanzenwelt des Süsswassers*.

De nombreux mémoires épars dans diverses publications témoignent que la France n'est pas restée en arrière.

Les lacs du territoire français sont assez nombreux quoique peu étendus. Situés dans des régions très différentes au point de vue de l'altitude et des variations climatériques, ils pourront fournir d'intéressantes contributions à la connaissance des êtres. L'étude

Digitized by Google

comparative des lacs Léman, d'Annecy, du Bourget, d'Aiguebelette, de Nantua, de Gérardmer et de Longemer dans les Vosges, du bassin d'Arcachon, du lac de Grandlieu, de l'étang de Cazan, des lacs d'Auvergne dont le plus intéressant : le lac Pavin a été exploré par MM. Girod, Richard et Eusebio, et enfin de tous les petits bassins d'eau douce subalpins, offrira un puissant intérêt. Ces derniers seront particulièrement utiles pour la connaissance de la distribution et de la variation des espèces en hauteur.

Dans leurs remarquables travaux sur la faune profonde du Léman, MM. Forel et du Plessis, entourés de spécialistes du plus haut mérite, ont déterminé et catalogué avec soin les espèces qui vivent sur le littoral, à la surface et dans les profondeurs. Ils ont établi la topographie et la nature du fond, analysé le limon du lac, recherché les conditions de milieu dans lequel vivent les animaux, ces conditions étant fonction de la température et de la pénétration de la lumière. Cet ensemble de mémoires compose le plus magistral ouvrage qui ait été publié jusqu'à ce jour sur la biologie des lacs.

Diversité des faunes.

La distribution des êtres n'est pas uniforme dans toute l'étendue d'un bassin lacustre. Certains animaux habitent dans une zone très rapprochée du rivage et ne dépassant pas la profondeur de 5 à 6 mètres. C'est là que, parmi les conferves et sur les gazons de Chara et de Nitella, vit un microscome tout particulier. Sur les fonds vaseux se tiennent les Diatomées pédonculées et dans la boue du fond nagent ou rampent des larves d'insectes, des hydrachnides, crustacés, annelides et rotateurs. Une lumière vive est nécessaire à ces animaux qui trouvent d'excellentes conditions d'habitat

Digitized by Google

dans l'agitation des vagues, et qui puisent dans la végétation une nourriture abondante et facile. C'est la *faune littorale*.

Si nous nous écartons du rivage, le caractère du milieu change. L'agitation des eaux est moindre et la flore à peu près nulle. C'est dans cette région que pullulent les Entomostracés, petit crustacés en général d'une transparence absolue et carnassiers redoutables. Pendant le jour, ces animaux descendent dans les couches moyennes pour remonter à la surface pendant les nuits calmes. Tout cet ensemble constitue la *faune pélagique*.

Enfin, la *faune profonde* comprend tous les êtres qui vivent loin du rivage par des profondeurs dépassant 30 mètres. La température en ces régions est basse et invariable, la lumière très faible ou nulle. La limite d'obscurité absolue, c'est-à-dire la profondeur à laquelle les rayons solaires ne sont plus susceptibles d'impressionner une plaque sensibilisée au gélatino-bromure, est d'environ 40 ou 50 mètres en été, et de 70 à 100 mètres pendant les mois d'hiver. La raison de cette inégalité de pénétration lumineuse doit être attribuée à la présence des poussières, plus abondantes dans l'eau pendant l'été, qui diminueraient la transparence du milieu liquide.

Cycles organiques.

Quel est le cycle de la circulation de la matière organique entre la nature morte et la nature vivante? M. le professeur Forel, auquel nous empruntons la citation suivante, le détermine ainsi :

« Le premier terme de ce cycle est la matière organique morte ou non organisée, qui se présente sous deux formes. D'une part, la matière organique dissoute ; d'autre part, les poussières aquatiques prove-

Digitized by Google

nant de la dissociation des animaux et plantes qui ont vécu soit dans le lac soit sur la terre ferme (ces dernières amenées dans le lac par les affluents et par les vents).

« Le deuxième terme est la phase d'organisation. La matière organique morte est assimilée par les micro-organismes et transformée par eux en matière vivante. Les microphytes absorbent directement la matière dissoute. Ce sont, d'une part, les microbes, bactéries, vibrions, etc., que les recherches de Fol et Dunant, en 1884, ont évalué au nombre de 38 par centimètre cube, de 38,000 par litre. Ce sont, d'autre part, les algues inférieures prodigieusement abondantes. Quant aux microzoaires, infusoires, amibes, flagellés, cilio-flagellés, ils absorbent les poussières aquatiques et les font entrer en nature dans le protoplasme de leur tissu.

« Le troisième terme est la phase de la circulation de la matière organique d'un être à l'autre. Tous ces organismes sont mangés par des animaux plus gros ou plus forts, et la matière organique passe successivement des Rotateurs et Entomostracés phytophages aux Entomostracés carnivores, aux Poissons insectivores et carnassiers.

« Le quatrième terme est la phase de désorganisation. Tous, animaux et plantes, soit pendant leur vie soit après leur mort, rendent au lac la matière de leurs tissus, soit par leurs secrétions, qui se dissolvent dans l'eau, soit par leurs déjections et leurs cadavres, qui se résolvent par dissociation en poussières aquatiques, par putréfaction en matières organiques dissoutes.

« Ce quatrième terme nous ramène au point où nous avons fait commencer le cycle. »

Digitized by Google

Origine des espèces lacustres.

En comparant les animaux qui peuplent les lacs avec les espèces des côtes de l'Océan, on est quelquefois étonné de rencontrer dans l'eau douce des formes très voisines de celles que l'on est habitué de reconnaître comme franchement marines. Faut-il en conclure avec M. Pavesi que les espèces de type marin ont été reléguées dans les lacs à une époque où ces mêmes lacs communiquaient encore avec la mer. C'est aussi la théorie de Sars et de Lœven, combattue par le professeur Forel, qui ne peut croire que les lacs suisses et subalpins soient des restes des anciens fiords de la mer tertiaire. A l'appui de son opinion, le professeur Pavesi cite *Leptodora* qui vit également dans l'eau douce et sur les côtes de la Baltique, *Ceratium hirundinella* qui se trouve en abondance dans les golfes de la mer du Nord, *Bitotrephes longimanus* que l'on n'a pas encore découvert dans la faune française et qui peuple indifféremment les lacs de l'Europe centrale et la mer d'Azof. La découverte récente faite par M. du Plessis d'un Nemertien *exclusivement* marin sur les rives du Léman est encore une preuve de l'adaptation des formes marines à la vie des lacs. Les mollusques, il est vrai, font exception. Faute de n'avoir pu suivre la mer dans sa retraite, les mollusques ont péri emprisonnés dans les lacs et les types que l'on y rencontre actuellement sont bien des formes caractéristiques d'eau douce. Les Entomostracés ont pu évidemment s'adapter à leur nouvelle vie, puisque nombre de types marins subsistent encore dans les lacs. Leur survivance est probablement due à leur grande hyalinité, qui est une condition essentiellement favorable à la lutte pour la vie.

Le faune pélagique aurait, d'après M. de Guerne,

Digitized by Google

une autre genèse. La dissémination des espèces se ferait par des moyens mécaniques : le vent et les oiseaux aquatiques. Ces derniers accomplissent, en effet, de longs voyages du nord au midi et recherchent les rivières, les lacs et les étangs pour y trouver leur nourriture. L'oiseau peut très bien transporter les germes qui se trouvent attachés à ses plumes, car l'habitude qu'il possède de secouer ses ailes avant de reprendre son vol est éminemment favorable à la dispersion des organismes. M. de Guerne a fait une expérience assez concluante dans ce sens, en recueillant la terre qui se trouvait attachée aux pattes d'un palmipède. L'examen sommaire des produits ainsi obtenus lui a fourni des œufs d'hiver de cladocère, une antenne de cyclops, des soies d'oligochœle, une valve d'ostracode et une moitié de statoblaste de plumatelle.

Etude du Plancton d'eau douce.

Dans son travail : *Sur la Détermination du Plancton d'eau douce,* Hensen désigne sous le nom de Plancton « tout ce qui flotte dans l'eau ». Il faut, d'après cette définition, comprendre tous les organismes, aussi bien les plantes que les animaux qui suivent passivement le mouvement des vagues et des courants. Cette notion a été restreinte aux organismes flottants ou pélagiques.

Hensen, en 1884, s'était d'abord proposé le problème de déterminer quantitativement les organismes flottants dans la mer ; en second lieu, de dénombrer l'espèce des êtres. Asper et Henscher, en 1886, comptèrent le nombre des individus existant dans une quantité d'eau bien connue et de là purent déduire le tant pour cent du mètre cube de liquide.

Nous pouvons citer comme exemples quelques nombres trouvés par Hensen.

Digitized by Google

En février 1885, une pêche très riche en Diatomées *(Rhizosolenia)* contenait, pour un mètre carré de surface, un Plancton de 1,608^{cc},3.

Pour 70^{cc}, il trouva : 0^{gr},18 de matières organiques = 42 °/₀ et 0^{gr},2575 de cendres = 57,9 °/₀.

Le coup de filet total avait donné 4^{gr},296 de matières organiques.

D'autres analyses furent appliquées aux éléments de Plancton comprenant seulement des Ceraties et des Copepodes.

Dans 7^{cc},25 de Plancton, se trouvaient 12 millions d'individus. L'analyse donna : 0^{gr},389 = 96 °/₀ de matières organiques et 0^{gr},016 = 3,94 °/₀ de cendres.

Méthodes de recherches.

Pour recueillir les animaux pélagiques, on emploie un filet à mailles de soie construit d'une façon spéciale et que M. de Guerne a décrit dans les comptes rendus des séances de la Société de biologie, 8e série, tome IV. Sur un cercle en laiton de 30 centimètres de diamètre, articulé de façon à pouvoir se refermer suivant un diamètre comme charnière, est attaché un filet conique d'une longueur totale de 1 mètre 20 environ. Le tissu est constitué par une soie très fine, dite gaze de Müller n° 20 (les mailles sont tellement rapprochées que l'on peut en compter près de 6,000 par centimètre carré). Ce filet descend fermé et s'ouvre par la chute d'un poids en bronze glissant le long de la corde de traîne, à la profondeur à laquelle on désire travailler ; il se referme ensuite dès que la pêche est finie par la chute d'un second poids.

On peut ainsi explorer les couches d'eau depuis la surface jusqu'à une profondeur déterminée. Le filet est traîné pendant un temps donné, 5 ou 10 minutes, avec une vitesse constante et on recueille la pêche.

Digitized by Google

Il faut avoir soin de se munir de flacons à large ouverture pour séparer les différentes récoltes de la journée.

Le meilleur liquide conservateur est l'alcool à 60°. Les animaux tombent au fond et, si l'on change l'alcool à plusieurs reprises, on peut conserver la pêche très longtemps pour l'étude.

On a préconisé aussi le liquide suivant : Eau, 300 ; solution concentrée d'acide picrique, 100 ; acide sulfurique, 2.

Pour conserver les couleurs des animaux, il est bon d'employer de la glycérine étendue avec une solution de bichlorure de mercure.

Ce dernier liquide offre un grave inconvénient. Il rend les objets cassants. Il exige une manipulation très délicate, car on doit laver longtemps à l'eau pour empêcher la formation des aiguilles cristallines de sublimé qui rendraient les tissus cassants.

L'acide osmique ou l'acide chromo-osmique est aussi un excellent moyen de fixation.

On retourne le fond du filet dans un vase contenant une légère couche d'eau, puis on verse quelques gouttes d'acide osmique. Au bout de quelques instants tout ce qui est vivant est foudroyé. On remplit d'eau le verre ; on laisse reposer, les organismes tombent au fond, on décante le liquide et il ne reste plus qu'à remplacer ce dernier par de l'alcool fort.

Les notes indispensables à prendre, sont la date et l'heure de la pêche, la profondeur du courant de Plancton, le liquide conservateur, la température de l'eau et de l'air, la pression barométrique et la direction du vent.

En ce qui concerne la pêche de la faune profonde, le meilleur système est sans contredit celui employé par le professeur Forel. Un bidon ovale en fer blanc

Digitized by Google

est fixé au plomb de sonde par une corde de 3 à 4 mètres de longueur. Lorsque le plomb traîne sur le fond du lac, le bidon se couche sur le côté, râcle les boues et recueille tout ce qui se trouve sur le sol. On remonte l'appareil; on le vide dans des vases à fond plat et le limon se dépose sous une très mince couche d'eau. Après un certain temps de repos, les entomostracés, les larves, les hydrachnides et les vers sortent de la vase, à la surface de laquelle il est facile de les capturer au moyen d'une pipette. Ce n'est que plus tard, quand l'eau est évaporée et le limon desséché, que certains petits mollusques qui avaient jusque-là passé inaperçus surgissent et peuvent être recueillis.

Le travail de laboratoire est le suivant :

Evaluation du volume de la pêche, détermination quantitative et qualitative des organismes.

Des recherches entreprises dans ce sens sont d'une importance capitale. On explore ainsi à date fixe, à des intervalles assez courts, ne dépassant pas un mois, les diverses régions du lac, littorales, pélagiques et profondes. Il reste à faire ensuite des études comparatives de jour et de nuit en mesurant chaque fois le volume de la masse de matière recueillie en un temps donné, le filet restant le même ainsi que la vitesse de l'opération.

Lac d'Annecy. — Premiers résultats de l'exploration.

Nos recherches, entreprises sur le littoral du lac jusqu'à une profondeur ne dépassant pas 4 mètres, ont montré l'existence de la faune classique lacustre. En y ajoutant les animaux pélagiques recueillis pendant les mois de mai et de juin, on peut dresser une liste sommaire.

Digitized by Google

SPONGIAIRES..	*Eutspongilla lacustris* Girod, fixée sur un caillou près du rivage.
	Ephydatia pluviatilis Girod, reconnue seulement par quelques spicules épars dans une masse de diatomées pédonculées.
ANNELIDES...	*Clepsina hyalina* Sav.
	Nephelis elegans Sav.
	Tubifex rivulorum Lam.
ROTATEURS ..	*Asplanchna helvetica.*
	Floscularia proboscidea.
	Anurœa longispina.
MOLLUSQUES.	*Lymnea auricularia* Lin.
	— *stagnalis* Lin.
	— *peregra* Mull.
	— *palustris* Mull.
	Pisidium amnicum Lin.
	Cyclas cornea Lin.
	Planorbis intermedius.
	Ancylus fluviatilis Mull.
	Anodonta anatina Lin.
	— *cygnea* Lin.
BRYOZOAIRES.	*Paludicella articulata* Ehrb.
	Cristatella mucedo Cuv.
CRUSTACÉS...	*Daphnella brachyura* Lievin.
	Sida cristallina Muller.
	Halodaphnia apicata Kurz.
	Leptodora hyalina Lilljeb.
	Daphnia longispina Leydig.
	— *hyalina* Kurz.
	Diaptomus cœruleus Fisch.
	— *castor* Jurine.
	Cyclops coronatus Claus.

et par les grands fonds, vers 80 mètres de profondeur :

Gammarus Delebecquei Chevreux.

Cette dernière espèce est nouvelle (E. Chevreux et J. de Guerne, *C. R. de l'Ac. des Sc.*, 30 mai 1892), et a été recueillie, pendant l'hiver de 1891, par MM. Delebecque et Legay, dans leur sondage du trou du Boubioz, sur la rive occidentale du lac d'Annecy. Les Gammarus vivant dans les eaux douces de la France

Digitized by Google

sont *G. pulex, G. puteanus, G. rhipidiophorus*. La découverte de cette nouvelle espèce, en y ajoutant le type marin *G. locusta* Lin, susceptible de remonter très loin dans les fleuves, porte à quatre le nombre de ces Amphipodes actuellement connus.

Marc Le Roux.

LA
CATASTROPHE DE SAINT-GERVAIS

Un désastre effroyable, presque sans précédent, est venu jeter le deuil dans notre département et l'écho douloureux en a retenti dans toute la France. Le 12 juillet 1892, à une heure du matin, un torrent de boue, après avoir détruit deux villages, emportait l'établissement de bains de Saint-Gervais en faisant près de deux cents victimes.

Un savant suisse, M. Forel, membre correspondant de l'Institut, a rendu compte des causes du cataclysme et nous extrayons de sa communication, adressée le 18 juillet à l'Académie des sciences, les lignes suivantes :

Si l'on remonte le ravin du torrent dévastateur, on le suit dans la vallée de Bionnassay jusque près du glacier de Bionnassay ; là, le ravin d'inondation se sépare du torrent du glacier, monte à gauche en dehors de la moraine latérale droite du glacier, remonte une paroi rocheuse fort inclinée (70 pour 100 environ de pente) qui amène dans un cirque entre les Rogues et les Têtes-Rousses au pied des Aiguilles du Goûter ; enfin, l'on arrive à un petit glacier situé entre les deux masses rocheuses des Têtes-Rousses, à environ 3,150 mètres d'altitude. Ce glacier présente une paroi de rupture récente. Il a été la cause de la catastrophe.

Quelle est la nature du phénomène ? Est-ce, comme on le suppose à Saint-Gervais, la rupture d'un lac intra-glaciaire, qui aurait déversé subitement une

Digitized by Google

masse énorme d'eau enfermée dans les crevasses du glacier? Je ne le pense pas. Je ne puis croire à l'accumulation d'une telle masse d'eau dans un très petit glacier (40 hectares de superficie) qui s'écoule librement de trois côtés, à une altitude de plus de 3,000 mètres, dans une des régions les plus abruptes de la chaîne si accidentée du Mont-Blanc. Il n'y a pas là les conditions d'une accumulation d'eau, de la formation d'un lac glaciaire.

D'autre part, il y avait là un glacier suspendu qui a disparu. J'évalue à 1,500,000 ou 2,000,000 de mètres cubes la masse de glace qui s'est écroulée dans la vallée. J'ai suivi le ravin de l'avalanche dans ces hautes régions et je n'y ai pas vu d'indices d'un passage d'eau ; toutes les traces sont celles d'une avalanche de glace.

Sur les berges du ravin, l'on voit encore des blocs de glace égarés, belle glace de glacier et non névé avec grains du glacier de 2 ou 3 centimètres cubes. Dans les couloirs latéraux de l'avalanche, on retrouve une roche terreuse mêlée de poussière de glace; dans le ravin latéral du glacier de Bionnassay, les dépôts témoins du passage de l'avalanche sont un granite de poussière de glace, de terre et de sable. C'est une avalanche de glace qui a fait jusqu'au bord du glacier de Bionnassay une chute de 1,500 mètres de hauteur sur un parcours horizontal de 2 kilomètres environ. Jusqu'ici rien d'extraordinaire.

Mais ce qui est étrange et sans précédents connus, à ce que je sache, c'est le trajet ultérieur de l'avalanche. Au lieu de rester arrêtée dans le ravin latéral du glacier de Bionnassay, qui semblait creusé pour la recevoir, elle a continué à descendre le vallon de Bionnassay et la vallée de Montjoie, sur une longueur de 11 kilomètres environ, avec une pente moyenne de 10 pour 100 à peine. Est-ce admissible?

Digitized by Google

Mais d'abord quelle était la nature de la masse en éboulement? Tous les témoins ont parlé d'eau : j'estime que c'était de la boue. Ce n'était pas un liquide aqueux, c'était une boue fluide, c'était une masse semi-liquide. Je me fonde, entre autres, pour cette affirmation, sur la différence énorme de hauteur, bien des mètres quelquefois, de la nappe vaseuse suivant qu'on la considère sur le côté concave ou le côté convexe des courbes et coudes du torrent : une masse liquide n'aurait pas présenté de telles différences. Je me fonde encore sur la limite parfaitement tranchée des masses de boue laissées sur des champs peu inclinés près de Bionnay : à 10 centimètres du mur de boue, les fleurettes de l'herbe et les chaumes de blé n'ont pas été mouillés, n'ont pas été salis par une goutte d'eau; c'est une vraie coulée de lave qui n'a pas laissé suinter d'eau.

Cette coulée de boue est la suite de l'avalanche du glacier des Têtes-Rousses. La masse de glace pulvérisée par sa chute verticale de 2,500 mètres de hauteur ($\frac{1}{13}$ de la glace a dû se changer en eau par le seul fait de cette chute), qui avait recueilli dans son trajet l'eau de quelques mares et étangs morainiques, de l'eau des torrents de Bionnassay et de Bon-Nant, qui, d'autre part, avait érodé le sol terreux et glaciaire des berges de la vallée, arraché les forêts, les chalets et les ponts, qui s'était chargée de débris de toute nature, avait fini par former une masse boueuse, vaseuse semi-liquide, assez fluide pour s'écouler avec une puissance irrésistible sur une pente de 10 pour 100.

En résumé, l'avalanche de glace, après avoir fait dans la première partie de sa course une chute de 1,500 mètres de hauteur sur un parcours de 2 kilomètres sous forme de masse glacée à peu près pure, s'est transformée en une masse boueuse semi-liquide, qui a parcouru comme une coulée vaseuse un trajet de 11 ki-

Digitized by Google

lomètres avec une pente de 10 pour 100, pour se déverser dans l'Arve qui l'a diluée et emportée au Rhône. Avec une chute totale de 2,500 mètres et un parcours de 13 kilomètres, c'est l'exemple le plus grandiose que je connaisse d'un phénomène de cette nature.

*
* *

De leur côté, le 25 juillet, MM. Vallot et Delebecque présentaient à l'Académie des sciences le compte rendu suivant, destiné à déterminer les causes précises du phénomène.

A la base de l'Aiguille-du-Goûter se trouve le petit glacier de Tête-Rousse, formant un plateau presque horizontal. L'extrémité de ce glacier s'avance, sans surplomb, sous une inclinaison de 40°, entre deux arêtes convergentes, terminant le bassin de réception, au-dessus duquel se trouve un couloir rocheux escarpé.

Nous avons reconnu que la partie frontale de ce glacier avait été enlevée, laissant à sa place un espace demi-circulaire, limité en amont par une muraille de 40 mètres de haut, dont l'inclinaison se rapproche beaucoup de la verticale. A la base de cette paroi, s'ouvre, dans la glace même, une caverne de forme lenticulaire, parfaitement visible de différents points de la vallée de l'Arve, et mesurant 40 mètres de diamètre sur 20 mètres de hauteur.

Cette caverne communique, par un couloir encombré de blocs de glace, avec une cavité cylindrique à ciel ouvert, à parois verticales, résultant de l'effondrement sur place d'une partie du glacier. L'existence de cette dernière cavité, mesurant 80 mètres de long sur 40 mètres de large et 40 mètres de profondeur, n'avait pas été soupçonnée.

L'examen de ces deux cavités nous a montré, en maints endroits, des parois de glace polie et transparente, qu'on ne rencontre jamais à cette altitude, et qui prouvent d'une manière certaine un contact pro-

Digitized by Google

longé avec l'eau. La forme de la première caverne, libre de glaces, rappelait, par ses concavités polies, celle des marmites de géants.

Notre opinion est que, par l'accumulation des eaux du glacier, un lac intérieur s'est formé, entre les deux arêtes rocheuses convergentes, à la faveur de seuils rocheux dont l'un est parfaitement visible au-dessous du glacier.

Cette eau, augmentant sans cesse, peut avoir miné peu à peu la croûte de glace qui recouvrait la cavité supérieure ; la voûte, devenant trop faible, s'est alors effondrée exerçant sur l'eau une pression énorme, qui a rompu et projeté violemment la partie inférieure du glacier. Peut-être même la simple pression de l'eau accumulée a-t-elle pu, à un moment donné, occasionner cette rupture.

Cette eau a emporté avec elle toute la partie inférieure du glacier, qu'elle avait arrachée et projetée en avant pour s'ouvrir un passage. Quant au plafond du cirque d'effondrement, il paraît être resté à peu près entièrement au fond de la cavité, remplaçant l'eau du lac souterrain.

Parmi les rares blocs qui sont restés dans le voisinage, nous en avons remarqué quelques-uns formés d'une boue stratifiée glacée, qui n'a pu se déposer qu'au fond d'un lac.

En présence de l'existence certaine d'une masse d'eau considérable, l'hypothèse d'une simple avalanche de glace doit être écartée, la faiblesse de la pente et la largeur de la vallée au-dessous du mont Lachat ne permettant pas d'ailleurs à des matériaux solides de continuer leur route.

D'après nos mesures, la quantité d'eau fournie pour l'effondrement supérieur est d'environ 80,000 mètres cubes, auxquels il faut ajouter 20,000 mètres cubes pour la grotte d'entrée et 90,000 mètres cubes de glace

Digitized by Google

arrachée à la partie frontale du glacier, ce qui forme un total de 100,000 mètres cubes *d'eau* et 90,000 mètres cubes de glace. On comprend facilement les effets destructeurs d'une pareille avalanche.

BIBLIOGRAPHIE

L'Arbitrage international, *son passé, son présent, son avenir,* par Michel Revon, docteur en droit, etc. — Paris, Arthur Rousseau, éditeur, 1892. 540 pages in-8°.

C'est récemment encore, soit en 1891 seulement, que M. Michel Revon a obtenu, de la manière la plus honorable, son grade de docteur en droit ; il était lauréat de la Faculté de Grenoble et du concours général des Facultés de droit.

Sa thèse traitait *du droit de la guerre* sous la république romaine, et, en droit français, des *syndicats professionnels* [1] ; nous avons rendu compte de ce beau travail dans la *Revue savoisienne* [2] ; nous nous étions permis d'annoncer que l'auteur ne manquerait pas sans doute de *faire honneur à la science française.*

Deux grands prix remportés dès lors, en 1892, sont loin de nous avoir donné tort. On en a, avec raison, beaucoup parlé ; de tels succès sont rares en tous temps.

Le premier travail nouveau roule sur Joseph de Maistre ; couronné par l'Académie française, il est de nature plutôt philosophique et littéraire ; il n'a pas encore paru au moment où j'écris ces lignes.

C'est de l'autre travail, de nature plutôt juridique,

1. Paris, 1891. Arthur Rousseau, éditeur, 432 pages in-8°.
2. *Revue savoisienne,* 1891, pages 97, 98, 99.

Digitized by Google

que je m'occupe aujourd'hui. Ce remarquable volume a été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques de France.

Disons d'abord, avec l'Académie elle-même, qu'il s'agit d'une *œuvre considérable* et que nous sommes en présence d'un *publiciste* et d'un *écrivain*. La science du volume est évidente et nous ne nous tromperons probablement pas, en affirmant que les honorables académiciens supposaient avoir affaire à un auteur beaucoup moins jeune ; les études ont été très abondantes et les recherches nombreuses.

Comme le dit le rapporteur de l'Académie, « un « souffle puissant anime tout le mémoire et l'auteur « est un de ceux qui se font entendre des sourds ».

L'auteur étudie, dans une série de chapitres, l'arbitrage international, dans le passé, dans la civilisation orientale, la civilisation grecque et la civilisation romaine. Il nous donne les résultats généraux de l'arbitrage dans l'antiquité.

Il passe ensuite à l'arbitrage international au moyen âge. Il s'occupe du même sujet dans les temps modernes. Il aborde le présent, signale le mouvement général en faveur de l'arbitrage, traite des progrès du droit vers l'arbitrage et des arbitrages dans le XIXe siècle. Il nous donne les arbitrages les plus fameux faits de notre temps. Un des plus célèbres, signalé en détail, est l'*arbitrage de Genève,* dans la grande affaire de l'*Alabama*. Tous les concurrents lui ont consacré un chapitre spécial.

Il s'agissait, en effet, d'une contestation des plus graves, entre deux grandes puissances, l'Angleterre et les Etats-Unis. On convint de choisir, d'un commun accord, cinq arbitres dont deux seraient désignés par les parties elles-mêmes, un par l'empereur du Brésil, un par le président de la Confédération suisse, le cinquième par le roi d'Italie.

Digitized by Google

Les arbitres siégèrent un certain temps à Genève et c'est là qu'ils rendirent une sentence souvent citée, qui condamnait l'Angleterre à une indemnité de plus de quatre-vingts millions de francs. Ce n'était pas, comme on le voit, une bagatelle. Nous devons reconnaître, en citant cet exemple, que l'Angleterre exécuta on ne peut plus loyalement cette condamnation.

L'auteur traite ensuite de l'arbitrage dans l'avenir, il se livre sur ce sujet, comme sur les précédents, à une étude extrêmement savante; il ne se borne pas à la simple théorie, ne néglige pas la pratique et les concilie très habilement.

On pourrait entrer sur ce volume dans de nombreux développements : faire remarquer les idées élevées qui animent généralement cet ouvrage très étendu. L'auteur, par exemple, se prononce énergiquement contre le duel ; l'*idée morale* et l'*idée chrétienne* sont loin de lui être étrangères, et ceux qui liront en détail ce bel ouvrage pourront seuls donner à l'auteur les éloges que mérite son travail.

Sur tout l'ouvrage, règne un souffle d'idées généreuses et on ne pourra guère que signaler deux ou trois questions de second ordre, qui ne sont pas indifférentes en elles-mêmes, mais qui ne rentrent pas directement dans le sujet, comme les impôts directs ou indirects et une ou deux autres.

Cette haute idée qui tend à épargner les maux de la guerre, à soumettre à des arbitres amiables et pacifiques les questions internationales, est une idée généreuse et qui mérite d'être soutenue. Peut-être des chaires spéciales dans les universités seraient un des moyens les plus directs de la répandre et de la populariser. Faut-il des arbitres spéciaux dans chaque cas, ou faut-il arriver à un tribunal permanent? L'auteur étudie ces questions et d'autres, il le fait avec un

Digitized by Google

esprit large et dévoué et l'on s'aperçoit à chaque instant qu'il y a dans son œuvre, à côté d'un grand travail de cœur, une verve véritable et une science réelle qu'on ne saurait contester.

Ce compte-rendu très incomplet engagera, nous l'espérons, quelques personnes à lire de près le volume de M. Revon ; c'est un sujet qui est d'ailleurs à l'ordre du jour ; dont plusieurs congrès se sont occupés déjà, dont d'autres s'occuperont dans un délai peu éloigné et qui mérite de plus en plus d'attirer l'attention sérieuse de tous les amis véritables de la civilisation chrétienne.

Dr Jules Vuy.

14 août 1892.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Annales de la Soc. d'émulation de l'Ain, avril-juin 1892. — Brossard : *Notes et Remarques sur la Taillabilité et la Mainmorte en Bresse et en Bugey*.

Bulletin de l'Académie delphinale, 4e série, t. V, 1891. — A. Devaux : *Essai sur la Langue vulgaire du Haut-Dauphiné* (Dauphiné septentrional) ; ouvrage remarquable, intéressant pour ceux qui s'occupent en Savoie d'études semblables ; malheureusement l'absence de textes savoyards du moyen âge rendra de longtemps l'imitation d'un tel travail difficile. — Prudhomme : *Lettre de Mazarin au duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné* ; il l'engage à faire une démonstration sur les frontières de la Savoie pour détacher le duc de l'alliance des Espagnols.

Bulletin hist. et phil. du Comité des trav. hist., 1891, n° 4. — H. Beaune : *Lettres de Noblesse délivrées en 1603 par Henry IV à un ancien sujet du duc de Savoie*, Claude Beaulne, de Champagne, en Valromey.

Digitized by Google

BROSSARD : *Scènes de Mœurs judiciaires au XVIe siècle*; à propos de procès engagés par les Chartreux de Meyriat et d'Arvières.

Bulletin de l'Institut national genevois, t. XXXI, 1892. — B. REBER : *Excursions archéologiques dans le Valais* ; blocs erratiques, roches à écuelles, cercles et rainures à Salvan, Marécotte, Sierre, Saint-Luc, Gremenz, etc. Les dessins des sculptures de Salvan se trouvent dans l'opuscule : *Die vorhistorischen Sculpturen in Salvan,* Vieweg, Braunschweig, 1891.

Bulletin de la Soc. d'hist. nat. de Savoie, 1891, n° 2. — RÉVIL : *Notice sur les Travaux de G. Maillard,* mort le 14 juin 1891, conservateur du Musée d'Annecy; la stratigraphie des Alpes de Savoie fait une grande perte en la personne de ce savant modeste et consciencieux. — L. PILLET : *Quelques Mots sur le Jardin botanique de Chambéry.*

Bulletin de la Soc. botanique de Lyon, 1891, n°s 3 et 4. — MAGNIN : détermine la zone des pays où pousse le cyclamen. — 1892, n° 1. — ID. : *Localités nouvelles du Cyclamen europæum.*

Bulletin de la Soc. des sciences de l'Yonne, 1891. — MOISET : *Recherches sur l'Origine des Noms de Communes, etc.*; certaines terres montueuses et froides sont appelées la Savoie ou les Champs-Savoyes.

Bulletin de la Soc. vaudoise des sciences naturelles, 1892, n° 106. — E. RENEVIER : *Notice biographique sur G. Maillard.* — RITTENER : *Note sur les Cornieulles du pays d'En-Haut,* avec planches. — G. DU PLESSIS : *Note sur le Tetrastemma lacustris,* avec fig.; cette espèce nouvelle de Némertien d'eau douce a été trouvée dans le Léman, sous les galets de la plage d'Anières.

Indicateur des antiq. suisses, Zurich, avril 1892. — LUGON et SCHUMACHER : *Tombes gallo-romaines de Martigny,* datant du règne de Claude Ier et trouvées au pied du mont dit Ravoire.

Digitized by Google

L'Intermédiaire, 1892, n° 581. — Question. DEBASLE : *Les Ascendants de Jean-Jacques Rousseau.* — Réponses. MARCEL : *Le Bataillon des Allobroges.* DELESSERT : *Où sont les Lettres sur la Botanique de Rousseau ?*

Mémoires et doc. de la Soc. d'hist., etc., de Genève, 1892. — P. LADAME : *Les Mandragores ou diables familiers à Genève, au XVIe et XVIIe siècles* ; procès de J. Péroula et de Marin Perret, de Magland (1682). — B. REBER : *Recherches archéol. dans le territoire de l'anc. évêché de Genève* ; décrit avec gravures : 1° les vieux cimetières et les tombeaux isolés, surtout ceux en dalles de molasse, trouvés à Hermance, Douvaine, Choisy, Jussy (Sciez), etc. ; 2° un votif à Mercure d'un L. Julius Ach... (peut-être Achillæus), trouvé à Genève.

Mémoires de la Soc. d'hist. et d'arch. de Chalon, VII, 4e partie, 1888. — LEX : *Documents originaux des Archives de Saône-et-Loire, antérieurs à l'an mille* ; réédite le diplôme de Boson (8 nov. 879) par lequel il donne à l'abbaye de Tournus *cellam Talgeria* (Talloires), *curtem Caldatis* (?), *Marlandis* (Marlens), *Verilico* (Vergloz), *Tudesio* (Thuet), *villam Ariaco* (Héry d'Alby), etc.

Mémoires de la Soc. d'hist. de la Suisse romande, t. IV, 1re liv. — VICTOR VAN BERCHEM : *Jean de la Tour-Châtillon, seigneur vallaisan du XIVe siècle* (1307-1323 ?) ; pièces justificatives.

Mémoires de la Soc. scient. d'Alais, 1890. — BARDON : *Les Ecoles à Alais sous l'ancien régime* (1289-1789) ; cite parmi les directeurs de l'école, Julian de la Fontaine, maître ès-arts, natif de Chambéry (1555).

Miscellanea di Storia italiana, Turin, t. XXIX, 1892. — CAISDI PIERLAS : *Le Fief de Châteauneuf du XIe au XIIe siècles* ; documents inédits ; traite *passim* de la part de juridiction dont la maison de Savoie jouissait

Digitized by Google

en ce fief et cite à ce sujet les noms de J. de Foresta, en 1488 (p. 399), Jérôme de Balardis, en 1403 (p. 471), A. de Grimaldi, en 1403 (p. 473), etc.

Opuscules. — ANONYME : *La Neutralité militaire en Savoie,* Abry, Annecy, 30 p., 1892. L'auteur, après avoir exposé les motifs de cette neutralité plusieurs fois réclamée par la maison de Savoie, constate qu'elle a été surtout faite contre la France; il en conclut qu'elle doit disparaître par le fait même de l'annexion et que la Suisse, bien loin de demander le maintien de cette neutralité qu'elle prétend maintenant avoir été faite pour elle, devrait plutôt rendre les vingt communes que l'article VII du traité de Paris lui a octroyées, en 1814, pour une fonction dont elle a été déchargée, en 1860, sans l'avoir jamais remplie. — J.-E. BORREL : *Patrie du Pape Innocent V*; 3e rép. à M. Béthaz. — J. MAYOR : *Fragments d'Archéologie genevoise,* Genève, 1892; inscriptions romaines trouvées dans les travaux de restauration de l'église Saint-Pierre : votif d'Aurelia Firmina à la déesse Genava Augusta; insc. de C. Labienus Bassus, en l'honneur de sa fille Labiena Montica, flaminique de Vienne; pierres tombales des nobles Pierre, Guillaume et Jacques de Saconay (v. 1470). — MORIN-PONS : *Encore le Sceau de Vautier Bonjour*; Genève, 1892; a trouvé dans Jules Philippe (*Notice hist. sur l'Abbaye de Talloires,* Chambéry, p. 121) le lieu d'origine probable de Vautier, ancien curé de Saint-Eustache, près Duingt. — A. PERRIN : *Les Caproni, fabricants de papier à la Serraz (Bourget-du-Lac) et à Divonne*; Chambéry, 1892; fac-simile des marques et filigranes.

Travaux de la Soc. d'hist. de la Maurienne, 1892. — TRUCHET : *Notes sur quelques Familles nobles de la Maurienne*; cite Joseph d'Albert, conseiller du duc de Savoie, qui épouse, v. 1683, Marie de Menthon de la

Digitized by Google

Balme, d'Annecy-le-Vieux (p. 266); Georges d'Aussans, d'Annecy, chanoine de la collégiale de Sainte-Anne de Chamoux, mort en 1746 (p. 259), etc.

P.-Ch. MARTEAUX.

GLANES

M. Charles Buet vient de prendre la direction de la *Revue des Alpes*.

L'*Illustration* et le *Monde Illustré* du 23 juillet consacrent de nombreuses gravures à la catastrophe de Saint-Gervais. La première de ces publications donne 9 dessins et la seconde 10. Les gravures de l'*Illustration* sont surtout remarquables.

A l'occasion du centenaire de la réunion de la Savoie à la France, la ville de Saint-Julien se propose d'ériger un monument à la mémoire des citoyens de cette ville enrôlés volontairement dans les armées de la République en 1792-93. Ces volontaires étaient au nombre de *trente-cinq*, chiffre considérable pour une population qui comptait alors environ 600 habitants. Nous y relevons les noms de Pacthod Michel-Marie, général de division, Gallay Pierre, capitaine de cavalerie, Millet Louis-Antoine, capitaine, Boimond Jean-Claude, officier du génie, Pissard François-Louis, sous-lieutenant, Duval François-Gaspard, sergent, etc.

Les Abeilles, organe des jeunes, fondé en mars 1887, directeur Ch. Longuet, ouvre un nouveau concours littéraire et de musique. Programme et spécimen gratis et franco sur demande. Ecrire au directeur à la nouvelle adresse, 17, rue Croix des Petits-Champs, Paris.

Nous rappelons, à ce propos, que notre concours d'histoire et de poésie sera clos le 1er novembre prochain.

L'essai de la ligne électrique Etrembières-Treize-Arbres a eu lieu le 20 août, avec un plein succès.

Le chemin de fer du Revard a été inauguré le 15 août.

Le congrès des sociétés savantes de la Savoie s'est tenu cette année à La Roche-sur-Foron les 29, 30 et 31 août.

Le Directeur-Gérant : F. MIQUET.

1119-92. — Annecy. Imprimerie de F. ABRY.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 3 août 1892.

PRÉSIDENCE DE M. C.-A. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures. Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté après lecture.

Le Secrétaire donne connaissance d'une lettre, en date du 23 juillet 1892, par laquelle la *Société des Amis des sciences et des arts* de Rochechouart (Haute-Vienne) demande à échanger ses publications avec les nôtres.

Nous regrettons de ne pouvoir accueillir favorablement cette proposition. Depuis que le subside autrefois alloué nous a été retiré, nous sommes obligés de restreindre notre tirage et de n'accorder aucun échange onéreux. Nous ne pouvons faire d'exception que pour les sociétés du voisinage, qui traitent de questions relatives à notre histoire locale.

M. Serand dépose, de la part de M. J. Mayor, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, une brochure intitulée : *Fragments d'archéologie genevoise.*

M. Marc Le Roux fait passer sous les yeux de la Société une série de vues de Saint-Gervais, avant et après la catastrophe, offertes généreusement au Musée par M. Kuss, inspecteur des forêts, chef du service des reboisements, qui les a prises sur place, avec toute l'habileté d'un spécialiste. Ce sont des photogravures remarquables par leur netteté et par une exécution réellement artistique.

M. Ducis annonce que le Congrès des Sociétés savantes de la Savoie aura lieu, cette année, à La Roche,

Digitized by Google

les 29, 30 et 31 août. Il se propose d'y assister : délégation lui est donnée pour nous y représenter.

Le même a recueilli, relativement à la *Savoyarde,* auprès des frères Paccard et ailleurs, une série de renseignements qui lui permettront de rédiger, sur cette cloche monumentale, un article où tout ce qu'on en peut dire sera condensé d'une manière *précise* et *authentique.*

M. Ducis résume, d'après un document déposé aux Archives départementales, les privilèges de la compagnie des chevaliers-tireurs d'Annecy, qui s'exerçait au *pasquier d'Arbigny,* et, à cette occasion, il donne une idée des autres *pasquiers* de la Thiollière, de l'Isernon, du Tillet.

Le même revient sur une famille de fondeurs de cloches, *Aubry,* dont on a trouvé les œuvres dans les départements de la Creuse, de la Vienne et de la Vendée, au même siècle qu'en Savoie.

M. Joseph Serand signale l'état d'abandon dans lequel on a laissé la cloche et le bénitier provenant du Collège chappuisien. Le bénitier, qui est de 1549, mériterait d'être classé dans le musée lapidaire, et la cloche pourrait être placée ailleurs qu'aux rebuts.

La Société fera les démarches nécessaires pour que cette double question reçoive la suite qu'elle comporte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, François Miquet.

Séance du 7 septembre 1892.

PRÉSIDENCE DE M. C.-A. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté.

M. Ducis qui, sur sa demande, a été admis à la re-

Digitized by Google

traite, et qui est remplacé depuis quelques jours, présente la candidature de son successeur, M. Max Bruchet, nouvel archiviste départemental de la Hte-Savoie.

Il rend compte ensuite du Congrès de La Roche, où les représentants des diverses sociétés ont reçu le meilleur accueil. Une discussion s'étant élevée, dans ce congrès, relativement à la fameuse inscription de La Forclaz, M. Ducis et plusieurs autres membres se sont transportés à Saint-Gervais, où l'inscription se trouve actuellement, et ils ont reconnu que la nouvelle lecture proposée par M. Fivel est inacceptable. Cette question devant être traitée plus longuement, nous nous bornons à la mentionner.

Le Secrétaire donne lecture d'un article du *Journal de Genève* relatif à la trouvaille d'un trésor du XIe siècle, faite au mois d'août dernier par les ouvriers occupés au tunnel de la ligne électrique Veyrier-Monnetier. Cet article est reproduit par la *Revue*.

M. Marteaux rend compte des fouilles qu'il a exécutées avec M. Serand dans le bas-fond de Châtillon. Bien que la profondeur, par suite d'une évaporation active, fût un peu diminuée, cependant l'imperfection des instruments, l'épaisseur de la tourbe blanche et grise les ont rendues très pénibles. Deux cailloux à broyer le grain en pierre dure, quelques fragments de poterie lacustre et de terre à clayonnage, tels sont les maigres résultats de trois journées de travail. Ces messieurs font remarquer : 1° que pour trouver facilement ce bas-fond il suffit de partir en ligne droite du nouveau port de Sevrier ; on le coupe sûrement non pas à 1,200m comme l'écrit Revon, mais à 900 suivant MM. Delebecque et Legay dans leur *Note sur les Sondages du lac d'Annecy* (Paris, Dunod, 1891) ; 2° que les rangs de pilotis apparaissent surtout dans la partie sud avec une profondeur d'environ 2m,80 à 3m,40 dans la bonne saison.

Digitized by Google

M. Marteaux fait passer sous les yeux des sociétaires une plaque de bronze ronde ayant vingt-six centimètres de tour, d'un diamètre de huit à neuf centimètres avec une tige rivée au centre longue de trois ; elle représente un buste d'homme à tête barbue avec le haut de la toge agrafée à la naissance du cou. Elle a été trouvée à l'extrémité du jardin de M. Chatelet, dans un déblai, sur l'emplacement du théâtre romain des Fins (n° 394, section B du plan cadastral).

M. Ducis dit qu'il connaît, depuis quelque temps déjà, cette trouvaille, et qu'il se réservait, avant d'en parler, d'en avoir fait un examen plus approfondi.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre à lui adressée par M. Fenouillet, qui signale l'existence d'un manuscrit précieux chez un cultivateur de Thorens, dont il cite le nom. Il s'agit des *Chroniques de Genève* de Michel Roset.

M. Ducis fait observer que ces *Chroniques* ont été imprimées, et que, dès lors, le manuscrit n'a plus qu'une valeur relative.

M. Miquet communique une note de M. Fenouillet qui se rapporte au cri de guerre de la Brigade de Savoie : « *Hardi, ʒéfants, grepennaʒ !* » L'auteur donne de ces mots une traduction différente de celle présentée au congrès de Rumilly par M. Costa de Beauregard. La note étant destinée à la *Revue,* on la retrouvera plus loin.

M. Constantin fait toutes réserves au sujet de l'interprétation de M. Fenouillet. Il connaît le mot *greppâ ;* mais il ne croit pas que *greppenâ* en soit le diminutif ; il voudrait, du moins, savoir dans quelles localités ce diminutif est employé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures trois quarts.

Le Secrétaire, François Miquet.

Digitized by Google

ÉLOI SERAND

Voici juste un an qu'il est mort, — et les lecteurs de la *Revue savoisienne* ont pu s'étonner du retard que nous avons mis à rendre à ce collègue si méritant l'hommage qui lui est dû. C'est que notre Président lui-même aurait voulu remplir ce pieux devoir à l'égard du vieil ami qui fut un des fondateurs de notre Société. Des circonstances diverses et imprévues n'ont pas permis à M. Dunant de réaliser ce désir : il a, du moins, pensé que nous ne pouvions en différer plus longtemps l'exécution, et il m'a abandonné ce soin, non sans regret.

*
* *

Ce fut en 1872 que je fis la connaissance d'Eloi Serand. Jeune échappé de collège, avide de compléter mon instruction classique par l'étude de l'histoire locale, sur laquelle les publications de Jules Philippe et de Jacques Replat venaient de jeter un jour si attrayant, je m'étais enhardi à grimper jusqu'à la bibliothèque publique.

Après avoir sonné timidement, j'attendis l'arrivée du conservateur. Ce fut son adjoint qui se présenta. Je demandai le *Dictionnaire historique* de Grillet. La figure de M. Serand s'illumina : je vis alors ses yeux pétiller comme doivent le faire ceux du pêcheur quand le poisson mord. Non seulement il m'apporta sur le champ les trois volumes que je désirais, mais, peu d'instants après, il revint avec les *Gloires de la Savoie* et plusieurs années de la *Revue*. Il m'en apporta tant, que je fus obligé de retourner à la bibliothèque pour continuer la lecture commencée, — et c'est ainsi que

Digitized by Google

je fus *amorcé,* car l'étude est un engrenage d'où l'on ne s'échappe guère, une fois qu'on s'y est engagé par plaisir.

Et c'était vraiment un charme, que de débuter sous les auspices d'un guide aussi accueillant. J'ai lu, depuis, qu' « une seule entrevue suffisait à le faire connaître tout entier ». J'en fis, ce jour-là, l'expérience. Il était si heureux de se rendre utile, si empressé pour complaire à chacun ! D'un coup d'œil, il fouillait les profondeurs de la bibliothèque, et c'est avec la certitude la plus absolue qu'il se dirigeait dans tel ou tel recoin pour dénicher les livres qu'on lui demandait. Je le revois encore, à vingt ans de distance, comme si c'était hier. Il était là dans son cadre, et c'était bien le milieu qui lui convenait. C'est ainsi que nous l'a conservé une photographie faite en 1889, sur les ordres du Ministère, à l'occasion de l'Exposition universelle où toutes les bibliothèques publiques de France ont été représentées de la même manière, avec leurs conservateurs.

*
* *

Né le 21 avril 1826, à Annecy, de modestes commerçants qui ne voyaient en lui que le futur continuateur de leur négoce, Eloi Serand n'eut pas le loisir d'achever ses études, et dut quitter brusquement le collège, à l'âge de seize ans, pour prendre la succession paternelle. De là, des lacunes dans son instruction, qui l'empêchèrent, plus tard, de jouer le rôle que ses brillantes facultés lui auraient assigné.

Doué d'un goût très vif pour l'archéologie et la numismatique, il collectionna, dès l'enfance, une quantité considérable d'antiquités de toute nature, documents et monnaies, dont il fit, en 1844, un généreux abandon, pour former le noyau de notre musée. Ainsi, c'est au zèle désintéressé d'un adolescent de dix-huit

Digitized by Google

ans, que nous devons cette création, dont l'abbé Favre eut le mérite d'encourager l'essor.

En reconnaissance de cette fondation, comme aussi du dévouement que notre ami ne cessa d'apporter pour la faire prospérer, le Conseil communal, par délibération du 9 décembre 1850, lui confia le titre (purement honorifique) de conservateur du musée d'archéologie et de bibliothécaire-adjoint.

La passion d'Eloi Serand pour les recherches historiques et le besoin qu'il éprouvait de faire partager ses goûts l'amenèrent à réunir chez lui quelques hommes d'élite avec lesquels il pouvait discuter les questions qui lui tenaient au cœur. C'étaient MM. Jules Philippe, Etienne Machard et Louis Bouvier. Tous les soirs il y avait séance dans son arrière-magasin de la rue Filaterie, et c'est ainsi que prit naissance, en 1851, l'*Association florimontane pour le progrès et l'encouragement des sciences, des arts et des métiers.* Cette société se constitua publiquement le 11 juin : plus de cent adhérents répondirent à l'appel des fondateurs.

En ce temps-là, qu'il s'agît d'une excursion scientifique ou de fouilles à entreprendre, Eloi Serand était le *guide-en-tête, l'archiviste au pied léger* que nous dépeint Replat dans son *Ascension au Semnoz* : « Jeune « antiquaire donnant des espérances ; amateur de « vieilles monnaies, de vieux bahuts, des vieux che- « mins pareillement ; en somme, très aimable compa- « gnon de route, n'était sa passion pour les voies tout- « à-fait romaines et abandonnées d'autant. »

Les premiers bulletins de l'Association témoignent de l'activité qu'il développa, soit pour mettre dans le domaine commun le fruit de ses recherches, soit pour recruter de nouveaux membres et provoquer des dons. Ses amis se rappelleront toujours avec quelle patience et quel flair il fouillait, retournait, triait lambeau par

Digitized by Google

lambeau, jusque chez les marchands de bric-à-brac, tous les débris du passé. Mais pas n'est besoin de l'avoir connu pour pouvoir apprécier son zèle. Une simple visite au musée d'Annecy suffit pour révéler tout ce qu'on lui doit, depuis le médaillier jusqu'à la fameuse *Scène pastorale* de Lancret, qu'il sauva de la destruction dans des circonstances dont il a gardé note et qui doivent être rapportées. Ecoutez ce qu'il en dit :

« Vers 1847 ou 1848, en allant au musée, qui était « alors situé au troisième étage de l'ancien Hôtel-de- « Ville, place Notre-Dame, je remarquai, au pied de « l'escalier, un tombereau chargé de débris provenant « d'un appartement en réparation. Sur cet amas de « plâtras, j'aperçus une vieille toile peinte, roulée, qui « attira mon attention. Je reconnus que cette toile « n'avait aucun mal et portait une peinture de très « bon goût. Je me la fis donner, et mon premier soin « fut de prévenir le peintre Berthet qui, après examen, « s'écria : Vous venez de faire une importante décou- « verte ; c'est l'œuvre d'un grand maître. — Il l'em- « porta chez lui pour la laver et la revernir et, quel- « ques jours après, il me la rapporta en me disant : la « toile que vous avez sauvée, et que j'ai soumise à « l'appréciation de plusieurs artistes, est due au pin- « ceau du célèbre Lancret. — Aujourd'hui, elle figure « avantageusement au musée d'Annecy. Sans le hasard « qui, ce jour-là, me favorisa, cette toile aurait été « enfouie, un moment après mon passage, dans un « des fossés que la ville avait fait faire pour permettre « aux propriétaires de se débarrasser de leurs détritus « et, en même temps, pour rehausser le sol maréca- « geux du Champ-de-Mars. Plusieurs amateurs étran- « gers ont fixé sa valeur à six ou sept mille francs. »

De pareilles trouvailles ne se présentent pas tous les jours. Mais on ne saurait se faire une idée de la quantité d'objets plus ou moins précieux, livres, ma-

Digitized by Google

nuscrits, médailles, gravures, qu'il a préservés de la destruction pendant les quarante ans qu'il fut archiviste de la Florimontane.

En 1855, il participa, des premiers, à la fondation de la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* de Chambéry. Qui, plus que lui, pouvait s'approprier la devise de cette compagnie : *Sparsa colligit?*

En 1865, il abandonna le commerce. Après un stage de quatre mois, il fut nommé archiviste-adjoint de la Haute-Savoie, par arrêté préfectoral du 23 janvier 1866.

Cette nouvelle situation le mit à même de compléter ses recherches et de rendre à ses concitoyens mille petits services. Il prenait note, avec une patience incroyable, de tous les menus faits de notre histoire, au fur et à mesure qu'ils parvenaient à sa connaissance, et il les consignait dans des cahiers dont quelques-uns sont devenus des volumes. Une partie seulement de ces travaux a été publiée. Les *Bulletins* de l'Association florimontane de 1854, 1855 et 1856, de la *Revue savoisienne* de 1865, 1867, 1870, 1871, 1872, 1875, 1881 à 1885, renferment de nombreux articles d'Eloi Serand.

Mais, en dehors de ces articles et d'une *Note sur le Château d'Annecy* qui a paru dans le tome XXVIII de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, il n'a livré à l'impression que deux ouvrages. Le premier, publié en collaboration avec A. Despine, est intitulé *Saint François de Sales, ses reliques sous la Terreur* (Annecy, Burdet, 1865, in-8°, 166 pages). L'autre est un volume anonyme d'*Ephémérides annéciennes et savoyardes* (Annecy, Dépollier, 1884, in-8°, 390 pages) avec la mention : *par un membre de la société des contribuables de France et de Navarre,* et avec cette phrase d'Augustin Thierry pour épigraphe : « L'histoire de la contrée, de la province, de la ville natale, est la seule où notre âme s'attache par un intérêt

Digitized by Google

patriotique ; les autres peuvent nous sembler curieuses, instructives, dignes d'attention, mais elles ne nous touchent point de cette manière. »

On trouve dans le sous-titre et dans l'épigraphe que je viens de citer la caractéristique du genre et du tempérament de notre ami. Modeste à l'excès, il n'aimait pas se mettre en vue ; une pointe d'humour en a fait jusqu'à sa dernière année le *très aimable compagnon* dont j'ai parlé tout-à-l'heure, l'organisateur jovial de toutes nos fêtes publiques. Avec cela dévoué plus que personne à sa ville natale, il a consacré toute sa vie à la recherche des faits qui pouvaient honorer son petit pays.

Qu'on en juge par le titre de quelques-uns des manuscrits qu'il a laissés :

1° Glanures annéciennes (750 pages) ; 2° Notes diverses pour servir à l'histoire d'Annecy (2 volumes) ; 3° Recueil des inscriptions romaines et du moyen âge trouvées dans le bassin d'Annecy ; 4° Biographie annécienne ; 5° Armorial annécien ; 6° Recueil des anciens noms des rues, places, quartiers et *lieux dits* d'Annecy ; 7° Statistique industrielle ; 8° Documents sur la période révolutionnaire ; 9° Recherches sur le séjour de Jean-Jacques Rousseau et de Mme de Warens à Annecy ; 10° Catalogue des doyens de la collégiale d'Annecy, de 1397 à 1792 ; 11° Documents inédits sur le couvent de Sainte-Claire ; 12° Notes biographiques relatives aux Savoyards dignes de mémoire, etc., etc.

J'en passe, et des meilleurs.

*
* *

Pour la Savoie, il avait un véritable culte ; pour ceux qui la soutenaient de leur plume, il était d'une obligeance sans pareille. Parmi les écrivains qui, depuis trente ans, se sont occupés de notre histoire, aucun n'a vainement fait appel à son concours. Il a

Digitized by Google

fourni de précieuses notes à la plupart; quelquefois même des documents qu'on ne lui a pas rendus. Presque tous, cependant, se sont fait un devoir de le citer avec remercîments dans leurs ouvrages, et deux écrivains de Chambéry, MM. Barbier et Perrin, ont poussé le scrupule jusqu'à joindre son nom aux leurs pour reconnaître son concours à la *Bibliographie savoisienne*.

Il entra, de cette manière, en relations avec des savants de tous pays, et le bon souvenir qu'ils emportèrent de son affabilité lui valut de nombreuses distinctions.

Membre associé étranger de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève dès le 30 octobre 1856, il devint membre correspondant de l'Institut genevois le 20 juillet 1859, de l'Académie royale héraldico-généalogique italienne de Pise le 7 janvier 1879, et de l'Académie de Vaucluse le 6 décembre 1886.

Le Gouvernement reconnut son mérite en lui conférant, le 24 février 1878, les palmes d'officier d'Académie.

Ses concitoyens d'Annecy l'envoyèrent au conseil municipal en 1858 et lui renouvelèrent son mandat, sans interruption, jusqu'à sa mort (3 novembre 1891).

Enfin, pour que son souvenir reste vivant parmi nous, la Société Florimontane a appelé l'un de ses fils à lui succéder dans ce poste d'archiviste qu'il a si dignement occupé pendant quarante ans.

Ainsi son nom continuera d'être inséparable de notre œuvre; il servira d'exemple aux jeunes et nous rappellera les sentiments de reconnaissance que nous devons au citoyen patriote et à l'obligeant érudit.

François Miquet.

Digitized by Google

LES PASQUIERS

ET LES

CHEVALIERS TIREURS D'ANNECY

Il y avait autrefois aux abords d'Annecy quatre places publiques appelées Pasquiers, de *pasquearia,* paquéages pour les bestiaux. Elles furent successivement sillonnées de plantations d'arbres et munies de sièges en pierre et en bois pour les familles bourgeoises d'Annecy.

Le pasquier Tiollière occupait un emplacement traversé aujourd'hui par la rue Royale, qui est moderne. On y arrivait du Puits-Saint-Jean par un passage étroit entre l'église de Saint-Jean du Temple et la maison Bastian (magasin Hermès et Terrier), passage appelé *rue des Ecoles,* parce que le collège primitif d'Annecy a été installé aux xve et xvie siècles dans cette maison, entre la charrière de Notre-Dame et le canal, et qu'on y entrait vers l'imprimerie actuelle Niérat.

Le nom de pasquier Thiollière lui venait des tuileries établies à l'extrémité ouest.

Le pasquier d'Ysernon était arrosé par le cours d'eau de ce nom (petite Isère) qui va se jeter dans le Thiou non loin de l'ancien établissement du Saint-Sépulcre. On y entrait par la porte Isernon (l'horloge), et plus tard, après l'agrandissement de la ville, par la porte du Saint-Sépulcre ou de Saint-Sixt.

Le pasquier du Tillet était situé aux Marquisats. Son nom lui venait des rangées de tilleuls qui le traversaient et par lesquelles on se dirigeait vers la *Fontaine d'Amour*. J'ai publié dans cette *Revue* plusieurs articles historiques sur ce quartier d'Annecy, soit

Digitized by Google

l'*Hôpital Morbeux,* la *Providence,* la *Maison de la Galerie,* les *Marquisats de Savoie et de Sales,* etc.

Le pasquier d'Arbigny, ou Mossières, ainsi appelé d'un carré de cette place donné par une dame de Mossières pour les ébats des enfants de la ville, presque en face du pont actuel. C'était le plus important de tous et le plus fréquenté. On peut voir encore dans le plan d'Annecy publié dans le *Theatrum Sabaudiæ,* et plus exactement dans le cadastre de 1730, la forme de cette place.

Le long du canal du Vassé depuis le carré Mossières ou le pont du Pâquier jusqu'à l'extrémité du théâtre, il y avait deux allées bordées de platanes. Trois autres allées aussi parallèles et bordées de platanes partaient du carré Mossières le long de la route des Salomons dans la longueur de 230 mètres. De cette extrémité trois autres allées bordées de platanes tendaient vers le dégorgement du lac dans le Vassé, au pont actuel du jardin. Enfin une allée sans arbres de la longueur de 140 mètres sur 12 de largeur, le long du canal du Vassé en face des écoles actuelles, était destinée aux exercices du tir.

Le bourg muré d'Annecy avait pour se défendre, en cas d'attaque, le corps armé des *Enfants d'Annecy,* commandé tour à tour par un des anciens officiers du corps. C'était là que l'exercice du tir avait pris naissance pour faciliter à tous les membres le moyen d'acquérir toute l'adresse possible au service de la patrie. Obligés d'adopter les armes nouvelles ensuite de l'invention de la poudre, les chevaliers tireurs avaient conservé le culte des souvenirs dans leurs fêtes annuelles, et ce devait être un spectacle curieux et intéressant que le maniement de l'arc et de l'arbalète pour conquérir le titre de roi. Le prince régnant n'en avait pas un pareil.

Réorganisés par patentes du 15 mai 1519 de Phi-

Digitized by Google

lippe de Savoie, comte de Genevois, les chevaliers tireurs jouissaient de plusieurs privilèges :

I. Ils étaient autorisés à tirer à l'oiseau les trois premiers dimanches de mai, le premier dimanche à l'arc, le second à l'arbalète, le troisième à l'arquebuse. Les résultats donnaient l'élection successive des trois rois du papegay, dont le règne durait une année.

II. Le but de l'Institution était non seulement de réunir dans un centre commun les sentiments de concorde, d'honneur et de loyauté, mais encore de pouvoir par l'exercice du tir être habile à secourir, *ès occasions,* le roi et son pays.

III. Les privilèges étaient grands. Outre une somme de 45 florins, que la ville accordait à chacun, les privilèges dont jouissait anciennement la compagnie étaient d'avoir en propriété : 1° le tirage avec toutes ses appartenances et dépendances ; 2° les arbres de la promenade près du tirage et même ceux existant au Sépulcre. Ensuite les rois du papegay étaient exempts de toute taille, impôts, péages, commun de vin, coppons, mailles, oboles sur la viande, et de tous autres taux qui existaient dans cette ville. Enfin les rois du tir obtenaient de la ville chacun une gratification de 100 livres en correspectif des papegais dont ils faisaient hommage à la ville. La plupart de ces privilèges ont reçu la sanction souveraine à forme des patentes royales du 15 mai 1519, 12 septembre 1520, 2 décembre 1555, 18 avril 1618, 5 juin 1641, et 7 décembre 1663.

La distribution des prix de concours se faisait à la place du Château d'Annecy, et était suivie d'un banquet splendide.

Le 16 juin 1680 un accord entre les chevaliers tireurs et les nobles syndics établit qu'on tirerait deux prix au jeu de l'arc, deux à celui de l'arquebuse liée et six à l'arquebuse rayée, et que ceux de l'arbalète seraient supprimés.

Digitized by Google

Les registres des délibérations du conseil de ville donnent les noms des villes de France et de Savoie qui étaient convoquées aux tirs d'Annecy. C'était Lyon, Grenoble, Voiron, Villefranche, Ance, Tournus, Mâcon, Châlon, Beaune, Verdun, Arnay-le-Duc, Autun, Dijon, Auxonne, Cluny, Montluel, Langes, Louon, Bourg, Pont-de-Vaulx, Pont-de-Velle, Montreveil, Gex, Nantua, Seyssel, Belley et Saint-Rambert.

Les villes de Savoie étaient Chambéry, Thonon, Evian, Moûtiers, Bonneville, Montmélian, Saint-Jean, Ayguebelle, Conflens, Yenne, Rumilly, Saint-Genix, La Roche, Thônes, Cluses, Sallanches, Flumet, Aix, Faverges, Ugine, Saint-Julien, Cruseilles.

On peut voir également dans ces registres les concours étrangers dans lesquels les chevaliers tireurs d'Annecy ont obtenu des prix, l'accueil qu'ils recevaient des autres compagnies, les bonnes relations de voisinage qu'entretenaient ces visites réciproques et la noble émulation que cette institution produisait dans la jeunesse d'Annecy. Et les bons conseillers de la ville ne dédaignaient pas d'accorder des subsides lorsque les dépenses de voyage avaient dépassé les avoirs de la compagnie, qui avait honoré son pays à l'étranger.

C.-A. Ducis.

Digitized by Google

L'ABBAYE DE FILLY

En traversant de Douvaine à Thonon la plaine ravissante du bas Chablais, le voyageur contemple, sur sa droite, étalés au pied du coteau de Ballaison, de charmants villages au nom antique, harmonieux : Chilly, Le Bourg, Massongy, Prailles et ses carrières, Marignens avec sa tour, enfin Sciez avec son clocher roman et son église neuve. A sa gauche, entre la route et les bois de chênes, apparaissent, à demi-cachés dans les arbres, Bachelard, Conches, Sous-Etraz et, plus loin, aux abords de la baie de Coudrée, *Filly*.

Filly, petite bourgade arrosée par un ruisseau dit le *Nant,* était jadis plus célèbre que de nos jours. Il possédait en effet dans son voisinage une abbaye antique de chanoines de Saint-Augustin. Mais les Bernois vinrent et chassèrent les religieux ; sous l'action du temps et des hommes, les bâtiments peu à peu s'écroulèrent; aujourd'hui, le gazon en recouvre la place; une muraille, destinée à soutenir la terre le long de l'eau du *vion,* rappelle seule que là s'élevaient autrefois de grands et beaux édifices.

Les parchemins, qui contenaient l'histoire du couvent, ont subi le même sort que les pierres ; ils ont été dispersés aux quatre vents du ciel. Après de longues recherches, la Société d'histoire et d'archéologie de Genève a retrouvé une dizaine de chartes qu'elle a publiées dans ses *Mémoires*. Quelques chercheurs heureux se préparent, dit-on, à nous en exhiber d'autres.

En attendant l'apparition de leurs travaux, nous allons publier nous-même, tout en les faisant précéder d'une brève notice historique, cinq chartes fort anciennes et des renseignements inédits que nous avons

Digitized by Google

eu la bonne fortune de rencontrer. Nous faciliterons ainsi leur tâche aux futurs historiens du couvent.

*
* *

I. — Premiers propriétaires de Filly.

Au moyen âge, le territoire de Filly et la plupart des villages qui l'entourent : Excenevex, Coudrée, Massongy, Bons, Machilly, appartenaient à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, soit Saint-Maurice en Valais. Cette illustre abbaye, une des plus anciennes de l'Occident, les avait selon toute probabilité reçus de son fondateur ou mieux restaurateur, le célèbre Sigismond, roi de Bourgogne (515-517).

Quoi qu'il en soit, vers l'an 1026, Burchard, abbé de Saint-Maurice, du consentement de son frère Rodolphe III, dernier roi de la Bourgogne transjurane, et son cousin Burchard, prévôt du même monastère, cèdent au diacre Tibold, chanoine de Saint-Maurice, ainsi qu'à ses trois fils, Durandus, Harmannus et Stevillus, diverses terres dans le vieux Chablais, entre autres Evionnaz, Ollon, et dans le Chablais actuel la manse de Filly près de Sciez : « *Mansum unum in comitatu genevense, in fisco quod dicitur Siciaco, in villa que vocatur Fillez* [1]. » Tibold, pour témoigner sa reconnaissance, fit don à l'abbaye d'un manuscrit contenant les Actes des Saints.

II. — Fondation du monastère.

Les nouveaux propriétaires de Filly ne tardèrent pas beaucoup d'y appeler des moines, chargés de défricher le cœur et l'intelligence des colons non moins que les

1. *Hist. patr. mon.*, chart. I, n° 288. *Fiscus* signifie domaine. Une manse était une certaine étendue de terrain cultivé où le colon avait sa demeure. Ce mot a quelquefois le sens de *villa* soit hameau, village.

Digitized by Google

terres. Ils choisirent dans ce but des religieux de Saint-Maurice ou peut-être du Grand-Saint-Bernard [1]. Dans l'un et l'autre de ces couvents, vivaient en commun des clercs qualifiés de *chanoines*. Les chanoines, placés à Saint-Maurice dès l'an 816, avaient d'abord suivi la règle de saint Chrodegand, évêque de Metz, tirée principalement des œuvres de saint Benoît; mais ils venaient d'être réformés par les papes Nicolas II (1059) et Alexandre II (1063) qui leur enjoignirent de reprendre l'usage, alors abandonné, de vivre ensemble et de mettre en commun ce qu'ils recevraient de l'Eglise. C'était les ramener au genre de vie imposé à ses clercs par le grand évêque d'Hippone. Aussi puisèrent-ils leur règle dans sa lettre 109e adressée à des religieuses et prirent-ils le nom de *chanoines réguliers de Saint-Augustin* [2].

Cette règle, relativement bénigne, ne comportait pas les austérités que pratiquaient, vers le même temps, avec leurs compagnons, saint Bruno dans le désert de la Grande-Chartreuse ou Robert de Molesmes à Cîteaux. Elle était toute fondée sur la réforme du cœur. Chanter les louanges du Très-Haut et méditer ses oracles : être humble, chaste; pratiquer la pauvreté et la sobriété pour soi, la charité et l'hospitalité envers les autres, l'obéissance envers son évêque et ses supérieurs : tel en est le résumé.

Sur la fin du XIe siècle, un essaim de chanoines réguliers vint donc à Filly. A 800 mètres au nord-ouest de la *villa*, sur la lisière d'une forêt de chênes, coule un ruisseau assez abondant nommé le *Vion*, qui descend de la colline de Boisy, sépare Filly d'Excenevex et va se jeter dans le lac entre ce dernier village

1. Un monastère de chanoines réguliers venait d'être établi sur le Montjoux par S. Bernard de Menthon (v. 1050).

2. Innocent II, au concile de Latran (1139), ordonna que tous les chanoines réguliers se soumettraient à cette règle. (Voir Hélyot, *Dict. des Ordres monastiques*, article *Chanoines réguliers*.)

Digitized by Google

et Coudrée. C'est sur le bord de ce ruisseau que nos chanoines établirent leur séjour. Ils défrichèrent une parcelle de bois et y élevèrent un monastère. Entourés de bois de toutes parts, excepté du côté de Filly, ils ne seront là troublés dans leurs pieuses méditations que par le murmure du Vion ou par le chant des oiseaux.

Les chanoines devaient être au nombre de huit, chiffre qui fut parfois dépassé. On distinguait parmi eux : le *prieur,* — au-dessus duquel il y eut bientôt un abbé, — le sacristain et l'économe; un autre avait la charge de la bibliothèque ; un autre, celle du vestiaire.

La première mention que nous ayons trouvée du nouveau monastère est de 1138. Cette année-là, Anselme, prieur de Filly, est présent à la donation faite au prieuré de Bellevaux en Chablais par Gérold de Langin[1]. Le même prieur assiste encore, seize ans plus tard, à un arrangement passé, à Lausanne, entre les chanoines du Grand-Saint-Bernard et leurs frères de Meillerie[2].

III. — Genre de vie et costume.

Pour habillement, les chanoines portaient en tout temps et en tous lieux une aube blanche qui descendait jusqu'aux talons ; sur les épaules, un mantelet ou *aumusse,* et par dessus une chape noire, fendue par devant de haut en bas, à laquelle était attaché un capuce dont ils se couvraient la tête[3].

D'après la règle donnée par le Bienheureux Ponce de Faucigny à leurs frères d'Abondance et le règlement de 1443, voici quelle devait être, à peu de chose près, la vie quotidienne de nos religieux :

1. Voir *Acad. Sav.*, série 2, t. II, p. 300, où l'on a toutefois imprimé par erreur *Fillinci* pour Filliaci.
2. *M. D. Gen.*, II, doc. XIII.
3. *Dict. des Ordres monastiques*, article *Chanoines réguliers.*

Digitized by Google

Levés à 3 heures en été, à 4 heures en hiver, ils commençaient la journée par la récitation de matines et la méditation, après laquelle chacun d'eux offrait en son particulier le sacrifice de la messe. Venaient ensuite le déjeuner, la récitation de Prime, suivie de la lecture du martyrologe et de quelques articles de la règle, puis celle de Tierce, à la fin de laquelle on célébrait la messe conventuelle. Le reste de la matinée était consacré partie à la prière, partie aux travaux manuels et partie à l'étude, surtout à l'étude de la science religieuse et du chant. A midi, nos chanoines prenaient ensemble un frugal repas en écoutant attentivement la lecture de la vie des saints ou d'autres sujets pieux. Ils faisaient ensuite une promenade en commun, tenaient une conférence où l'on disait la coulpe, vaquaient à des travaux manuels quand le temps et la saison le permettaient, récitaient Vêpres et Complies, prenaient une légère collation et s'en allaient ensuite dans un dortoir commun goûter le repos du juste.

IV. — Revenus et charges.

Les exemples de sobriété, de régularité et d'activité donnés par les religieux de Filly excitèrent l'admiration des nobles et des serfs du bas Chablais ; les uns vinrent frapper à la porte du monastère en demandant humblement d'être admis à partager la vie des moines ; d'autres y apportèrent de généreuses offrandes. Nous allons citer les noms des rares donateurs qui ont échappé à l'oubli :

L'an 1155, Guy d'Allinge, du consentement de son épouse Agathe, donne à dom Anselme, prieur de Filly, et à ses chanoines [1] son fief de Sciez (Seurt?), tel que

1. Archives de l'évêché d'Annecy, vidimus de 1470. (Voir le doc. n° 1.) Ce Guy devait être le fils de N° Pierre, gouverneur des Allinges. Les d'Allinge sont, avec les de Blonay, la plus ancienne et la plus illustre famille du Chablais. (Voir l'*Armorial et Nobiliaire* de M. Am. de Foras.)

Digitized by Google

le possédait auparavant Giraud de Massongy. Dans ce fief, qui s'étendait entre la terre de Filly, le lac, le Foron et le Vion, se trouvaient compris le bois voisin du monastère et celui que Martin Gallea tenait du couvent. En retour, dom Anselme fit présent au généreux bienfaiteur de la somme de 40 sols et d'un cheval estimé 4 livres soit environ 480 francs de notre monnaie, et paya 13 sols tant à Giraud de Margencel qu'à ses frères pour avoir laudé cette donation. Parmi les nombreux témoins de cette charte figurent Dalmace de Ravorée et Pierre de Sciez [1].

Un siècle plus tard (janvier 1245), Jean, comte de Bourgogne et de Salins, leur donne six charges de sel à prendre, chaque année, dans son puits de Salins [2]. Guillaume, seigneur de Prangins, leur laisse, en réparation des dommages que lui ou ses ancêtres ont pu leur causer (26 mai 1256), sa terre appelée *la Comba*, au territoire de Ver, près de Rolle [3]. Pierre d'Yvoire, chevalier, du consentement de Pierrette, son épouse, leur donne (25 mai 1264) tous ses droits sur le bois de Feseley, le petit bois de Verney et sur la dîme des novales d'Yvoire, le tout du fief d'Anselme de Compeys 4. Agnès de Faucigny (3 mai 1262) leur lègue la somme de 60 florins ou sols [5]; son époux, Pierre de Savoie,

1. La famille de *Ravorée* ou Rovorée, éteinte depuis deux siècles, était alors nombreuse et puissante. Elle avait tiré son nom du manoir de Ravorée, qui s'élevait à l'extrémité de la pointe d'Yvoire et qui fut pris par le comte de Savoie en 1307. Elle avait de vastes propriétés dans les vallées d'Aulps et de Lullin, à Fessy, à Yvoire dont elle posséda même le château. — La famille de Sciez, feudataire des Ravorée, était possessionnée dans la vallée du Biot. N° Olivier de Sciez eut d'Alexie (veuve en 1238-40) : Henri et Anselme. Deux des fils d'Henri, savoir Henri et Pierre, furent religieux d'Aulps. Anselme eut d'Alisie de Ravorée une fille, Isabelle, mariée plusieurs fois. Le 30 août 1271, le comte Amédée VI céda à N° J. de Champaud, bourgeois d'Evian, tous ses droits, hommes, etc. procédés d'Isabelle de Sciez. (Inv. cité, *passim*).

2. *Mem. D. Gen.*, XIV, n° 35.

3. Reg. gen., n°° 877 *bis* et 1026 *bis*.

4. Note de M. Am. de Foras. Feseley se trouve près de Rolle.

5. Saint-Genis, *Hist. de Savoie*, III, 443, n'ose décider s'il s'agit de florins ou de sols. Le florin valait alors près de 25 francs de notre monnaie, suivant Blavignac.

Digitized by Google

dit le *Petit-Charlemagne* (7 mai 1268), celle de 30 livres [1] ; Jacques d'Allinge, chevalier, leur lègue peu après le revenu de 4 setiers de vin à prendre sur sa vigne de Robateys, près de Lausenette [2] ; et Sibille de Baugé, première femme du comte Amédée V, la somme de 30 livres viennoises (13 mai 1294 [3]. Enfin, Guillaume de Virieu, prêtre, fils de feu noble G. de Virieu, damoiseau (5 mai 1283), pour fonder son anniversaire dans le couvent de Filly, leur lègue le cens annuel de 20 sols de Genève, environ 50 francs de notre monnaie, qu'il assigne sur les abergements que tiennent de lui Amédée de Vaud et Jean Bonda 4, et Pierre d'Allinge, celui de 15 sols, à la même intention.

Des bienfaiteurs, dont le nom demeure inconnu, y ajoutèrent d'autres revenus et d'autres terres, en sorte que l'abbaye de Filly se trouva posséder, à la fin, le droit de patronage sur les églises de Sciez-Chavannex, d'Excenevex, d'Yvoire-Nernier, de Perrignier et de Burdignin, ainsi que le droit de dîme dans ces mêmes paroisses (pour les cinq sixièmes à Perrignier), celui de pêche dans le lac, le mercredi et le jeudi de chaque semaine [5] ; 200 journaux tant bois que broussailles sur Excenevex ; des terres et des cens dans les communes d'Allinges, Anthy, Armoy-Lyaud, Ballaison, Brenthonne, Douvaine, Fessy, Margencel, Massongy, Messery, Orcier, Thonon, etc. ; des terres et des moulins à Lully, sous le château de la Rochette ; à Draillens, le domaine de Châtillonnet, qui contenait 50 seytorées de prés, bois ou *pasquis* [6] ; à Vacheresse, une partie de la montagne de Darbon. Enfin, dans les premières années du XIVe siècle, elle possédait au-delà

1. Guichenon, *Savoie*, III, p. 77.
2. *M. D. G.*, XIV, n° 210. Lausenette est situé entre Allinge et Margencel.
3. Guichenon, III, 151.
4. *M. D. G.*, XIV, n° 183.
5. Arch. de la cure de Draillens.
6. Reconnaissance du 15 juin 1428 et 9 janvier 1501. (V. Somm. des fiefs aux Archives départ.)

Digitized by Google

de l'Arve, sur le territoire de Lancy, le prieuré de Saint-Georges, dont les dépendances comprenaient 160 poses de bois, 80 poses de terre arable, une de vigne avec 15 seytorées de pré et dont les censes rendaient, année moyenne, en nature : 8 octanes soit coupes de froment, 1 d'avoine et 8 chapons, et en argent : 16 sols, 6 deniers [1]. Une évaluation officielle, faite vers le milieu du XIVe siècle, porte le revenu total de l'abbaye et du prieuré réunis à 200 livres [2], soit à 6,500 francs environ de notre monnaie.

A côté de ces avantages il y avait des charges. L'abbaye devait entretenir de vastes bâtiments, six chanoines, nombre de domestiques et d'ouvriers ; il lui fallait tenir en bon état les églises dont elle avait le patronage, celles au moins dont elle percevait les dîmes, meubler leur sacristie, pourvoir en un mot à tous les frais du culte. Une bonne partie de ses terres ou rentes lui avaient été cédées à titre onéreux, à charge d'acquitter des messes, de célébrer de coûteux anniversaires pour le repos de l'âme des bienfaiteurs, de donner un repas, etc., etc. Elle faisait l'aumône à tous passants et distribuait, chaque année, 25 muids, c'est-à-dire au moins 300 coupes de blé aux pauvres de Filly et des paroisses voisines : Massongy, Messery, Nernier, Yvoire, Excenevex, Sciez et Chavanex [3]. Elle devait fournir, de temps à autre, au comte de Savoie d'importants subsides, payer annuellement à l'évêque de Genève une taxe équivalente à 400 francs environ de notre monnaie ; et à la Chambre Apostolique, le demi-décime soit la vingtième partie de son revenu total [4].

1. *M. D. G.*, IX.
2. *Acad. Sal.*, t. III.
3. Arch. dép.
4. La somme payée à l'évêque, vers 1310, était de 200 sols, dont la moitié était due pour l'abbaye, et l'autre pour les paroisses annexées : celle payée à la Chambre Apostolique n'était pas inférieure.

Digitized by Google

A ces dépenses ordinaires, il faut ajouter les pertes causées par les intempéries, la grêle, la gelée ; par la guerre.

De la mort de Pierre *le Petit-Charlemagne* (1268) jusqu'au traité de Lyon du 7 mai 1334, c'est-à-dire pendant trois quarts de siècle, le bas Chablais, théâtre de la lutte entre les comtes de Savoie et les Dauphins, fut dévasté, chaque année, par les armées belligérantes.

Enfin, il fallait, de temps à autre, comme nous le verrons plus loin, soutenir des procès contre les tenanciers récalcitrants ou contre les seigneurs du voisinage.

V. — Conflits de juridiction spirituelle.

Ce n'est, du reste, pas avec les seigneurs laïques seuls que des conflits surgissaient.

Les chanoines de Montjoux, auxquels la piété de nos évêques ou de nos princes avait concédé, dans le Chablais, de nombreux bénéfices, tels que les églises de Vigny, de Brenthonne et de Meillerie, élevaient encore des prétentions sur celles de Thollon, de Marin, de Lugrin, que réclamait l'évêque du diocèse, Nantelme, et même sur celle de Filly, dont ils avaient peut-être fourni les premiers chanoines. Après de longues contestations, on choisit des arbitres (1191). Les évêques de Maurienne, d'Aoste et de Sion, réunis à Thonon aux abbés de Saint-Maurice et d'Abondance, décidèrent que les églises de Thollon, de Marin et de Meillerie seraient tenues par les chanoines de Montjoux, moyennant une redevance annuelle ; mais que le chapitre de Genève aurait l'église de Lugrin, et que l'abbaye de Filly dépendrait de l'évêque : « *Abbacia de Filly cum omnibus pertinenciis suis Gebennensis episcopi erit in pace in perpetuum* [1]. »

1. *M. D. G.*, II, doc. xx.

Digitized by Google

Pour des raisons qui nous sont inconnues, Aymon de Grandson, successeur de Nantelme sur le siège épiscopal de Genève, usant de l'autorité dont il jouissait dans notre abbaye, résolut de substituer aux chanoines réguliers des religieux d'un autre Ordre. Il essaya d'y introduire des *moines noirs « quosdam monachos nigros »*, c'est-à-dire des Bénédictins ; mais les chanoines de Genève, qui possédaient eux aussi quelques droits sur notre couvent, en chassèrent les nouveaux venus [1]. Ce que voyant, l'évêque, par acte du 7 novembre 1223, céda tous ses droits sur Filly à l'abbaye d'Aulps.

Cette dernière abbaye, fondée dans les premières années du XIIe siècle, était alors riche et puissante. Elle avait de vastes propriétés dans le Chablais, et possédait même, depuis quelque temps, les dîmes de Filly, dont les nobles frères Humbert et Jacques de Rovorée lui avaient fait donation [2]. Mais elle appartenait à l'Ordre cistercien.

Peu soucieux probablement d'échanger leur règle si douce contre une autre fort sévère, les moines de Filly ne se prêtèrent point à cette substitution. Le 2 juin de l'année suivante (1224), s'étant réunis capitulairement sous la présidence du prieur, Boson, ils déclarent se soumettre entièrement, eux et leur église, à l'abbaye bénédictine d'Ainay, en réservant toutefois les droits de l'évêque et du chapitre et en stipulant que si l'un des chanoines voulait garder l'habit canonial, on lui servirait une pension viagère [3].

Ces divers projets d'union n'aboutirent pas; les cha-

1. SPON, II, p. 401 et suiv.

2. *Inventaire inédit de l'Abbaye d'Aulps*, n°s 823 et 824. Nous avons la bonne fortune de posséder une copie intégrale de ce vaste et richissime recueil, dont nous avons déjà remis de nombreux extraits à nos confrères, notamment ceux relatifs à l'abbaye d'Abondance ; et, pour la facilité des recherches, nous avons numéroté les actes : c'est à ces numéros que nous renvoyons. La donation des dîmes de Filly doit être de l'an 1200 environ.

3. *M. D. G.*, XIV, n° 27.

Digitized by Google

noines de Filly continuèrent de suivre la règle de Saint Augustin. Nous en avons la preuve dans l'acte suivant.

Le chapitre de Genève, s'appuyant sur des titres authentiques, affirmait avoir le droit de visiter les religieux de Filly, de les corriger au besoin, d'exiger d'eux fidélité et obéissance, enfin d'intervenir dans leurs élections : ce que ceux-ci niaient. Après bien des disputes, les deux parties remirent la décision du litige à l'archevêque de Vienne. Ce dernier, non sans avoir pris conseil de l'évêque de Genève et de plusieurs personnages, décida qu'en cas de vacance, le couvent de Filly devrait, huit jours à l'avance, notifier par écrit au chapitre le moment fixé pour l'élection de l'abbé et désigner dans le chapitre de Genève deux chanoines qui concourront à l'élection et y auront quatre voix. Mais ceux-ci seront tenus de porter leurs suffrages sur un religieux de Filly, s'il s'en trouve de capable; à défaut, sur un *religieux de l'Ordre de Saint-Augustin*. De leur côté, les chanoines de Filly, *qui sont de cet Ordre,* ne pourront changer de règle sans le consentement du chapitre de Genève (1er septembre 1258) [1].

VI. — Succession des abbés.

Vullierme soit Guillaume Ier (1233-1251).

Vullierme, le premier abbé de Filly dont le nom soit connu, scelle de son sceau diverses chartes en faveur de l'abbaye d'Aulps, dans les années 1233 [2], 1238, 1242, 1243, 1244, 1245 et 1251 [3]. En 1237, il appose également son sceau à une vente faite en faveur de l'abbaye d'Abondance par Béatrix de Greysier,

1. *M. D. G.*, XIV, n° 60.
2. Tavernier, *Les Gets*, dans *Acad. Sal.*, IX, p. 229.
3. *Invent. inédit*, n°s 178, 345, 406, 431, 492, 556, 706, 861, 899 et 905. Dans le troisième numéro que nous venons de citer, l'*Inventaire* signale un vidimus fait par l'abbé Vullierme, en 1201 : cette date est erronée, puisqu'on y vise une donation de 1233 et qu'on y voit intervenir l'évêque Aimon de Grandson, lequel monta sur le siège épiscopal en 1215. Nous proposons de lire : 1251.

Digitized by Google

veuve d'Henri Ier d'Allinge [1]. L'année suivante, agissant en qualité de délégué du Saint-Siège, il condamne noble Anselme de Lugrin à céder à l'abbaye d'Aulps la contamine de la Genevrez sous Amphion ainsi qu'une vigne à Vongy ; et Pierre Veluz, d'Allinge, à lui remettre la dîme qu'elle avait à Lully [2]. En mai 1242, il prononce une sentence arbitrale entre la même abbaye et les nobles frères de Ballaison [3].

Henri (1258-1260).

L'Inventaire d'Aulps nous mentionne un Henri, abbé de Filly, qui, en avril 1260, apposa son scel à une donation faite par Pierre de Boëge (n° 1787). — C'est sans doute lui qui acheta de noble Jean de Rovorée l'abergement de *Marignens,* paroisse de Sciez. La vente fut faite pour le prix de 160 livres gen. dont Jean de Rovorée passa quittance le 31 mars 1258 [4].

Guillaume II (1261-1268).

Du temps de l'abbé Henri, certaines difficultés s'étaient élevées, à l'occasion des dîmes, entre l'abbaye de Filly, qui possédait la cure de Sciez et la chapelle de Chavanex, d'une part, et le curé de Margencel d'autre part. On finit par s'en remettre à l'arbitrage du chapitre de Genève. Celui-ci, après mûre délibération, assigna pour limites aux deux paroisses : le gué de Bez, la fontaine de Pullie, le chêne de Pullie soit de Jouvernay et le chemin reliant Reynier à Essert par la Gotalla, entre Vuxi et Minua jusqu'à Wes — le territoire de Vuxi étant attribué à Chavanay — et décida que l'église de Margencel percevrait la dîme sur dix poses de terre qui lui seraient assignées à Chavanie ou ailleurs (27 août 1261) [5].

1. Besson, *Mémoires*, p. 98.
2. *Inventaire* cité, nos 860 et 918.
3. *Ibid.*, n° 801.
4. *M. D. G.*, XV, n° 16. Il s'agit de la Tour de Marignens.
5. *M. D. G.*, XIV, n° 67. Un crêt qui domine la rive gauche du Foron, s'appelle Chavagny, mais il s'agit peut-être ici du territoire de Chavannes.

Digitized by Google

L'abbé de Filly, qui intervint dans cet acte, n'y est pas nommé. Mais ce doit être l'abbé Guillaume que nous voyons assister, le 17 octobre 1262, au testament d'Agnès de Faucigny [1]. Par acte du 4 février 1267, ce même Guillaume, de concert avec les prieurs du Reposoir et de Pômiers, termine un différend entre la chartreuse d'Oujon et les habitants de Begnin, au pays de Vaud [2]. Enfin, le 16 mars de l'année suivante, lui et son couvent sont mis en possession de la terre aplée la Comba, que Guillaume de Prangins leur avait léguée [3].

Pierre (1268-1278).

Pierre, abbé de Filly, délivre en août 1268, le vidimus d'une donation de terres au Biot faite en faveur de l'abbaye d'Aulps [4]. Le 21 mai 1271, il passe avec Guy de Bursinel, au sujet de biens délaissés par Jean dit le Saiz, clerc, une transaction d'après laquelle ces biens, situés à Bursinel (Vaud), appartiendront au couvent de Filly, moyennant la somme de 40 sols gen. [5]. En 1275, Pierre est témoin d'une donation faite à la même abbaye d'Aulps par Jean Sachiz, de Féterne. L'année suivante (mars 1276), conjointement avec les abbés de Saint-Maurice et d'Abondance, il scelle le vidimus de la vente que Pierre de Savoie avait faite à l'abbaye d'Aulps, l'an 1266, de la juridiction sur les hommes d'Essert-Romand, de la Côte-d'Arbroz, des Gets, de Mégevette, de Poche et de Saxel. Enfin, le 13 janvier 1278, il est encore présent à une autre donation en faveur de la même par Aimé, damoiseau de Lully [6].

1. Guichenon, *Savoie*, III, p. 79.
2. Reg. gen., n° 1010.
3. Ibid., n° 1026 *bis*.
4. *Invent. inédit*, n°s 187.
5. Reg. gen., n° 1071 *bis*.
6. *Invent. inédit*, n°s 407, 464 et 866.

Digitized by Google

Jean Guichard (1280-1283).

Est témoin de donations faites à l'abbaye d'Aulps, le 5 décembre 1280, les 14 janvier 1282 et 14 mars 1283 [1].

Guillaume III Malassena dit Martin (1289-1297).

En 1289, l'abbé de Filly, Guillaume, et l'abbé de Sixt, Humbert, scellent un vidimus des donations faites à l'abbaye d'Aulps par les comtes Humbert et Thomas de Savoie [2]. Le 1er février de cette même année, Guillaume termina les difficultés qu'Alard d'Allinge, damoiseau, suscitait à l'abbaye de Filly pour le payement des 4 setiers de vin qu'avaient légués à celle-ci son père, Jacques d'Allinge, et consorts. Par cet acte, stipulé aux Allinges (Jacques de Vandœuvre, notaire), en présence du curé du lieu et de Reymond, abbé d'Abondance, Alard promet d'exécuter fidèlement la volonté paternelle [3].

Le 25 juin 1290, Jean Ruphus de Sciez, — l'un des membres, je pense, de la famille noble de Sciez — reconnaît devoir hommage et fidélité à l'église Sainte-Marie de Filly, dont Martin est abbé. Cet hommage devra, après la mort du dit Jean, être prêté par son fils aîné; et le droit de mutation, à chaque nouvel hommage, sera de 3 sous genevois. Le même confesse tenir en fief de la dite église de Filly une pose de terre située devant sa maison, pour laquelle pose il paye 5 sous de cens à Rodolphe de Chissé. Parmi les témoins de cette reconnaissance, se trouvent deux chanoines de Filly, savoir Guillaume de Concise et Thomas de Féterne; Falcon de Sciez, métral et P. Ruschon, de Massongy [4].

Quelques années plus tard, le même abbé soutint un

1. *Invent. inédit*, nos 193, 440 et 499.
2. *Ibid.*, n° 405. On trouve, au n° 96, un vidimus du même acte signé par les mêmes abbés, en 1315. Il doit y avoir double emploi.
3. *M. D. G.*, XIV, n° 210.
4. *Ibid.*, n° 220.

Digitized by Google

long procès contre la famille d'Allinge. Béatrix de Greysier, veuve d'Henri Ier d'Allinge, ayant, en échange de certains biens situés plus à l'est, obtenu de l'abbaye de Saint-Maurice la forêt de *Coudrée,* avec le manoir adjacent, alors appelé de Forons (29 novembre 1245), Béatrix, dis-je, était venue s'y établir avec ses enfants Guillaume et Hugues. Le voisinage des deux maisons, l'enchevêtrement des fiefs devaient amener des conflits.

En 1295 et 1296, l'abbé Martin porte plainte, pardevant le juge du Chablais, Pierre Bailly d'abord, puis Gédéon d'Aiguebelle, contre Guillaume d'Allinge. Ce dernier, selon lui, occupait indûment le bois du Verneis de Mare, une autre pièce de terre au-dessous de la route de Thonon sur laquelle s'élevaient deux moulins et une troisième pièce située sous Bonatreyt, à côté des prés de Bonatreyt et d'un noyer appelé Coudrée. Enfin, Pierre, enfant défunt de Guillaume, suivi de quelques compagnons (A. Mermet de Messery, clerc, Reymond de Sciez, Vulliquin Mareschal, les enfants de Nicollet de Gissie soit Jussy, etc.), avait un jour attaqué la grange du Sablon [1], qui appartenait au monastère, mis le feu aux portes et commis des dégâts pour la valeur de 10 livres genevoises. Gédéon d'Aiguebelle, par sentence du 30 janvier 1297, condamne le seigneur de Coudrée à restituer les deux champs avec les fruits perçus pendant les trois dernières années, et remet à plus tard, à la demande du comte de Savoie, le jugement des autres griefs [2].

(A suivre.) J.-F. Gonthier.

---

1. Cette grange se trouve entre le village et l'abbaye de Filly.
2. Archives départementales.

Digitized by Google

LES FONDEURS DE CLOCHES AUBRY

Dans la séance du 7 octobre 1891, j'ai signalé la cloche de N.-D. de Pitié d'Annecy, fondue en 1644 par Christophle Aubry, et j'ai donné quelques développements, page 254 de la *Revue savoisienne,* en ajoutant la cloche des Allues, par Nicole Aubry en 1671. J'ignorais absolument leur origine. Or, le *Bulletin archéologique,* publié par le Ministère de l'Instruction publique, année 1892, n° 1, publie un article sur *les anciens fondeurs de cloches,* par M. Joseph Berthélé, où on lit :

Page 26. — Nicolas Aubry, 1684, fondeur d'une cloche de Saint-Maurice (Creuse), de 470 kilog. — 1686, le même et le Boucheron, cloche de Maison-Feyne, de 172 kil.

Page 28. — Pierre Aubry, 1730, fondeur d'une cloche de Vendeuvre (Vienne), de 155 kilog.

Page 34. — 1779, Charles Aubry et Antoine Peltier, fondeurs d'une cloche de Petasse (Vendée), et 1783 une de Montreuil-sur-Mer (Vendée). — 1787, Charles et Pierre Aubry, cloche de Vix (Vendée).

Les deux médaillons qui accompagnent le mémoire sont semblables à ceux que j'ai décrits dans la *Revue savoisienne.* Où était l'atelier de la famille Aubry ? Etaient-ils des artistes ambulants ? Il est remarquable qu'on les trouve dans la zone médiale de la France des Alpes à l'Océan, Savoie et Vendée.

C.-A. Ducis.

Digitized by Google

LES

SAVOYARDS AU XIXe SIÈCLE

LES ÉVÊQUES *(suite)*.

Depuis la publication de mon article sur les évêques (voir pages 27 à 36), divers renseignements me sont parvenus.

Mgr Gros a été nommé chanoine de Saint-Denis le 21 octobre 1875.

Mgr Jourdain est mort au siège d'Aoste le 2 juin 1859.

Mgr Riccaz est décédé le 8 septembre 1892.

C'est le 19 novembre 1836 qu'est mort Mgr Rochaix.

Mgr Turinaz (Jean-François-Marcelin), chanoine de Saint-Denis, est mort en 1869.

Mgr Verjus est né à Aleggio (Italie) d'un père originaire de Nâves : la lettre *j* n'étant pas usitée en Italie, on en a enregistré le prélat sous le nom de *Verius*.

L'abbé Cessens (Pierre-François), né le 22 janvier 1807 à Lornay, n'a pas été vicaire apostolique des Antilles, comme l'indique à tort M. Croisollet.

En revanche, les deux évêques dont les noms suivent ont été omis.

COLLOMB Jean-Georges.

Né à Granier (Savoie) le 30 avril 1816 ; docteur *in utroque* de l'Université de Turin ; académicien de Superga en 1840 ; Sulpicien, puis professeur de théologie dogmatique au Grand-Séminaire de Moûtiers de 1841 à 1844 ; entré chez les missionnaires Maristes de Lyon en 1844 ; parti peu après pour l'Océanie ; évêque d'Antiphelles *in partibus* et vicaire apostolique de la Mila-

Digitized by Google

nésie et de la Micronésie en 1847; mort le 16 juillet 1848, dans l'île de Rook, archipel d'Isabelle.

(Note de M. C.-A. Ducis.)

MAISTRE (DE) ANDRÉ-MARIE.

Né à Chambéry en 1757; frère de Joseph et Xavier de Maistre; chanoine de Superga; grand-vicaire du diocèse de Tarentaise en 1784; doué d'un grand talent oratoire, il prêcha plusieurs carêmes à Lyon, Grenoble et Bordeaux; nommé évêque d'Aoste en décembre 1817; préconisé dans le consistoire du 16 mars 1818; mort le 18 juillet de la même année, avant d'avoir été consacré.

(*Journal de Savoie* du 31 juillet 1818.)

LES OFFICIERS GÉNÉRAUX

Leur nombre est considérable : il dépasse la centaine. Aussi n'ai-je pu recueillir pour tous des renseignements complets; peut-être même ai-je commis de regrettables oublis. J'en fais mon *meâ culpâ*; mais ce n'a pas été chose facile que de reconstituer les cadres de ce brillant état-major.

En ce qui concerne les généraux du premier Empire, les beaux travaux de MM. Albrier, Jules Philippe et Folliet rendaient la tâche aisée : j'ai fait ma gerbe avec les épis cueillis dans le champ que ces chercheurs ont défriché et ensemencé. J'ai pu, grâce à eux, me borner à de simples mentions pour certains officiers dont les états de service ont été déjà publiés dans la *Revue savoisienne*.

Il n'en a pas été ainsi pour la plupart des autres. Quelques nobles, il est vrai, figurent dans ce qui a paru de l'*Armorial* de M. de Foras : j'ai fait à cet ou-

Digitized by Google

vrage, qui n'est pas dans le commerce et qui est peu répandu, l'emprunt de plusieurs dates. Mais, pour bon nombre de personnages, et non les moindres, les sources de renseignement font défaut. Si j'excepte quelques articles nécrologiques éparpillés dans les journaux, rien — à peu près — ne reste d'eux : tout au plus peut-on retrouver leurs noms dans les collections, d'ailleurs incomplètes, du *Calendario generale del Regno*.

Pourtant, il y a là de véritables *gloires de la Savoie*. A coup sûr, tous ces généraux n'étaient pas des foudres de guerre ; plusieurs même paraîtront modestes à côté de la pléiade impériale et de certains héros des combats pour l'indépendance italienne.

Mais, au ciel, il n'y a pas rien que des étoiles de première grandeur. Et, si quelques officiers durent à leur naissance au moins autant qu'à leur mérite les hautes situations qu'ils occupèrent, ils exercèrent sur la marche des affaires publiques une influence qu'on ne saurait nier. A ce titre, ils appartiennent à l'histoire. Tel médiocre soldat fut un diplomate heureux ; tel autre fut le conseiller écouté du monarque, et ce rôle, pour être honnêtement rempli, demandait quelquefois plus de courage qu'il n'en faut pour briller sur un champ de bataille. Il suffit d'avoir lu *La Jeunesse du roi Charles-Albert* pour en être convaincu. Dans ces postes divers, si l'on s'en rapporte au témoignage du marquis de Costa, « le Savoyard a rudement besogné, qu'il eût une vérité à dire ou un coup d'épée à recevoir ».

Il semble donc qu'on fait acte de justice en rendant au public ces noms que la génération nouvelle ne connaît pas même par ouï-dire.

J'ai naturellement réparti ma cohorte en quatre groupes, selon que les officiers dont il s'agit ont conquis le grade de général en France, dans les Etats sardes, en Italie (depuis 1860) ou dans d'autres pays.

Digitized by Google

Peut-être n'est-il pas superflu de donner quelques définitions.

Le *major* sarde ou italien correspond au *commandant* français ;

Le *major général,* au *général de brigade* ;

Le *lieutenant général,* au *général de division* ;

Le *général d'armée,* au *maréchal.*

Quand je n'ai pas trouvé de dates précises, je me suis contenté de rapporter, entre parenthèses, le millésime des années où les officiers figurent, avec le grade que je mentionne, au *Calendario.* S'il m'arrive de parler de *la Brigade,* sans autre désignation, c'est de la Brigade de Savoie qu'il s'agit. C'est ainsi que les Romains disaient *Urbs* en parlant de leur ville.

Dans le but d'éviter des redites fastidieuses, je me suis servi des signes conventionnels usités pour l'indication des décorations les plus connues ; on me pardonnera d'avoir négligé la plupart des autres : il faut savoir se borner.

1° Armée française.

BORSON Jean-François, G-O ✻ ✿ I.

Né à Chambéry le 9 août 1825 ; sous-lieutenant d'état-major le 11 janvier 1845, il était déjà capitaine en 1849 ; major le 28 janvier 1859, il fit la campagne en qualité de chef d'état-major de la 1re division ; quand vint l'annexion de 1860, il opta pour la France ; nommé, à l'âge de 34 ans, lieutenant-colonel d'état-major français, le 14 juin 1860, il fut chargé, en cette qualité, de diriger les opérations de la carte de France dans la Savoie et la Haute-Savoie en 1861 et 1862 ; chef d'état-major de la 5e division militaire ; nommé chef du 1er bureau de la 6e division au ministère de la guerre en 1869 ; puis chef d'état-major général du 13e corps d'armée ; a donné, à Paris, en

Digitized by Google

1868 et 1869, des cours publics auxquels assistaient un grand nombre d'officiers supérieurs; il fit la campagne de 1870 comme colonel d'état-major; devint ensuite chef d'état-major de la 22e division militaire, à Grenoble; général de brigade le 30 janvier 1876; général de division le 24 octobre 1885; passé au cadre de réserve le 9 août 1890. Attaché pendant longtemps au dépôt de la guerre, il s'est beaucoup occupé de travaux géodésiques; il est l'auteur d'une remarquable *Etude sur la Frontière du Sud-Est* et d'un travail fort apprécié sur le *Mont Iseran*; membre de l'Académie de Savoie; a été député au parlement sarde.

CHASTEL Pierre-Louis-Aimé, C ✻.

Né à Veigy-Foncenex le 29 avril 1774; général de division le 26 août 1812; décédé à Genève le 16 octobre 1826.

(Voir *Revue savoisienne*, 1861, page 85; 1876, page 28.)

COLLOMB d'ARCINE Jean-François-Emmanuel, C ✻.

Né à Arbusigny le 15 octobre 1784; entré dans l'armée française en 1803, il conquit les grades subalternes sur les champs de bataille de Wagram, la Moskowa, Leipsick, Pampelune, où il fut blessé quatre fois; lieutenant-colonel commandant le 3e régiment d'infanterie de la garde royale, en 1815; nommé le 14 avril 1819 au commandement de la légion de l'Allier; colonel du 6e de ligne, naturalisé français le 29 juillet 1821; maréchal de camp en 1828; commandait une brigade en Algérie, où il décida de la victoire au combat de Staouëli; démissionnaire en 1830; il est mort à Reignier le 26 novembre 1865.

CURIAL Philibert-Jean-Baptiste-Joseph, G-C ✻.

Né à Saint-Pierre d'Albigny, le 21 avril 1774; géné-

Digitized by Google

ral de division le 5 juin 1809; mort à Paris le 29 mai 1829.

(Voir *Revue savoisienne,* 1862, page 37; 1873, page 98.)

DECOUZ Pierre, C ❋.

Né à Annecy le 18 juillet 1775; général de division le 4 août 1813; blessé mortellement à Brienne le 25 janvier 1814, il mourut à Paris le 18 février suivant.

(Voir *Revue savoisienne,* 1862, page 25; 1878, page 28.)

DESCARS (de PÉRUSSE, duc) Amédée-Jean-François-Régis, G-O ❋.

Né à Chambéry en 1790; il passa sa jeunesse à l'étranger, rentra en France avec les Bourbons et fut nommé colonel en 1815; il se rendit ensuite en Espagne, d'où il revint avec le grade de maréchal de camp; en 1822, il succéda à son père, le général Descars, comme pair de France; l'année suivante, il retourna en Espagne avec l'armée expéditionnaire, et il prit part à la prise du Trocadéro; à son retour, il fut fait duc et lieutenant général; en 1830, il faisait partie de l'expédition d'Alger et commandait une division; ils se démit alors de ses fonctions, pour vivre dans la retraite; il est mort le 19 janvier 1868. (Larousse.)

DESSAIX Joseph-Marie, G-O ❋.

Né à Thonon le 24 septembre 1764; général de division le 9 juillet 1809; mort à Marclaz (Thonon) le 26 octobre 1834.

(Voir *Revue savoisienne,* 1861, page 62; 1873, page 98; 1874, page 4.)

DUMONT Joseph-Eugène, G-C ❋.

Né le 5 février 1823, à Saint-Jean de la Porte (Savoie); sorti de Saint-Cyr le 1er avril 1843, comme sous-lieutenant au 6e bataillon de chasseurs, il alla en Afri-

Digitized by Google

que, où il resta jusqu'en 1845; lieutenant en 1848 et capitaine en 1853, il fit la campagne de Crimée, durant laquelle il fut nommé chef de bataillon au 6e de ligne (1856); passé au 11e bataillon de chasseurs, il fit l'expédition de la Grande-Kabylie en 1857 et prit part à la guerre d'Italie en 1859; le 4 juin, à la tête de son bataillon, il enleva aux Autrichiens le village de Marcallo; le 24, à Solferino, il repoussa victorieusement plusieurs charges de la cavalerie autrichienne; six jours après, il fut nommé lieutenant-colonel au 8e de ligne; promu colonel du 42e en 1862, il retourna en Afrique, puis passa, le 15 janvier 1866, colonel au 1er régiment des voltigeurs de la garde; c'est en cette qualité qu'il fit partie de l'armée du Rhin et qu'il lutta glorieusement à Rezonville et à Amanvilliers; nommé général de brigade le 26 octobre 1870, il fut emmené prisonnier de guerre en Allemagne; à son retour, il commanda la 11e brigade du 6e corps; général de division le 15 mars 1877, il commanda en cette qualité la 3e division d'infanterie à Amiens; puis, appelé par décret du 20 mars 1879 au commandement du 18e corps à Bordeaux, il passa, le 18 mars 1885, à la tête du 3e corps, qu'il n'a quitté que par limite d'âge, le 5 février 1888; admis au cadre de réserve le 6 février 1888; 46 ans de services; 14 campagnes.

DUPAS Pierre-Louis, C ✻.

Né à Evian le 13 février 1761; général de division le 25 avril 1809; mort à Ripaille, près Thonon, le 6 mars 1823.

(Voir *Revue savoisienne*, 1862, page 65; 1875, page 67.)

FONCET de MONTAILLEUR (baron) Henri-Gabriel-Faustin-Joseph, O ✻.

Né le 15 février 1780, à Chambéry; officier en Autriche, puis en France, il gagna tous ses grades sur les

Digitized by Google

champs de bataille ; naturalisé français le 24 janvier 1816, il était à cette date maréchal de camp, officier supérieur des gardes de la porte de S. M. ; mort à Paris en 1851.

(ALBRIER, *Les Naturalisés de Savoie*, page 274.)

FORESTIER FRANÇOIS-LOUIS, O ✻.

Né à Aix-les-Bains le 3 mars 1776 ; général de brigade le 9 novembre 1813 ; mort des suites de blessures reçues à Brienne, le 29 janvier 1814.

(Voir *Revue savoisienne*, 1862, page 65 ; 1875, page 53.)

FORESTIER GASPARD-FRANÇOIS, C ✻.

Né à Aix-les-Bains le 14 mars 1767 ; général de brigade le 30 mai 1813 ; mort à Paris le 24 avril 1832.

(Voir *Revue savoisienne*, 1862, page 66 ; 1875, page 53.)

GAY LOUIS, O ✻.

Né le 23 août 1772, à Lyon, de parents originaires de Saint-Genix (Savoie) ; capitaine au 1er bataillon du Mont-Blanc le 5 avril 1793, fit toutes les campagnes avec ce bataillon jusqu'en 1801, dans le même grade, et fut nommé chef de bataillon en Egypte, le 12 prairial an IX ; major du 35e de ligne le 4 brumaire an XII, il servit en Hollande jusqu'en 1805 et en Italie de 1806 à 1809 ; colonel en 1809, il commanda d'abord le 14e de ligne, puis le 79e en Illyrie ; passé à l'armée d'Espagne, il y fit les guerres de 1811 à 1814 ; arrivé à l'armée de Lyon au moment de l'invasion, il fut nommé général de brigade le 26 février 1814 ; mort à Mâcon le 7 mars 1838.

(A. FOLLIET, *Les Volontaires de la Savoie*, page 197.)

GOYBET CHARLES-LOUIS, G-O ✻.

Né à Yenne (Savoie) le 3 décembre 1825 ; entré tout jeune à l'Académie militaire de Turin, il en sor-

Digitized by Google

tit, en 1847, sous-lieutenant dans Savoie cavalerie; avec son régiment, il fit les campagnes de Lombardie (1848-1849) et se distingua à la bataille de Volta; aide de camp du général Trotti, qui commandait à Chambéry, il obtint de son chef de l'accompagner en Crimée et combattit à la Tchernaïa (1855); capitaine dans les chevau-légers d'Aoste en 1859, il prit part aux fameux combats de Palestro et de San-Martino; peu après, il fut promu major dans un régiment de nouvelle création, Florence-cavalerie; ayant opté pour la France en 1860, il fut nommé chef d'escadron au 4e dragons; lieutenant-colonel au corps le 10 août 1868; nommé officier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille de Gravelotte; il combattit à Borny, Rezonville et Saint-Privat; colonel en 1871, commandant le 20e dragons, à Limoges; général de brigade à Lyon le 5 juin 1877; appelé ensuite au commandement de la 1re brigade de chasseurs, à Fontainebleau; inspecteur général du 2e arrondissement de cavalerie en 1887, le *Progrès militaire* enregistra ainsi cette nomination : « Le ministre de la guerre, juge suprême des qualités déployées dans le commandement, a reconnu celles du vieil officier de la brigade de Savoie qui s'est donné à la France avec son pays. La désignation du général Goybet pour l'inspection générale du 2e arrondissement est un acte de réparation auquel les officiers de cavalerie applaudiront de grand cœur. » Général de division le 5 novembre 1887; passé dans le cadre de réserve le 3 décembre 1890; 46 ans de services, 4 campagnes, une citation.

GUILLET Pierre, C ✻.

Né à Chambéry le 3 février 1765; général de brigade le 12 thermidor an VIII; mort au fort de Fénestrelle le 3 mars 1836.

(Voir *Revue savoisienne*, 1862, page 66.)

Digitized by Google

HENRIOD Jean-François, C ✻.

Né le 23 octobre 1763, à la Rivière-Enverse; soldat au régiment de Berwick en 1782, chef de bataillon en 1794; conquit ses grades aux armées du Rhin, sous Moreau et Dessaix; colonel du 14e de ligne en 1806, il traversa la première ligne russe à Eylau et fut grièvement blessé; il s'illustra ensuite en Espagne; fut nommé baron de l'Empire en 1809 et général de brigade en 1810; mort aux eaux de Néris (Allier), le 20 juin 1825.

(A. Folliet, *Les Volontaires de la Savoie*, page 354.)

JANIN Antoine, G-O ✻.

Né à Chambéry le 16 septembre 1775; lieutenant-général le 30 août 1830; mort à Osserain (Basses-Pyrénées) le 18 mai 1861.

(Voir *Revue savoisienne*, 1875, page 67.)

MARULAZ Jacob-François, G-O ✻.

Né à Leiskamm, près Spire (Bavière rhénane), en 1769, d'un père originaire de Morzine (Haute-Savoie); il fit, sous la République, les campagnes de Belgique, de Vendée, du Rhin, de Suisse, se conduisit brillamment contre les Russes à la bataille de Zurich (1799), où il reçut cinq coups de feu et fit quatre cents prisonniers, et fut nommé général de brigade après la bataille d'Austerlitz (1805); Marulaz contribua à la victoire d'Eylau (1807); fit, près de Labiau, en Prusse, déposer les armes à un corps de 5,000 hommes; fut nommé baron de l'Empire en 1808; enleva onze bouches à feu et enfonça trois carrés à Wagram (1809); fut blessé à la bataille d'Eckmuhl (1809); devint peu après général de division et reçut le commandement de la 6e division militaire à l'intérieur. Lorsque les alliés pénétrèrent en France, au commencement de 1814, le général Marulaz fortifia Besançon et sut, avec de

Digitized by Google

faibles ressources, conserver cette place intacte, malgré un blocus de quatre mois. « Je savais Marulaz brave, dit Napoléon en apprenant cette belle défense, mais je croyais Besançon pris. » Mis à la retraite en 1816 ; mort en 1842.

(LAROUSSE.)

MONTFALCON JEAN, O ✻.

Né le 6 février 1767 au Pont-de-Beauvoisin (Savoie) ; garde-du-corps du roi Victor-Emmanuel en 1786 ; passé en France en 1792, fut nommé inspecteur de cavalerie à l'armée des Pyrénées-Orientales ; adjoint d'état-major, puis adjudant commandant, il fit avec ce grade les campagnes de l'Empire en Italie et en Illyrie ; général de brigade en 1814, il défendit la Savoie en 1815, à la tête d'une brigade de ligne dans la division Dessaix ; mort le 12 mai 1845.

(A. FOLLIET, *Les Volontaires de la Savoie*, page 353.)

MONTFORT JACQUES, C ✻.

Né à Sallanches le 22 juillet 1770 ; général de brigade le 6 août 1811 ; mort à Paris le 1er janvier 1824.

(Voir *Revue savoisienne*, 1876, page 13.)

MONTSERRAZ PIERRE-FRANÇOIS, O ✻.

Né le 25 février 1758 à l'Hôpital-sous-Conflans (Albertville ; entré en 1791 dans les volontaires de Paris, il devint capitaine en 1793, chef de bataillon l'année suivante, combattit en Suisse et en Italie, et fut nommé chef de brigade en 1799, après avoir pris l'île d'Elbe ; colonel des grenadiers de la garde du roi de Naples, Joseph Bonaparte, en 1806, il resta au service du roi Joachim Murat, se distingua à la prise de Capri, devint général de brigade en 1809 et général de division en 1814 ; il est mort à Meudon en 1820.

(A. FOLLIET, *Les Volontaires de la Savoie*, page 350.)

Digitized by Google

PACTHOD Michel-Marie, G-O ✻.

Né à Saint-Julien (Haute-Savoie) le 16 janvier 1764; général de division le 16 novembre 1808; mort à Paris le 24 mars 1830.

(Voir *Revue savoisienne,* 1862, page 48; 1876, page 14.)

PEYSSARD Anne-Joseph-Théodore, G-O ✻ G-O ✠.

« Bien que né à Besançon, le 29 février 1804, il peut « être revendiqué par notre pays comme un de ses en- « fants, car son père était de Chambéry. Lui-même a « conservé des relations très suivies avec plusieurs fa- « milles de cette ville, où il comptait un grand nom- « bre de parents. » Nommé colonel du 27e de ligne le 8 juin 1848; général de brigade le 22 décembre 1851; directeur du personnel et des opérations militaires au ministère de la guerre; promu général de division le 17 mars 1855; chargé de l'inspection générale du 15e arrondissement d'infanterie en 1859; mort à Paris en 1861.

(*Gazette de Savoie,* du 30 mars 1855 et du 25 avril 1861.)

SONGEON Jean-Marie, O ✻.

Né à Annecy le 3 avril 1771; nommé général de brigade le 25 novembre 1813; décédé à Maulette, près Houdan (Seine-et-Oise) le 13 septembre 1834; était le père de M. Songeon, sénateur de la Seine.

(Voir *Revue savoisienne,* 1862, page 48; 1875, page 22.)

2° *Armée sarde*
(1815 à 1860).

BATAILLARD Charles, C ✠ ✻.

Né le 11 juin 1783 à Chambéry; capitaine-adjudant-major d'infanterie au service de la France; mis en

Digitized by Google

non-activité en 1815 ; major dans la Brigade de Savoie (1829) ; colonel du 2e régiment de la brigade de Casale (1835) ; major général commandant la brigade d'Aoste le 26 mai 1837 ; appelé plus tard au commandement de la province de Verceil (1849) ; démissionnaire le 23 mai 1849.

(Calendario generale.)

BAZIN DU CHANAY CHARLES-THOMAS-FRANÇOIS-CLAUDE, G-C ✠.

Né à Saint-Jean de la Porte le 4 novembre 1773 ; lieutenant au régiment de Maurienne en 1792 ; capitaine aux grenadiers le 2 mars 1816 ; major le 29 janvier 1821 ; gouverneur des pages (1825) ; ministre plénipotentiaire en Suisse le 23 novembre 1826 ; colonel le 23 décembre 1828 ; major général le 17 décembre 1831 ; mort à Turin le 19 août 1854.

BRACORENS DE SAVOIROUX CHARLES-MARIE-JOSEPH-ADRIEN-BERNARD, G-O ✠ G-O ✠ C ✻.

Né à Chambéry le 19 mars 1811 ; lieutenant en second au régiment de Piémont-royal-cavalerie (1837) ; major dans Savoie-cavalerie en 1849 ; lieutenant-colonel commandant le régiment de cavalerie d'Alexandrie (1853) ; appelé à prendre part à l'expédition de Crimée comme colonel, en 1855. A cette occasion, le *Spectateur militaire* de Paris, reproduit par la *Gazette de Savoie* du 24 mai 1855, s'exprime ainsi : « M. de Savoiroux est un officier aussi brillant que brave et hardi. On cite avec éloge, dans l'armée, une brillante charge de cavalerie qu'il exécuta sous les yeux de Charles-Albert, en culbutant quelques escadrons autrichiens, pendant les premières campagnes de Lombardie. » Nommé commandant de la brigade de cavalerie le 5 mars 1859 ; major général le 29 juin 1859 ; décédé en juillet 1876, à Turin.

Digitized by Google

CAPRÉ DE MEGÈVE EUGÈNE-FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE, G-C ✠.

Né à Tresserve le 1er mai 1762 ; colonel, commandant Chambéry et la province de Savoie-propre (1825) ; capitaine des gardes-du-corps (1834) ; lieutenant général ; grand de la Couronne ; mort à Chambéry le 23 mai 1842.

CARELLI DE BASSY CLAUDE-FRANÇOIS-JOSEPH, G-C ✠.

Né à Bassy, le 8 février 1769 ; major général, gouverneur des palais royaux (1837) ; mort à Turin en 1850.

CHALLUT FÉLIX, ✠.

Né à Evires ; engagé dans les volontaires du général de Sonnaz en 1814 ; nommé 1er sous-lieutenant de la 3e compagnie de ce bataillon ; passé avec son grade au régiment de Savoie, il y devint lieutenant et capitaine ; major dans la Brigade (1829) ; colonel du 2e régiment de la brigade de Pignerol (1837) ; major général commandant la ville et la province d'Alexandrie (1843).

CHEVRON-VILLETTE (baron DE) JEAN-HENRI, G-C ✠.

Né à Chambéry le 8 février 1778 ; gentilhomme de bouche, honoraire, en 1825 ; colonel, cornette dans la 1re compagnie des gardes-du-corps (1829) ; grand-maître de la Garde-robe de S. M. (1837) ; lieutenant général, aide de camp du roi ; commandeur de Malte ; mort en 1858.

CHEVRON-VILLETTE (comte DE) MARIE-FRANÇOIS-SÉBASTIEN-JOSEPH-THÉOPHILE, ✠.

Né à Giez le 22 novembre 1775 ; adjudant général,

Digitized by Google

chef de l'état-major de la division de Savoie en 1823 ; colonel dans le même emploi (1825) ; major général à la disposition du ministre (1829) ; décédé à Chambéry le 19 février 1829.

COLLOMB D'ARCINE LOUIS-MARIE, ✠.

Né à Arbusigny le 2 juillet 1789 ; engagé dans les volontaires du général de Sonnaz en 1814 ; lieutenant en 1816 ; capitaine dans les chevau-légers de Piémont en 1821 ; major aux dragons de Piémont en 1831 ; major dans Novare-cavalerie en 1834 ; lieutenant-colonel dans Savoie-cavalerie le 26 janvier 1836 ; colonel commandant le régiment de Gênes-cavalerie en 1839 ; major général en 1848 ; mort le 19 mai 1879.

CORDON (comte DE) JOSEPH, G-C ✠.

Capitaine au régiment provincial de Maurienne en 1792, il y devint major ; nommé, le 16 juillet 1814, lieutenant-colonel du régiment de Savoie reconstitué ; promu major général le 12 octobre 1815 et destiné au commandement de la ville de Moûtiers ; décédé à la Balme (Savoie) le 17 décembre 1839.

CORNUTY FRANÇOIS-XAVIER-VICTOR-AMÉDÉE, ✠.

Né en 1790 à Mercury-Gémilly ; conscrit en 1810, il servit dans les troupes françaises jusqu'au 20 juillet 1814 et parvint au grade de lieutenant (campagnes de Prusse et de Russie en 1812 et 1813, campagne de France en 1814) ; confirmé dans son grade le 18 janvier 1815 ; capitaine le 21 novembre 1818 ; major dans la brigade de Piémont le 18 janvier 1829 ; lieutenant-colonel du 2e régiment de la brigade de Casale le 21 novembre 1831 ; colonel du 1er régiment de cette brigade le 16 février 1836 ; major général, commandant le duché d'Aoste le 30 avril 1842 ; gouverneur de la ville et commandant général des troupes de la division de Sas-

Digitized by Google

sari le 8 avril 1843; mort à Chambéry le 18 décembre 1848.

COSTA DE BEAUREGARD SYLVAIN-LOUIS-JOSEPH, C ✠.

Né à Beauregard le 30 septembre 1785; a pris tous ses grades dans l'état-major; major général, grand de Cour, premier écuyer du roi Charles-Albert; mort à Turin le 20 avril 1836.

DRUJON GEORGES, ✠.

Né à Saint-Jean de Chevelu le 8 février 1759; major général commandant la division de Savoie (13 mai 1817); mort à Gênes.

FLÉCHÈRE (comte DE LA) GEORGES-FRANÇOIS, G-C ✠.

Né le 1er novembre 1775; colonel d'infanterie, gouverneur de la ville et province de Sassari (1825); chargé, avec le même grade, du commandement de la province de Savoie (1829); major général, commandant du fort de Lesseillon (1834-1843).

(Calendario generale.)

FORAS (comte DE) JOSEPH-MARIE, G-C ✠.

Né à Thonon le 7 décembre 1791; entré dans les volontaires de M. de Sonnaz en 1814 avec le grade de sous-lieutenant, il devint successivement officier dans les dragons du roi en 1815, cornette dans les gardes-du-corps, lieutenant-colonel au 1er régiment de Savoie en 1832 et colonel de ce régiment le 13 décembre 1834; promu major général le 8 avril 1843 et nommé aide-de-camp du roi Charles-Albert; se distingua dans la campagne de 1848 et devint député; décédé le 24 octobre 1854 à Thonon.

Digitized by Google

GABET (baron) ALEXIS, *aliàs* ALEXANDRE, ✠.

Major au 1er régiment de la Brigade (1837); colonel du 15e régiment d'infanterie en garnison à Savone (1846); chef d'état-major de la division de Savoie (1849); major général (1850); admis à la retraite en février 1851; mort à Jacob-Bellecombette.

(Calendario generale.)

GERBAIX DE SONNAZ (comte) LOUIS-MAURICE.
C-G ✠ G-O ✠ C ✠.

Né en 1816, il prit part à toutes les campagnes de l'armée piémontaise; major au régiment de Novare-cavalerie (1849); lieutenant-colonel commandant les chevau-légers de Montferrat; colonel commandant d'une brigade de cavalerie le 5 mars 1859, il se distingua à la tête de cette brigade à la bataille de Montebello (20 mai); promu major général le 29 juin 1859, pour sa brillante conduite; lieutenant général le 3 octobre 1860; sénateur du royaume; aide de camp de Victor-Emmanuel de 1870 à 1874; mort à Turin en 1892.

GERBAIX DE SONNAZ DE CHATILLON (comte)
JOSEPH MARIE, G-C ✠.

Né à Chambéry en 1784; d'abord attaché comme page à Charles-Emmanuel de Carignan, il fit ensuite partie de la maison du prince Borghèse et devint écuyer du prince de Carignan; quand celui-ci monta sur le trône, en 1831, sous le nom de Charles-Albert, le comte de Sonnaz fut nommé successivement grand-veneur, major général et grand-maître de la maison du roi; décoré de l'Ordre suprême de l'Annonciade le 25 décembre 1846; décédé à Turin en juin 1863.

(*Mont-Blanc,* 10 juin 1863.)

Digitized by Google

GERBAIX DE SONNAZ D'HABÈRES ALPHONSE, ✠.

Fils du général Janus de Sonnaz; débuta dans la campagne de 1814, contre la France, et devint en 1815 capitaine des grenadiers; major en 1824; colonel en 1831; chef d'état-major de la division d'Alexandrie en 1832; major général en 1837; commandant de la province de Nice en 1839; gouverneur de la province de Sassari en 1843; député de Thonon; retraité le 10 décembre 1850.

(TRÉDICINI, *Souvenirs de 1814*, page 17.)

GERBAIX DE SONNAZ D'HABÈRES HECTOR, G-C ✠.

Troisième fils de Janus; né à Thonon le 3 janvier 1787; pris par la conscription, il commença sa carrière dans l'armée française, au 3e régiment des gardes d'honneur de l'empereur et gagna les épaulettes de lieutenant pendant les campagnes de 1813 et 1814; entré dans l'armée sarde à la Restauration, il devint lieutenant-colonel en 1827, puis colonel commandant la brigade de Coni; nommé commandant du 1er régiment de la brigade de Savoie le 20 août 1831; promu major général le 12 mars 1834 et chargé du commandement de la brigade; nommé général de division à Alexandrie le 2 janvier 1841; gouverneur général de la division de Novare en 1848; commandant du 2e corps d'armée à la bataille de Pastrengo (30 avril 1848); sénateur; chevalier de l'Annonciade en 1858; commandant militaire de Turin, puis de Florence; en 1859, il commanda l'aile gauche, formée des 4e et 5e divisions, et fit preuve d'un tact militaire très remarquable; gouverneur des Invalides; mort en juin 1867; une statue lui a été élevée à Turin en 1883.

(TRÉDICINI, page 16.)

Digitized by Google

GERBAIX DE SONNAZ D'HABÈRES HIPPOLYTE, G-C ✠.

Deuxième fils de Janus ; né le 31 août 1783 au château d'Habères ; entré au service de l'Autriche à l'âge de 15 ans, il y gagna l'épaulette en 1800; capitaine aux chevau-légers de Piémont en 1815 ; major en 1821 ; lieutenant-colonel en 1822 ; colonel des dragons de Genevois ; major général en 1831, commandant la brigade d'Aoste; lieutenant général en 1834; général d'armée en 1839 ; député ; prit sa retraite en 1852 ; mort à Chamoux le 2 août 1871.

(TRÉDICINI, page 15.)

GERBAIX DE SONNAZ D'HABÈRES JOSEPH, G-C ✠.

Premier fils de Janus ; né le 6 août 1780 ; sous-lieutenant au régiment de Savoie en 1796; major en 1816 ; colonel en 1823 ; chef d'état-major de la division de Savoie en 1827 ; major général le 23 août 1831 ; lieutenant général en 1838 ; mort à Thonon le 15 décembre 1861.

(TRÉDICINI, page 14.)

GERBAIX DE SONNAZ D'HABÈRES JOSEPH-HIPPOLYTE, G-C ✠.

Frère de Janus ; né au château d'Habères en 1746 ; entré au service à 14 ans ; cornette au régiment des dragons du roi le 1er mai 1766 ; lieutenant le 15 décembre 1769 ; capitaine en 1777 ; major de cavalerie en 1778 ; lieutenant-colonel en 1795 ; colonel en 1798 ; major général de cavalerie le 5 janvier 1815 ; lieutenant général d'armée le 1er août 1815 ; chevalier de l'Annonciade le 23 octobre 1821 ; mort à Turin le 22 avril 1827.

(TRÉDICINI, page 13.)

Digitized by Google

GONNET Jean-Claude, G-C ✠.

Né à Moûtiers ; était sergent dans le régiment de Maurienne au moment de la dispersion de ce corps en 1792, il sauva alors l'un des drapeaux de son régiment ; lieutenant-colonel du génie (1834) ; major général ; commandant de la division de Sassari (1849) ; lieutenant général et sénateur ; mort à Planaise, près Montmélian.

GUILLET POUGNY de MONTHOUX (baron) Joseph, G-C ✠.

Major général commandant le corps d'état-major général (1823).

JAILLET de SAINT-CERGUES Humbert-Marc, ✠ G-O ✻.

Né le 25 juin 1803 à Lancy, canton de Genève, où ses parents s'étaient retirés pendant la Révolution ; élève de l'Ecole militaire de Turin en 1816 ; sous-lieutenant d'artillerie en 1819 ; lieutenant en 1823 et capitaine en 1831 ; major dans le corps royal d'artillerie en 1843 ; prit une part brillante à la victoire de Goïto le 30 mai 1848 ; nommé, le 26 août 1848, colonel commandant le 1er régiment de la Brigade, il essuya avec son régiment la défaite de Novare (23 mars 1849) ; promu brigadier commandant la Brigade le 23 avril 1851 ; nommé major général le 31 décembre 1852 ; mis en disponibilité pour cause politique le 28 septembre 1855, remis en activité de service par décret du 27 décembre 1855 et nommé commandant de la Brigade ; chargé du commandement général de la division militaire de Savoie le 11 avril 1859 ; lieutenant général le 11 décembre même année ; député d'Albertville ; opta pour la France en 1860 ; admis dans l'armée française avec le grade de général de division, il commanda la

Digitized by Google

3e division du 4e corps d'armée à Lyon et passa dans le cadre de réserve le 26 juin 1868; retraité en 1879; il mourut à Veigy, près Douvaine, le 8 juillet 1880; 50 ans de services; 2 campagnes; 2 citations.

LA GRAVE (baron DE) NICOLAS-PHILIBERT, ✠.

Capitaine au régiment de Savoie en 1814; lieutenant-colonel dans la Brigade; admis à la retraite le 22 décembre 1819; rappelé au service, avec le grade de colonel, et nommé commandant de la Brigade le 10 mai 1821; admis à la retraite le 20 juin 1826 avec le grade de major général.

LAUNAY (baron DE) CLAUDE-GABRIEL, G-C ✠.

Engagé dans les volontaires de M. de Sonnaz en 1814; aide de camp du général Bubna; attaché à l'état-major autrichien en 1814; major dans les dragons de Genevois (1825); lieutenant-colonel des chevau-légers de Savoie (1829); colonel du régiment de Savoie-cavalerie (1834); major général commandant la brigade de Casal; appelé au commandement de la brigade de Savoie le 2 janvier 1841; promu au grade de lieutenant général et nommé vice-roi de l'île de Sardaigne le 8 avril 1843; sénateur du royaume; ministre des affaires étrangères et président du conseil le 28 mars 1849; chevalier de l'Annonciade; mort en 1850; c'était le père de l'ambassadeur d'Italie à Berlin, Edouard de Launay.

(TRÉDICINI, *Souvenirs de 1814*, pages 33-125.)

MAISTRE (comte DE) RODOLPHE, G-C ✠.

Fils de Joseph de Maistre; nommé par l'empereur de Russie officier dans le régiment des chevaliers-gardes en 1806; prit du service dans l'armée sarde en 1815 et devint major général (1831), puis lieutenant général commandant la division de Gênes (1834);

Digitized by Google

nommé commandant général et gouverneur de la division de Nice le 6 décembre 1837; chevalier de l'Annonciade en 1846; retraité comme général d'armée.

MARETTE DE SAINT-AGNEUX (DE) JOSEPH-FRANÇOIS-MELCHIOR, G-C ✠.

Général major; grand-maître de la Garde-robe en Savoie (1825).

MENABREA LOUIS-FRÉDÉRIC, G-C ✠ G-C ✠ G-O ✱.

Né à Chambéry le 4 septembre 1809; docteur ès-sciences, il se fit admettre dans l'arme du génie et servit quelques temps comme lieutenant; bientôt il fut nommé professeur de mécanique et de mathématiques appliquées à l'Université, puis à l'Ecole d'application d'artillerie et à l'Académie militaire de Turin; capitaine et premier secrétaire du ministre de la guerre en 1848; secrétaire général aux Affaires étrangères et colonel en 1849; major général commandant en chef du génie le 22 avril 1859, il prit part aux batailles de Palestro et de Solferino; chargé de prendre Gaëte en 1860, il fit capituler cette place au bout de cinquante-sept jours, ce qui lui valut le grade de lieutenant général et le titre de comte (7 septembre 1860); plus tard, il est devenu marquis de Valdora; membre de l'Académie des sciences de Turin; membre correspondant de celle de Paris; député, sénateur, plusieurs fois ministre; ambassadeur d'Italie à Londres et à Paris; chevalier de l'Annonciade.

MENTHON D'AVIERNOZ (comte DE) CHARLES-ALFRED, ✠.

Né à Annecy le 7 février 1793; capitaine au corps des grenadiers de la garde royale (1825); agrégé à l'état-major de la division de Chambéry (1834); nommé colonel commandant le 2e régiment de la bri-

Digitized by Google

gade de Savoie le 13 janvier 1837; promu major général le 8 avril 1843; appelé par décret du 14 octobre 1843 au commandement de la brigade de Coni et à celui de la brigade de Savoie le 8 juin 1848; c'est en cette qualité qu'il combattit à Sona, le 23 juillet 1848. Les Autrichiens, ce jour-là, se rendirent coupables d'un indigne guet-apens, dans des circonstances qu'il convient de rapporter : « Durant l'action, le comte d'Aviernoz, major général, commandant la brigade de Savoie, n'ayant auprès de lui aucun officier d'état-major à envoyer en reconnaissance, se dirigea lui-même, avec quelques *bersaglieri,* sur une hauteur dite *Monte del Pino,* entre Sona et la *Madona del Monte.* Il aperçut aussitôt une colonne autrichienne qui se présentait au débouché du vallon, drapeau blanc en tête, et au cri de *Vive l'Italie! Vivent nos frères!* Le général éprouva un instant d'hésitation, mais, voyant le chef de cette troupe s'avancer et embrasser l'officier du 2e régiment qui gardait le poste avec une soixantaine d'hommes, il ne douta plus de la loyauté de cette démonstration et accourut à la rencontre des impériaux. Ceux-ci fraternisent avec nos soldats; mais cet accord n'est pas de longue durée. Bientôt les traîtres, changeant tout à coup d'attitude, arment leurs fusils et, au commandement de leurs chefs, font feu sur les nôtres! Alors se renouvela une scène digne des combats héroïques du moyen âge : le comte d'Aviernoz commande une charge à la baïonnette, la mêlée devient sanglante, et bientôt il ne lui reste qu'une trentaine d'hommes pour lutter contre deux cents Autrichiens. Toutefois, il ne perd pas courage, et trois de ses perfides ennemis tombent sous ses coups; mais enfin, assailli de toutes parts, frappé d'un coup de baïonnette dans le ventre, et atteint d'une balle au genou, il est fait prisonnier. Comme on lui demandait son épée, transporté d'une noble

Digitized by Google

indignation, il la jeta à terre en disant : *Je ne donne pas mon épée à des traîtres !* » (FERRERO, *Journal d'un officier.*) Mis en disponibilité le 17 février 1849, par suite des graves blessures qu'il avait reçues dans cette affaire, il mourut le 12 janvier 1858. — « Envoyé à la Chambre par les électeurs de Saint-Pierre d'Albigny, il apportait à la tribune la même intrépidité que sur les champs de bataille et, par son attitude dans les luttes parlementaires de 1849 à 1851, il réalisait son vœu exprimé à l'Académie de Savoie en 1844, de pouvoir un jour consacrer à son roi et à sa patrie sa plume aussi bien que son épée. » (PILLET, *Histoire de l'Académie de Savoie.*)

MICHAL DE LA CHAMBRE (baron) JEAN-BAPTISTE, G-C ✠.

Lieutenant (1821), puis capitaine (1830) de la 1re compagnie des gardes-du-corps ; major général de cavalerie.

MICHAUD (baron) PIERRE, ✠.

Capitaine au régiment de Savoie en 1814 ; major dans les carabiniers royaux (1829-1831) ; lieutenant-colonel (1834) ; colonel, commandant la province de Nice (1837) ; major général, commandant la province d'Albe (1840).

MILLIET D'ARVILLARD (marquis) FRÉDÉRIC, G-C ✠.

Cornette, avec le grade de lieutenant-colonel, dans les gardes-du-corps ; nommé colonel commandant le 2e régiment de la brigade de Savoie, le 25 octobre 1831 ; promu major général commandant la brigade de Savone, le 13 janvier 1837 ; aide de camp du roi Charles-Albert (1845) ; commanda ensuite la brigade des gardes (1846) ; lieutenant général ; a hérité de Bazin mort en 1854 ; vivait encore en 1855.

Digitized by Google

MILLIET DE FAVERGES (marquis) HENRI, G-C ✠.

Né le 7 décembre 1775 ; il servit successivement l'Autriche et l'Angleterre, tant que dura l'émigration ; rentré en Piémont en 1814, il y occupa les plus hautes situations militaires ; major général, commandant la division d'Alexandrie (1825) ; lieutenant général commandant la division de Cunéo (1834) ; mort le 2 avril 1839.

(COSTA DE BEAUREGARD, *La Jeunesse du roi Charles-Albert*, I, page 30, note.)

MOLLARD JEAN-FRANÇOIS, ✠.

Né à Albens le 17 août 1795 ; s'engagea en 1815 dans les gardes-du-corps ; en 1818, il devint officier dans la brigade de Savoie, où il fournit toute sa carrière ; capitaine au 2e régiment (1837) ; major, chargé du commandement provisoire du 2e régiment de la Brigade le 10 octobre 1843 ; colonel le 21 mars 1844 ; promu major général le 17 février 1849 ; fit preuve de la plus grande bravoure à l'assaut de Volta, le 26 juillet 1848, à la tête de sa brigade, « sacrant comme un templier » ; admis à la retraite le 23 avril 1851 ; décédé le 21 novembre 1864, près Turin.

MOLLARD FÉLIX-PHILIBERT, G-C ✠ G-O ✻.

Né à Albens le 13 mai 1801 ; c'était le dernier de quatre frères, dont les deux aînés furent tués dans les guerres du premier Empire, et dont le troisième (Jean-François) devint également général ; cadet dans les gardes-du-corps à 17 ans ; lieutenant en 1828 ; capitaine en 1834 ; se fit remarquer par son courage à la bataille de Goïto (30 mai 1848) ; colonel du 17e d'infanterie le 12 novembre 1848 ; reçut une mention honorable à la bataille de la Tchernaïa (1855) ; peu de temps après, il fut promu major général, commandant

Digitized by Google

la brigade de Piémont; lieutenant général le 24 juin 1859, sur le champ de bataille de San-Martino; ayant opté pour la France en 1860, il fut nommé général de division, aide de camp de l'empereur, sénateur et membre du Conseil général de la Savoie; décédé le 23 juin 1873. — Pendant la guerre de Crimée, le *Spectateur militaire* de Paris publia des notices sur les principaux officiers du corps expéditionnaire sarde; le passage suivant a été reproduit par la *Gazette de Savoie* du 24 mai 1855 : « M. Mollard, commandant de la 5e brigade, est le type du brave et loyal soldat savoisien. Deux médailles militaires et la croix des SS. Maurice et Lazare décorent sa poitrine. Une conduite toujours valeureuse dans nos deux campagnes de Lombardie, une charge vigoureuse à la baïonnette, exécutée à propos et audacieusement, dans un moment difficile, charge qui contribua puissamment à décider en notre faveur le succès de la belle bataille de Goïto; enfin un commandement difficile d'état de siège en Sardaigne, pendant quelques jours de trouble, tels sont les titres qui assurent au colonel Mollard l'estime de ses supérieurs, le dévouement de ses subordonnés et les sympathies du pays. » L'*Illustration* du 31 août 1862 donne le dessin d'une épée d'honneur offerte au général par ses compagnons d'armes et l'accompagne des lignes suivantes : « On sait que le général Mollard est entré au service de France depuis l'annexion de la Savoie et qu'il est actuellement un des aides de camp de l'empereur. Les officiers du corps d'armée qu'il a si vaillamment commandés à San Martino ont voulu lui donner un témoignage de leur sympathie, et en même temps de leurs regrets d'être séparés de lui. Ils lui ont offert une épée d'honneur qui est un véritable objet d'art. La poignée, d'une grande richesse et d'un fini remarquable, est l'œuvre de M. Jean Bettaza, de Milan. La lame, d'un bel acier bruni et damasquinée, est

Digitized by Google

ornée des armes de Savoie. Elle sort des ateliers de M. Blakman, de Solingen en Prusse. » (P. Paget.) Cette épée est actuellement au musée de Chambéry.

MOUXY de LOCHE (comte de) François, ✠.

Né à Chambéry le 29 janvier 1755 ; sous-lieutenant au régiment de Tarentaise en 1769 ; admis en 1772 comme lieutenant dans la légion des campements ; capitaine-lieutenant en 1781 et capitaine effectif en 1783 ; major dans les grenadiers royaux en 1792 ; lieutenant-colonel, commandant la place d'Acqui en 1797 ; colonel commandant le duché d'Aoste en 1814 ; major général en 1817 ; membre de l'Académie royale des sciences de Turin ; fut un des trois fondateurs de l'Académie de Savoie, à laquelle il fit un legs pour la fondation d'un prix ; décédé le 4 mars 1837 à Chambéry.

(*Journal de Savoie* du 8 avril 1837.)

NICOD de NEUVECELLE de MAUGNY Joseph-Marie-Clément, G-C ✠ C ✻.

Né en 1798 ; engagé dans les volontaires du général de Sonnaz en 1814, il gagna les grades subalternes dans la brigade de Savoie ; colonel des grenadiers à 32 ans (1830) ; major général en 1848 ; il fut successivement commandant de la brigade d'Acqui et lieutenant attaché à la garde du corps de S. M. ; gouverneur général du duché de Savoie ; retraité en février 1849 ; sénateur et général d'armée en 1853 ; mort le 31 août 1859.

ONCIEUX de la BATIE (marquis d') Jean-Baptiste, G-C ✠.

Né en 1765 ; capitaine dans le régiment de Savoie ; second écuyer du roi ; gentilhomme de bouche en 1825 ; lieutenant-colonel de cavalerie, sous-lieutenant

Digitized by Google

des gardes-du-corps (1827); major général; inspecteur général des carabiniers royaux (1830); lieutenant général, ministre d'Etat (1837); chevalier de l'Annonciade le 17 janvier 1831; mort le 1er février 1847.

PERRIER Louis-François, ✠ C ✻.

Né à Taninge le 10 novembre 1804; cadet garde-du-corps en 1826; lieutenant en 1831; capitaine en 1842; major au 1er régiment de Savoie (1848); nommé lieutenant-colonel, commandant ce régiment le 23 avril 1851; promu colonel du 2e régiment le 16 novembre 1855; nommé commandant de la Brigade le 11 avril 1859; promu major général le 10 juin 1859; s'est distingué dans plusieurs combats, notamment à la Sforzesca, à Novare et à la Madona delle Scoperte; admis à la retraite par décret du 6 juin 1860; décédé au château de la Croix-Rouge, près Chambéry, le 30 mai 1869.

PERRIN de LÉPIN (comte) Louis, ✠.

Sous-lieutenant au régiment de Maurienne en 1792; lieutenant-colonel attaché à la division de Gênes (1825); major général; syndic de Chambéry en 1836.

PIGNIER (de) Jean-Baptiste, ✠.

Né en 1779; ancien sous-lieutenant au régiment de Savoie, il reprit du service dans les volontaires de Sonnaz le 15 avril 1814; colonel commandant l'Hôpital et la province de la Haute-Savoie (1825); major général; mort à Saint-Pierre d'Albigny le 22 novembre 1862.

PILLET Thomas, G-C ✠.

Fils d'Hyacinthe; né à Montmélian; volontaire dans les grenadiers du régiment de Maurienne en 1792; sous-lieutenant dans la 2e compagnie de ce régiment

Digitized by Google

en 1793 ; lieutenant-colonel commandant la place de Pont-de-Beauvoisin (1825) ; major général, gouverneur de Coni (1834) ; major général d'armée (1853).

PIOCHET DE SALINS (comte) JOSEPH-MARIE, ✠.

Né en 1773 ; entré au service en 1787, il fit avec distinction les campagnes de 1792 à 1799 ; lieutenant-colonel (1824) ; promu colonel, commandant la brigade de Savoie, le 24 juin 1826 ; nommé major général par patentes du 11 août 1831 ; appelé en cette qualité au commandement des deux régiments de la Brigade réorganisée le 25 octobre 1831 ; admis à la retraite le 12 mars 1834 ; décédé à Chambéry le 29 juin 1845.

(*Courrier des Alpes* du 1er juillet 1845.)

REGARD DE CLERMONT DE VARS FRANÇOIS-MARIE, G-C ✠.

Major général (1821) ; chancelier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare.

ROLLAND (DE) JEAN-FRANÇOIS, C ❋ O ✠.

Né à Villard-Sallet le 3 décembre 1805 ; garde-du-corps le 7 juillet 1824 ; sous-lieutenant dans la brigade de Savoie le 23 novembre 1831 ; capitaine en 1848, il se couvrit de gloire au combat de La Corona (18 juillet) ; promu major pour ce fait d'armes, il se distingua encore à la bataille de Novare (23 mars 1849) ; lieutenant-colonel commandant du 9e régiment d'infanterie ; appelé au commandement du 2e régiment de la Brigade le 16 mars 1855 ; nommé colonel le 16 novembre 1855 ; sa brillante conduite à Solferino (24 juin 1859) le fit mettre à l'ordre du jour de l'armée ; promu major général sur le champ de bataille, il fut désigné pour commander la brigade de Savone le 29 juin 1859 ; en 1860, il opta pour la France ; admis, comme général de brigade, dans la 1re section du cadre de l'état-major

Digitized by Google.

général, il fut appelé au commandement des subdivisions des Basses-Pyrénées et des Landes, à Bayonne, poste qu'il occupa jusqu'à sa mise à la retraite, en 1867 ; décédé le 4 janvier 1887, au Bocage.

(*Union savoisienne* du 12 janvier 1887.)

SALES (comte DE) PAUL-FRANÇOIS, G-C ✠.

Né à Thorens en 1778 ; capitaine de cavalerie en 1814, il passa bientôt à l'état-major général et servit à Waterloo comme aide de camp de Wellington ; sa conduite, à ce moment, lui valut le grade de major ; lieutenant-colonel de cavalerie en 1819 ; colonel en 1821 ; major général en 1829 ; il fut admis à la retraite le 15 avril 1836, avec le grade de lieutenant général ; ambassadeur de Sardaigne à La Haye, à Berlin, à Saint-Pétersbourg et à Paris ; chevalier de l'Annonciade en 1844 ; sénateur en 1848 ; mort à Thorens en 1850.

(LAROUSSE.)

SALLIER DE LA TOUR, marquis DE CORDON VICTOR-AMÉDÉE, G-C ✠.

Né à Chambéry en 1774 ; entré à 15 ans, avec le grade de cornette, dans les chevau-légers du roi, il servit, dans la guerre de 1792 à 1796 contre la France, comme aide de camp du général de la Tour, son père, et se distingua en plusieurs circonstances ; en 1798, il passa au service de l'Autriche et fut attaché à l'état-major du maréchal de Bellegarde ; après la bataille de Caldiero, il reçut le grade de major et passa dans l'état-major de l'archiduc Charles, avec lequel il assista à la bataille d'Essling ; il prit du service à la solde de l'Angleterre en 1810, avec le grade de colonel et fut envoyé en Sicile, où il devint général ; puis il passa en Espagne, où il commanda, jusqu'en 1814, la légion italienne sous les ordres de Wellington ; après avoir

Digitized by Google

pris part au siège de Gênes, il rentra, comme lieutenant général, dans l'armée sarde réorganisée, et fut mis à la tête du corps d'armée qui envahit le sud-est de la France en 1815 ; il s'empara de Grenoble le 6 juillet 1815, après une bataille de trois jours ; ministre d'Etat pour les affaires étrangères (1825-1835) ; maréchal de Savoie (1835) ; mort en 1858.

(LAROUSSE.)

SEYSSEL D'AIX SOMMARIVA (marquis DE) CLAUDE, C ✠.

Sous-lieutenant au moment du soulèvement de 1821, il se dévoua courageusement à la tête d'un détachement de 30 hommes et se fit jour avec son sabre au milieu des mutins, qui lui firent deux blessures graves sur la tête et deux autres dans les reins. (*Journal de Savoie* du 20 avril 1821.) — Capitaine dans les dragons de Piémont (1831) ; premier écuyer et gentilhomme de chambre (1837) ; colonel du 6e régiment d'infanterie (1843) ; major général commandant la brigade d'Aoste (1846). « Placé avec 3 régiments et 2 batteries à Grotta d'Adda, pour barrer le passage aux Autrichiens (29 juillet 1848), il ne put conserver ce poste, et plus tard on lui reprocha cruellement cette retraite. » Il fut mis en disponibilité peu de temps après.

(COSTA DE BEAUREGARD, *Les dernières Années du roi Charles-Albert*, page 296.)

USILLON (D') FRANÇOIS, ✠.

Né à La Roche-sur-Foron le 2 mars 1798 ; engagé le 15 avril 1814 dans les volontaires du général de Sonnaz ; lieutenant-colonel au 1er régiment de Savoie (1837) ; colonel commandant le 9e régiment d'infanterie, brigade de la reine ; appelé avec son grade au commandement du 2e régiment de la brigade de Savoie le 4 octobre 1843 ; promu major général le

Digitized by Google

16 octobre 1843, et chargé du commandement de la Brigade; admis à la retraite le 8 juin 1848, pour motifs de santé; nommé major général de la garde nationale de Gênes le 26 janvier 1849.

VARAX (DE) FRANÇOIS-JOSEPH, G-C ✠.

Né à Grésy-sur-Aix le 30 août 1746 ; enseigne au régiment de Savoie le 6 mars 1763 ; lieutenant le 4 juillet 1769 ; capitaine le 4 janvier 1781 ; major le 5 octobre 1789 ; il commandait, en cette qualité, les ville et province de Carouge en 1792 ; lieutenant-colonel des grenadiers royaux en 1794 ; colonel le 13 avril 1795, il se distingua à la bataille de Saint-Michel, près Mondovi (19 avril 1796) ; appelé au commandement de la province de Saluces le 14 décembre 1796, il fut nommé colonel du régiment de Lombardie le 24 novembre 1798. A l'arrivée des troupes françaises en Italie, il prétexta de quelques infirmités pour prendre sa retraite ; sa demande fut accueillie en ces termes : « D'après les ordres et l'autorisation du général en chef Macdonald, la démission du citoyen Varax, chef de brigade de la première piémontaise, est acceptée uniquement par motif de ses infirmités bien reconnues, regrettant infiniment de perdre un militaire aussi sage, aussi éclairé et aussi valeureux que lui. » (2 thermidor an VII.) Quand Victor-Emmanuel Ier voulut réorganiser les services de l'île de Sardaigne, seul débris qu'il eût alors de son royaume, il nomma de Varax major général de sa petite armée (31 octobre 1808). Lieutenant général le 2 janvier 1815, gouverneur de la province d'Asti le 8 avril suivant ; ministre plénipotentiaire en Suisse en 1816 ; chevalier de l'Annonciade le 15 août 1821 ; retraité le 17 mai 1824 ; mort à Turin le 5 janvier 1830.

(*Histoire de Grésy*, page 184.)

Digitized by Google

VEUILLET D'YENNE (marquis) HECTOR, G-C ✠.

Major dans les dragons de la reine en 1796, il se signala par sa valeur à Vico et à Carassone où il mit en déroute les hussards de Stengel ; lieutenant-colonel de Piémont-royal-cavalerie ; chargé du commandement en second des volontaires de M. de Sonnaz en 1814 ; général d'armée, commandait à Lyon, en 1815, une division de cavalerie composée des hussards de Frimont et de deux régiments de chevau-légers piémontais ; lieutenant général gouverneur de la division de Gênes en 1825, avec le titre de vice-roi de l'île de Sardaigne ; mort le 17 juin 1830, à Gênes.

(TRÉDICINI, *Souvenirs de 1814*, page 67, note ; *Régiment provincial*, page 168.)

(A suivre.) François MIQUET.

A PROPOS
DE LA BRIGADE DE SAVOIE

L'annonce du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie m'a remis en mémoire un épisode du Congrès tenu à Rumilly, en 1888, sur lequel je m'étais promis de dire un mot dans la *Revue savoisienne*.

Il s'agit de ces paroles énergiques, attribuées à l'ancienne Brigade de Savoie, de vaillante mémoire : « *Hardi ! z'infants, gropeno !* »

M. Costa de Beauregard a lu, à Rumilly, un chapitre de son ouvrage sur Charles-Albert : *Du Mincio au Tessin* [1], dans lequel, en relatant cette exclamation, il

1. Voici le passage en question, tel qu'il figure aux pages 287 et 288 du IIe volume de M. de Costa : « Depuis deux jours, on n'avait guère mangé au « régiment de Savoie, mais on n'y eut plus faim quand l'ordre vint d'attaquer. « Les cartouches manquaient. On en emprunta aux gibernes voisines de Pigne-

Digitized by Google

traduit le mot patois *gropeno* par *groupons-nous*. Dans une allocution chaleureuse, il a répété le mot, avec cette interprétation, et, après lui, M. l'avocat Descôtes l'a repris et amplifié, aux applaudissements de toute l'assemblée.

Hé bien! malgré tout mon respect pour deux écrivains si éminents, j'ose affirmer que c'est là une erreur complète. Le sens de l'expression dont il s'agit est : *accrochez!* (sous-entendu *les ennemis*).

Je vais en donner deux preuves absolument décisives.

En premier lieu, le mot *gropâ* ou *se gropâ* n'existe pas dans le dialecte savoisien avec le sens de *grouper, se grouper*. Nous avons *se runi* (se réunir), *se serrâ s'emmouclâ* (s'entasser), etc., mais je défie qu'on trouve en aucun lieu de la Savoie le correspectif du français *grouper* ou *se grouper,* ni d'aucun mot de la même famille. En second lieu, le verbe patois *gropâ* signifie exactement *accrocher, saisir*. Il se présente avec de nombreuses variantes : *agropâ, gropenâ, agropenâ, agripâ, agripenâ,* etc., selon les parlers locaux.

Outre la pratique du patois, qui m'en donne la certitude absolue, j'en puis citer un exemple qui ne saurait être mis en doute. Dans la pièce de vers savoisiens publiée par M. Constantin dans la *Revue,* année 1889, page 157, ce même mot est écrit trois fois *gropâ* et une fois *gropi*, avec le sens clair et évident (traduit ainsi d'ailleurs) de *saisir, accrocher*.

L'ancien français avait aussi ce mot, sous la forme *agraper*. « Bertrand agrapa la pique. » (LITTRÉ, p. 83.)

« rol et de Piémont. On dégrafa la cravate rouge, et le fameux mot de la Bri-
« gade : « *Ardi zefans gre penna* » courut dans le rang comme l'étincelle qui
« va mettre le feu aux poudres. » Une note, au bas de la page 288, donne, de ce cri de guerre, l'explication suivante, qui fait l'objet de la discussion : « Mots
« patois dont la traduction littérale serait : *Hardi, enfants, cramponnez-*
« *vous.* » (*Réd.*)

Digitized by Google

C'est ce mot qui est devenu le français moderne *agriper*.

Nous sommes donc bien ici en face de l'expression *accrochez* (les) — à la pique, à la baïonnette — sous sa forme, très usitée, *gropenâ*, diminutif de *gropâ*.

Je suppose que ce qui a trompé ces messieurs de Chambéry, c'est l'*o* final, qu'ils ont lu — ou entendu, je ne sais, — sans en comprendre la portée. Ils ont cru à tort pouvoir détacher la finale *no* pour en faire le pronom *nous*.

Mais cet *o*, — si *o* il y a réellement — c'est tout simplement le trait distinctif du sous-dialecte chablaisien aux deuxièmes personnes plurielles des verbes de la première conjugaison. Où les habitants des autres parties de la Savoie disent *allâ, passâ, gropenâ* (allez, passez, accrochez), le chablaisien dit : *allô, passô, gropenô* [1].

Et précisément, en 1848, époque à laquelle se rapporte le livre de M. de Beauregard, le chef du 1er régiment de Savoie était, si je ne me trompe, le colonel Mudry [2], de Thonon. Si donc celui-ci, — ou l'un de ses compatriotes — a lancé ces paroles en patois, il n'a pu que prononcer *gropenô*, selon son langage habituel.

J'espère ne pas encourir de reproche de la part des cœurs patriotes qui tiennent à ce trait honorable pour notre Savoie. Ma version : « Hardi ! enfants, accro-

1. En Faucigny, quand nous parlons de ce fait, nous disons : « Hardi ! enfants, *agripenâ !* »

2. C'est seulement le 17 février 1849 que M. Mudry fut appelé, comme colonel, au commandement du 2e régiment de la Brigade de Savoie. A l'assaut de Volta (26 juillet 1848), à propos duquel a été faite la citation de M. Costa de Beauregard, Mudry était major au 1er régiment : il occupait cette situation depuis le 14 mars 1846, et il ne le quitta que le 12 décembre 1848 pour devenir colonel du 12e d'infanterie. Mais il est certain que, comme major, cet officier n'a pas dû manquer d'exciter ses troupes : c'est sur celles-ci que s'abîma la brigade du général autrichien Kerpan, qui fut littéralement embrochée par les baïonnettes du bataillon commandé par Mudry. (Voir page 288 de l'ouvrage cité.) (*Réd.*)

Digitized by Google

chez ! » est autrement énergique et expressive que *groupons-nous* ; elle rend très bien l'idée d'un chef entraînant ses soldats en avant, tandis que *gropè-no* ou *gropin-no, groupons-nous,* est plutôt défensif et forme même contresens avec le cri « Hardi ! » qui vient de les exciter à l'attaque.

FENOUILLET.

Desingy, le 12 août 1892.

COQUILLE
SPÉCIALE AU LAC D'ANNECY

Je reçois à l'instant, 10 septembre 1892, la *Revue savoisienne,* numéro de juillet et août. Elle contient un article fort intéressant de M. Marc Le Roux : *Les Faunes lacustres*. Je l'ai lu avec grand plaisir, pourtant j'ai été étonné de ne trouver aucune indication de *Valvata* dans la liste qu'il donne de la faune malacologique du lac d'Annecy ; d'autant plus étonné que ce lac contient une espèce toute particulière, qui n'a pas encore été rencontrée ailleurs et dont j'ai déposé des échantillons au Musée.

Il y a 36 ans environ, — alors que j'avais l'honneur d'être conservateur du Musée, — j'ai recueilli un grand nombre de Valvées, par 1 mètre à $1^{m},50$ d'eau, dans la partie du lac qui fait golfe entre la position actuelle de la statue de Berthollet et celle de Sommeiller. J'ai communiqué ma récolte à mon ami et collaborateur François Dumont, de Bonneville. Nous avons reconnu que c'était un type nouveau, non encore signalé et nous l'avons dénommé :

Valvata opaca Dum. et Mort.

Ce type appartient au groupe des *Valvata piscinalis,*

Digitized by Google

dont il a la forme générale et les dimensions. Mais il s'en distingue d'une manière absolue par l'opacité de la coquille. Tandis que la *Valvata piscinalis* est toujours cornée, plus ou moins translucide, la *Valvata opaca* a le test blanc d'ivoire, brillant et complètement opaque.

Les coquilles de *V. piscinalis,* après la mort de l'animal, deviennent blanches et opaques, mais elles ont alors un aspect crayeux, tandis que la *V. opaca* a un aspect éburné et brillant.

En outre les individus avec l'opercule et avec l'animal vivant étaient tout aussi blancs et opaques que les individus morts. Ces derniers étaient tout simplement un peu moins éburnés et moins brillants.

Nous sommes donc bien là en présence d'un type tout particulier et tout spécial. Qu'il soit considéré comme une variété, une race ou une espèce, peu importe aux transformistes, il n'en mérite pas moins un nom et il doit être recherché par les collectionneurs.

G. DE MORTILLET.

LA FAUNE DU LAC D'ANNECY

(Suite.)

La liste (*Rev. sav.,* juillet-août 1892) des animaux recueillis dans le courant de l'été ne comprenait pas *Valvata opaca* Dum. et Mort. que je n'avais pas encore rencontrée dans mes recherches sur la faune littorale. D'après M. de Mortillet, qui l'a trouvée en grande quantité dans le lac d'Annecy, cette espèce diffère sensiblement, au point de vue des caractères extérieurs de *Valvata piscinalis* Müll. J'ai de nouveau recherché avec soin ce mollusque et dans une pêche qui a donné en plusieurs coups de filet une dizaine de

Digitized by Google

V. piscinalis, j'ai rencontré un seul exemplaire de *V. opaca,* représenté par une coquille vide. L'habitat des Valvées paraît être les plages vaseuses de la rive occidentale qui sont envahis ainsi que les canaux déverseurs par une exubérante végétation de Characés. Le sol formé de fines particules de matières organiques décomposées est éminemment favorable à la vie des mollusques habituels des fonds vaseux, tels que les Anodontes, que l'on trouve en abondance, enfoncées verticalement, le bord siphonal en haut.

Je donne avec plaisir acte à M. G. de Mortillet de la présence de *Valvata opaca* dans le lac d'Annecy et je remercie l'éminent naturaliste d'avoir appelé mon attention sur ce point.

A ajouter à la première liste de mollusques :

Planorbis marginatus Drap., espèce toujours de petite taille, diamètre de 3^{m}/^{m} au plus.

Ancylus lacustris Müll., différent de *A. palustris* et faisant partie du s.-g. Velletia Gray, à sommet de la coquille légèrement incliné vers la gauche.

Ce gastropode se rencontre sur les pierres ramenées par la drague d'un fond de 2 mètres, près de la jetée des Marquisats.

Bithynia tentaculata Lin.

Individu muni de son opercule pêché au sud de la jetée des Marquisats, près de la route de Sevrier, sur un fond calcaire, par 1^{m},50 de profondeur.

Marc Le Roux.

Annecy, octobre 1892.

LA TROUVAILLE DE MONNETIER

Vendredi, 19 août, les ouvriers occupés au tunnel de la ligne électrique Veyrier-Monnetier ont, en creusant, mis la main sur un vase contenant quantité de vieilles monnaies.

Digitized by Google

Ces pièces appartiennent toutes aux XIe et XIIe siècles ; elles ont été trouvées au-dessus du sentier du Pas-de-l'Echelle, entre le reposoir du cantonnier et les escaliers.

Il s'agit de deniers épiscopaux de Genève ; les uns (dits deniers de Saint-Pierre) appartiennent au type bien connu qui porte à l'envers une tête de profil avec la légende † SCS PETRVS *(Sanctus Petrus)*, et, au revers, une croix pattée, accompagnée de points, de trèfles, de lettres, etc., avec la légende † GENEVA CIVITAS ; il y en a un grand nombre de variétés, qui, toutes, ont été en usage du XIe à la fin du XIIe siècle. Les autres sont au nom de l'évêque Frédéric et comptent aussi plusieurs variantes. On ne connaissait jusqu'ici qu'un seul exemplaire de denier au nom de cet évêque ; il avait été trouvé à Lausanne par M. Demôle, le savant directeur du cabinet des médailles de Genève, et publié par lui dans la *Revue numismatique* (3e série, t. V, p. 175-180). On conçoit que l'importante trouvaille qui vient d'être faite diminuera sensiblement la rareté de ces pièces : leur type est celui du temple à fronton surmonté d'une croix, avec quatre colonnes en façade et deux marches, et la légende † FREDERIC EPS *(Fredericus episcopus)*. Les évêques Conrad (après 1019 et avant 1031) et Adalgondus (id.) s'étaient déjà servis du même type.

L'évêque Frédéric paraît avoir eu un assez long règne : on fixe la durée de son épiscopat entre trente-sept et cinquante ans, mais en réalité nous ne savons que fort peu de choses sur lui ; ce qui est positif, c'est que ce prélat a vécu sous Rodolphe III de Bourgogne, a assisté aux troubles qui ont suivi la mort du roi et siégé pendant les règnes des empereurs Conrad le Salique, Henri III et Henri IV ; on peut donc fixer les dates extrêmes de l'épiscopat de Frédéric de 1032 environ à 1073. L'origine de cet évêque est inconnue ; nous savons seulement qu'il était, en 1041, archidiacre de la cathédrale de Besançon et qu'il se rendait fréquemment dans cette ville ; de là à supposer qu'il appartenait à quelque grande famille de la Haute-Bourgogne, il n'y a qu'un pas. Frédéric disposa à la fin de sa vie d'une partie de ses biens en faveur de l'abbaye de Romainmotier. C'est à lui que la Bibliothèque publique de Genève doit l'un de ses plus précieux manuscrits ; c'est un bel exemplaire sur parchemin de la Bible Vulgate qui, après avoir appartenu à l'évêque Frédéric, a servi aux lectures publiques dans la cathédrale, jusqu'à la Réformation. *(Journal de Genève.)*

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Les Alpes françaises, *les montagnes, les eaux, les glaciers, les phénomènes de l'atmosphère,* par Albert Falsan [1].

L'ouvrage que M. Albert Falsan présente aujourd'hui au public est de ceux dont il est intéressant de rendre compte. Une analyse sommaire donnera la mesure des documents accumulés et des considérations vraiment originales que l'auteur a su en tirer.

Les Alpes (en kymri : *alp,* roche escarpée) ont été divisées rationnellement en régions naturelles au moyen de la classification orogéologique du Dr Böhm. La chaîne se compose, au centre, d'un axe formé de gneiss et de schistes cristallins qui sert d'arête dorsale à des zones parallèles composées de trias, lias, de terrains jurassiques et crétacés. Ces deux zones subalpines, les *Préalpes,* se sont infiltrées de roches éruptives récentes. Une formation détritique éocène, le Flysh, enveloppe extérieurement tout le système central.

Les Alpes se composent d'une série de plissements, de synclinaux et d'anticlinaux parallèles à la direction de la chaîne, mais dont les voûtes ont été rompues, les arêtes déchiquetées et minées depuis des séries de siècles.

Les grands plissements de la chaîne ont été produits, d'après M. Bertrand, par le refoulement d'une portion d'un fuseau de l'écorce terrestre écrasée entre l'Afrique et les massifs de la Forêt-Noire et de la Bohême, d'où

1. Paris, 1892. Librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, 1 vol. in-16, de 280 pages avec 52 fig. *Bibliothèque scientifique contemporaine.* Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

est résulté un alignement constant des vallées principales. Puis la chaîne a été brisée de distance en distance par des mouvements de torsion, des décrochements, et il est formé des *cluses* qui ont permis aux rivières alpines de s'échapper perpendiculairement à l'ensemble de la chaîne.

D'après Suess et Neumayr, certains éléments superficiels de la terre sont divisés en compartiments dont les uns restent immobiles au même niveau — ce sont les *Horste,* contrées d'ancienne consolidation — et dont les autres, sous l'action de la pesanteur seule, s'effondrent verticalement et en masse dans les abîmes inférieurs en glissant contre les parois des massifs restés fixes. Des plissements se sont ensuite produits en engendrant des mouvements de bascule relatifs. Il faut admettre aussi l'intervention locale et restreinte des pressions latérales.

Les derniers terrains soulevés et plissés appartiennent au tertiaire moyen, tandis que les couches pliocènes ont gardé leur horizontalité. Donc ces dernières ont été déposées après le soulèvement de la chaîne dont l'âge demeure désormais fixé. Les chaînons ont été ébauchés les uns après les autres, puis soulevés ensemble une dernière fois.

Au moment du Carboniférien, les Alpes ont subi un premier exhaussement. Le Trias et les terrains plus récents se sont sédimentés sur les couches fracturées et dénivelées et les terrains émergés constituaient de forts plateaux pendant le Jurassique et le Crétacé. A la fin de l'Eocène, ont eu lieu les grands soulèvements alpins et les plissements ondulés du Jura. Dès la fin du Mesozoïque, les Vosges, la Forêt-Noire et la Bohême gardèrent une immobilité relative qui ne fut troublée que par la formation de failles ; mais leur résistance suffit pour arrêter la propagation de l'onde vers le nord et donner à la chaîne ses limites actuelles. De même le

Digitized by Google

Plateau central, les Cévennes, les Maures et l'Esterel, la Corse ont résisté et forcé la chaîne à dévier sans rompre l'unité géologique. Sous cette action les petites Alpes provençales se sont tordues pour se diriger vers l'ouest.

Les Alpes forment la grande dorsale de l'Europe; les montagnes de la Grèce, de l'Italie et de l'Espagne en sont les apophyses méridionales.

Le relief de l'Europe est la conséquence de trois contractions de l'écorce terrestre, sortes de grandes vagues rocheuses qui sont venues, parties du sud, se heurter contre les parties septentrionales consolidées de l'ancienne Europe; d'où la formation de : 1° la chaîne Calédonienne; 2° la chaîne Hercynienne; 3° la chaîne des Alpes.

Enfin, se sont produits des renversements de plis qui, érodés, n'ont laissé parfois que des îlots dans lesquels les terrains paraissent avoir des rapports anormaux de superposition, témoin la flore houillère de Petit-Cœur qui semble intercalée entre deux couches liasiques. Les énormes pressions subies ont donné aux roches une structure cristalline ou transformé des roches compactes en ardoises. Des masses éruptives se sont injectées au travers de boutonnières naturelles et forment, par exemple, le massif protoginique en éventail du mont Blanc. Il y a eu laminage au moment de l'éruption. Les roches granitoïdes se sont introduites dans les gneiss et les micaschistes; les mélaphyres, la spilite, l'euphotide et les porphyres ont pénétré dans les cassures triasiques, tandis que les basaltes se sont épanchées sur les terrains tertiaires.

L'auteur s'étend ensuite sur les zones alpines si bien établies par Lory; il décrit les plissements des chaînes et entre dans quelques détails sur les filons métallifères et la minéralogie.

En Savoie, le Chéran et l'Arc roulent des sables au-

Digitized by Google

rifères. Des pépites d'or natif ont été trouvées dans un filon d'arséniate de nickel à Motte-les-Bains. Les galènes, le cuivre gris, les minerais argentifères sont abondants et M. Gueymard a signalé la diffusion du platine dans un grand nombre de ces minéraux. Dans le massif du mont Blanc, il signale des veines de plomb, de zinc sulfuré, amiante, asbeste, axinite, et dans la Tarentaise, du cuivre et du plomb argentifères, ainsi que de la stibine.

Le titane rutile et le fer oligiste se rencontrent dans le quartz hyalin de Salins, et les cipolins de Moûtiers, les ardoises liasiques de Savoie sont bien connus.

Les mines de fer d'Allevard fournissent actuellement plus de 30,000 tonnes. On exploite à la Mure et dans le Briançonnais de riches gisements d'anthracite. En Savoie et dans l'Oisans célèbre par ses superbes minéraux cristallisés, lorsque le terrain anthracifère est pincé dans des schistes cristallins fortement bouleversés, l'anthracite passe au graphite.

Il reste à signaler les exploitations de gypse et enfin les calcaires argileux de l'Oxfordien, qui servent à la fabrication des ciments.

La description des Alpes françaises au point de vue géographique, l'hypsométrie, les cols forment un autre chapitre du bel ouvrage de M. Falsan.

Le régime des eaux a son importance capitale. La direction des cours d'eau est fonction des formes orographiques. Vient ensuite l'énumération des torrents et des lacs. Les torrents du Trièves, du Devoluy, etc., sont de profondes crevasses agrandies par l'érosion et qui rappellent les *canons* du Colorado. Le Drac peut servir de type pour tout un groupe de torrents alpins. Le spectacle est d'une grandeur terrifiante. Par exemple, au passage de la Rivoire sur le chemin de fer de la Mure, la voie tracée en corniche sur des pentes vertigineuses, semble suspendue au-dessus du vide.

Digitized by Google

Les abîmes et le val du Fier rivalisent avec les gorges du Trient. Le Rhône a élargi en cluse une fissure dans la chaîne du Vuache et s'engouffre, à Bellegarde, en ce site bien connu de la Perte du Rhône.

De grands lacs existent en Savoie : le Léman, le lac du Bourget, enfermé dans un pli de la Molasse, le merveilleux lac d'Annecy, celui d'Aiguebelette et le lac de Paladru avec ses restes de cités lacustres. Un immense culot de glace a garanti le lac d'Annecy et tous ces bassins d'eau douce contre l'envahissement par les alluvions glaciaires.

Il existe 380 lacs de montagne situés à 2,000 mètres d'altitude, dont l'emplacement marque le périmètre occupé par les derniers grands glaciers post-pliocènes. On dirait que la période glaciaire vient de fuir et que la contrée a gardé presque intact le cachet sauvage et désolé d'un *paysage morainique*.

Les cascades des Alpes sont renommées. Celle de la Barberine, sur la route de Martigny au mont Blanc, tombe d'une hauteur de 100 mètres. Les unes proviennent de brusques changements de niveau dans le lit d'un torrent ; les autres, de la fonte des neiges et des glaciers. Les eaux du Guiers s'engloutissant dans des crevasses de calcaires urgoniens, la fontaine intermittente de Hautecombe, nous amènent à l'histoire des eaux minérales. Celles-ci, froides ou chaudes, au nombre de 40, ont des propriétés thérapeutiques variées. Pour les sources chaudes, on peut apprécier leur point de départ au moyen du degré géothermique. Elles suivent des canaux souterrains et se mettent en contact avec des substances minérales qu'elles décomposent.

Après une série de considérations sur le groupement et la dynamique des glaciers dans les Alpes françaises, l'auteur traite la question du grand glacier du Rhône. En suivant les traces et en dressant soigneusement la

Digitized by Google

carte des dépôts erratiques, on trouve que ce formidable glacier formait une nappe de glace de 400 kilomètres de long sur une largeur très irrégulière. A Culoz, il offrait une puissance de 980 mètres. Cette mer de glace s'étendait depuis le Rhin et la Forêt-Noire d'un côté jusqu'à Bourg, Lyon et Vienne. Elle s'épanouissait en éventail en sortant des défilés du Rhône et de la Savoie et laissait des blocs erratiques jusqu'à 1,000 mètres de hauteur sur le mont Lachat. Les mêmes phénomènes se sont produits dans le bassin de la Durance. Des blocs abondent dans le pays de Gap, qui n'ont pas moins de 1,000 à 6,000 mètres cubes. On en cite un près d'Embrun qui cube de 10 à 12,000 mètres cubes!

Au point de vue de la météorologie, M. Falsan conclut que le climat des Alpes est variable. Au bord du lac de Genève, la température moyenne annuelle est de 9°; elle s'abaisse jusqu'à —14° vers 3,400 ou 4,000 mètres d'altitude.

Les vents ont une certaine influence sur le climat des vallées. Le *Fœhn* est un vent chargé de vapeur d'eau, venant de l'Atlantique. Il se dessèche et se dilate en montant contre les parois méridionales des Alpes en se refroidissant de 5° par 1,000 mètres d'altitude. Il franchit les sommets et redescend le long du versant nord en se réchauffant de un demi-degré par 100 mètres. Il est donc bien nommé par les montagnards : le *mangeur de neiges,* car il fait disparaître rapidement le manteau blanc des montagnes.

On a établi des stations météorologiques qui, dans la plaine, les régions moyennes et les hautes altitudes fournissent des renseignements utiles pour la climatologie. La partie occidentale des Alpes est comprise entre les isothermes de 12°5 et 14° (15° à Nice); l'isotherme de 13° la coupe à peu près en son milieu.

La région qui reçoit la plus grande quantité de pluie comprend le massif du mont Blanc et le massif supé-

Digitized by Google

rieur de l'Arve. Le pluviomètre indique une hauteur annuelle de 1,400 à 1,200$^{m}/^{m}$.

Le régime des vents est variable. Il existe des vents locaux ou brises qui s'établissent le matin avec un courant ascendant et le soir avec un courant descendant pendant l'été.

La possibilité d'une modification dans le climat de certaines parties des Alpes nous est révélée par les variations séculaires des glaciers.

Les glaciers de la vallée de Chamonix par exemple ont eu successivement une période de développement au commencement du siècle, une période de recul entre 1850 et 1870; enfin une nouvelle phase d'activité depuis 1875.

Cette extension résulterait de la diminution en Haute-Savoie des vents du nord qui, depuis 1860, ont viré au nord-ouest et de la fréquence des vents pluvieux du sud-ouest.

Cette analyse, que nous sommes obligés d'écourter, montre que le livre de M. Albert Falsan, tout en étant d'une incontestable valeur scientifique et minutieusement au courant des travaux les plus récents, est en même temps qu'un véritable traité de géographie physique, une œuvre de saine et intelligente vulgarisation. Les nombreuses coupes et photogravures qui accompagnent le texte susciteront certainement chez beaucoup le désir de connaître l'admirable nature des Alpes françaises.

M. L. R.

Digitized by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bulletin de la Société géologique de France, 1892. — Le fascicule paru en juillet contient : KILIAN : *Sur l'Existence du Jurassique supérieur dans le massif du Grand-Galibier,* pages 21 à 28, 2 coupes dans le texte, vue du gisement (héliogravure à part). L'existence de dépôts jurassiques, supérieurs au bajocien, n'avait pas encore été signalée dans les chaînes alpines de la Maurienne et du Dauphiné ; pour les trouver, il fallait descendre jusqu'aux environs de Guillestre. M. Kilian vient de découvrir un gisement de calcaire contenant des fossiles tithoniques assez abondants au milieu des névés, qui dominent le lac Blanc, Grand-Galibier, c'est-à-dire dans les chaînes intérieures des Alpes dauphinoises, à l'est de la zone cristalline dite du Mont-Blanc. Ce gisement est à environ 2,800 mètres d'altitude. Dans le fascicule Réunion extraordinaire de Provence, qui termine le volume 1891, M. Kilian a aussi publié une *Note sur l'Allure tourmentée des Plis isoclinaux dans les montagnes de la Savoie,* pages 1152 à 1160, 1 figure dans le texte et 2 planches XXV et XXVI. Ce travail concerne des observations faites et des coupes relevées entre la vallée de l'Arve et celle de l'Isère.

G. DE MORTILLET.

Bulletin trimest. de la Soc. cent. d'agriculture de Savoie, juillet 1892. — DE VILLENEUVE : *Rapport sur le Concours régional agricole d'Annecy.*

Bulletin de la Soc. d'archéologie de la Drôme, 1892, n° 103. — CAISE : *Le Registre baptistaire de Saint-Vallier* ; cite parmi les prénoms celui de Savoyant (de Savoie).

Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie, 1892, n° 1. — BOUCHER : cite, d'après une copie de l'épita-

Digitized by Google

phier de Villers-Rousseville, l'épitaphe d'un Thomas de Savoye, chanoine de la cathédrale d'Amiens.

Bulletin de la Soc. de statistique de l'Isère, 4e série, t. I, 1er fasc. — W. Kilian : *Etudes géologiques dans les Alpes occidentales* ; donne, après Lory, un aperçu très intéressant sur l'histoire et la structure de la région des Alpes françaises (p. 57 à 158).

Bulletin de la Soc. vaudoise des sciences naturelles, 1892, n° 107. — Paris : *Relief de Lausanne à l'époque langhienne* ; explique le mélange insolite des flores dans la masse des débris organiques provenant de fouilles à La Borde par l'hypothèse d'une chaîne de montagnes ayant subsisté entre les Alpes et le Jura jusqu'à l'époque langhienne et ayant disparu depuis par affaissement.

Opuscule. — *La Savoie est-elle française ? (A l'occasion du Centenaire de 1792),* par un Savoisien, Annecy, Abry, xiv-91 pages, 1892 : « L'annexion de 1792 fut le triomphe d'une minorité bruyante et audacieuse sur la masse de la population craintive et engourdie. Le jour où, en 1860, la Savoie se prononça sur l'annexion, elle acclama la France par la presque unanimité de ses suffrages. »

Ouvrage. — Revon : *L'Arbitrage international, son passé, son présent, son avenir,* Paris, Rousseau, 1892. Voir l'analyse de M. Jules Vuy dans *Rev. sav.*, juillet-août 1892. Ch. M.

GLANES

M. Alphonse Martin, de Rumilly, élève de la 1re division à l'école navale, vient de sortir de cette école avec le n° 1 sur 67 promus.

Mercredi, 17 août, ont éclaté les premières mines qui doivent ouvrir le tunnel de la Puyat aux Balmettes (ligne d'Annecy à Albertville).

Digitized by Google

C'est un enfant de la Savoie, le P. Berthier, de St-Germain sur Talloires, qui a été nommé recteur de l'Université catholique de Fribourg, en Suisse. Il appartient à l'Ordre des Dominicains, et s'est fait connaître par plusieurs ouvrages. Un de ses livres est consacré à l'étude de *La Porte de Sainte-Sabine à Rome.* Un autre, en cours de publication, est intitulé *La Divina Comedia con commenti secondo la scolastica.*

Les mois de septembre et d'octobre ont été marqués par l'inauguration de plusieurs monuments destinés à rappeler la première réunion de la Savoie à la France en 1792. Les 3, 4 et 5 septembre, fêtes de Chambéry, contrariées par la pluie. Le président de la République et plusieurs ministres y assistaient. Le 22, fête militaire à Saint-Julien : le ministre de la guerre s'y est fait représenter. Le 9 octobre, pose de la première pierre de l'asile du centenaire, à Reignier, en présence de M. Monod, directeur de l'assistance publique.

La capitale de la Jamaïque a érigé, le 2 juin 1892, à l'un de nos compatriotes de Saint-Ferréol, une statue monumentale sur le piédestal de laquelle est gravée l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE
DU
PÈRE JOSEPH DUPONT, S. J.
NÉ EN SAVOIE (FRANCE) LE 7 AOUT 1806
MORT A KINGSTON (JAMAÏQUE) LE 11 SEPTEMBRE 1886.
PENDANT PLUS DE QUARANTE ANS,
IL A TRAVAILLÉ PARMI NOUS POUR LE BIEN DE TOUS.
TRIBUT DE L'AFFECTION ET DE LA RECONNAISSANCE PUBLIQUES.

M. Michel Revon, fils du regretté conservateur de notre Musée, vient d'être nommé au poste recherché de professeur de droit comparé à l'Université impériale du Japon.

M. Revon est le seul professeur français de cette Université importante, qui comprend des professeurs anglais, américains, allemands, etc.

Le premier volume de l'édition définitive des œuvres de saint François de Sales vient de paraître à Annecy, sous la direction de dom Benedict Mackey, chanoine de l'église cathédrale de Newport, autorisé par ses supérieurs à fixer sa résidence dans notre ville pour consacrer ses soins à cette publication.

Le Directeur-Gérant : F. MIQUET.

1203-92. — Annecy. Imprimerie de F. ABRY.

Digitized by Google

SOMMAIRE :

Séances des 5 octobre, 3 novembre, 7 décembre et 29 décembre 1892.
Concours de poésie de 1892 : Rapport de la Commission d'examen. — Pièces couronnées.
François Miquet. Les Savoyards au XIXe siècle (*suite*).
J.-F. Gonthier. L'abbaye de Filly (*suite*).
Eugène Ritter. Saint-Victor.
Jules Vuy. Bibliographie : *Joseph de Maistre*, par Michel Revon.
Revue bibliographique.
Glanes.
Errata.
Table des matières.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 5 octobre 1892.

PRÉSIDENCE DE M. C.-A. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures. Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté, après lecture.

Le Secrétaire dépouille la correspondance. Il lit une lettre adressée à M. Dunant par M. de Mortillet, relativement au mémoire de M. Marc Le Roux sur la faune du lac. Cette lettre mérite d'être publiée dans la *Revue*. (Voir page 251.)

Le même donne connaissance d'une demande d'échange présentée par la *Société suisse de numismatique*, de Genève. A raison de l'intérêt exceptionnel qu'offrent pour nous les travaux de cette Société, la demande est accueillie favorablement, malgré le projet que nous avons arrêté de ne pas étendre nos relations d'une manière onéreuse pour nos finances.

Notification est faite à l'assemblée d'une circulaire ministérielle, en date du 30 septembre 1892, qui fixe

Digitized by Google

au 4 avril prochain la réunion des Sociétés des Beaux-Arts de France à Paris, en 1893.

M. Levet fait passer sous les yeux des membres présents un exemplaire rarissime de l'ouvrage de Ch.-Aug. de Sales, intitulé *Métanie*, petit traité mystique de la pénitence (MDCXLV).

Il communique également une plaquette curieuse, imprimée à Parme au commencement du siècle et intitulée « couplets chantés dans une réunion d'officiers, le 25 août 1809, » par Félix-Emmanuel Mouthon, capitaine de dragons.

Sur la proposition de MM. Marteaux et Serand, qui classent nos archives, la Société décide de mettre en vente, au prix de *cent* francs, des collections complètes de la *Revue*, et d'abaisser à *quatre* francs le prix de chaque volume séparé, sauf pour les trois dernières années.

M. Marteaux présente la candidature de M. Corcelle, professeur agrégé au Lycée, et M. Serand celle de M. l'abbé J.-F. Gonthier, aumônier de l'Hôpital.

M. le Président prononce l'admission de M. Max Bruchet, archiviste départemental, dont la candidature a été présentée dans la séance précédente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures un quart.

Le Secrétaire, François Miquet.

Séance du 3 novembre 1892.

PRÉSIDENCE DE M. C.-A. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures un quart. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion d'octobre, qui est adopté.

Digitized by Google

M. LE PRÉSIDENT rappelle que, le 13 du mois dernier, la Société Florimontane a fait une perte grave, dans la personne de M. Louis CHAUMONTEL, sénateur, dont le zèle et le dévouement pour notre œuvre étaient connus. M. Chaumontel emporte tous nos regrets, soit à cause des dons nombreux dont le Musée et la Bibliothèque lui sont redevables, soit pour le concours bienveillant qu'il nous a toujours prêté.

M. DUCIS annonce qu'il s'est engagé à continuer les notices sur les communes qu'il avait lui-même déjà commencées en 1868 dans l'*Annuaire départemental,* et dont M. Eugène Tissot s'était chargé ensuite.

LE MÊME rappelant que les débordements du Rhône ont mis à découvert, il y a quelques années, une pirogue celtique de 12 mètres de longueur creusée dans un tronc d'arbre, vers Cordon, et de gros chênes de 3 mètres de diamètre et de 33 mètres de long, en aval de la Balme sous Pierre Châtel, affirme que ces dépôts sont dus à un grand cataclysme dont les marques sont nombreuses entre ces deux points ; la voie romaine, dont plusieurs tronçons ont été découverts, a été détruite par les eaux, et remplacée par une autre le long de la montagne. Celle-ci a conservé aussi des souvenirs romains très authentiques. Le cataclysme remonte donc à l'époque romaine.

M. CONSTANTIN fait abandon à la Société d'une collection de 220 pièces de monnaie qu'il a recueillies pendant son séjour en Russie et qui proviennent des pays suivants : Russie, Pologne, Suède, Danemark, Autriche, Prusse, Italie, Angleterre, Espagne, Grèce et Turquie. Plusieurs de ces pièces sont d'une grande rareté. Des remercîments sont votés au généreux donateur.

M. LE PRÉSIDENT prononce l'admission de MM. CORCELLE et GONTHIER, présentés dans la séance précédente.

Digitized by Google

Le Secrétaire dépose sur le bureau de la Société un nouvel ouvrage, envoyé par M. Ch. DuBois-Melly, qui en est l'auteur. Cet ouvrage est intitulé *L'Amour et la Peste*. M. DuBois-Melly se distingue de la plupart des autres membres correspondants, qui nous oublient : il mérite toute notre gratitude.

M. Marc Le Roux fait une communication sur une maladie parasitaire qui a frappé, depuis quelques mois, certaines plantes conservées dans la serre chaude de la ville.

Le même expose, en quelques mots, la théorie du mimétisme animal, en prenant pour exemples deux insectes du Brésil, *Anisocelis bilineata* et un phasme. Chez l'un de ces orthoptères les pattes de la troisième paire élargies présentent la coloration habituelle des feuilles sèches ; chez l'autre, tous les membres et le corps lui-même n'offrent rien qui les distingue de brindilles de bois mort.

Le même fait passer sous les yeux de la Société divers dessins représentant des *copépodes, hydrachnides* et *protozoaires,* recueillis dans le lac. Il poursuit ses recherches et en publiera les résultats dans une étude complète, qui paraîtra prochainement.

Le Secrétaire rappelle que le moment est venu de procéder à la nomination des commissions d'examen du concours Andrevetan.

La Société désigne six membres pour la poésie et quatre pour l'histoire.

Aussitôt les manuscrits des concurrents sont répartis entre les divers jurés, qui s'engagent à en prendre connaissance à tour de rôle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures.

Le Secrétaire, François Miquet.

Digitized by Google

Séance du 7 décembre 1892.

PRÉSIDENCE DE M. C.-A. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures. Le procès-verbal de la réunion de novembre est lu et adopté.

M. Marteaux signale, dans le dernier volume des Mémoires de la Société des antiquaires de France, un intéressant compte-rendu d'une communication qui a été faite à cette compagnie, par M. Thonion, sur divers objets antiques découverts dans un murger de Gruffy. (Voir page 351.)

Le même annonce que M. Caraviotti fait miner son champ des Fins, inscrit au cadastre sous le n° 399 (ancien champ Ducruet, mas des Pérons). Ce minage n'ayant pour but que d'enlever les substructions qui gênent la végétation, semble jusqu'ici devoir être peu profitable à l'archéologie, sauf en ce qui en concerne le plan dont M. Charvier, membre de la Société, a bien voulu se charger. Les dites substructions consistent actuellement en deux murs parallèles reliés à angle droit aux deux extrémités d'un mur long de $5^{m},50$ et distant d'environ neuf mètres de l'hypocauste précédemment signalé. Entre ces deux murs parallèles et au nord, jusqu'au chemin, l'aire des pièces est bétonnée, parfois même sur une couche de cailloux et de mortier; au sud au contraire le béton n'existe pas. Il n'a été retiré des fouilles que des débris de tuiles, briques, os, poteries insignifiantes et plaques de marbre blanc, de deux à trois centimètres d'épaisseur, provenant du revêtement des parois. Il est à remarquer que la terre, en dessous du béton, renferme sur près d'un mètre des débris de tuiles et de charbons; elle est calcinée; des pierres

Digitized by Google

portent la trace du feu : l'habitation paraît donc avoir été brûlée, puis reconstruite.

M. Marteaux tiendra la Société au courant de ce qui pourra se produire d'intéressant, tant dans le champ Caraviotti que dans le jardin Thomé, où une portion de mur vient d'être également mise au jour.

M. Gonthier présente une observation au sujet du cri de guerre : « *Hardi! ʒ'infans, gropenô* » que les uns traduisent par : « groupons-nous », et M. Fenouillet, par : « accrochez-les ».

« La seconde version, dit-il, tout en se rapprochant davantage de la vérité, serait elle-même défectueuse. Dans le haut Chablais, on emploie le verbe *aggrepoena, s'aggrepoenâ* pour *agripper, s'accrocher*. Le mot *gropenâ* n'y est, que je sache, employé nulle part.

« Aux environs d'Annecy, ce dernier verbe est en usage, mais il signifie : grimper...

« Le 26 juillet 1848, le 2e régiment de la Brigade de Savoie avait reçu l'ordre de monter à l'assaut de Volta. Au moment de s'élancer à la tête des siens, un officier cria de toutes ses forces : « *Hardi! ʒ'infans, gropenau.* »

« Hardi ! enfants, grimpez ; à l'assaut ! » telle nous paraît être la véritable traduction de ces paroles désormais historiques. »

M. Ducis donne lecture d'une note, destinée à la *Revue,* et relative à la date précise de la mort du comte Humbert III.

M. Serand fait connaître que la chapelle de l'ancien collège a été convertie en infirmerie par l'autorité militaire et que, pour arriver à cette transformation, le sol a été creusé et assaini. Ces travaux ont mis au jour une certaine quantité de squelettes, dont quelques-uns ont été réservés pour le Musée.

M. Ducis pense que ces ossements sont ceux des

Digitized by Google

Barnabites que l'on enterrait dans leur chapelle, suivant la mode du temps où ils occupaient le collège. Cette chapelle était dépourvue de tout cachet artistique : on peut croire qu'elle avait été établie dans un bâtiment d'abord aménagé pour une autre destination.

Sur la proposition de M. MARTEAUX, la Société décide que le catalogue des livres, brochures et manuscrits de notre bibliothèque sera publié dans la *Revue :* à cette publication sera réservée une feuille de 16 pages par semestre, avec pagination spéciale, de manière que le catalogue en question puisse être considéré comme un tirage à part et broché séparément quand il sera complet. Les chercheurs seront ainsi mis à même d'apprécier les ressources dont nous disposons et d'y recourir au besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures trois quarts.

Le Secrétaire, François MIQUET.

Séance du 29 décembre 1892.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La Société Florimontane a été convoquée en séance extraordinaire : 1° pour entendre le rapport de M. Miquet sur le concours de poésie de 1892 et pour distribuer les prix ; 2° pour procéder au renouvellement du bureau.

La séance est ouverte à cinq heures.

Après avoir souhaité la bienvenue à plusieurs nouveaux membres qui assistent à la réunion, M. LE PRÉSIDENT donne la parole au secrétaire. Celui-ci expose que le jury du concours d'histoire n'a pu encore achever sa tâche, vu la longueur de plusieurs des mémoires

Digitized by Google

présentés. Puis il lit, au nom de la commission d'examen du concours de poésie, le rapport qu'on retrouvera ci-dessous.

La Société procède ensuite au renouvellement du bureau pour 1893.

Tous les membres en fonctions sont maintenus.

M. Ducis annonce qu'il a reçu de M. Louis Germain, de Nancy, des renseignements sur l'origine des fondeurs de cloches Aubry dont il a déjà été plusieurs fois question : ces fondeurs étaient Lorrains.

M. Marteaux présente une petite hache en diorite longue de $0^m,10$ et trouvée entre le Buloz et le bois des Glaisins, au lieu dit pré de Sales, de la commune d'Annecy-le-Vieux. Il fait remarquer que cet objet a pu aussi bien être amené d'Annecy avec le fumier que le propriétaire fait répandre chaque année sur sa terre; ce qui prouve qu'il est en général assez difficile d'assigner aux pièces archéologiques isolées leur véritable lieu d'origine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures.

Le Secrétaire, François Miquet.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1892

RAPPORT

DE LA COMMISSION D'EXAMEN

La sévérité dont nous avons fait preuve au dernier concours, en ne décernant pas de prix, n'a pas détourné de nous les poètes.

Ils sont, au contraire, revenus cette année en plus grand nombre et mieux préparés pour la lutte. Aucun

Digitized by Google

des concurrents n'apporte une de ces œuvres de génie qui s'imposent d'elles-mêmes et qui désarment la critique. Mais la plupart des pièces présentées sont d'une bonne facture et l'ensemble dépasse la valeur moyenne de nos concours. Les vainqueurs se suivent de près ; les vaincus se rappelleront que l'inspiration est capricieuse — et plusieurs peuvent espérer qu'elle leur sera plus propice une autre fois.

Onze auteurs se sont mis sur les rangs. Nous allons passer en revue leurs envois, de manière à justifier nos préférences et à faire comprendre à chacun les côtés défectueux de son travail.

Nous suivrons, pour cela, la marche accoutumée, qui consiste à examiner d'abord les œuvres médiocres, sur lesquelles aucune discussion n'est possible, pour passer ensuite, et progressivement, aux pièces qui méritent, à des degrés divers, d'être récompensées.

*
* *

En commençant comme nous venons de l'indiquer, c'est *Le Réveil du Poète* qui doit être sacrifié le premier. Cette *poésie* débute par quatre vers qui suffiraient pour donner une idée de ce qui vient après :

La nature en automne était à son déclin
Et elle n'avait plus de chaleur dans son sein ;
Le radieux soleil, *père de la lumière,*
A nos yeux chaque jour *modifiait* sa carrière...

Les fautes de toute nature y abondent. L'auteur ignore que certains mots, tels que *joie, haie, prairie,* ne peuvent entrer dans le corps d'un vers qu'à la condition d'être suivis d'un mot commençant par une voyelle, et qu'en aucun cas ces mots, pris au pluriel, ne doivent être employés, sauf comme fins de vers. Il écrit :

Les prai*ries* aussi se couvrent de verdure...
Le feuillage des *haies* ombrage le chemin...

Digitized by Google

L'oiseau près de son nid chante alors sa romance,
Et les petits cachés, sa *joie,* son espérance,
Bercés par les beaux chants dont l'artiste est jaloux,
Dorment tranquillement, et leur sommeil est doux...

Il ne sait pas que l'*e* muet, précédé et suivi d'une consonne, ne peut être placé à l'hémistiche :

Voyant la natu*re* près de la catastrophe...
Et parmi la fou*le* je restais confondu...

Il néglige la césure, compte trois syllabes quand il y en a quatre, et n'est pas toujours intelligible :

La nature étale *un luxe* qui plaît, enchante :
De son pinceau géant, *supérieur* et divin
Elle anime le monde en un riche dessin.

Ce qu'on peut lui reprocher, surtout, c'est de manquer d'idées personnelles et d'émotion. Il se rattache par trop à l'école de Delille.

*
* *

Un auteur qui a pris pour devise : *Fais ce que dois, advienne que pourra,* vient ensuite avec une série de poèmes intitulés : *Rêverie et prière, La Rose, Enfantine, La Mouche, Demandez et vous recevrez, Ingénuité, Miserere mei.*

Cet auteur soupçonne à peine les règles les plus élémentaires de la versification ; sous ce rapport, il serait même inférieur au précédent. Néanmoins, il n'a rien de ridicule. Sous les imperfections de la forme on trouve du naturel, de la grâce et du sentiment. Ces qualités ne sont pas aussi communes qu'on le suppose. Aussi nous ferions-nous scrupule de décourager ce concurrent par des critiques trop faciles ; nous lui dirons : travaillez et espérez, c'est le fonds qui manque le moins.

*
* *

C'est encore — et surtout — le travail qui fait défaut dans le recueil adressé par un poète qui emprunte à

Digitized by Google

Lamartine cette devise : « On ne peut vivre sans soleil, sans amour et sans foi. » Ce recueil comprend quatre pièces : *A ma Mère; A ma Muse; Appel à la charité; Béatrix*. Toutes sont écrites avec trop de facilité. L'une est accompagnée d'une note expliquant qu'elle a été improvisée. On pourrait croire que les autres l'ont été aussi, tellement le souci de la forme a peu préoccupé leur auteur. On y voit rimer *lumière* avec *mère, découragé* avec *glacé, chemin* avec *gardien,* cette dernière rime dans un vers faux :

Où je mourrai... sans vous, mon ange *gardien* !

Relevons encore : *riants,* qui rime avec *champs, grandi* avec *béni, fuyait* avec *mai, saint* avec *destin, pareil* avec *ciel,* etc.

Bon nombre de vers sont *bâclés,* comme ce quatrain :

A tes pieds vois naître la *rose ;*
Mais ton visage blanc et *rose*
Déjà fait pâlir la couleur
De cette ravissante fleur !

L'auteur est de ceux qui peuvent faire mieux, sans grand effort.

*
* *

Les extrêmes se touchent. A côté de l'œuvre précédente, dont la facture est si pauvre, il faut placer trois pièces : *Norwégienne, Frileuse,* et *Patineuse,* qui pèchent absolument par l'excès contraire. Ici, la rime est riche, mais l'idée est presque absente.

On y remarque une comtesse dont les yeux changent de couleur d'une page à l'autre. Au recto, nous lisons, en effet :

Au rapide galop des trois chevaux d'Ukraine,
Par les chemins durcis roule la kibitka ;
Resserrant sur son corps la kazabaïka,
Sommeille la comtesse aux *yeux verts* de sirène...

Digitized by Google

Au verso :

La comtesse sourit entrouvrant sa pelisse,
S'enivrant de l'air pur du soir et *ses yeux bleus*
Scintillent vaguement sous les cils très frileux.

La *Norwégienne*

Rêve frileusement et paresseusement ;
Elle frôle son col à la martre soyeuse,
Tandis qu'elle frissonne, accoudée aux coussins.

La *Frileuse*

Frôle au boa son col qui frissonne
Paresseusement et frileusement

La *Patineuse* porte

Un boa de zibeline
Encerclant son col frileux...

Ces trois tableaux ne diffèrent guère plus, entre eux, que bonnet blanc et blanc bonnet. Qu'on nous pardonne cette expression vulgaire : il n'y en a pas qui résument mieux notre impression.

Quelques chevilles sont trop apparentes :

Sa chevelure se dore
Au soleil d'hiver, *un peu*.

Le valet de pied entr'ouvre
La portière, elle s'assied ;
Attentif, il la recouvre
Des fourrures, *comme il sied*.

Enfin, les quatre vers suivants sont bizarrement accouplés :

Les chevaux de la comtesse
Cambrent leur poitrail hautain.
Se profile avec tristesse
L'Arc de triomphe au lointain !

*
* *

La pièce intitulée *Miracle fleuri* se recommande par une assez grande pratique de la versification. Elle est

Digitized by Google

conduite avec art et présente des tableaux gracieux, peut-être un peu mignards. Mais le style en est trop lâche. Il y a quarante adjectifs qui riment entre eux, sans compter les adverbes, tels que *gentiment* et *frileusement*. L'abus des adjectifs employés au hasard, comme pour remplir le vers, est évident : quand un ne suffit pas, l'auteur en prend deux, et même trois :

Vers l'*antique* forêt *profonde*...
D'un matin *printanier limpide*...
Un *jeune* pâtre, *frêle* et *beau*...
Et la *faible* voix *cristalline*...
La Vierge, *maternelle* et *douce*
Endormait son enfantelet.
Qu'elle était *touchante* et *sereine* !

Autant la poésie gagne à être colorée par des épithètes bien choisies, qui font image, autant elle s'appauvrit par l'adjonction inutile de qualificatifs insignifiants.

Le même auteur envoie encore un sonnet *(Viens rafraîchir ton cœur)*, où l'on trouve, entre autres, ces quatre rimes : *tremblante, troublante, indolente* et *somnolente*. Ces rimes sont particulièrement répréhensibles dans le sonnet, dont la forme doit être impeccable. En outre, ce genre de poésie demande que la pensée soit ingénieusement résumée dans ce qu'on appelle le *trait final*, et ici nous ne trouvons pas de trait final.

Malgré ces critiques, si l'auteur veut tenir compte des observations qui précèdent, il arrivera facilement, dans un autre concours, à occuper un meilleur rang.

*
* *

La catastrophe de Saint-Gervais, de si terrifiante mémoire, ne pouvait manquer d'inspirer quelqu'un de nos poètes. Elle nous a valu la pièce intitulée : *Résignation*. Cette pièce est l'œuvre d'un versificateur ex-

Digitized by Google

périmenté, qui, sans doute, n'en est plus à son coup d'essai. Mais elle part d'une idée fort peu naturelle : la haine de la montagne, résultant des méfaits qu'on lui attribue, et se traduisant par des malédictions :

Je m'écriai : « Pourquoi te dit-on une mère,
Montagne, si tes fils tu ne les mets au jour
Que pour les destiner à cette fin amère
Et pour nier ainsi ton maternel amour !

Notons, en passant, combien le second vers est rocailleux.

Plusieurs endroits sont nébuleux et renferment des images forcées :

Et voilà que soudain tu jettes sous leurs pas
Le sournois glissement des pentes inconnues ;
L'abîme, où le torrent sonne déjà leur glas,
Etale devant eux *l'opacité des nues*
Qui, de brouillards épais emplissant les vallons,
Dressent lugubrement leurs longs cous de dragons.

Les accouplements d'adjectifs n'y sont pas rares; quelques-uns sont mal choisis, comme celui-ci :

. . . . . quand les erreurs *funèbres*
Noiraient mon âme au flux d'une mer de ténèbres.

on y rencontre plusieurs de ces rimes « avilies par leur banalité », telles qu'*enfants* et *triomphants, cœur* et *vainqueur;* quatre vers sont terminés par des mots de même assonnance :

Et pourtant ma raison, gisant sous les ruines
Des faux raisonnements et des vaines doctrines,
Me paraissait rentrer dans sa *sérénité*
A confesser sa faute et son *infirmité.*
D'organes imparfaits esclave *révoltée,*
Contre ses durs liens prisonnière *irritée,...*

Il y a des longueurs : les vingt derniers vers ne forment qu'une phrase, pénible à lire.

Digitized by Google

En relevant ces incorrections, d'ailleurs peu graves, nous remplissons notre devoir de critique, mais nous ne voulons rien exagérer. Nous ne serions pas surpris qu'elles soient imputables à une préparation trop hâtive. La pièce qui nous occupe est écrite avec aisance, elle révèle une certaine habileté de facture et nous croyons qu'elle mérite une mention.

*
* *

Un Vœu en mer est une composition bien ordonnée, qui présente peu d'incorrections, mais qui n'a pas de qualités saillantes. Le récit d'une tempête a été fait si souvent, qu'on est en droit de demander un peu d'originalité à celui qui l'entreprend à nouveau.

La poésie en question nous laisse froids. Mais elle respecte toutes les règles de la prosodie, et c'est une des mieux venues. Nous ne voulons pas reprocher à l'auteur un vers de quatorze pieds, qui probablement n'est qu'une faute de copie, ni une locution vicieuse, *la pauvre,* qu'il aurait pu faire disparaître facilement ; mais nous lui souhaitons de mieux sentir ce qu'il écrit, de manière à toucher le lecteur et à l'émouvoir : *si vis me flere, dolendum est primum ipsi tibi.*

*
* *

Avec *Sigurd et Brunehild,* nous tombons dans la mythologie germanique. On connait la légende. La fille du roi Budli, « divine et belle », refuse tous les prétendants qu'on lui offre, parce qu'elle aime un inconnu, Sigurd, et qu'elle réserve son cœur à l'audacieux qui pénètrera jusqu'à elle en traversant les flammes dont le château paternel est environné :

« Dans la salle de marbre, attendant son vainqueur,
Au manoir d'Hildaroh Brunehild est couchée :
Celui qui ne craint pas la rouge chevauchée,
Celui qui passera possèdera son cœur. »

Digitized by Google

Sigurd apprend l'existence de Brunehild par le dialogue d'une hirondelle et d'un pigeon ramier, car

Sigurd sait le secret du parler des oiseaux.

Sans hésiter il part pour la contrée mystérieuse où Brunehild l'attend.

Le bon cheval Grani bondit parmi les plaines,
Dans les chemins sous bois et sur les rochers durs ;
Il traverse au galop les villages obscurs,
Il passe les torrents roulant leurs eaux lointaines.

Et, tandis que Sigurd l'éperonnait encor,
Des guerriers tout à coup l'ont saisi par les rênes,
Mais, prenant son épée en ses mains souveraines,
Sigurd fendit en deux leurs casques gemmés d'or.

« C'est en vain qu'on voudra me barrer le passage,
« Téméraire est celui qui retient mon cheval ! »
Et poursuivant toujours son galop triomphal,
Il passait comme une ombre à travers le feuillage.

Arrivé devant le rempart de flammes qui protège Brunehild, il ne s'arrête pas :

Or, Grani se cabra devant ce mur qui bouge,
Sur ses pieds de derrière il se dressa tout droit,
Mais Sigurd l'enlevant et domptant son effroi,
Entra d'un grand élan dans cette splendeur rouge...

Le feu contre Sigurd en vain s'était dressé,
Sur son cheval Grani, Sigurd avait passé.

Voilà des vers sonores, dont la cadence est bonne et le rythme musical. Malheureusement la valeur du récit n'est pas soutenue. La répétition abusive, quoique voulue, du qualificatif *d'or;* le rapprochement fréquent de quatre rimes masculines consécutives; quelques images fausses dans ce goût :

. . . . . c'est lui
Dont le glaive d'acier *sur mon amour a lui;*

tout cela dépare l'œuvre ; et cependant, nous y avons

Digitized by Google

senti *l'influence secrète* dont parle Boileau ; le style est pur ; la facture, toujours élégante, ne pêche que par des excentricités qui paraissent préméditées.

*
* *

Sous le nom de *Sonnets ailés* et sous celui de *Croquis poétiques,* nous avons reçu d'un concurrent deux recueils d'une valeur réelle, dont un simple compte-rendu ne saurait donner une idée.

Les *sonnets ailés* sont au nombre de six : *Le Papillon, Le Colibri, Le Rouge-Gorge, L'Ephémère, L'Hirondelle* et *La Fauvette.* Ils sont pleins de grâce et de naturel. Nous en publions un, *Le Rouge-Gorge* : il suffira pour faire apprécier le genre de l'auteur.

Les *Croquis poétiques* sont intitulés : *Un soir de Noël, Fleur de Bretagne, Fleur de Savoie, La Fleur et l'Enfant, Pierre Veyrat.* Tous ont du mérite, mais nous donnons la préférence au *Soir de Noël,* que nous croyons devoir reproduire *in extenso.*

Le lecteur pourra remarquer qu'un des vers de l'avant-dernière strophe est incomplet. Nous pensons que l'auteur, embarrassé pour trouver une rime convenable, a préféré laisser la place en blanc plutôt que de mettre une épithète banale, à tout hasard. Ce n'est pas nous qui lui en ferons un crime.

Nous regrettons néanmoins cette lacune qui, jointe à quelques autres irrégularités du recueil, empêche ce concurrent d'arriver bon premier.

*
* *

Nous plaçons au même rang deux envois d'un autre auteur qui comprennent également six sonnets, ainsi qu'un chant *A la Savoie.*

Voici les titres des sonnets : *Le Progrès, Le Chiffonnier, Le Tour du lac Léman, La Chasse aux rimes, Le Rire, Rêves de grandeur.*

Digitized by Google

Le chant *A la Savoie* renferme de très beaux passages ; mais nous croyons que le poète a eu tort d'employer à tour de rôle deux genres qui ne s'accordent guère : le genre lyrique et le genre didactique. Il manie bien sa langue, et tourne lestement la strophe ; mais c'est surtout dans les sujets familiers qu'il excelle et qu'il trouve naturellement l'occasion de révéler son humour et son originalité. C'est pourquoi nous préférons les sonnets; ceux que nous publions plus loin permettront d'apprécier le talent de l'écrivain.

*
* *

Nous voici arrivés, par gradation presque insensible, à la pièce que nous considérons comme la meilleure du concours. Elle est intitulée *Yves et Germaine,* ou mieux *Rayon d'Avril,* puisque c'est ce dernier vocable que l'auteur a définitivement adopté. Comme nous la reproduisons intégralement, tout le monde sera à même de la juger, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans de longs détails. Elle contient, nous ne le cachons pas, un assez grand nombre d'incorrections, que nous avons soulignées. Mais elle se recommande par la délicatesse des sentiments, la simplicité du style et ce *je ne sais quoi* qui distingue le poète du versificateur.

*
* *

En résumé, les cinq derniers envois que nous venons d'apprécier présentent un mélange de qualités et de défauts compensés dans une proportion qui varie peu : tout en reconnaissant qu'il y a des degrés d'une poésie à l'autre, nous pensons que ces degrés sont peu sensibles, et qu'aucun poème ne s'impose à notre choix d'une façon telle, que les autres soient éclipsés.

C'est pourquoi nous proposons de fractionner le prix et de répartir conformément au tableau ci-dessous la somme de deux cents francs qui y est affectée :

Digitized by Google

1er Prix... 60 fr. *Rayon d'Avril (Yves et Germaine).*
2e — .. { 45 » *Sonnets. — A la Savoie.*
ex-æquo { 45 » *Sonnets ailés. — Croquis poétiques.*
3e Prix... 30 » *Sigurd et Brunehild.*
4e — ... 20 » *Un Vœu en mer.*

Enfin nous estimons qu'il convient d'accorder une mention honorable à la pièce intitulée : *Résignation.*

*
* *

Ces propositions sont acceptées, et M. le Président procède à l'ouverture des plis cachetés, d'où sont extraits les noms suivants :

1er Prix : Mme Juliette Von Auw-Camps, à Annemasse.
2e — { M. Auguste Vettard, à Lyon.
ex-æquo { M. Paul Lorans, à Lorient (Morbihan).
3e Prix : M. Henry Bordeaux, à Thonon.
4e — : M. Louis Martel, à Ecully (Rhône).
Mention honorable : M. Georges Martin, à Annecy.

PIÈCES COURONNÉES

RAYON D'AVRIL

Comprends-tu que l'on parte et qu'on se dise adieu !
Comprends-tu que ce mot la main puisse l'écrire,
Et le cœur le signer, et les lèvres le dire,
Ces lèvres qu'un baiser vient d'unir devant Dieu !
(Alfred de Musset.)

Dieu permet quelquefois, dans sa grande bonté,
Qu'un ange, encor baigné de céleste clarté,
Habite parmi nous ; ce sont là fleurs de serre,
Il les faut entourer d'une égale atmosphère
De tendresse infinie et d'amour éternel,
Pour leur faire ici-bas moins regretter le ciel.

Digitized by Google

Absent au point du jour du manoir solitaire
Qui dresse à l'horizon son *noir* profil *austère,*
Yves de Kernoël parcourait à cheval
Les grands bois que dorait le soleil matinal,
Tout vibrants du frisson de la brise qui passe.
Ce dernier descendant d'aïeux de grande race,
— La fortune l'ayant comblé dès le berceau
De ses bienfaits, — trouvait tout simple d'être beau,
D'avoir un nom fameux, d'être en pleine jeunesse
Et riche, d'émietter un peu de sa richesse
A l'indigent qui suit, tout honteux, le chemin
Et dit « Dieu vous protège » en vous tendant la main.

Il avait plu la veille, et la forêt mouillée
S'égouttait lentement à travers la feuillée ;
Il montait de la terre un parfum *très* subtil ;
Au matin, les taillis frais repeints par Avril
Ont je ne sais quel charme obscur qui vous pénètre ;
Ce grand trouble inconnu que le printemps fait naître,
Yves, sans le savoir peut-être, l'éprouvait,
Car il laissait errer son cheval et rêvait.
Mai, les buissons en fleurs, les nids, *tas de complices,*
Dans ce cœur ignorant versaient leurs maléfices,
Et lui soufflaient tout bas qu'il faut pour être heureux
Etre deux, et marcher par les sentiers ombreux,
Ecartant de la main la branche qui vous frôle,
Enlacés et l'épaule appuyée à l'épaule.
— A quoi donc servirait l'ombre des chênes verts ? —

Comme il livrait son âme à ces conseils pervers
En foulant tout songeur le tapis de bruyère,
Dans un coin découvert, charmant, où la lumière
Plus vive pénétrait en mille traits joyeux,
Une forme divine apparut à ses yeux.
Blonde et frêle, d'or pâle et de rayons coiffée,
Jeune, à peine seize ans, elle semblait la fée
Du printemps, elle avait des fleurs dans un panier
Et le bras étendu vers un bel églantier,
Trop haut pour elle, hélas ! elle admirait tentée
Les frais boutons rosés, bien loin de sa portée.
Devant cet embarras naïf, Yves sourit,
Puis marchant complaisant vers l'arbuste fleuri,

Digitized by Google

Une à une il cueillit toutes les églantines
Qu'il tendit, ayant soin d'en ôter les épines;
Et le bouquet bientôt devint une moisson
D'étoiles au parfum suave, un vrai buisson
Que, tout aise de voir contenter son envie
La fée aux yeux d'azur, absolument ravie,
Tenait dans ses deux mains en riant au travers.

Ils revinrent tous deux par des chemins couverts.
Lui marchait, conduisant son cheval par la bride
Et se sentait soudain devenir très timide
Devant cette enfant blonde au regard ingénu
Qui, tout de suite à l'aise avec un inconnu,
Confiait gentiment qu'elle avait nom Germaine,
Qu'elle habitait depuis tout près d'une semaine
La maisonnette blanche avec un portail vert,
Là-bas, mais qu'elle était encore cet hiver
Au couvent, noir séjour plein de grilles *bourrues*,
Dans la ville voisine aux tortueuses rues.
Comme elle avait été contente, l'autre soir,
En rentrant au foyer paternel, de revoir
Le vieux clocher breton blotti dans la verdure,
Qui loge des moineaux bavards sous sa toiture!
Quel bonheur de courir tout le jour par les bois!...
Et puis, on retrouvait des voisins d'autrefois
Qui vous faisaient accueil et vous trouvaient grandie...
Elle parlait un peu de tout à l'étourdie
Et son babil avait quelque chose d'ailé,
Parfois elle riait, d'un doux rire perlé
Que répétait l'écho sous la haute futaie.
Yves en l'écoutant jaser, aimable et gaie,
Comme on écoute un chant divin qui vient des cieux,
Voyait une clarté d'aurore dans ses yeux
Si bleus.
Et c'est ainsi que se forge une chaîne.

Comment après cela ne pas revoir Germaine?
Il sut qu'elle sortait à peu près chaque jour
Dans les champs; lui, le cœur déjà rempli d'amour,
S'y trouva, — le hasard est si bon, quand on l'aide, —
Et d'un commun accord, jugeant la route laide,
Ils prenaient le sentier bordant le frais ruisseau,
Sous les vieux saules gris qui se mirent dans l'eau.

Digitized by Google

Ce qu'ils disaient? des riens, de ces divines choses
Qui s'exhalent du cœur comme un parfum de roses,
Mais sans un mot d'amour, ils se comprenaient bien,
Chaque jour resserrait l'invisible lien
Entre eux.
Et le bon Dieu là-haut devait sourire.

Bientôt Yves pensa qu'il serait bon d'instruire
Ses parents du projet bien doux par lui formé
D'unir son existence à l'ange tant aimé,
Et s'en fut, confiant, raconter à sa mère
Tout son gentil roman d'amour. La douairière
Devint grave et du fond d'un fauteuil blasonné
Sermonna longuement l'amoureux obstiné,
En prenant à témoin les portraits des ancêtres,
Dont le soleil entrant par les hautes fenêtres
Faisait étinceler les armures d'acier :
Tous héros qui, suivis d'un cortège princier,
Chez les rois d'autrefois ayant libres entrées,
Y menaient le front haut ces aïeules poudrées
Dans leurs cadres dorés souriant de trois quarts,
Avec des airs mutins ou de chastes regards.
De quel œil verraient-ils, tous ces guerriers austères,
La fille de manants qui cultivaient leurs terres
Peut-être, en d'autres temps, s'asseoir à leur foyer
En maîtresse, et peupler le manoir *séculier*
D'enfants, — ces gens de rien en ont toujours *des masses* —
Indignes rejetons de tant d'illustres races?
Puis la dame ayant dit, d'un ton fort solennel,
« Mon fils, vous êtes né comte de Kernoël,
« Ne l'oubliez jamais », crut faire un coup de maître,
Et voulant couper court à l'idylle champêtre
Eclose un jour de mai sans sa permission,
Elle exila son fils, avec la mission
De trouver à Paris quelque noble héritière,
Plus digne de l'honneur de la rendre grand'mère.

Il devait s'éloigner le lendemain matin.
A l'heure où le soleil d'octobre à son déclin
De ses derniers rayons illumine la plaine,
Yves marchait pensif à côté de Germaine
Et n'avait pas encore osé parler d'adieux
De peur de voir briller des larmes en ses yeux

Digitized by Google

Et de troubler cette âme, à s'alarmer si prompte,
Quand elle eut un soupir et dit : — « Monsieur le comte,
« Je sais que vous passez chaque hiver à Paris,
« Or l'automne finit, ne soyez pas surpris
« Si, voyant ce matin s'enfuir les hirondelles,
« J'ai pensé que bientôt vous partiriez comme elles ;
« Mais je ne croyais pas que nos chers entretiens
« Auraient uni nos cœurs d'aussi puissants liens.
« Par grâce, dites-moi que les jours de l'absence
« Seront vite écoulés, parlez-moi d'espérance,
« Car je suis sans courage en songeant au départ. » —
Et comme elle arrêtait sur lui son doux regard,
Yves mit un baiser sur ses cheveux d'aurore,
Le premier, et tout bas murmura « Je t'adore »
D'une voix où tremblait le regret éperdu
De ses rêves brisés. Oh ! comme il aurait dû,
A l'heure du départ, mieux garder en son âme
Ce mot qui dans l'enfant vint révéler la femme,
Ce mot qui la jeta palpitante en ses bras
Avec un cri d'angoisse « Yves, ne t'en vas pas ! »
Troubler ce jeune cœur, ô cruauté suprême !
Egoïsme éternel d'homme, toujours le même,
Jusqu'au dernier moment, retarder son aveu
Et lui dire « je t'aime » en lui disant adieu !

Il partit, il plongea comme on plonge en un gouffre
Dans ce Paris, où tout ce qui pleure et qui souffre
Au luxe étourdissant vient demander l'oubli.
Vains efforts, dans ce cœur d'amertume rempli,
De cent plaisirs mondains l'influence fatale
Ne pouvait effacer la province natale
Féconde en souvenirs, et la chère maison
Où, les regards fixés au lointain horizon,
Soutenant dans sa main son front lourd de pensée,
Sûre de son retour prochain, jamais lassée,
Germaine l'attendait en regardant là-bas
La route par laquelle il ne revenait pas.
L'exil dura deux ans. Assise à sa fenêtre
Elle vit tant de fois le jour naître et renaître
Et le temps s'écouler, sans ramener l'absent,
Qu'elle n'espéra plus; l'ennui sombre et pesant
Sur ses traits amaigris imprimant ses ravages,
Lui donna la pâleur des éternels veuvages,

Digitized by Google

Et mit, signe cruel de *constantes* douleurs,
Au coin de ses beaux yeux le pli profond des pleurs.

Par un beau soir d'été semé d'étoiles pâles,
Drapant son corps frileux dans la moiteur des châles,
Germaine avait voulu rester dans le jardin
Plein de l'âcre parfum de l'œillet et du thym.
Triste, avec la langueur de la convalescence,
Son regard exprimait tout ce que la souffrance
Dont on veut bien mourir a de cher et de doux.
Sa mère, l'entourant de mille soins jaloux,
Tels que l'amour *constant* des mères en inspire,
Lui parlait, et l'enfant, s'efforçant de sourire,
Laissait comme à regret son rêve inachevé,
Quand un pas bien connu, sonnant sur le pavé,
Fit tressaillir son cœur d'une joie indicible.
... Celui qui s'approchait... était-ce bien possible...
Lui? mais Yves déjà tombait à ses genoux,
Elle était toute pâle en murmurant « C'est vous !
« C'est toi ! si tu savais, j'ai pleuré,.. j'étais folle...
« Pardonne-moi d'avoir douté de ta parole,
« De ta promesse faite à l'heure de l'adieu,
« Je devais croire en toi comme je crois en Dieu !
« Je ne t'attendais plus... quelle chose étonnante...
« Yves, tu ne sais pas comme je suis contente !... »
Elle resplendissait d'un bonheur surhumain,
Un grand frisson la prit, on vit passer soudain
Une étrange lueur en ses yeux de pervenches,
Puis elle dit, pressant sur son cœur ses mains blanches :
« Vois-tu, quand tout le ciel vous entre en un moment
« Dans l'âme, on en ressent un tel enivrement
« Qu'on souffre un peu, mais c'est une douleur *divine;*
« J'ai comme un battement d'ailes dans la poitrine...
« Oh ! je t'aime !... » et l'enfant pencha son front lassé
D'un geste gracieux et doux d'oiseau blessé
Vers le cher bien-aimé, puis, baissant la paupière,
Chancelante et livide elle tomba ; sa mère,
Avec un cri d'horreur, la reçut dans ses bras.
— Il est de ces malheurs dont on ne doute pas. —
« Ma fille ! ah l'on m'avait bien dit : « Pas de secousse,
« Faites-lui l'existence aussi calme, aussi douce
« Que vous pourrez ; » j'avais pénétré son secret,
« Monsieur le comte, et vu ce qui vous séparait...

Digitized by Google

« Tous vos vains préjugés, n'est-ce pas?... la noblesse...
« C'était bien, elle avait pour elle sa jeunesse,
« Elle aurait oublié ; je veillais, j'étais là,
« Les mères, voyez-vous, sont faites pour cela...
« Mon pauvre ange! ah mon Dieu, c'est donc vrai qu'elle est morte?
« Hélas! elle n'avait jamais été bien forte,
« Depuis ces derniers jours pourtant, elle allait mieux...
« Je ne verrai donc plus se rouvrir ses beaux yeux...
« Dire que maintenant il faut que je vieillisse
« Seule, parce qu'un jour il vous prend le caprice,
« Par l'attrait souverain de ce qu'on vous défend,
« De revenir ici me tuer mon enfant!
« Messieurs les hobereaux, laissez les pauvres filles
« Goûter d'humbles bonheurs dans leurs humbles familles,
« Et ne vous rencontrez jamais sur leur chemin,
« Puisqu'en prenant le cœur vous dédaignez la main. »

Le nom des Kernoël doit traverser les âges
Sans tache, car docile et fidèle aux usages,
Le comte revenu des erreurs d'autrefois,
Qu'excuse un méchant tour d'Avril au fond des bois,
Vient d'épouser, dit-on, une femme divine,
Belle, comme il convient, de fort noble origine,
Possédant un total respectable d'aïeux,
Si bien que son bonheur fait beaucoup d'envieux.
Seulement, quand sa femme, élégante et mondaine,
Veut bien venir passer un mois dans son domaine
De Bretagne, où, dit-elle, on s'ennuie à mourir,
Parfois avant le jour on le voit parcourir
La campagne endormie et descendre au village
Près d'un marbre que couvre un églantier sauvage.
Dans le vieux cimetière, on l'a vu bien souvent
Agenouillé sur l'herbe, immobile et rêvant,
Puis durant tout un jour, dans la forêt profonde,
Poursuivant au hasard sa course vagabonde,
Il erre, marchant droit devant lui, jusqu'au soir ;
Et quand seul et farouche il a du désespoir
Qui torture son âme épuisé l'âpre ivresse,
Il rentre chaque fois plus sombre, et la comtesse,
Qui rêve en l'attendant à quelque prochain bal,
Dit, sans trop s'émouvoir, — « C'est un original. » —

Juliette Von Auw-Camps.

Digitized by Google

LE PROGRÈS

En vérité, ce siècle est un mauvais moment.
(A. DE MUSSET.)

Dans le même journal et la même chronique
On lit deux faits divers dont le rapprochement
Doit fournir à l'esprit, par un tour ironique,
La morale à tirer de leur enseignement.

L'un apprend qu'une femme, aux salles de clinique,
Vient d'avoir trois jumeaux éclos heureusement
Et l'autre qu'un engin d'artillerie, unique,
Peut, de loin, en trois coups, faucher un régiment.

La pauvre mère, hélas ! est dans une détresse
A qui nul, par pitié, d'un mot ne s'intéresse,
Mais l'auteur du canon pour la croix est porté.

Ainsi, l'amour en vain met sa joie à produire :
La gloire est pour le mal qui s'acharne à détruire —
Et voilà le progrès de notre humanité !

Auguste VETTARD.

LE CHIFFONNIER

O tempora ! ô mores !

Dis moi, chiffonnier, pour remplir ta hotte,
Ce que ton crochet trouve à ramasser
Et quels vieux papiers tu peux sous ta botte
Découvrir partout où tu vas passer ?

— Si vous connaissiez l'humanité sotte
Vous sauriez, naïf, que sans se lasser,
Comme une coquette, elle a la marotte
De tout mettre au jour pour le délaisser.

Je suis à l'ouvrage une Danaïde
Avec un tonneau sitôt plein que vide
Où mon dos courbé reçoit tour à tour :

Digitized by Google

Tout ce que rejette, un pays sceptique
De pactes signés dans la politique,
De serments de foi, d'honneur et d'amour.

Auguste VETTARD.

LE RIRE

Risu inepto res ineptior nulla est.
(CATULLE.)

Aimer à rire est le lot du Français
Et d'en user trois fois sot qui se prive !
On doit savoir jusque dans l'insuccès
Rire de tout, rire quoi qu'il arrive.

Mais, s'il est bon ce rire par accès
Qui, pour un mot, sort d'une âme expansive,
Qu'il est mauvais cet autre dont l'excès
Marque de plis la lèvre convulsive !

Quand la jeunesse égrène en liberté
Les notes d'or de sa folle gaîté
Partout les fronts s'éclairent sous le charme.

Mais si, parfois, sous les coups du malheur
Un rire faux lutte avec la douleur
Qui, dans ses yeux, ne sent pas une larme ?

Auguste VETTARD.

LE ROUGE-GORGE

« Laboureur bienfaisant, ouvre-moi ta fenêtre,
« L'hiver glace mon corps et je ne trouve plus
« A glaner dans les champs ; la bise me pénètre ;
« Plein de neige est mon nid bâti sur le talus.

« Dans ta chaumine un coin, quelques grains superflus,
« Quelle aubaine pour moi, si chétif petit être !

Digitized by Google

« Donne, ô bon paysan, et parmi ses Elus
« Le Seigneur Tout Puissant saura te reconnaître.

« Jadis, quand sur la croix le doux Jésus mourait,
« Un petit passereau, craintif, qui murmurait
« Son humble chant (perché sur un plant d'aubépine)

« Vola, timidement, vers l'Homme-Dieu sanglant,
« Appuya son cœur pur sur le sein pantelant :
« Le sang divin, depuis, empourpra sa poitrine ! »

Paul LORANS.

UN SOIR DE NOËL

Je l'ai rencontrée, un soir de Noël,
Il faisait bien froid, la terre était blanche,
Je l'ai rencontrée, un soir de Noël,
La fillette pâle, ange aimé du ciel,
Dont chaque œil avait l'air d'une pervenche.
Je l'ai rencontrée, un soir de Noël,
Il faisait bien froid, la terre était blanche.

Et, sans nous parler, nous pressions le pas,
L'Eglise brillait sous l'éclat des cierges,
Et sans nous parler, nous pressions le pas,
Mais mon cœur disait : mon Dieu, n'est-ce pas
Que la mignonne est une de vos vierges ?
Et, sans nous parler, nous pressions le pas,
L'Eglise brillait sous l'éclat des cierges.

Arrivés tous deux au temple sacré
(Elle me suivant à dix pas à peine)
Arrivés tous deux au temple sacré
J'entrouvris la porte : un rayon doré
Couronna l'enfant d'un nimbe de reine !
Arrivés tous deux au temple sacré,
Elle me suivait à dix pas à peine.

O ses grands yeux bleus, si pleins de douceur,
Brillèrent alors d'une flamme pure ;
O ses grands yeux bleus, si pleins de douceur,

Digitized by Google

Comme ils ont scruté le fond de mon cœur,
De mon cœur souffrant d'une âpre blessure !
O ses grands yeux bleus, si pleins de douceur,
Brillèrent alors d'une flamme pure !

Quand elle approcha du vieux bénitier,
J'effleurai du doigt, doucement l'eau sainte,
Quand elle approcha du vieux bénitier,
Je vis une larme en ses yeux briller
Et sur son front blanc la douleur empreinte !
Quand elle approcha du vieux bénitier,
Du doigt j'effleurai doucement l'eau sainte.

Et quand j'avançai, bien timidement,
Ma main vers l'enfant qui prenait mon âme,
Elle me frôla les doigts, simplement,
Alors j'entendis son remercîment,
Un merci d'amour de son cœur de femme !
Et je retirai, bien timidement,
Ma main, car l'enfant avait pris mon âme.

Et depuis ce jour, en mon pauvre cœur,
L'amour a fleuri, sans nulle espérance,
Et depuis ce jour, en mon pauvre cœur,
La brise d'hiver a flétri la fleur
De mon chaste amour : Dieu ! quelle souffrance,
Et depuis ce jour, en mon pauvre cœur,
L'amour a fleuri, sans nulle espérance !

Et voici Noël, Noël revenu,
Je ne verrai plus l'enfant au front pâle,
Car voici Noël, Noël revenu,
Et mon cœur meurtri, las ! s'est souvenu
De la vierge aimée . . . . . .
Et voici Noël, Noël revenu,
Je ne verrai plus l'enfant au front pâle !

Dieu l'a prise, hélas ! elle est dans le ciel
Et moi je suis sombre et vis solitaire,
Dieu l'a prise, hélas ! elle est dans le ciel,
Douce âme envolée un soir de Noël,
Que ne puis-je aussi quitter cette terre ?

Paul Lorans.

Digitized by Google

LES

SAVOYARDS AU XIXe SIÈCLE

LES OFFICIERS GÉNÉRAUX

2° *Armée sarde.*

(Suite.)

Avant de livrer mon travail à l'impression, j'avais demandé à la surintendance des Archives piémontaises, à Turin, les états de service de plusieurs généraux de l'armée sarde. La réponse s'étant fait attendre, j'ai dû publier des notices incomplètes. Aujourd'hui, je suis en mesure de régulariser la situation, et je donne ci-après les renseignements complémentaires ou rectificatifs que j'ai reçus.

GABET (baron) ALEXIS, *aliàs* ALEXANDRE, ✠.

Né à Moûtiers (Savoie) le 22 avril 1790 ; conscrit de 1813, incorporé dans le 42e de ligne de l'armée française ; a quitté ce régiment, comme fourrier, le 30 juin 1814 ; cadet dans la brigade de Savoie le 14 septembre 1814 ; sous-lieutenant surnuméraire dans la dite brigade le 3 décembre suivant ; aide de camp du gouverneur de la division d'Alexandrie le 1er mars 1815 ; sous-lieutenant effectif dans la brigade de Savoie le 23 juin 1815 ; lieutenant d'ordonnance, au corps, le 12 mars 1816 ; capitaine de 2e classe le 25 décembre 1821 ; capitaine d'ordonnance, effectif, le 13 février 1823 ; mis en expectative pour motif de santé le 26 décembre 1829 ; major en réforme le 25 février 1832 ; rappelé au service actif au 1er régiment de la Brigade le 2 janvier 1836 ; lieutenant-colonel au corps le 21 décembre 1839 ; colonel, commandant le 15e régiment

Digitized by Google

d'infanterie à Savone le 3 août 1843 ; chef d'état-major de la division de Savoie le 30 septembre 1846 ; major général, maintenu dans cet emploi, le 7 avril 1849 ; mis à la retraite avec une pension de 3,840 francs le 18 février 1851 ; marié le 20 juillet 1843 avec Mlle Victorine Milliet de Saint-Alban ; créé baron par patentes du 30 décembre 1846 ; mort à Jacob-Bellecombette.

(Archives piémontaises.)

GONNET Claude-Jean, C ✠ O ✻.

Né le 15 mars 1795, à Moûtiers (Savoie) ; fils de Louis et de Josephte Branche ; était sergent dans le régiment de Maurienne au moment de la dispersion de ce corps en 1792 ; il sauva alors un des drapeaux du régiment ; sous-lieutenant surnuméraire au corps royal des ingénieurs le 29 novembre 1814 ; sous-lieutenant effectif le 6 juillet 1815 ; lieutenant de 2e classe au corps royal du génie militaire le 16 juillet 1816 ; lieutenant de 1re classe le 9 janvier 1817 ; capitaine de 2e classe le 4 décembre 1821 et de 1re classe le 28 janvier 1824 ; major, commandant le bataillon des sapeurs le 6 décembre 1830 ; lieutenant-colonel au corps royal du génie militaire le 21 avril 1833 ; membre du conseil le 9 février 1836 ; colonel le 22 août 1837 ; major général, conservant la charge de membre du conseil du génie, le 31 décembre 1846 ; destiné à remplir les fonctions de lieutenant général de l'armée du prince de Monaco et de Menton le 30 janvier 1847 ; major général commandant les troupes de la division de Sassari le 30 septembre 1848 ; admis à la retraite avec le grade de lieutenant général le 25 mars 1858 ; commandeur de 2e classe de l'Ordre militaire de Savoie ; sénateur du royaume ; marié le 19 mars 1825 avec Mlle Joséphine-Antoinette Branche ; mort à Planaise, près Montmélian.

(Archives piémontaises.)

Digitized by Google

GUILLET POUGNY DE MONTHOUX (baron) JOSEPH, G-C ✠.

Né le 7 octobre 1760, à Genève; fils de François et de Joséphine-Catherine de Loras-Duseix; page d'honneur de la reine le 3 janvier 1773; capitaine-lieutenant dans la légion des campements le 3 juin 1781; capitaine effectif le 16 mai 1788; passé au corps des sapeurs le 27 février 1793; major commandant ce corps le 8 avril 1794; appliqué au corps d'état-major général le 19 novembre 1796; colonel le 21 juillet 1816; major général le 2 mai 1817; lieutenant général le 22 novembre 1830; mis à la retraite avec une pension de 4,750 francs et le titre de Grand de cour le 26 juillet 1831; mort à Turin le 23 janvier 1834. — A fait les campagnes de 1792 à 1798, et celle de 1815 avec le grade de quartier-maître général du corps d'armée commandé en personne par le roi dans les provinces d'Alexandrie et de Bobbio; chevalier de l'Ordre militaire de Savoie le 24 janvier 1820; commandeur de la Couronne de fer d'Autriche le 24 mars 1824.

(Archives piémontaises.)

MAISTRE (comte DE) RODOLPHE, G-C ✠.

Fils de Joseph de Maistre; nommé par l'empereur de Russie officier dans le régiment des chevaliers-gardes en 1806, il continua sa carrière dans l'armée russe jusqu'en 1815; il était alors lieutenant-colonel; accepté avec ce grade dans l'armée sarde, en demi-solde, le 7 décembre 1816; confirmé avec solde entière le 27 mai 1818; colonel d'infanterie le 21 janvier 1819; chef d'état-major de la division de Novare le 30 septembre 1820; transféré à la division de Gênes le 7 juillet 1821; mis à la disposition du ministre de la guerre le 26 octobre 1822; chargé, par intérim, du commandement militaire de la division d'Alexandrie le 2 sep-

Digitized by Google

tembre 1823 ; nommé premier officier de la secrétairerie d'Etat pour les Affaires étrangères le 19 décembre 1825 ; major général destiné au commandement de la division de Gênes le 8 décembre 1830 ; lieutenant général le 29 octobre 1831 ; aide de camp du roi le 13 décembre 1834 ; gouverneur et commandant de la division de Nice le 6 décembre 1837 ; général d'armée le 9 février 1848 ; mis à la retraite avec une pension de 6,600 francs le 13 novembre 1849.

(Archives piémontaises.)

MICHAUD (baron) PIERRE, ✠.

Né le 23 mai 1769, à Saint-Eusèbe (Haute-Savoie) ; fils de Noël et de Thérèse Bracorens de Savoiroux ; garde-du-corps dans la compagnie des gentilshommes archers le 9 septembre 1788 ; sous-lieutenant d'infanterie le 12 octobre 1792 ; affecté au 1er régiment des troupes légères le 8 avril 1795 ; lieutenant au régiment de Montferrat le 22 septembre 1814 ; capitaine d'ordonnance le 21 juin 1815 ; passé au corps des carabiniers royaux le 30 septembre 1818 ; major le 15 mai 1827, avec paie de capitaine ; major effectif le 28 janvier 1829 ; lieutenant-colonel de cavalerie le 25 février 1832 ; colonel de cavalerie commandant la garnison de Cuneo le 24 novembre 1834 ; affecté au commandement de la garnison de Nice le 17 décembre 1836 ; major général commandant les troupes d'Albe le 12 janvier 1839 ; mis à la retraite avec une pension de 4,000 francs le 11 mars 1843. — Prit part aux campagnes de 1795 à 1800 et à celle de 1815 en Savoie, à Conflans ; se distingua, le 22 mai 1798, à Rocca Grimalda, où, avec une poignée d'hommes, il fit prisonnier 106 insurgés, plus leur chef ; fit preuve du plus grand courage et d'une intrépidité rare à l'affaire de Carosio, où il prit deux canons ; créé baron par patentes du 16 juin 1846.

(Archives piémontaises.)

Digitized by Google

MILLIET D'ARVILLARD (marquis) FRÉDÉRIC, G-C ✠.

Né le 26 décembre 1788, à Chambéry ; fils du marquis Joseph-Frédéric et de Louise-Henriette Morand de Saint-Sulpice ; commença sa carrière dans les troupes françaises, où il devint officier de cavalerie en juillet 1810 ; passé dans l'armée sarde à la Restauration et nommé lieutenant dans le corps des carabiniers royaux le 23 mai 1815 ; affecté à la brigade de Savoie le 7 janvier 1816 ; maréchal des logis des gardes-du-corps, avec grade de capitaine, le 15 mars 1816 ; cornette surnuméraire, avec le grade de lieutenant-colonel de cavalerie, le 22 mars 1831 ; colonel, commandant le 2e régiment de la brigade de Savoie, le 15 novembre 1831 ; major général, commandant la brigade de Savone, le 29 décembre 1836 ; affecté au commandement de la brigade des gardes et aide de camp du roi le 6 décembre 1837 ; lieutenant général, commandant militaire de la division d'Alexandrie le 29 février 1848 ; chargé du commandement de la 1re division du 1er corps d'armée, le 27 mars 1848 ; admis à la retraite, sur sa demande, pour motifs de santé, le 24 octobre 1848, avec une pension de 4,260 francs ; s'était marié, le 23 septembre 1820, avec Mlle Jeanne de Buttet du Bourget ; mort à Turin le 12 janvier 1858. — Campagne de Russie en 1812 ; campagne de France en 1815 ; campagne pour l'indépendance italienne en 1848 ; décoré de la médaille d'argent à la valeur militaire pour un brillant fait d'armes aux environs de Goïto, le 30 mai 1848, et mis à l'ordre du jour de l'armée le 7 juin suivant.

(Archives piémontaises.)

PILLET THOMAS, ✠.

Né le 25 avril 1774, à Montmélian ; fils d'Hyacinthe et de Marianne Dufrêne ; volontaire dans la 2e compa-

Digitized by Google

gnie des grenadiers du régiment de Maurienne le 23 mars 1792 ; sous-lieutenant des fusiliers de la dite compagnie le 20 mai 1793 ; lieutenant le 30 novembre 1793 ; capitaine provincial des fusiliers dans la brigade de Savoie le 6 janvier 1816; passé aux grenadiers le 10 septembre 1817; major provincial le 18 novembre 1818; lieutenant-colonel, commandant de 2e classe de la place de Pont-de-Beauvoisin, le 1er février 1823; colonel, commandant la ville de Saint-Julien et la province de Carouge, avec un traitement de 3,600 fr., le 2 avril 1827; commandant de la place de Chambéry le 15 août 1827; nommé de 1re classe, avec augmentation de 1,200 fr., le 14 avril 1830; commandant de la place de Cunéo le 1er février 1832; major général, avec la même fonction, le 13 août 1833; mis en expectative, avec pension de 3,000 fr., le 24 novembre 1834; mis à la retraite le 6 décembre 1848. — A fait les campagnes de 1792 à 1796 ; décoré de la médaille mauritienne le 27 mai 1842.

(Archives piémontaises.)

REGARD DE CLERMONT DE VARS (comte DE) FRANÇOIS-MARIE, G-C ✠.

Né le 17 février 1747; entré dans l'état-major à 18 ans, il fut envoyé en Prusse pour étudier la tactique militaire sous le grand Frédéric ; devint aide de camp du duc de Savoie ; fit les diverses campagnes de la Révolution contre la France ; se distingua, à la tête d'un régiment de grenadiers, le 30 août 1795, à la prise du mont Genèvre; commandant de la province d'Albe en 1797; incorporé dans l'armée française en 1798, comme colonel de la 103e demi-brigade; fit avec ce corps la campagne de l'an VII; major général le 2 janvier 1815 ; commandeur, trésorier, puis chancelier de l'Ordre militaire de Savoie ; mort le 10 janvier 1829.

(*Journal de Savoie* du 14 février 1829.)

Digitized by Google

3° *Armée italienne*[1]

(1860 à 1892).

AVET Henri-Laurent, O ✠ C ✠.

Né à Chambéry le 17 novembre 1826; fils d'Hyacinthe-Fidèle, alors sénateur; engagé le 17 octobre 1840; sous-lieutenant le 27 août 1844 (état-major); lieutenant le 28 septembre 1845; capitaine le 14 octobre 1848; major le 28 janvier 1859; lieutenant-colonel le 14 juin 1860; colonel le 20 septembre 1863; major général le 31 janvier 1871; officier d'ordonnance du roi Victor-Emmanuel; campagnes : 1848, 1849, Crimée, 1859 et 1866; chevalier de l'Ordre militaire de Savoie; médaille d'argent à la valeur militaire.

BARRAL de MONTAUVRARD (de) Charles, O ✠ C ✠.

Né à Chambéry le 28 mars 1811; sous-lieutenant dans la brigade de Savoie le 26 octobre 1830; passé dans Gênes-cavalerie; lieutenant le 4 avril 1837; capitaine le 28 mai 1848 (Piémont-royal-cavalerie); major le 5 mars 1859 au dépôt de cavalerie légère; lieutenant-colonel le 1er avril 1860; colonel le 11 avril 1861; major général le 5 juin 1865; campagnes : 1848, 1859, 1860-61 et 1866; chevalier de l'Ordre militaire de Savoie; médaille d'argent à la valeur militaire.

BURNOD Charles-Pompée-Anthelme, C ✠ C ✠.

Né à Thusy le 6 février 1813; entré au service le 8 novembre 1831; sous-lieutenant le 8 avril 1833 au 1er régiment de Savoie; lieutenant le 26 août 1841; ca-

1. Ces notices, — sauf celles concernant les généraux Charles, Chavasse, d'Oncieu de la Bâtie et Pelloux, — proviennent du ministère de la guerre, à Rome (24 novembre 1892), par l'entremise d'un haut fonctionnaire savoisien, que je ne saurais trop remercier.

Digitized by Google

pitaine le 24 mars 1848 ; major au 2e régiment de la brigade le 23 mars 1852 ; lieutenant-colonel le 26 septembre 1859 ; colonel le 3 octobre 1860 ; major général le 26 décembre 1861 ; campagnes : 1848, 1849, 1859, 1860-61 ; officier de l'Ordre militaire de Savoie ; une mention honorable à la valeur militaire.

CHARLES FERDINAND, G-O ✠ G-O ✠.

Fils d'André-Benoît et de Marie Wolff ; né le 1er mars 1829, à Verthemex (Savoie) ; volontaire au 1er régiment d'infanterie le 25 mars 1845 ; sous-caporal le 1er février 1846 ; caporal-fourrier le 1er septembre ; sergent le 19 avril 1848 ; sous-lieutenant par mérite de guerre le 20 mai 1848 ; lieutenant le 16 août 1853 ; capitaine le 5 mars 1859 ; major au 54e de ligne le 23 mars 1862 ; lieutenant-colonel au 18e de ligne le 30 décembre 1868 ; appelé, avec son grade, au commandement du 49e de ligne le 26 juillet 1873 ; colonel le 4 décembre 1873 ; chargé, avec ce grade, du commandement de la brigade de Savone le 2 janvier 1881 ; major général le 1er décembre 1881 ; appelé au commandement de la division de Brescia le 30 août 1886 ; lieutenant général le 13 mars 1887 ; mis en position auxiliaire, sur sa demande, le 13 avril 1889 ; passé dans la réserve, sur sa demande, le 18 décembre 1892 ; a fait les campagnes : de 1848 pour l'indépendance italienne ; de 1849 et 1859 contre les Autrichiens ; de 1860-61 et de 1866 ; présent à tous les faits d'armes pour lesquels le drapeau du 1er régiment fut décoré en 1848, il reçut lui-même la médaille d'argent à la valeur militaire pour s'être distingué à la bataille de Novare le 23 mars 1849 ; chevalier de l'Aigle Rouge de Prusse le 6 février 1884.

(D'après une note remise à M. François Mugnier par Me Gex, avoué.)

Digitized by Google

CHAVASSE Jean-Pierre, dit Janus, O ✠ C ✠ O ✠.

Né à Chambéry le 4 juin 1830; fourrier au 2e régiment d'infanterie ; nommé sous-lieutenant au corps le 5 mai 1856; lieutenant le 3 avril 1859; capitaine en 1860 ; major au 60e de ligne en 1868; promu colonel du 8e bersagliers le 29 décembre 1878; passé au 3e régiment de la même arme, à Rome, en 1882; désigné par son Gouvernement pour suivre les grandes manœuvres en France; nommé commandant du district militaire de Bologne le 8 juillet 1883 ; admis, sur sa demande, à la retraite et placé au cadre de réserve comme major général le 13 décembre 1891 ; a fait les campagnes de Crimée, de 1859 et de 1866.

CHIRON François, C ✠ G-O ✠.

Né à Chambéry le 16 février 1828; entré au service le 21 mai 1844; sous-lieutenant le 31 mars 1848 (brigade de Savoie); lieutenant le 6 mars 1849; capitaine le 8 août 1857; passé à l'état-major en 1860; major le 17 mars 1861 ; lieutenant-colonel le 20 août 1866; colonel le 1er juin 1871 ; major général le 27 mai 1877; chargé du commandement de la 1re brigade d'infanterie; lieutenant général, commandant la division de Gênes, le 15 mai 1884; campagnes : 1848, 1849, Crimée, 1859, 1866; chevalier de l'Ordre militaire de Savoie; médaille d'argent et mention honorable à la valeur militaire; décédé à Gênes le 19 décembre 1892; très apprécié dans l'armée, il comptait parmi les officiers supérieurs les plus braves et les plus instruits.

DOIX Jean-Baptiste, O ✠ C ✠.

Né à Albertville le 3 janvier 1825; sous-lieutenant du génie le 5 novembre 1848; lieutenant le 18 juillet 1851 ; capitaine le 3 janvier 1858; major le 20 janvier 1861 ; lieutenant-colonel le 31 mai 1866; colonel le

Digitized by Google

1er juin 1871 ; commandant supérieur des districts de la division de Gênes ; major général, commandant la brigade de Venise, le 13 octobre 1881 ; nommé aide de camp honoraire du roi, par décret du 30 mai 1878 ; campagnes : 1849, Crimée, 1859, 1860-61, 1866 ; une mention honorable et une médaille d'argent à la valeur militaire ; officier de l'Ordre militaire de Savoie.

DUFOUR Charles-Auguste, C ✠ O ✠.

Né à Chambéry le 7 septembre 1813 (et non à Méry en 1814, comme on l'a publié) ; engagé, comme artilleur, le 1er octobre 1832 ; sous-lieutenant le 1er avril 1837 ; lieutenant le 26 janvier 1839 ; capitaine le 28 avril 1848 ; major le 21 février 1856 ; lieutenant-colonel le 11 mars 1860 ; colonel le 17 mars 1861 ; major général le 21 décembre 1864 ; mis à la retraite en 1869 ; mort à Turin le 25 avril 1889. A consacré les loisirs de sa retraite à des recherches historiques et a publié le fruit de ses recherches dans les mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, dont il était président honoraire.

FOREST Frédéric, ✠ C ✠.

Né à Chambéry le 3 août 1833 ; sous-lieutenant le 12 août 1854 (cavalerie) ; lieutenant au régiment des chevau-légers de Novare le 15 août 1858 ; capitaine le 3 juin 1860 ; major le 6 juin 1867 ; lieutenant-colonel le 7 décembre 1873 ; colonel le 15 juillet 1877, commandant le 3e dragons, à Udine ; major général le 7 décembre 1885 ; campagnes : 1859, 1860-61, 1866, 1870 ; une médaille d'argent et une mention honorable à la valeur militaire, « pour le bon exemple qu'il a donné à ses soldats dans diverses rencontres avec l'ennemi » et « pour avoir repoussé avec courage la charge des Autrichiens, se montrant toujours le premier au combat ».

Digitized by Google

GABET Antoine, C ✠ O ✻.

Fils de Joseph et de Dupuis Laurence; né le 7 décembre 1811 à Chambéry; garde-du-corps le 17 septembre 1831 ; cadet dans la brigade de Savoie le 14 novembre 1831 ; sous-lieutenant au 2e régiment d'infanterie le 11 avril 1833; adjudant-major en second le 31 mars 1836; lieutenant au corps le 14 mars 1842; adjudant-major en premier le 9 avril 1844; capitaine adjudant-major le 2 mai 1848; major au 6e régiment d'infanterie le 23 mars 1852; rentré au 2e régiment le 1er août 1853 ; sa brillante conduite pendant le combat du 24 juin 1859, à la Madonna della Scoperta, lui valut la promotion, sur le champ de bataille, au grade de lieutenant-colonel commandant le 14e régiment d'infanterie (brevet du 26 juin), et la croix de chevalier de l'Ordre militaire de Savoie; colonel le 30 juin 1860; major général le 26 décembre 1861 ; a commandé successivement la brigade *Sicilia* et la brigade *Cagliari*; retraité le 26 septembre 1866; mort à Turin le 8 mars 1886; a fait les campagnes de 1848 et 1849 pour l'indépendance de l'Italie, celle de Crimée (embarqué le 21 janvier 1856), et celles de 1859 et 1866 contre les Autrichiens; atteint à la cuisse droite, par un coup d'arme à feu, le 6 mai 1848, au fait d'armes de *Croce Bianca* (Lombardie), il reçut à cette occasion la mention honorable à la valeur militaire (médaille de bronze); décoré de la croix du Medjidié de Turquie en 1856 et des médailles commémoratives de Crimée, de 1859 et des guerres de l'Indépendance.

GABET Jean-Claude-Gustave, O ✠ C ✠ ✻.

Né le 8 février 1818, à Chambéry, d'une famille ancienne, dont plusieurs membres se sont distingués dans le clergé, la magistrature et l'armée; engagé le 5 décembre 1834; sous-lieutenant le 9 juin 1837 au

Digitized by Google

2e régiment de Savoie ; lieutenant au corps le 26 juillet 1846 ; capitaine le 30 septembre 1848 ; major au 18e de ligne le 5 mars 1859 ; lieutenant-colonel du 54e régiment d'infanterie le 17 mars 1861 ; colonel du même régiment le 13 mars 1862 ; colonel-brigadier le 16 juillet 1866 ; major général, commandant la brigade des Marches, le 17 novembre 1867 ; mort le 25 mars 1873 ; campagnes : 1848, 1849, 1859, 1860-61 et 1866 ; chevalier de l'Ordre militaire de Savoie, pour sa belle conduite à San-Martino ; décoré par l'Empereur après la bataille de Solférino ; nommé commandeur de l'Ordre impérial de François-Joseph d'Autriche à l'occasion des négociations pour la cession de la Lombardie à l'Italie. Recommandable par ses capacités autant que par son courage, il était de tous les conseils et commissions ayant rapport à l'armée. Sa mort prématurée laissa un grand vide. Le ministre de la guerre adressa, quelque temps après, à Mme Fanny Corajod, née Gabet, sœur du brillant officier, une lettre de condoléances dont je dois la communication à l'obligeance de M. Fr. Mugnier :

« Rome, 13 août 1873.

« Le Gouvernement du Roi a fait frapper une médaille en souvenir du jour où a été promulguée la loi qui déclare Rome capitale du Royaume.

« Le Ministère, en vous en offrant un exemplaire, est heureux, Madame, de pouvoir rendre un nouveau témoignage de respect à la mémoire de votre brave et bien regretté frère, le chevalier Jean-Claude, qui coopéra par sa valeur et par son intelligence au couronnement de l'édifice de l'Unité italienne.

« *Pour le Ministre :* G.-H. de Fornari. »

GERBAIX de SONNAZ d'HABÈRES Joseph,
G-C ✠ G-C ✠.

Né à Cuneo le 30 septembre 1828 ; fils du général Hector de Sonnaz ; engagé le 12 décembre 1846 ; sous-

Digitized by Google

lieutenant le 18 janvier 1848; lieutenant le 3 juillet 1849; capitaine le 13 septembre 1854; major le 13 mars 1860; lieutenant-colonel le 3 octobre 1860; colonel le 6 novembre 1861; major général le 16 juillet 1866; lieutenant général le 23 décembre 1875; commandant du 4e corps d'armée, à Plaisance; campagnes : 1848, 1849, Crimée, 1859, 1860-61, 1866; chevalier de l'Ordre militaire de Savoie; médaille d'argent à la valeur militaire; nommé sénateur du royaume par décret du 26 novembre 1884.

GONNET Napoléon, C ✠ G-O ✠.

Né le 9 mai 1834, à Alexandrie; entré au service le 1er novembre 1852; sous-lieutenant le 5 août 1853 (état-major); lieutenant le 26 juillet 1856; capitaine le 25 avril 1859; major le 31 décembre 1861; lieutenant-colonel le 17 novembre 1871; colonel le 23 décembre 1875; major général le 1er juin 1882; lieutenant général le 2 octobre 1887; commande le corps d'état-major; créé baron; campagne : 1866.

GUY Joseph, *aliàs* Georges, ✠ O ✠.

Né le 3 janvier 1840, à Cluses (Haute-Savoie); élève de l'Ecole militaire le 10 octobre 1854; sous-lieutenant le 26 avril 1859; lieutenant le 1er mars 1860; capitaine le 17 mars 1861; major le 11 décembre 1873; lieutenant-colonel le 27 mars 1879; colonel le 10 avril 1884, commandant le régiment d'artillerie à cheval, à Milan; major général, commandant la brigade *Basilicata,* le 13 décembre 1891; campagne : 1866.

HUMILLY de CHEVILLY (baron d') Jérôme-Charles, O ✠ C ✠.

Né le 29 novembre 1818, à Lyon; entré au service le 18 décembre 1835; sous-lieutenant le 18 avril 1838 (cavalerie); lieutenant le 25 octobre 1845 (2e régiment

Digitized by Google

de Nice-cavalerie); capitaine le 12 décembre 1851 (*Real-Navi*); major le 29 août 1859; lieutenant-colonel le 25 août 1861; colonel le 27 juillet 1862; major général le 14 août 1870; a commandé la subdivision de Bologne; mort à Humilly (Viry), le 7 octobre 1873; campagnes: 1848, 1849, 1859, 1866.

MATHIEU ANATOLE, O ✠ C ✠.

Né à Turin le 30 août 1834; fils de l'intendant Antoine Mathieu, d'Annecy, qui était alors secrétaire d'Etat; ingénieur; nommé sous-lieutenant d'artillerie le 2 mai 1859; lieutenant le 11 mars 1860; capitaine le 17 mars 1861; major le 11 décembre 1873; passé à l'état-major; lieutenant-colonel au corps le 30 mai 1878; colonel d'artillerie le 13 octobre 1882; major général le 27 mars 1890; commande la brigade de Pistoïa (35e et 36e régiments d'infanterie); campagne: 1866.

ONCIEU DE LA BATIE (comte D') PAUL-JEAN-BAPTISTE, G-O ✠ G-O ✠.

Né en 1829 à Turin; fils du marquis Jean-Baptiste, alors inspecteur général des carabiniers royaux; sous-lieutenant au régiment des gardes en 1849; lieutenant-adjudant-major à la 1re compagnie du 2e régiment des grenadiers de Sardaigne en 1857; capitaine à la 11e compagnie de bersagliers en 1859; se distingua, en cette qualité, le 24 juin 1859, à la bataille de la *Madona della Scoperta*; ayant pris service dans le corps d'état-major en 1860, il resta plusieurs années à Vérone, comme chef d'état-major général; colonel en 1868; major général en 1875, commandant une brigade d'infanterie à Gênes; aide de camp de Victor-Emmanuel en 1877; lieutenant général le 27 avril 1882; a commandé la division de Bari, de 1880 à 1882, puis la division de Rome, ensuite le 12e corps d'armée, à Palerme; commande actuellement (1892) le 1er corps

Digitized by Google

d'armée à Turin ; nommé sénateur du royaume par décret du 20 novembre 1892.

(*Illustrazione italiana* du 13 juin 1886.)

PELLOUX Léon-Thomas, O ✠ C ✠ C ✻.

Né le 13 octobre 1837 à La Roche-sur-Foron ; fils du docteur Joseph Pelloux, qui fut député au parlement sarde en 1858 et 1859 ; sous-lieutenant le 5 mars 1856; lieutenant le 3 avril 1859 ; capitaine le 11 mars 1860 ; major le 19 octobre 1868 ; lieutenant-colonel d'état-major, à Milan, le 4 novembre 1875 ; colonel le 28 février 1878 ; major général en septembre 1887 ; c'est lui qui dirigea, à cette date, aux côtés du roi, les manœuvres de Monza ; commandant de l'Ecole d'application d'artillerie et du génie, à Turin, le 5 avril 1885 ; promu lieutenant général commandant la division de Brescia en 1891 (bulletin n° 16) ; a gagné la médaille d'argent à la valeur militaire au siège d'Ancône et la croix de l'Ordre militaire de Savoie au siège de Gaëte.

PELLOUX Louis-Jérôme, G-O ✠ G-O ✠ C ✻.

Né le 1er mars 1839 à La Roche-sur-Foron ; entré à l'Académie militaire de Turin à 16 ans ; sous-lieutenant d'artillerie à 18 ans, le 1er mars 1857 ; lieutenant le 3 avril 1859 ; capitaine le 11 mars 1860 ; major le 30 décembre 1868 ; lieutenant-colonel d'état-major le 21 mai 1876, et attaché au ministère de la guerre en qualité de chef de division ; colonel le 30 mai 1878 ; major général en septembre 1880 ; secrétaire général au ministère de la guerre ; inspecteur général des alpins le 5 avril 1885 ; a été successivement député de Chieti et de Livourne ; ministre de la guerre depuis 1891 ; nommé par le roi *(motu proprio)* lieutenant général en 1891 (bulletin n° 6) ; titulaire de la médaille d'argent à la valeur militaire « pour l'intrépidité et le sang-froid vraiment extraordinaires avec lesquels il a

Digitized by Google

dirigé le feu de sa batterie, sur la position de Monte Croce, à la bataille de Custozza (1866) » ; chevalier de l'Ordre militaire de Savoie pour sa belle conduite à Porta-Pia, le 20 septembre 1870.

PERNOT AUGUSTE-JEAN-BAPTISTE, C ✠ C ✠.

Né le 5 mai 1810, à Turin ; entré au service le 31 mars 1830 ; sous-lieutenant le 26 octobre même année ; lieutenant au 1er régiment de la brigade de Savoie le 17 mars 1836 ; capitaine le 21 juillet 1846 ; major le 23 avril 1851 ; lieutenant-colonel le 11 avril 1859 ; colonel le 13 mars 1860 ; nommé, par décret du 25 mars 1860, brigadier commandant la brigade de Ravenne ; major général le 15 octobre 1860, appelé au commandement de la brigade du roi ; lieutenant général le 14 septembre 1864 ; campagnes : 1848, 1849, 1859 et 1860-61 ; officier de l'Ordre militaire de Savoie ; une mention honorable à la valeur militaire.

PERRIER ERNEST, *aliàs* JULES, O ✠ C ✠.

Né le 4 août 1837, à Chamoux (Savoie) ; entré au service le 22 avril 1859 ; sous-lieutenant le 30 juin suivant ; lieutenant le 10 juin 1860 ; capitaine le 12 mars 1863 ; major le 10 mai 1872 ; lieutenant-colonel le 15 juillet 1877 ; colonel le 8 novembre 1880 ; major général le 8 avril 1888, commandant la brigade de Casale ; passé dans la disponibilité en 1891 (bulletin n° 50) ; campagnes : 1859, 1860-61 et 1866 ; deux mentions honorables à la valeur militaire.

ROSSET JOSEPH-MARIE, C ✠ G-O ✠.

Né le 19 juin 1827, à Saint-Jean de Maurienne ; fils de l'intendant Noël Rosset, qui était d'Annecy ; élève, le 16 octobre 1841, à l'Ecole d'artillerie ; sous-lieutenant le 24 août 1847 ; lieutenant le 24 mars 1848 ; capitaine le 30 mars 1856 ; major le 11 mars 1860 ; lieutenant-

Digitized by Google

colonel le 23 mars 1862 ; colonel le 28 juillet 1866 ; major général le 18 avril 1875 ; nommé, en janvier 1877, directeur général de l'artillerie et du génie, avec signature du ministre de la guerre ; aide de camp honoraire du roi le 30 mai 1878 ; créé baron en mars 1880 ; campagnes : 1848 et 1849 ; médaille d'argent et mention honorable à la valeur militaire ; chevalier de l'Ordre militaire de Savoie. « C'est à lui qu'est due l'invention du bronze comprimé, qui permet à l'Italie de produire des canons de tous calibres, dont la résistance est égale à celle des canons d'acier produits par l'étranger, mais dont la dépense est infiniment moindre. »

4° *Autres armées.*

BELLEGARDE (DE) HENRI, G-C ✠.

Né à Chambéry, en 1760, d'une ancienne famille qui a fourni plusieurs généraux distingués ; servit d'abord en Piémont, dans la légion des campements, dont il devint le chef. Entré ensuite au service de l'Autriche, il prit part aux affaires de Valenciennes, Maubeuge et Landrecies. Il se distingua si bien par ses talents stratégiques et sa bravoure qu'en 1796, il fut élevé au grade de feld-maréchal-lieutenant. Ce fut en cette qualité qu'il conclut, deux ans plus tard, avec Bonaparte, l'armistice de Léoben, et qu'en 1799, il commanda le corps d'armée destiné à faire communiquer l'armée de l'archiduc Charles avec Souwarow. Il fut nommé, en 1800, général en chef de l'armée autrichienne en Italie, puis, en 1805, président du Conseil aulique et commandant général des Etats vénitiens. Mis à la tête des armées autrichiennes en Italie, en 1814, il lutta avantageusement contre le prince Eugène. Opposé à Murat, en 1815, il défit l'armée de celui-ci à Tolentino. Démissionnaire en 1825. Il est mort en 1845 à Vienne.

(Voir *Revue savoisienne,* 1861, page 42.)

Digitized by Google

BURNOD Cébès.

Né à Annecy le 17 messidor an II (5 juillet 1794); fils de Jean-Claude Burnod, agent national près le district révolutionnaire, et de Jacqueline Buchard; entré à l'Ecole de Saint-Cyr, il servit d'abord en France comme sous-lieutenant; s'expatria en 1814 et devint feld-maréchal en Russie.

LEBORGNE, dit de BOIGNE Benoît, G-C ✠ ✻.

Né à Chambéry le 18 mars 1751; quitta la Savoie à l'âge de 17 ans et s'engagea successivement au service de la France (1768), de la Russie (1773), de la Compagnie des Indes (1778) et du prince des Mahrattes, Mahadji-Scindiah (1783). S'étant attaché à ce prince, il dressa pour lui, suivant la discipline européenne, une armée de 30,000 hommes et de 80 pièces d'artillerie, dont il prit le commandement, avec le drapeau de Savoie pour étendard. A la tête de cette armée, il battit tous les rajahs du voisinage. Le roi des Mahrattes, ainsi élevé au rang de souverain indépendant, le combla de faveurs. Rentré en Europe, en 1796, avec une très grande fortune, de Boigne se fixa dans sa patrie et légua à divers établissements d'utilité publique des sommes s'élevant à 3,484,850 francs. Créé comte par lettres-patentes du 7 juin 1816; lieutenant général des armées du roi de Sardaigne le 25 septembre 1822; reçut également du roi de France le titre de maréchal de camp; mort à Chambéry le 21 juin 1830, « laissant à sa famille et à son pays un nom justement honoré, à jamais béni par les pauvres ».

MAISTRE (comte de) Xavier, G-C ✠.

Né à Chambéry en octobre 1763; entré d'abord dans l'armée sarde, il y parvint au grade de capitaine; en 1799, il partit pour Saint-Pétersbourg et prit du ser-

Digitized by Google

vice dans l'armée russe; accepté avec son grade le 5 janvier 1800, il devint major le 22 janvier 1802; lieutenant-colonel le 12 décembre 1807; colonel le 26 août 1809; général major le 18 juillet 1812; il prit part à la guerre dans le Caucase et en Perse, y montra du courage et du talent, et reçut une blessure au bras; auteur du *Voyage autour de ma Chambre,* etc.; mort à Saint-Pétersbourg le 12 juin 1852.

MICHAUD Alexandre, G-C ✠.

Né à Albens; général major au service de la Russie (1815); aide de camp de l'empereur Alexandre (1837); nommé comte de Beauretour.

PARGOUD François.

Fils d'Hippolyte-François Pargoud, qui naquit à Albertville en 1798, et qui mourut à Paris en 1857, après avoir réalisé dans la Louisiane une fortune considérable. Il a commandé une brigade dans l'armée du général Lee, pendant la guerre de sécession (1861-1865); il demeure à Montroë-sur-Ouachita (Louisiane); une de ses sœurs a épousé M. Steenackers, député de la Haute-Marne.

(*Les Alpes* du 23 juin 1889.)

THIOLLAZ (de) Emmanuel, ✠.

Né à Chaumont (Haute-Savoie) en 1748; général au service du roi de Saxe, qui l'envoya comme ambassadeur à Berlin, en 1813; c'est un des personnages que le général Dessaix se plaisait à voir dans cette ville quand il en était gouverneur; mort à Dresde le 17 mars 1818.

François Miquet.

Digitized by Google

L'ABBAYE DE FILLY

(Suite.)

Amédée (1306-1317).

Au mois de mai 1306, l'abbé de Filly est député par le comte de Savoie, Amédée V, auprès de Guillaume de Joinville, seigneur de Gex, pour lui enjoindre, en vertu de la trève conclue quelque temps auparavant, de lever le siège du château de Marval [1]. L'abbé, dont il est question dans cette charte, doit être Amédée que nous voyons assister, en février 1308, au partage des enfants de noble Girod de Rovorée, de Draillant [2].

Le même soutint un long procès contre Raymond, fils de Guillaume d'Allinge. Prétendant posséder la juridiction omnimode dans le territoire compris entre le Rizon et Pontbon, il voulait faire enlever les fourches patibulaires que le seigneur de Coudrée avait érigées dans ces limites. P. de Billens, juge du Chablais en 1309, et, son successeur, Berlio de la Mar, en 1316, donnèrent gain de cause à l'abbé de Filly ; mais Reymond d'Allinge interjeta appel. Nous ne connaissons pas la sentence définitive [3].

Le procès avec Raymond d'Allinge durait encore que les religieux de Filly se virent obligés d'en intenter un autre contre certains habitants de Filly, savoir les frères Etienne et Mathieu Pouget, Etienne Mutilly, Humbert et Perissod ses fils, Etienne Eschavant, Anselme Favre, Jean du Bourg, Mathieu Testa, Humbert, Anserme et Pierre Michy. Ceux-ci tenaient en

1. *M. D. G.*, IX, p. 212-216.
2. *Invent. inédit*, n° 1858.
3. Arch. dép. Le cours d'eau appelé Rizon se nomme aujourd'hui Redon. Les fourches avaient été érigées près du moulin d'Excuchefatta, qui appartenait à l'abbaye.

Digitized by Google

fief de l'abbaye des terres dont ils refusaient depuis trois ans de payer la redevance. Conséquemment, en vertu de la loi féodale, ces biens tombaient en *commise,* c'est-à-dire qu'ils revenaient de droit au monastère. Cités à la requête du chanoine, Aymon de Balleyson, et de Nicolas de Ravorée, clerc, procureurs de l'abbé Amédée et des religieux, les défenseurs, par sentence donnée à Thonon le vendredi avant le dimanche des Brandons, soit le 11 février 1312, furent condamnés à payer, et, pour garantie, le couvent fut mis en possession provisoire des terres contestées [1].

La dernière fois qu'apparaît l'abbé Amédée, c'est le 1er mai 1316. Voici à quelle occasion :

Le couvent de Filly, d'après un ancien usage, devait donner, chaque année, le jour de l'Ascension, un repas au Chapitre et aux clercs du chœur de l'église Saint-Pierre de Genève. Le nombre des chanoines et des clercs grandissant en même temps que le prix des vivres, les religieux de Filly présentèrent quelques observations. Après de longues discussions, par une transaction qui les honore, les deux parties établirent juge du différend le chantre même de la cathédrale, Nicolas, et trois de ses collègues, savoir Etienne de Compeys, Pierre Bailly et G. de Veramolin (acte passé à Genève, 12 mars 1316). Les arbitres décidèrent que les religieux de Filly payeraient au Chapitre la somme de onze livres genevoises pour l'année écoulée et qu'à l'avenir, en versant, chaque année, la même somme, ils seraient exempts du repas. Cette sentence, rendue, le 1er mai, en pleine assemblée capitulaire en présence de Rd Amédée, abbé de Filly, de vén. Boccard de

1. Arch. dép. Ces terres étaient situées à la Ravine, à Maxilinge, aux marais de Belnoyer, à Pissilou, le long du chemin conduisant à Excuchefatta, à la Léchère, au Grand-Seillon, en Jaugin soit au Petit Pontet, aux Plantées, etc. Le cens annuel dû pour ces pièces était : 5 pains, 1 coupe de froment, 2 chapons, 2 gerbes, 4 sols, 3 deniers et 1 obole gen. — La Ravine est au-dessus de Marignens ; Masselinge entre Prailles et Filly ; les autres lieux-dits autour de l'abbaye.

Digitized by Google

Chessez, chanoine et procureur du même couvent, de Guillaume de Chissé, leur collègue et curé de Sciez, fut approuvée, séance tenante, par les intéressés et signée par Nᵉ Reymond de Ravorée, damoiseau, et par Jean de Cursinge, clerc de l'abbé de Filly [1].

Jean (1321-1329 env.).

Reçut, en 1323, la visite de l'évêque de Genève, Pierre de Faucigny. Ils assistèrent tous deux, le jour de Pentecôte, au contrat de mariage passé dans l'abbaye même entre Humbert d'Ognions, damoiseau, de Massongy, et demoiselle Nicolette Pinard, de Ballaison [2].

Dans les premières années de l'administration de cet abbé, les chanoines de Filly avaient acquis divers droits à Marclaz d'Etienne de Monts dit de Mollons, damoiseau. Jean Gentil, du même lieu, sa femme Agnès et Martinod leur fils, moyennant la somme de 6 livres et 10 sous genevois, avaient vendu aux mêmes, soit à dom Borcard, stipulant en leur nom, le cens de 4 coupes de froment, mesure de Thonon, à prendre, chaque année, sur deux poses de terre situées à Marclaz le long du chemin qui conduit à Chersier, plus tous leurs droits sur les terrages des de Monts dont ils possédaient la moitié. Acte passé sur le cimetière de Marclaz, le 26 juin 1322, par Jean Sylvestre de Marignens. Mais, le 25 mai 1329, en présence du même notaire, l'abbé Jean et ses religieux, capitulairement assemblés, savoir Borcard de Chessez, Girard de Cervens, Vullierme de Talloires, Aymon de Ravorée, François de Seyssel, Etienne du Crest, Jean d'Aulps, Perret de Gresier et Jean de Thonon, rétrocédèrent tous ces droits, acquis à Marclaz soit des de Monts soit des Gentil, à Rodolphe de Jussy et à Perrette, sa

1. *M. D. G.*, XVIII, nº 13.
2. Note communiquée par M. de Foras.

Digitized by Google

femme, pour le prix de 40 livres genevoises. Etaient présents : Etienne Nivel, Portier de Filly, Jaques de Chessez et Perret Fabri de Jouvernay [1].

Aymon de Balleyson (1332, etc.).

Déjà chanoine de Filly en 1312, Aymon de Balleyson ne fut élevé, paraît-il, à la dignité abbatiale qu'en 1332. En effet, le 7 décembre de cette année, il se rend à Genève, et là, entre les mains des chanoines Et. de Contamines, H. des Balmes, Guillaume de Saint-Cergues, G. Tavel, etc., il promet sujétion, obéissance et respect perpétuel au siège épiscopal de Genève [2].

Nicolas *aliàs* **Nicod** (1342-1355).

Le successeur d'Aymon fut Nicolas ou Nicod. Celui-ci est connu surtout par ses démêlés avec la maison d'Allinge.

Henri III d'Allinge venait d'acheter du comte Aymon de Savoie (13 mars 1343) la juridiction que ce prince possédait dans le mandement de Coudrée, soit entre le nant de Pontbon au sud, le Vion à l'ouest, le Rizon au nord et une ligne allant du Rizon à la source du Pontbon par le chênet de Jovernay, la Gōtteta et le ruisseau de Brisset [3]. Les hommes du comte et ceux

1. Voir doc. nos 2 et 3.
2. *M. D. G.*, XVIII, n° 81.
3. Voici comment sont exprimées dans la charte suivante les limites de la juridiction concédée au sire de Coudrée : « *In mandamento castri sui de Coudree et in villis et locis quibuscumque sitis a nanto de ponbons vocato ex parte venti usque ad aquam de rizon a parte boree et a parte superiori a chayneto de Jovernay inferiori usque ad aquam vocatam vion prope lacum et a dicta aqua de rizon tendendo ex traverso versus dictum chaynetum et a dicto chayneto versus gotetam de subtus brecurens tendendo versus nantum de brisset versus nantum de ponbons descendendo inferius lo vion et usque ad medium lacum pertinet et pertinere debet tam ex transactione et compositione olim factis inter inclite recordationis et bone memorie dominum suum dominum Aymonem comitem Sabaudie et ipsum Henricum quam ex aliis justis causis, exceptis duntaxat hominibus propriis prefati dni Comitis Sabaudie et monasterii Filliaci.* » Le ruisseau de Pontbon, en patois *Panbon*, servait alors de limite entre Sciez et Massongy. La Gotteta doit être le ruisseau des Tattes et le Brisset, celui du Bouchet qui, se réunissant au *Vire*, près des moulins d'Essert, prend dès lors le nom de Foron.

Digitized by Google

de l'abbaye de Filly étaient exceptés de cette vente, il est vrai ; mais le seigneur de Coudrée n'en acquérait pas moins sur l'abbaye une prépondérance que celle-ci n'accepta pas volontiers.

Dans l'automne de 1344, un étranger ayant commis certains méfaits dans le monastère de Filly, l'abbé le fit incarcérer. Henri d'Allinge porta plainte auprès de Louis de Savoie, baron de Vaud et tuteur du jeune Amédée VI, lequel renvoya l'affaire devant le juge de Chablais, Jean Ravaisii, le procureur Balbi et le châtelain d'Allinge, soit son fils Conrard de Châtillon (25 novembre 1344). Ce tribunal, après avoir examiné la convention passée vingt mois plus tôt avec le comte défunt de Savoie, condamna l'abbé (10 décembre) qui, prévenant du reste la sentence, avait livré le coupable entre les mains du châtelain d'Allinge [1].

L'année suivante, ce fut le chapitre de Filly qui traduisit le sire de Coudrée devant la justice. Ce dernier ne payait pas au couvent les 15 sols de cens qu'avait légués pour son anniversaire P. d'Allinge, son grand-oncle ; il avait acheté de Perret Anthie, de Filly, le cens annuel de deux coupes de froment qui étaient assignées sur des terres dépendant de l'abbaye ; il détenait injustement le coffre d'une pauvre femme, Huguette Destraz, sujette du monastère ; ses missiliers soit gardes et ses hommes de Massongy avaient saisi les montures de plusieurs feudataires de Filly, notamment celle d'un Perret, des Combes ; enfin, ses familiers avaient envahi de nuit, avec effraction, l'*hospice* soit héberge que les taillables de l'abbaye possédaient à Jussy.

Après de longues discussions, les parties remirent la décision des différends à un arbitrage. Le couvent choisit Boson Pinard, de Ballaison, et le seigneur de

1. Archives de M. Amédée de Foras. Au bas de la charte, qui contient ces différents actes, pend le sceau de la judicature de Chablais.

Digitized by Google

Coudrée, Mermet de Regnens, damoiseau, auxquels ils adjoignirent Mermet de la Motte. Ceux-ci, réunis dans le cloître, en l'assistance des chanoines et de nombreux témoins, prononcèrent, le 26 juillet 1345, la sentence suivante : Henri d'Allinge restituera le coffre ; de plus, en exécution du legs de son grand-oncle, il assignera aux chanoines sur son alleu le revenu de 12 sols gen., mais il sera quitte pour le reste. Etaient présents, outre l'abbé Nicolas, les chanoines Reymond d'Hermance, Girard de Cervens [1], Aymon de Rovorée, Vullierme de Talloires, François de Seyssel, Anselme Desportes de Genève, Guigues du Bourget, Humbert d'Anières, Pierre du Veigeret, Jean de Bonne, Jacques de Villy et Jean d'Aulps. Parmi les témoins figurent nobles Amédée d'Allinge, Jean et Mermet de Lucinge, Jean de Rignens, dom François du Châtel de Ballaison, prêtre. L'acte fut dressé par Jean-Silvestre de Marignens [2].

Deux ans plus tard, nouveau conflit. Une femme, nommée Félicie Mallet, fille de Pierre Mallet, de Marsegliz-sur-Nernier, accusée d'avoir volé un bréviaire dans l'église de Filly, « *infra ecclesiam abbacie* », fut appréhendée à Thonon par le châtelain du lieu et conduite aux prisons de la ville. Le seigneur de Coudrée et l'abbé Nicolas, chacun de leur côté, demandèrent que cette femme leur fut livrée afin d'en faire justice. Cette fois encore le seigneur l'emporta. L'accusée étant morte pendant l'instruction du procès, il fut décidé qu'on remettrait son *effigie* aux officiers de Coudrée (12 novembre 1347), ce qui fut solennellement exécuté le surlendemain. Le métral de Coudrée,

1. Le 11 février 1361, Vullielme de Cervens, chanoine d'Abondance, Richard fils d'Aymonet de Cervens, Jean feu Et. de Cervens, damoiseaux, coseigneurs de Cursinge, sont présents à la vente que Jean Mugrin de Perrigny fait à N° Guy de Ravorée, chevalier, de la moitié d'un moulin et du chosal des battoirs situés à Perrigny sur le Redon et sur lesquels 6 sols de cense étaient dus à l'abbaye de Filly. (Arch. dép)

2. Voir doc. n° 4.

Digitized by Google

Mermet Estrèy, placé sur la limite des deux châtellenies, soit au milieu du cours du Rizon, reçut l'effigie des mains de Jaquemet Dupraz, bourgeois de Thonon et familier de la cour d'Allinge. Cette formalité remplie, Henri d'Allinge fit examiner l'affaire. Le vol était prouvé ; il était de plus fort grave [1] et doublé d'un sacrilège. D'après la législation de l'époque, la coupable était passible de la peine de mort et devait être noyée. En conséquence, le 25 novembre, le seigneur de Coudrée fit noyer l'effigie de Félicie Mallet dans les eaux du Foron, à quelques mètres en aval du pont. Une foule immense était accourue à ce singulier spectacle. On y remarquait les nobles frères de Langin, Jean, Aymonet et Mermet ; Mermet de Rugnens, damoiseau ; Perronet Botollier, de Sciez ; Rolet Foudrauz, de Veigy ; Mermet, fils de Nicod Desbois ; Perronet du Champ et Jean son fils ; Jean Mellyt, de Glandon ; Nicolet, barbier de Bonatrey ; Mermet Chapuis, Jean et Nicolet Lunanery, Girod Croset, de Levringe ; Henri, fils de Reymond de Jussy, clerc ; Anserme de Chavagnier et Jeannot son cousin ; Henri et Anserme Vyunet, Mermet Clerc, de Choisy ; Berthet Mugnier avec ses fils Bosonet, Pierre et Hugonet ; Girardet, fils de Girard de Bredillon ; Pierre Borgey, de Sur-l'Eglise de Sciez ; Hugonet Trotier ; Rollet Michallat, de Sciez, etc., etc. De tout quoi le notaire Perronet Barbier, de Thonon, dressa un acte authentique [2].

Un peu plus tard (1368), un autre procès éclata entre l'abbaye et Guigonne de Saint-Jeoire, veuve d'Henri d'Allinge, au sujet de certains meubles que

1. Un bréviaire manuscrit, surtout s'il était enrichi d'enluminures, avait une valeur considérable. Le 20 janvier 1330, J. de Leysier vend 60 sols maurisois à Guillaume d'Ayent, clerc, un bréviaire légué à son fils, Berthet de Leysier, par un curé d'Ayent ; et il donne deux vignes à ce fils en échange du dit bréviaire. (*M. S. romande*, XXXI, n° 1577.)

2. Voir doc. n° 5. Ce document, avec plusieurs autres, nous a été très obligeamment communiqué par M. le comte Amédée de Foras, auquel nous sommes heureux de témoigner ici notre reconnaissance.

Digitized by Google

celle-ci avait fait enlever de la maison d'un nommé George de la Combe. (Arch. Thuiset.)

Pendant que les chanoines de Filly disputent à la maison d'Allinge la juridiction sur le mandement de Coudrée, divers bienfaiteurs continuent à les enrichir de leurs donations. C'est ainsi qu'en 1345, noble Jacques de Compeys leur lègue tous les biens qu'il possède de la Dranse à l'Arve [1] ; et que, peu de temps après (2 octobre 1352), un Nicod Dumont, ancien familier de Filly, cède tous ses biens à l'abbé Nicolas, à la condition d'être entretenu sa vie durant [2].

Vers la même époque (14 décembre 1361), nous voyons un chanoine de Filly, Ve Jean d'Aulps soit de Ravorée céder à noble Mermet d'Aulps, son neveu, tous ses droits sur l'hoirie de demoiselle Mermette de la Motte. En retour, ce neveu fait à son oncle une pension annuelle de 4 livres sur ses revenus de la vallée d'Aulps [3].

Après Nicolas, qui vivait encore en 1355, suivant Besson, le siège abbatial fut occupé par

Jacques de Villy ou **de Villier** (1376, etc.).

Ce dernier figure parmi les chanoines de Filly dès l'an 1345. Nous n'avons pas de renseignements sur son administration.

Guillaume de Lugrin (1390-1411).

Déjà abbé en 1391, il accompagna, de Thonon à Hautecombe, dans les premiers jours de novembre de cette année, les restes mortels du *Comte Rouge,* Amédée VII, décédé le jour de la Toussaint à Ripaille, des suites d'une chute dans la forêt de Lonnes. Dans le

1. Costa, *Les Compeys,* au tableau généal.
2. Voir doc. n° 4.
3. *Invent. inédit,* nos 1555 et 1593. Vers ce temps, le chanoine P. de Balleyson apparaît comme témoin dans diverses chartes.

Digitized by Google

cortège, on remarquait le patriarche de Jérusalem, l'évêque de Maurienne, les abbés d'Aulps et de Filly, plusieurs nobles barons ou chevaliers avec une foule d'ecclésiastiques et de paysans.

Treize ans plus tard (27 juin 1404), il obtint du juge du Chablais, Henri de Flon, une sentence qui lui adjugeait l'hoirie d'un Martin Velliet, mort sans enfants, contre la veuve de ce Martin, domiciliée à la villa d'Allinge, et contre Mermet Velliet, de Jovernay, qui prétendait que la maison avait été simplement albergée au défunt et se mouvait du fief d'Abondance. A la suite de ce jugement, le châtelain d'Allinge fit mettre l'abbé en possession de l'hoirie [1].

On voit enfin ce même personnage assister, à Genève, en 1409, à la prise de possession de l'évêque de Bertrands [2].

Les vertus et les mérites de Guillaume de Lugrin lui valurent l'honneur d'être appelé par les chanoines d'Abondance à gouverner leur insigne Congrégation. Elu le 1er novembre 1411, il en était encore abbé vingt ans plus tard. On conserve dans la sacristie de l'église d'Abondance un calice en or, sur le pied duquel sont gravés ces mots en lettres gothiques : *G. de Lugrino, abbas Abundancie.*

* * *

XVe SIÈCLE.

Nous avons parcouru trois siècles et plus de l'existence du monastère de Filly, sans rencontrer une seule tache, un seul fait incorrect.

Nous sommes donc autorisés à dire que, demeurés fidèles à leur sainte règle, les chanoines de Filly ne cessèrent, durant cette longue période, d'édifier les

1. Arch. dép.
2. Spon, II, p. 125.

Digitized by Google

populations du Chablais par le spectacle de leurs vertus. Mais, hélas ! tout décline en ce monde. Le termite finit par s'attaquer au bois le plus dur ; la rouille, à l'acier le mieux trempé, et l'abus, aux institutions les meilleures.

Après avoir fourni de nombreuses générations de fervents religieux, des saints même, comme Jean d'Abondance ou Ponce de Faucigny, la congrégation savoisienne des chanoines réguliers de Saint-Augustin subit cette loi fatale. Diverses causes y aidèrent puissamment : d'abord la prospérité matérielle toujours grandissante ; le schisme lamentable qui, pendant près de trois quarts de siècle (1378-1449), désola l'Eglise de Jésus-Christ ; enfin la *commende,* qui fut, au xve siècle, la peste de nos maisons religieuses.

Le pape, à la demande du prince, conférait l'administration temporelle d'un prieuré, d'une abbaye à certains personnages ecclésiastiques déjà investis d'autres bénéfices, parfois à de simples clercs, voire à des laïques. Ces princes ou abbés nominaux, désignés sous le nom de commendataires, ne s'occupaient généralement, que pour en palper les revenus, de ces maisons où le désordre et l'indiscipline ne tardaient pas à s'installer. Il n'en fut pas autrement à Filly.

* * *

A Guillaume de Lugrin, devenu abbé d'Abondance, succéda

Berthet de Cherrières ou **Chevrier** [1] (1411-1425).

Celui-ci dirigeait depuis deux ans le monastère, lorsqu'il reçut la visite canonique de l'évêque du diocèse, Jean de Bertrands.

Le 6 juin 1413, le vénérable prélat arrivait à Filly,

1. Il est appelé *Humbertus Chorirey* en 1413, *Berthetus de Cheveriis* en 1415, et plus tard *Berihetus de Cherreriis.*

Digitized by Google

après avoir visité, la veille, la paroisse de Sciez, qui comptait alors 120 feux avec Chavanex, sa filleule, et dont le curé, un digne prêtre, se nommait Henri Passavant. Il y trouva l'abbé dont il constate la bonne administration, « *bonus administrator* », et six chanoines prêtres, parmi lesquels un Pierre Similly avec un novice. L'église était desservie, suivant l'usage, par le sacristain du monastère, qui avait nom Pierre Perronnet ; elle était paroissiale. Toutefois les habitants de Filly devaient porter leurs nouveaux-nés à l'église de Sciez afin d'y recevoir le baptême. La paroisse d'Excenevex, visitée trois jours auparavant, était également administrée par un chanoine de Filly, Jean de Baud, dont la vie était irréprochable, « *bone vite* » [1].

Dans l'automne de 1415, nous voyons le même abbé (Berthet de Cheveriis) revêtu du titre de vicaire-général de l'évêque de Sion, Guillaume de Rarogne, suivre en cette qualité l'armée savoisienne qui venait pour soumettre les hauts Valaisans révoltés [2].

Il paraît avoir dirigé l'abbaye jusqu'en 1425.

Un Berthet de Cherreriis devint abbé d'Aulps l'année suivante. Ne serait-ce pas le même personnage qui, voyant la décadence envahir sa congrégation, aurait embrassé la règle plus parfaite de Cîteaux ? Tout nous porte à le croire.

François Ducrest (1425-1433).

François Ducrest qui lui succéda « était, nous dit M. Mercier, issu probablement d'une ancienne famille noble de Cruseilles, dont une des branches s'établit plus tard à Evian ». Cette origine expliquerait la faveur que lui témoignait le célèbre Amédée VIII dont il fut le conseiller.

Nous le voyons, le 13 septembre 1425, assister, avec

1. Arch. de Genève.
2. Boccard, *Hist. du Valais*, p. 105.

Digitized by Google

Jean d'Arces, prévôt de Montjoux, à la sentence arbitrale prononcée à Thonon par le duc entre l'abbé et les habitants d'Abondance [1].

Il est témoin du compromis que le même prince passe, à Genève, avec les évêques de ses Etats relativement à leur juridiction respective (6 juin 1430) [2], et du traité définitif conclu entre les mêmes au château de Thonon (16 janvier 1432) [3].

Le 9 août 1431, à Chambéry, F. Ducrest est présent au contrat de mariage entre Amédée, prince de Piémont, mort peu après, et la fameuse Anne de Chypre [4]. L'année suivante, il est commis par le Saint-Siège, avec les évêques d'Aoste et de Maurienne, pour autoriser un échange qui se négociait entre le duc et l'évêque de Genève [5]. Enfin, le 31 août de cette même année 1432, il assiste, avec le prévôt de Montjoux déjà nommé, au mariage qui fut célébré, dans le château de Thonon, entre Marguerite de Savoie, fille d'Amédée VIII, et Louis d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem [6].

Les grandes qualités de François Ducrest lui valurent l'honneur d'être appelé au siège abbatial d'Abondance, qu'il occupa près de vingt-cinq ans (1434-1459), et d'être nommé par le concile de Bâle gardien du conclave qui élut l'antipape Félix V. Au jugement du célèbre Æneas Sylvius, qui le rencontra dans ce synode, l'abbé d'Abondance n'était pas moins riche en science et en vertus qu'en biens temporels, « *tam scientia et virtutibus quam temporalibus bonis* ABUNDANS » [7].

1. M. Mercier, *L'Abbaye d'Abondance*, p. 326.
2. Guichenon, *Savoie*, I, page 469.
3. Besson, *Mémoires*, p. 464.
4. Guichenon, I, p. 498.
5. Besson, p. 299.
6. Guichenon, III, p. 346.
7. Voir l'*Amedeus Pacificus* du P. Monod, p. 86. Suivant Grillet, l'abbaye de Filly entra, au XIIe siècle, dans la congrégation de N.-D. d'Abondance; les échanges multiples d'abbés, que nous constatons, au XVe siècle, entre Abondance et Filly, Filly et Sixt, donnent quelque vraisemblance à cette affirmation, dont nous n'avons cependant vu nulle part la preuve.

Digitized by Google

Abbés commendataires.

Au départ de l'abbé F. Ducrest, l'administration de Filly fut confiée à des abbés commendataires soit à des personnages le plus souvent étrangers qui, possédant déjà d'autres bénéfices, ne vinrent point résider au couvent. En voici la liste à peu près complète [1] :

Pierre Robini (1434).

Le premier, était évêque *in partibus* d'Hippone. Des membres de cette famille, d'origine évidemment italienne, demeuraient à Genève, près de l'église de la Madelaine [2].

Louis (1442-1448).

Etait évêque de Viseu, en Portugal ; fut ensuite cardinal du titre de Sainte-Croix [3]. Au concile de Bâle, il donna son suffrage au duc Amédée VIII, qui devint l'antipape Félix V, fit partie de la députation chargée de porter au prince la nouvelle de son élection et reçut en récompense l'abbaye de Filly, puis le chapeau de cardinal (6 avril 1444). Il suivit Félix dans ses diverses pérégrinations.

Henri d'Alibertis (1452-1460 env.).

Ne paraît pas avoir séjourné davantage à Filly. Nous le rencontrons tantôt dans le diocèse de Lausanne, accompagnant le coadjuteur F. de Fuste, évêque de Grenade, dans la visite des paroisses (été de 1453) ; tantôt à Genève (24 avril 1456) ; tantôt dans la capitale du

1. A moins d'indication contraire, tout ce que j'avancerai désormais est appuyé sur les Registres de l'évêché d'Annecy.

2. Sur la fin de son administration, cet abbé soutint, en cour de Rome, contre l'abbaye d'Aulps, un procès dont la cause n'est pas clairement indiquée. (*Inv.* n° 1379.)

3. Dans le *Déclaratoire des Servis* (I. p. 694), aux Archives départementales, il est fait mention de reconnaissance en faveur de Louis, cardinal de Sainte-Croix, abbé de Filly ès-années 1447 et suiv.

Digitized by Google

Piémont (10 octobre 1458), assistant au contrat de mariage entre Louis de Savoie et Charlotte, fille de Jean, roi de Chypre, et d'Hélène Paléologue [1]. Il était en même temps abbé de Sixt (1456-1460), et, suivant Besson, chargé de l'administration du diocèse de Verceil sous la dignité et le nom d'évêque d'Athènes.

Le prieur de Filly, à cette époque, était R^d Jacques Mathieu. Notre abbaye ayant vendu à celle d'Aulps la cense annuelle de 15 sous qui lui étaient dus par certains hommes de Gy (Biot), R^d Mathieu, en la qualité susdite, par acte du 30 décembre 1455, réduisit le prix de la vente, qui n'est pas désigné, au capital de 55 florins [2].

Jean de Compeys (1463-1469).

Fut simultanément, comme son prédécesseur, abbé de Sixt et de Filly. Il possédait également les abbayes de Chésery et de Saint-Etienne de Verceil. A une naissance illustre, — car il était fils de Jean de Compeys, seigneur de Gruffy, Draillant, la Chapelle, etc., — le nouvel abbé unissait une connaissance profonde des lois et de la théologie. Aussi le duc Louis aimait à le consulter et son fils, le Bienheureux Amédée IX, lui confia la charge éminente de grand chancelier de Savoie. Jean de Compeys ne devait pas s'arrêter là ; il devint successivement évêque de Turin (1469), de Genève, puis de Tarentaise. Mais s'il fut comblé d'honneurs, il ne le fut pas moins de contradictions. Obligé de lutter avec ses tenanciers de Filly qui refusent de lui passer reconnaissance (1464-1466) [3] ; avec les compétiteurs qui lui disputent l'évêché de Genève ; avec ses parents qui le dépouillent de son patrimoine, il meurt abreuvé de chagrins, le 28 juin 1492.

1. Guichenon, I, p. 537.
2. *Invent. inédit*, n° 264.
3. Acad. Val d'Isère, *Documents*, I, p. 291 et 295.

Digitized by Google

Jean de Compeys avait résigné l'abbaye de Filly [1] avant d'aller occuper l'évêché de Turin. Il eut pour successeur

Jean Michiele *aliàs* **de Septisono** (1469-1496).

Vénitien, neveu du pape Paul II, évêque d'Albano, de Porto, etc., cardinal-diacre du titre de Sainte-Lucie puis de Saint-Ange. Celui-ci confia l'administration du couvent au frère du précédent abbé, Mre Philippe de Compeys, curé de Margencel et de Cruseilles, prieur de Lovagny puis de Lutry, chanoine et vicaire général de Genève, mort en 1496 [2]. J. Michiele eut aussi des vicaires généraux.

Le premier, Ve Michel Perret ou *de Perretis*, professeur de droit (1474-1475) — qui avait lui-même pour vicaire substitué Etienne de Farchis, chanoine de Filly, — commit la faute d'affermer tous les fruits et revenus de l'abbaye à Ves Antoine Perreti et Gabriel Rustignelli sous la cense annuelle de 700 florins de Savoie (environ 7,140 francs de notre monnaie). L'abbé mécontent le remplaça par *Jean Meffredi* (1475-1479), qui obtint de l'évêque du diocèse l'annulation du bail (12 avril 1476). Les successeurs de Jean Meffredi furent : Pierre de Viry, chanoine de Genève, en 1482, et Jean de Lornay, en 1497.

1. Le 14 octobre 1468, comme abbé de Filly, il présente pour la cure d'Excenevex dom Claude Mathieu, sacristain de Filly.

2. M. Sarrasin, dans ses *Notes sur l'Obituaire de l'Eglise de Genève*, donne à Philippe de Compeys la qualité d'abbé de Filly, dès 1483. Les actes suivants que l'on trouve dans les Registres de l'évêché d'Annecy prouvent qu'à cette époque et longtemps plus tard, Jean de Septisono était toujours abbé : 27 janvier 1474, sauvegarde accordée à M. Perret, vicaire général de Filly pour le cardinal de Saint-Ange ; 20 juillet 1475, Ve M. Perret, vicaire général de Filly pour le même cardinal, présente un curé pour Yvoire ; 10 juin 1476, Jean Meffredi est vicaire général de Filly et procureur du cardinal de Saint-Ange ; 4 février 1487, Eustache des Granges, gouverneur de Filly pour le cardinal de Saint-Ange, présente un curé pour Perrignier ; enfin, dans le *Déclaratoire des Servis* aux Archives départementales (I, p. 694), on trouve mentionnées des reconnaissances passées à cause de Filly, en faveur de Rme Jean, évêque de Porto, cardinal de Saint-Ange, dans les années 1494 et suiv.

Digitized by Google

Amblard Goyet (1500, † 1517).

Vers 1500, le cardinal de Saint-Ange céda la *commende* de Filly à Ve Amblard Goyet, docteur ès-droits, chanoine de Saint-Pierre de Genève et, depuis quelques années, vicaire général du diocèse [1]. Le 9 janvier 1501, l'abbé de Filly reconnaît tenir de Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, le droit de pêche déjà reconnu en 1428, plus un moulin dit de Copier, situé sur le Foron, plus le cours d'eau du Rizon venant de Draillant et passant par le village de Perrignier pour arriver à son moulin et battoir [2]. L'année suivante, Amblard Goyet, abbé de Filly, signe plusieurs actes comme vicaire général de l'évêque Philippe de Savoie. En la même qualité, il exécute, le 29 juillet 1504, les lettres de légitimation accordées par le cardinal de Saint-Marcel à Claude donné de Confignon [3]. Au printemps de 1505, le duc Charles l'envoie en ambassade en Allemagne, vers Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert le Beau, avec mission de déterminer le douaire de cette princesse, ce qui se fit le 5 mai [4]. Le 23 janvier 1506 et le 23 mars 1508, en sa qualité d'abbé, il présente un curé pour Messery. Nous le voyons encore, le 6 juillet 1510, à Genève, prononçant une sentence arbitrale entre François de Lucinge et le baron Amédée de Viry [5]; et, le 22 février 1513, recevant l'institution de la cure de Pontchy; enfin, durant l'été de 1516, il accompagne P. Farfeni, évêque de Baïrout, dans la visite qu'il fit du diocèse pour Jean de Savoie.

Amblard Goyet mourut le 7 mars 1517. « C'était, d'après l'inscription que Spon nous a conservée [6], un

1. A. Goyet avait été ordonné prêtre le 18 septembre 1490.
2. Archives dép., *Sommaire des Fiefs*.
3. *M. S. Sav.*, XXIX, p. LVIII.
4. GUICHENON, I, p. 615.
5. BESSON, *Mémoires*, p. 98.
6. SPON, II, p. 355.

Digitized by Google

homme plein de piété envers Dieu, estimé des princes, des nobles et du peuple à cause de sa prudence, de son aménité et de sa générosité. »

Pierre Goyet (1517-1530).

A la mort d'A. Goyet, le pape Léon X, voulant témoigner aux Suisses sa gratitude pour les services importants qu'il en avait reçus, accorda les revenus de l'abbaye de Filly aux chapitres de Berne et de Fribourg, qui en prirent immédiatement possession, et les amodièrent, pour trois ans, à un ecclésiastique fribourgeois, Ve Jean Plenihominis. Celui-ci étant mort peu de mois après, son père, Jean Plenihominis, remit à dom Aymon de Sales, chanoine de l'abbaye, et à P. Quisard, de Massongy, notaire, tous les droits qu'il pouvait avoir sur la récolte de l'année courante (1518) pour 1,400 florins d'or petit poids. Il se réservait toutefois trois ou quatre charretées de foin qui se trouvait alors dans la grange de Marignens et tout le vin tant blanc que rouge, à la réserve de celui qu'on devait aux chanoines pour leur prébende (21 octobre 1518) [1].

Non contents de posséder les revenus de l'abbaye, les Suisses voulurent s'ingérer dans son administration. De leur côté, les Savoyards patronaient Mre Pierre Goyet, parent de l'abbé défunt et comme lui chanoine de Genève. De là un conflit [2]. Pour y mettre fin, Léon X nomma commendataire perpétuel le cardinal Nicolas Fieschi [3]. Mais celui-ci ne paraît pas avoir pris possession.

Pierre Goyet l'emporta. Nous le voyons, en effet,

1. Arch. Thorens, de Massongy, *Min. du notaire Quisard B.* Une expédition de cet acte fut faite, le 2 octobre 1519, en faveur de Ve Hudry Guidollaz, chapelain fribourgeois, alors amodiataire de Filly, en présence de doms Alexandre du Souget et Jean de Marrieu (?), chanoines de Filly. (Ibid.)

2. « *Cujus abbatia disceptatur inter Rdos Goyetos et Hudraycus Strorz helemanus* » dit la visite du 16 avril 1516. (Arch. de Genève.)

3. Schmitt, *Hist. du Dioc. de Lausanne.*

Digitized by Google

remplir les fonctions d'abbé en 1523, 1524 et dans les années suivantes.

Citoyen de Genève, P. Goyet eut la douleur, en ce temps-là, de voir sa ville natale désolée par les luttes intestines, une partie des habitants se révolter contre l'autorité épiscopale et renier leur antique foi pour embrasser la Réforme. A la suite d'une bagarre dans laquelle le chanoine Lutry avait été maltraité par les *eidgnots,* l'abbé de Filly se présenta devant le Conseil de Genève afin de protester contre les violences dont les chanoines étaient menacés (26 février 1526) ; mais ces protestations n'eurent pas d'effet. Aussi, vers la fin de juillet de l'année suivante, ne trouvant plus assez de sécurité dans la ville, il en sortit avec un certain nombre de ses collègues. Vint-il résider dans son abbaye ? Nous l'ignorons. Mais ce que nous savons, c'est qu'en 1530, il recevait encore des reconnaissances de ses tenanciers d'Habère et de Burdignin [1].

P. Goyet avait fait peindre pour la chapelle de son abbaye un grand tableau qu'on voyait encore, en 1822, dans l'église de Sciez, et au bas duquel on lisait l'inscription suivante : *Deo Optimo Maximo, Mariæ semper virgini, Divis Petro. Paulo. Augustino et Hieronymo patribus. Petrus Goyetus abbas Filiaci, dignissimusque canonicus gebennensis pia mente dicavit* [2].

Claude-Louis Alardet (1535, † 1564).

Dernier abbé de Filly, était, comme ses prédécesseurs, chanoine de Genève [3]. Il avait reçu depuis peu de temps la crosse abbatiale quand les Bernois envahirent tout à coup le Chablais (février 1536) et y impo-

1. Arch. dép.
2. Note écrite dans un vieux registre par M. l'abbé Baratay, vicaire de Sciez, et communiquée par M. le curé Lavorel.
3. Il l'était déjà en 1518.

Digitized by Google

sèrent la Réforme protestante. Dépouillé de sa stalle et de son abbaye, Alardet se retira auprès de S. A. Charles III, qui lui confia l'éducation de son fils, le célèbre Emmanuel-Philibert. Par son intelligence et son dévouement à son élève, le maître devint plus tard doyen de Savoie (1545), puis évêque de Lausanne (1560). Il mourut en 1564 [1]. « C'était, dit Besson, un homme recommandable par sa régularité et sa pénétration d'esprit. »

Après lui, le titre d'abbé de Filly fut encore donné à Rd P. Goyet, commendataire de Nantua, qui eut ainsi le droit de percevoir les revenus de Filly non aliénés par les Bernois. Mais à sa mort (1602), toute espérance de relever l'abbaye étant perdue, on supprima un titre devenu sans objet.

Pour suivre sans interruption l'histoire des abbés commendataires, nous avons laissé quelque temps celle des chanoines de l'abbaye, nous allons y revenir.

VII. — Décadence et fin de l'abbaye.

Au XIVe siècle, dans le but de remédier au relâchement qui s'introduisait dans la Congrégation des chanoines réguliers, le pape Benoît XII avait rédigé des Constitutions nouvelles que de son nom on appela *Bénédictines*. Cette réforme eut d'excellents résultats. Mais, plus tard, le schisme d'Occident et la plaie des abbés commendataires en relâchant les liens de la discipline précipitèrent la décadence.

Lorsque, au printemps de 1443 (19 mai), Mgr Barthélemy, évêque de Montefiascone, chargé par François de Mez de visiter le diocèse, pénétra dans l'enceinte de l'abbaye de Filly, les religieux, au nombre de huit, — six prêtres, un diacre et un novice, — n'ob-

1. Le 15 mars 1551, Cl.-L. Alardet fut institué curé de Burdignin.

Digitized by Google

servaient aucune règle [1]. Ils sortaient du monastère sous de futiles prétextes, acceptaient l'office de parrains, mangeaient et buvaient dans les maisons, se livraient aux plaisirs de la chasse avec une meute qu'ils nourrissaient à cette intention. Bien plus, ils n'avaient même aucune copie ni de la règle ni des *bénédictines*. Le visiteur condamne sévèrement ces abus. Il enjoint à l'abbé de se procurer, dans les deux mois, le texte de la règle et des Constitutions de Benoît XII, et aux religieux de les étudier tous les jours. En attendant, il leur prescrit un règlement de vie : Ils diront matines l'hiver à quatre heures et l'été à trois ; célèbreront tous les jours trois messes outre la conventuelle ; entendront chaque jour, à la fin de primes, la lecture en français et en latin de quelques articles de la règle ; prendront ensemble leurs repas et coucheront dans un dortoir commun. Ils établiront un *portier* qui ne laissera pas sortir les chanoines sans une permission expresse de l'abbé ou du prieur ; un *infirmier* qui aura le soin des malades, et un *sacristain* qui sera chargé de la paroisse. Enfin, ils distribueront l'aumône à la porte et ne permettront jamais aux femmes de pénétrer dans l'enceinte du monastère.

Ces sages ordonnances portèrent leurs fruits, car, dans la visite qu'il fit trente ans plus tard, au nom de l'évêque J.-L. de Savoie, Mgr Fichet ne fit aux religieux d'autres recommandations que celle d'acquitter fidèlement les messes et anniversaires fondés par la famille d'Allinge [2].

En 1482 (23 janvier), Mgr de Claudiopolis, agissant

1. Le texte de cette visite se trouve dans les archives de M. Domenjoud, percepteur, qui a bien voulu nous en laisser prendre copie.

2. Arch. de Genève, visite du 14 mars 1471. Il y avait alors huit chanoines prêtres et quatre novices. Voici, sauf erreur, les noms de la plupart d'entre eux : Jacques Mathieu, qui venait de résigner la cure d'Excenevex ; Claude Mathieu, sacristain et curé d'Excenevex dès 1468 ; Guillaume de la Queue ; Aymon Pavenchy, J. Arpin, Nicod de Sales, Jacques Dupont, Perronet Marchiand, *alias* Michaud, et Barthélemy Dusouget.

Digitized by Google

au nom de l'évêque déjà nommé, les avertit de mieux observer la règle, de ne point vagabonder et ne point molester les gens du voisinage [1]. Le relâchement avait donc pénétré de nouveau dans le monastère, et — bien que l'on ne puisse légitimement conclure du particulier au général, — nous avons lieu de croire qu'il s'y maintint.

La sève divine ne circulait plus assez abondante dans cet arbre séculaire dont les branches se desséchaient peu à peu. La sainte Eglise, il est vrai, aurait pu infuser à cet arbre une vie nouvelle. Mais l'ennemi ne lui en laissa pas le temps : il vint et mit la cognée à la racine de l'arbre.

Sur la fin de janvier 1536, pendant que François Ier envahissait les autres provinces du duché de Savoie, les Bernois occupèrent le pays de Vaud, puis le Chablais occidental. Après avoir montré pendant quelques mois une certaine tolérance, ces derniers interdirent l'exercice du culte catholique et imposèrent de force à nos populations la religion nouvelle inventée par Luther, Zwingle et Calvin. Les religieux de Filly durent, en conséquence, vider le monastère. Un d'eux eut la lâcheté d'embrasser le nouvel évangile et reçut de Berne une pension pour prix de son apostasie : il se nommait Florentin d'Eschallon.

LISTE DES CHANOINES DE FILLY

DEPUIS 1468

Mathieu Jacques.

Mathieu Claude, sacristain et curé d'Excenevex. 1468.

De la Queue Guillaume, promu au sous-diaconat le 18 mars 1469, prieur de 1475 à 1482.

De Sales Nicod, ordonné diacre le 21 décembre 1471. Sui-

1. Arch. de Genève. On y retrouve les chanoines : de la Queue, devenu prieur ; du Souget, Dupont, Pavenchy, Marchand, avec un Pierre Quinerit (qui non residet, *sic*), un P. Jusset (Juget). Il devait y avoir aussi un Sixt de Marcello. P. de Viry, chanoine de Genève, remplissait les fonctions de vicaire général.

Digitized by Google

vant Charles-Auguste de Sales, était frère de noble Aymon de Sales dont nous parlerons plus loin. N'appartiendrait-il pas au contraire à la famille de Sales de Filly ? 1.

Dupont Jacques, ordonné sous-diacre le 21 décembre 1471, nommé à la cure de Burdignin le 29 août 1482. En 1485, un Jean de Genève, qui lui disputait ce bénéfice, fut débouté par sentence du 28 avril. Jacques Dupont vivait encore en 1518.

Pavenchy Aymon, promu au sacerdoce le 21 décembre 1471, présent à la visite du 23 janvier 1482.

De Farchis Etienne, mentionné en 1474.

De Souget Barthélemy, minoré le 21 décembre 1476, mort trente ans plus tard curé de Commugny, dont il avait été pourvu le 1" septembre 1473.

Arpin Jean, témoin le 1" septembre 1473.

Marchiand *alias* **Monini Perronet,** de Saint-Trivier de Certaux, au diocèse de Lyon, résigne la cure d'Yvoire-Excenevex le 25 octobre 1475.

Quinerit Pierre et **Jusset (Juget) Pierre,** mentionnés dans la visite de 1482.

De Marsello Sixt, promu au diaconat le 21 décembre 1482.

Du Vernay Jean, minoré le 24 mai 1483, vit 1518.

Boccard Guillaume, institué curé de Perrigny le 4 février 1487. — Un autre Guillaume Boccard de Filly, pas dit chanoine, reçut le sous-diaconat le 20 mars 1507, et le diaconat le 3 avril suivant.

De Sales Aymon, fils de N' Jean de Sales le Vieil, reçut les ordres mineurs le 24 septembre 1491 ; le diaconat, le 17 mars, et la prêtrise, le 7 avril 1492, Encore témoin à Filly le 13 mars 1517 et le 16 avril 1518.

Clerc Maurice feu Jean, tonsuré le 24 septembre 1496, sous-diacre le 18 février et diacre le 25 mars 1497. Encore témoin à Filly en 1518 et 1523.

D'Aymavinea Jean, reçoit les ordres mineurs le 22 décembre 1498, le diaconat, en 1505, et la prêtrise, l'année suivante. Vit 1518.

De Gervais *alias* **de Jovasio Jean,** minoré le 8 mars 1505, sous-diacre le 7 mars 1506, diacre le 19 septembre suivant, et prêtre, le 20 mars 1507. Vit 1523.

Vuarin Antoine, reçoit les ordres mineurs le 20 mars, le

1. Parmi ceux qui, vers ce temps, reçoivent la tonsure à Genève, je remarque un Jean de Sales de la paroisse de Filly, le 18 mars 1469 ; de même, le 26 février 1491.

Digitized by Google

sous-diaconat le 3 avril, le diaconat le 18 décembre 1507, et la prêtrise le 18 mars de l'année suivante. Est encore témoin à Filly en 1519 et 1523.

Du Soujet Alexandre, témoin en 1516. Le même, pas dit chanoine, avait reçu les ordres sacrés en 1499 et 1500.

Jaconis *alias* **Zelonis Jean,** fils d'Henri, reçoit la tonsure en 1508, le sous-diaconat et le diaconat en 1509, et la prêtrise en 1510. Encore vivant en 1519.

Gringalet Pierre, sacristain en 1518 1.

Ici une lacune.

Nicollin ntoine, tonsuré le 25 mai 1532 dans l'église Saint-Augustin de Thonon.

D'Echallon Laurent *alias* **Florentin,** tonsuré le même jour au même lieu, reçoit le sous-diaconat le 29 mars 1533.

VIII. — Histoire des immeubles de l'abbaye de 1536 a nos jours.

Filly sous les Bernois. — Non contents d'expulser les chanoines de leurs cellules, les Bernois s'emparèrent des édifices, des possessions et des rentes de l'abbaye, tout en supprimant la plus grande partie des charges, telles que les messes et autres fondations pieuses.

Ils n'osèrent toutefois, de peur d'irriter les populations, supprimer les aumônes considérables que les religieux distribuaient aux paroisses voisines. Ils firent donc de l'abbaye un *hospice,* destiné à héberger les indigents (3 janvier 1539) et y placèrent en qualité de surveillant un diacre, auquel on donna pour logement une maison contigue à l'église, et, pour traitement annuel, 18 coupes de froment, mesure de Thonon, autant d'avoine, avec 200 florins et son affouage dans le bois de ce nom 2.

1. Dans la visite qu'il fit de l'abbaye, le 16 avril 1518, Mgr Farfeni, coadjuteur de Jean de Savoie, y trouva dix chanoines dont on peut voir les noms dans la liste que nous donnons ici. (Arch. de Genève.)

2. On donnait le nom d'*affouages* à un vaste mas de bois situé au-delà du Vion (n° 728 de l'ancienne mappe d'Excenevex), parce que l'abbaye de Filly per-

Digitized by Google

Quant aux terres et aux rentes de l'abbaye, Berne les abergea à divers particuliers ou les céda provisoirement aux ministres qu'elle établit dans la province. Elle en aliéna même une partie. C'est ainsi qu'elle vendit la grange du Sablon [1] aux frères Boccard et le domaine de Marignens à Claude Baudichon de la Maisonneuve (1er mars 1547) [2]. Un peu plus tard (20 mai 1553), elle remit à François d'Allinge, seigneur de Montfort, en échange des droits que celui-ci possédait dans le mandement d'Allinge, tous les hommes, hommages, cens, etc., appartenant jadis à l'abbaye. Par le même acte, elle cédait à ce gentilhomme, zélé calviniste, les édifices du monastère avec deux poses de terres adjacentes moyennant 50 écus d'or d'introge et sous charge d'y réserver une habitation convenable au diacre et d'entretenir l'église avec ses deux chapelles [3]. Enfin, le 2 août de l'année suivante, elle cédait encore au même un bois de 24 poses, dit de la Millaz, voisin du monastère, et un autre de 60 poses au lieu dit en Forel, contre le bois de la Creusa, au-dessus de Rezier à Fessy, et celui des Vuardes à Perrignier [4].

Restitution et conversion du Chablais. — Les Bernois occupaient le Chablais depuis 23 ans, lorsque le jeune duc Emmanuel-Philibert, à la tête des armées impériales, battit les Français à Gravelines et les contraignit à lui restituer ses Etats (1558-59).

mettait aux habitants du village d'y aller couper du bois pour leur service journalier, moyennant la redevance annuelle d'une coupe d'avoine par feu. Ce droit leur fut maintenu par les Bernois et par les chevaliers des SS. Maurice et Lazare. Mais la Révolution le leur enleva en vendant ce bois au citoyen Anthoinoz.

1. La grange du Sablon avec son pourpris, de la contenance de douze poses, passa aux Rebut (1603) qui la vendirent aux Mathieu. C'est aujourd'hui la propriété d'une famille Détraz.

2. Les enfants de Claude Baudichon revendirent à Bernard d'Allinges (1580) ce domaine de la Tour qui passa ensuite aux de Budé, aux Charmot, etc., et se trouve occupé maintenant par les familles Suchet, Vuatoux, Dumont et Guyon.

3. Les édifices, donnés ici en augmentation de fief, avaient été cédés à François d'Allinge en vertu d'un acte passé à Berne le 12 janvier précédent.

4. Archives départementales.

Digitized by Google

Peu de temps après, ce prince obtint de Berne la restitution du Chablais (1564-1567), à la condition toutefois d'y laisser, dans le *statu quo,* la religion et les biens d'origine ecclésiastique. Le Chablais continua donc de suivre le culte calviniste, et les revenus de Filly demeurèrent entre les mains de ceux qui les avaient achetés ou abergés des seigneurs de Berne. Mais, sur la fin du siècle, de graves événements vinrent rendre à nos princes leur liberté d'action.

Les Bernois et les Genevois, ayant, au mépris du traité de Lausanne, envahi le Chablais à main armée (1589), le duc Charles-Emmanuel les en chassa, fit saisir les revenus ecclésiastiques [1], les remit à l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, à qui d'ailleurs le pape Grégoire XIII les avait accordés par deux bulles précédentes [2] ; renvoya de la province la plupart des ministres et y appela des missionnaires dans le but de ramener, si possible, à la vraie foi les habitants qui en avaient été violemment détachés.

Le premier missionnaire envoyé à Thonon ne tarda pas à se retirer devant les menaces des protestants. Mais le second se nommait *François de Sales* (1594). La douceur, la patience, le zèle héroïque, non moins que la science et l'éloquence du jeune apôtre, gagnèrent bien vite le cœur et l'esprit des Chablaisiens qui abjurèrent en masse l'hérésie à l'occasion des célèbres Quarante-Heures ouvertes à Thonon dans l'automne de 1598.

Le 7 octobre, abjuraient dans cette ville les chefs de famille d'Anières, d'Hermance, de Douvaine, de Ballaison, de Messery et de Filly. Ces derniers étaient au nombre de vingt-huit ; voici leurs noms : Bellod Philiberte, Beyssonnet Antoinette, Bocquard Françoise,

1. Il reprit même au seigneur de Coudrée les bâtiments de Filly avec deux pièces adjacentes.

2. Bulles du 13 avril 1575 et 24 juin 1579. (*Acad. sal.*, II, p. 268.)

Digitized by Google

Bossu Louis et Louis, Bourgens Claude, de Chalon (noble) Péronne [1], Duchamp Claude et Maurice, Chappuis Gaspard et Pierre, Chaudet Béatrix, Echarnier Pierre et Hélène, Guidon Claude, Guillermin Claude, Jacob Jean, Jordan Thomas et Thomas, Mathieu Françoise, Du Mont Jeanne, Petit Joseph, Portier Floret, Ravion Pierre, de Rua Mermet, de Sales Pierre, Ticon Rose et du Tigner Jean.

La messe rétablie à Filly. — Le Chablais converti, on se hâta d'y réorganiser le culte.

Mgr de Granier et S. A. Charles-Emmanuel firent tout d'abord dresser un état des églises paroissiales, des presbytères, des couvents et de leurs biens fonds.

Le cloître de Filly, le monastère et le clocher lui-même étaient tombés en ruines. Les cloches avaient été brisées; mais les officiers de S. A. en avaient sauvé le métal en le transportant dans le fort des Allinges. L'église, restée debout, était ouverte à tout venant; car il n'y avait plus de portes; et la nef, privée de son toit, menaçait de s'effondrer. Seul, le chœur était dans un état convenable et conservait encore une partie des sièges que les religieux occupaient avant la Réforme (8 novembre 1598) [2].

La visite de Mgr de Granier suivit de près celle des délégués. Le bon évêque encouragea les habitants à restaurer l'église de l'abbaye; en attendant il réconcilia le cimetière afin qu'on pût y enterrer les morts et il unit le village à la paroisse de Sciez.

Renonçant à sauver la nef, les habitants firent au chœur de l'église les réparations les plus urgentes. Lorsqu'elles furent achevées et l'autel rétabli, saint

1. Une demoiselle Perrine d'Echallon épousa Antoine Mathieu, notaire à Filly.

2. Ces détails sont tirés partie du procès-verbal de l'enquête, partie de la visite de cette église faite, le 23 septembre 1624, par Mgr J.-F. de Sales. Nous devons la communication de ces deux documents à l'obligeance de M. Domenjoud, qui les possède dans ses archives.

Digitized by Google

François de Sales, qui avait remplacé Mgr de Granier sur le siège épiscopal, vint consacrer l'un et l'autre. C'était le 22 septembre 1611. On devine sans peine la joie qu'éprouvèrent ces braves gens en voyant l'apôtre bien-aimé qui les avait tirés des ténèbres de l'hérésie et l'Auguste Sacrifice de la messe offert de nouveau dans leur antique église. Leur bonheur eût été complet, si on leur avait donné un prêtre qui résidât au milieu d'eux. Mais c'était impossible : leur pauvreté et petit nombre s'y opposaient. François de Sales maintint donc leur union à la paroisse de Sciez et mit Rd Claude de Blonay, curé de ce lieu, en possession de l'abbaye, ainsi que de deux petites pièces de terre adjacentes, à la charge de venir, une fois par semaine, célébrer une messe basse dans la chapelle de Filly et d'y administrer les sacrements de baptême et d'Eucharistie.

Cet arrangement, imposé par les circonstances, ne contenta point les gens de Filly. Aussi à la mort du curé de Blonay, spectable Michel Mathieu se rendit-il, au nom de tous, à Annecy, pour supplier l'autorité épiscopale d'imposer au nouveau curé l'obligation de célébrer la messe dans leur chapelle tous les dimanches et toutes les fêtes de l'année. Saint François de Sales faisait alors, à la suite de Charles-Emmanuel, le voyage d'Avignon dont il ne devait pas revenir. Jean-François de Sales, son frère et coadjuteur, avec le titre d'évêque de Chalcédoine, ayant pris l'avis des examinateurs assemblés pour le concours, refusa tout service pour le dimanche, et décida que le nouveau curé serait tenu de célébrer la messe à Filly le jour de la Dédicace, celui du patron, les jours de fêtes non solennelles et, à défaut de fêtes tombant dans la semaine, chaque vendredi de l'année (23 novembre 1622).

Les villageois de Filly néanmoins ne renoncèrent point à l'espérance de posséder le service religieux,

Digitized by Google

le dimanche, dans leur chapelle. Ils crurent même un instant leur désir accompli. C'était en 1643.

Les Barnabites de Thonon venaient de bâtir une tuilerie dans leurs bois d'Excenevex, à 7 ou 800 mètres au-delà du Vion. Déjà propriétaires des rentes féodales et d'une partie des immeubles de l'antique abbaye, comme nous le verrons plus loin, ces religieux crurent pouvoir se mettre en possession de l'église et de son pourpris. Un jour, le P. Alexis Mugnier, l'un d'eux, abat un noyer qui s'élevait sur le bord du cimetière et qu'il fait placer au travers du ruisseau, enlève, dans la partie du champ des morts réservée aux étrangers, une certaine quantité de terre qu'il fait jeter dans le chemin, et, poussant plus loin son audace, il force, un beau matin, la porte de la chapelle, pénètre dans le sanctuaire, y célèbre la messe en présence des notables du lieu et leur déclare *qu'il est abbé de Filly,* qu'il entend être maître dans l'église et que déjà il avait acheté une cloche, du poids de 60 livres, pour annoncer les offices.

Le nouvel abbé toutefois ne jouit pas longtemps de sa victoire. Averti de ce qui se passait, le chanoine Séraphin, alors curé de Sciez, accourut à Filly, fit mettre à la porte de l'église une serrure neuve et traduisit les Barnabites devant le Sénat de Savoie (2 juin 1643). Le procès dura longtemps.

Une enquête solennelle fut ouverte à Massongy, dans la maison d'honorable Nicolas Quisard (5 octobre 1644). Les témoins, au nombre de quatorze, déposèrent tous en faveur des droits du curé. Parmi eux, je remarque : un charpentier bourguignon, Blaise Vulliaume, qui travaillait à la tuilerie des Barnabites ; nobles Pierre Boccard de Curtet, châtelain de Coudrée, son fils Pierre, et spectable Jean-Amed Mathieu, docteur en droit; Gonin Bossu, cordonnier; Berthod Chappuis, vieillard nonagénaire; J.-F. Deville; P. Duchamp,

Digitized by Google

berger ; P. Guillermin ; Jean Jacob, tisserand, et Antoine Ticon, tailleur d'habits, tous de Filly.

Les témoins de l'enquête contradictoire, ouverte à Filly même (25 et 26 septembre 1645), dans l'auberge de J.-L. Favre, dit *la Débauche,* croient que le noyer abattu se trouvait en dehors du cimetière ; pour le reste, ils confirment la possession du curé qui finit par obtenir gain de cause [1].

Ecroulement de l'église. — Peu de temps après, d'ailleurs, l'église s'écroula ; et, lorsque, le 23 octobre 1663, Mgr d'Arenthon d'Alex, procédant à la visite générale du diocèse, vint à Filly, il n'y trouva plus que des masures. On continua cependant d'inhumer dans le cimetière jusqu'à ce que la clôture étant tombée à son tour, l'autorité épiscopale en interdit l'usage [2]. Les habitants de Filly demandèrent alors qu'on voulut bien leur accorder une place spéciale dans le cimetière de Sciez, offrant de verser de suite un demi-ducaton par feu pour les besoins les plus pressants de l'église mère, et de contribuer, à l'avenir, à l'entretien des immeubles paroissiaux. Faisant droit à leur demande, Mgr de Rossillon, de concert avec le curé et les habitants de Sciez, leur assigna l'angle nord-ouest (17 août 1702).

Quarante ans plus tard, l'église paroissiale étant devenue par trop petite et menaçant de s'effondrer, il fallut la rebâtir. Les villageois de Filly fournirent, pour leur part, les matériaux de l'abbaye [3], quelques

1. Dans cette enquête, dirigée par le sénateur Ducrest, les témoins originaires de Filly sont : Nr Pierre, feu Nr Jean Boccard ; Etienne Chappuis ; Paul Guillermin ; Pierre Jacob, tisserand, et Mr Jean, fils de Jacques Soudan, notaire. (Archives départementales.)

2. Archives de l'évêché. Chaque année, le 1er jour des Rogations, la procession de Sciez se dirige vers l'endroit où fut le cimetière de Filly et l'on y chante un *Libera me* pour l'âme des défunts dont les cendres y reposent. La dernière sépulture à Filly est du 6 septembre 1692.

3. Certains pans de murailles, restés debout, furent épargnés. « Il y a quarante-cinq ans, nous écrit M. le curé Lavorel — *auquel nous devons plusieurs autres renseignements très obligeamment fournis* — l'ancienne tour du clocher avait encore dix pieds de haut. »

Digitized by Google

tableaux fort anciens avec une petite cloche appelée *borgognotte* (1741-42) [1].

Maintenant que nous avons achevé l'histoire de l'église et de la paroisse de Filly, voyons ce que devinrent les possessions et les revenus de l'abbaye.

(A suivre.) J.-F. GONTHIER.

SAINT-VICTOR

La table du *Régeste genevois* a un article ainsi conçu :

VICTOR (ST-) *paroisse du décanat d'Annecy au XIVe siècle ; a changé de nom dès lors.*

Les procès-verbaux de la visite épiscopale qui a été faite de 1516 à 1518 dans le diocèse de Genève, établissent que le 19 août 1516, on visita successivement les paroisses de Trévignin, Epercy et Saint-Victor; et le lendemain, la paroisse de Montcel.

La paroisse de Saint-Victor n'avait que six feux. *Parrochiani sunt pauperes, in exiguo numero,* dit le procès-verbal.

La carte de l'Etat-major français indique un hameau de Saint-Victor, à une demi-lieue à l'est de Trévignin. Le Dictionnaire des postes (1885) a un article ainsi conçu : « Saint-Victor (Savoie) 36 habitants. Commune de Trévignin. »

On voit que l'article précité de la table du *Régeste genevois* aurait dû être rédigé ainsi :

VICTOR (ST-) paroisse du décanat d'Annecy; aujourd'hui hameau de la commune de Trévignin.

Eugène RITTER.

---

1. Elle avait probablement été donnée par un des nombreux bourguignons qui habitèrent Filly dans la première moitié du XVIIe siècle.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Joseph de Maistre, par Michel Revon. 1892. Paris. Librairie de la Nouvelle Revue.

Les deux grands prix qu'à l'admiration générale a obtenus M. le Dr Revon, en la même année, l'un, de l'Académie française, l'autre de l'Académie des sciences morales et politiques, sont d'une nature bien différente ; le volume sur l'arbitrage international est plutôt juridique, on y reconnaît le jurisconsulte déjà couronné dans les écoles de droit, en France ; l'étude sur Joseph de Maistre est un travail savant et plein de vie sur un écrivain distingué, dont la destinée a été bizarre et longtemps pénible, secouée comme une feuille, à une époque d'événements extraordinaires et de révolutions. Ces deux ouvrages se ressemblent peu.

Ainsi que le remarque avec raison notre auteur, Joseph de Maistre fut un génie à contrastes, et à la lecture de ses écrits, c'est un des traits qui frappent le plus, si l'on veut, en face d'une physionomie fort complexe, tenir compte de ses contradictions même qui expliquent assez l'admiration excessive ou la haine injuste que lui ont vouée les esprits étroits.

Ce génie et ce contraste qu'il nous fait connaître avec une vive intelligence, avec détails animés, clairs et plus d'une fois saisissants, sont le résultat d'études prolongées, d'un travail suivi, sérieux et persévérant ; Joseph de Maistre ne se manifesta que fort tard ; à l'inverse de beaucoup d'autres, il ne s'est pas hâté de publier ses œuvres, il a voulu les revoir de près et les laisser en quelque sorte lentement mûrir. Sa langue vigoureuse, originale et souvent audacieuse n'est pas

Digitized by Google

une œuvre précipitée. Elle a son caractère que plusieurs discuteront, sans l'égaler. Suivant l'expression pittoresque d'un peintre de mes amis, *elle est crânement assise sur jambes.*

Quand notre jeune et vaillant lauréat parle, avec une haute sympathie, de la langue française, dans un beau passage qu'a dû remarquer l'Académie, il a fait sentir délicatement que le style de Joseph de Maistre a bien sa valeur et que, Savoisien d'origine, il rappelle plus ou moins ceux du président Favre, de l'évêque Fenouillet, de Vaugelas et de saint François de Sales, qualités qui ne sont point à dédaigner.

Ajoutons qu'on doit d'autant plus l'apprécier que de Maistre, comme l'on sait, a longtemps vécu à l'étranger, fait défavorable à la langue nationale et qui lui nuit fort; il y a eu là, ne l'oublions pas, une lutte littéraire, intelligente et très méritoire, qu'il est juste de ne point passer sous silence.

Rappelons ici avec M. Revon que de Maistre, le futur chantre du bourreau, vivait paisiblement entre ses travaux de magistrat et ses chers loisirs d'homme d'étude, quand les premiers troubles de la Révolution vinrent exciter son éloquence secrète; quelques brochures, entre autres un court Mémoire sur les émigrés de la Savoie et une provinciale populaire sous le nom de Jean-Claude Têtu, furent les préludes, brefs et impérieux, d'une voix qui allait éclater dans toute l'Europe et y retentir comme le chant superbe de la vengeance et de l'expiation.

Ces événements grandioses, dont nos pères furent les témoins, avaient remué profondément sa conscience et produit sur lui, comme sur toute la génération contemporaine, une impression profonde, extraordinaire; surpris au premier abord par la rareté et l'excessive gravité du spectacle, il ne sut, non plus que tant d'autres, se l'expliquer d'une manière suffisante

Digitized by Google

et laissa tomber ces mots significatifs, venant d'une si grande intelligence : *Je n'y comprends rien.* Mais ce mot n'était pas pour lui le dernier.

Pendant un grand nombre d'années, il habite dans une pauvreté courageuse, à la cour de Russie, mal logé, mal nourri, conservant sa dignité d'homme, de comte et de ministre, gardant son rang, gagnant peu à peu la confiance d'un souverain étranger, obtenant le respect de tous ; il utilise cette vie douloureuse et fière, ces longs sacrifices qui semblent ne pas vouloir finir, pour ainsi dire, d'ailleurs presque ignorés, à écrire des livres qui ne sont pas oubliés, qu'on lit toujours et qui marquent dans l'histoire.

Sans être découragé par le très redoutable problème dont il n'était point maître à la première heure, au lieu de se laisser abattre, de jeter le manche après la cognée, il fait des efforts d'autant plus grands que la lutte est plus vive, la solution plus difficile. Les questions *qui s'agitent pour lui sont extrêmement importantes, elles éveillent un vrai combat d'idées, il ne reculera point et sera à la hauteur du combat.*

La complexité est l'essence même des époques de transition. Contradiction dans les faits, indécision dans les doctrines, inconsistance flottante des choses et des hommes, clair-obscur envahissant tout. Un génie qui surgit dans ces milieux troublés, en reproduit l'antagonisme intime. A la chute de la Royauté française, succède la Révolution, puis vient Napoléon. Impossible de vivre en ces temps-là, dans ces flux et reflux puissants, au milieu de ces coups et de ces contre-coups sans trève, de ces chocs violents et variés d'où sortait plus d'une fois une lumière, de ces choses divines et de ces choses hideuses, sans en recevoir la réverbération étrange. Impossible d'être alors une âme tout d'une pièce, sans doute et sans querelles intérieures, pour peu qu'on fût un esprit capable de re-

Digitized by Google

garder et de penser. Impossible d'être un génie complet, sans être un génie complexe en même temps.

Expiation, justice de Dieu! Cette idée ne tarde pas à se présenter à l'âme religieuse, ardente de de Maistre, orientée vers le surnaturel. Trop exalté pour se courber vers le terre à terre pénible où se traînent certains historiens raisonneurs, il était prêt à la vision colorée qui dispense de l'analyse lucide des faits, à l'anathème prophétique qui dispense de l'explication humaine. De tout temps les hommes qui ont eu devant eux l'effarement d'un spectacle extraordinaire, des catastrophes terribles, des événements exceptionnels et inouïs, et qui avaient dans le fond de leur cœur des croyances solides et sincères, ont vu là *des fléaux de Dieu,* des flagellations divines, et dans les révolutions des châtiments du ciel. M. Revon en cite un certain nombre d'exemples, il ne serait pas difficile d'augmenter encore ce nombre.

La *main de Dieu* apparut à de Maistre éclairant toute cette scène terrestre d'une céleste et prodigieuse lueur; la Révolution, qu'il allait prendre corps à corps et attaquer dans ses écrits avec sa puissante et forte ironie, fut pour lui un monstrueux adversaire qu'il sut combattre sans le rabaisser. Il déteste la Révolution, mais elle a pour lui un caractère grand, elle n'a pas pour adversaire un petit esprit dans le célèbre écrivain.

Je dois nécessairement, dans ce compte-rendu, être très incomplet, à peine indiquer des questions importantes, être forcément bref.

Après avoir brillamment esquissé la théorie des institutions politiques, il est tout naturellement conduit à une théorie des institutions religieuses; *Le Pape,* qui parut en 1819 à Lyon, est le prolongement logique de l'ouvrage fameux des *Considérations;* il oppose à l'esprit athée les anciennes croyances et les

Digitized by Google

vieilles traditions ; c'est la deuxième campagne de la guerre contre le XVIIIe siècle ; il montre l'anarchie née de la Révolution, aussi bien en politique qu'en religion. Il établit la reconstruction de l'Eglise, qu'il fonde fièrement dans le domaine idéal.

Pour cette œuvre audacieuse, il emprunte à la philosophie, à l'histoire, à la jurisprudence tous les matériaux qu'elles peuvent lui fournir ; il prend au droit et à la politique l'idée d'une juridiction sans appel. Il justifie l'Eglise d'attaques imméritées.

Dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, qui ont paru en 1821, l'infatigable polémiste poursuit une troisième campagne. Il attaque le XVIIIe siècle jusque sur le terrain métaphysique, il élargit encore son système pour le rattacher à une conception générale du monde. Loin de s'arrêter aux institutions terrestres, il aborde sans crainte les plus hautes régions spéculatives, monte à l'assaut de la citadelle altière où s'enfermaient les philosophes, et là, en plein ciel, leur livre une dernière bataille, jetant à l'adversaire toute sa réserve d'ironie et de géniale gaieté, le criblant de traits de feu et faisant jaillir à la fois tous les éclairs de sa dialectique. Ce livre, comme ses aînés, s'explique par le contre-coup des événements. Pour justifier Dieu, il ne cache ni les précipices, ni les escarpements, ni les catastrophes incessantes, ni l'éternelle pluie de malheurs, et à qui l'interroge sur ce déroulement sans fin de gouffres, il répond : *la Providence*.

En cette étude sur de Maistre, M. Revon a écrit de belles pages qu'il faut lire dans son travail et qui ne sont point indignes de l'auteur original lui-même, de Joseph de Maistre.

C'est dans ce tableau dantesque d'une infernale magnificence que se trouve la célèbre apologie du bourreau et que ce rôle s'explique si bien. Cet être qui n'est pas un homme ordinaire, n'est-il pas un envoyé

Digitized by Google

de Dieu ? De cet être hideux, de Maistre fait une peinture maîtresse, une vivante création.

M. Revon nous dit que Joseph de Maistre était né pour la lutte ; suivant lui, dans l'éternelle tempête du monde, il dérive de Voltaire, ce qui a l'air d'un vrai paradoxe. Jamais deux hommes opposés n'eurent une si étrange ressemblance, l'un, grand ennemi du Christianisme, l'autre, précisément le contraire, capable de lui tenir tête, et dont l'originalité a consisté bien souvent à prendre le contre-pied des thèses du philosophe. Il n'en est pas moins vrai, dit notre lauréat, que, par-dessus la Révolution qui les sépare, ces frères ennemis se tendent la main ; en ce grand duel d'idées, de Maistre emprunte, à chaque instant, les propres armes de Voltaire, et les manie avec un talent supérieur.

Dans les *Soirées,* de Maistre a livré sa dernière bataille contre le XVIIIe siècle, mais il ne se contente pas d'avoir attaqué Voltaire, il dirige une rude escarmouche contre les précurseurs des philosophes, Locke, le vieux Bacon, etc. Il leur livre des combats singuliers et clôt ainsi sa carrière de polémiste.

Le style de de Maistre est éloquent et lyrique, les esprits craintifs qui s'effraient ne le comprendront pas toujours ; au fond, c'est un style remarquable et plein de vie. En réalité, il y a dans ce penseur très distingué trois couches bien différentes : l'homme tendre et aimant, d'abord, auquel nous devons des pages charmantes dont j'aurais voulu pouvoir citer quelques-unes ; le penseur qui, dans la lutte, est rude et dur, auquel on ne peut demander raisonnablement la douceur évangélique et admirable de saint François de Sales.

Le penseur est plus terrible que l'homme parce qu'il est logique ; mais l'écrivain est encore plus cruel parce qu'il est artiste.

Digitized by Google

Pour bien juger de Maistre, n'oublions pas qu'il a beaucoup souffert de la Révolution française, et qu'il en était trop proche pour la pouvoir apprécier froidement et impartialement dans son ensemble.

Joseph de Maistre aimait beaucoup la langue française ; il aimait aussi beaucoup la Savoie, dont notre lauréat parle une ou deux fois dans la seconde partie de son étude.

Peut-être y aurait-il un autre travail à faire, déterminer exactement ce qui, dans l'œuvre du grand polémiste, appartient essentiellement à la Savoie, travail délicat, non pas des plus faciles et qui aurait son intérêt [1].

Bords de l'Arve, décembre 1892.

Jules Vuy.

P. S. — Au moment où j'écris ces lignes, M. Revon, que son mérite a appelé au Japon où il occupera une chaire académique importante, est en route pour la grande île lointaine.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bulletin de la Soc. vaudoise des Sc. nat., 3e s., vol. XXVIII, n° 108. — Michel Levy : *Etudes sur les pointements de roches cristallines qui apparaissent au milieu du Flysch du Chablais, des Gets aux Fenils.* Une bande de quelques kilomètres de largeur entre Taninges dans la vallée du Giffre et Saanen dans la vallée de la Sarine, englobe l'affleurement houiller supérieur de Taninges, les pointements cristallins des environs des Gets et celui des Fenils (vallon de Gries-

1. Dans les pages qui précèdent ont été reproduits plusieurs passages textuellement empruntés à M. Revon.

Digitized by Google

bach) et elle réunit ainsi dans une traînée N.-E., sensiblement parallèle aux grands plis de la région, tous les affleurements d'origine encore mal expliquée qui pointent au milieu des brèches et du Flysch du Chablais. Cinq types de roches éruptives apparaissent dans ces gisements, en place ou en fragments abondants dans les brèches qui les accompagnent : 1° Une variété de *granite pegmatoïde* analogue à la protogine ; 2° une *serpentine* très pauvre en cristaux non épigénisés ; 3° des *diabases* et *gabbros* à structure grenue, très ouralitisés et saussuritisés ; 4° des *porphyrites* entièrement cristallines à grands cristaux de feldspath et dont les éléments du second temps présentent généralement la structure ophitique ; 5° un autre type très abondant de *porphyrites* presque exclusivement feldspathiques, à structure microlitique arborisée, enchevêtrée ou variolitique. Ces roches se rencontrent à la Rosière, au chalet des Bonnes, à Mouille-Ronde et aux Atraix. M. Michel Levy admet que le Flysch du Chablais touche des pointements de roches cristallines tous antérieurs au dépôt de ce terrain. Il conclut en résumé que ces pointements ne peuvent être considérés comme des blocs exotiques ; ils comportent deux affleurements de protogine, un de gabbro, un de serpentine et deux pointements de porphyre variolitique. Ils sont toujours accompagnés de brèches stratifiées et de schistes rouge lie-de-vin qui leur sont postérieurs ; les brèches contiennent des débris de toutes les roches précédentes, et, en outre, de nombreux fragments de porphyrite ophitique ; elles contiennent parfois aussi des fragments de grès houiller, de quartz blanc, de protogine, d'amphibolites et de gneiss. Le Flysch paraît entourer ces brèches et ces schistes sans interposition d'aucun terme de la série secondaire ; il est vraisemblable que le contact se fait avec une discordance angulaire. Au point de vue de la

Digitized by Google

nature des roches éruptives du Chablais, toutes sont basiques à l'exception de la protogine. La détermination précise de l'âge de cette venue éruptive n'est pas possible. Tout ce que l'on peut induire, c'est que les serpentines, gabbros, porphyres ophitiques et porphyres variolitiques sont divers termes d'une même venue antérieure au Flysch. M. L. R.

L'ancien Forez; nov. 1892. — De Varax : *La maison d'Arod;* cite Catherine Arod, huitième enfant de J.-Jacques Arod, écuyer, et de Christine de Gleteins (mariée le 3 nov. 1592) et qui épouse vers 1637 Mre Charles de Mareste, seigneur de Saint-Agnies en Savoye.

Bulletin d'histoire ecclésiastique, etc.; déc. 1892. — Perrin : *Histoire du Pont-de-Beauvoisin;* place la station de Labisco à Pont-de-Beauvoisin, malgré Longnon et la plupart des savants qui la placent aux Echelles.

Bulletin de la Soc. des antiquaires de France, 1890, p. 176. — M. Thonion, membre de la Société Florimontane, présente des antiquités gauloises recueillies avec des ossements dans un murger, près de Gruffy. Elles consistent en : torques, formés d'un simple fil de bronze lisse dont les extrémités ont été réunies par une soudure; anneaux, ornés de traits transversaux, à tige de bronze grêle ou en bronze creux; bracelets, représentés par quelques cercles de bronze lisse et de fils de bronze groupés en faisceau par un lien transversal; bracelets de jayet; plaque de bronze de ceinture de $0^m,37$ de long sur $0^m,07$ de haut; deux fibules de grandeur différente; un petit fer de javeline, long de $0^m.11$; une épée de fer à soie étroite, longue de $0^m,66$, un poignard de $0^m,40$ en fer, un dard de $0^m,66$. — D'après M. Flouest, le tumulus de Gruffy ressemble aux tumulus des Helvètes et des Séquanes; son mobilier, plus modeste que celui des sépultures gau-

Digitized by Google

loises des Hautes et Basses-Alpes, paraît être venu par colportage du Norique et de la Rhétie. La grande fibule a dû servir à retenir une étoffe très épaisse, comme le *sagum;* la javeline est un spécimen probable de la *madaris* mentionnée par Strabon (IV, 4, 3); l'épée se rattache au type dit de la Tène; enfin le dard n'est autre chose que le *pilum* romain qui se lançait au moyen de l'*amentum*. Tout prouve donc que l'enfouissement de Gruffy date du premier siècle avant J.-C.; il est peut-être contemporain de ces Allobroges qui ont combattu Cn. Domitius Ahenobarbus en 122.

Mémoires de la Soc. nationale des antiquaires de France, 6e série, t. I, 1890. — Blanchet : *Etude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine;* démontre, au contraire des assertions parfois hasardées de Tudot, qu'il est difficile de rien affirmer de précis au sujet de la date de la fabrication et de la destination de ces figurines. On peut ajouter à sa liste des musées celui d'Annecy qui possède deux statuettes de Vénus en argile blanchâtre et anépigraphes; l'une entière (type impudique de Tudot); de l'autre (type anadyomène de Tudot), il ne reste que la partie inférieure du corps, moins encore les pieds; la cassure paraît intentionnelle; la première a été trouvée dans les Fins, n° 384 du cadastre; j'ai ramassé la seconde dans le champ n° 392.

Mémoires et doc. de l'Académie chablaisienne, t. V, 1891. — Duplan : *Histoire de la ville d'Evian par noble François Prévost* (1623), 1re partie (réimpression). — *Documents :* Liste des 104 personnes nobles de la province de Chablais et du baillage de Gaillard imposées pour la capitation de 1734.

Opuscules. — Blanchard : *Le Droit de litre devant le Sénat de Savoie en 1782*. Chambéry, 1892; 18 pages, avec quelques mots sur les sénateurs de cette

Digitized by Google

époque. — DUVAL : *L'Invasion de la Savoie par l'armée sarde en 1793*. Saint-Julien, 1892 ; suite de mémoires et de documents comprenant un précis de la campagne de 1793 rédigé par Kellermann, des rapports militaires, des pièces particulières concernant le Faucigny, la Tarentaise et la Maurienne, et ayant pour but d'appeler l'attention du ministre de la guerre sur l'éventualité d'une nouvelle violation des territoires neutralisés.

Ouvrage. — DUBOIS-MELLY : *L'Amour et la Peste ;* Genève, 1892 ; reconstitution romanesque, mais intéressante, au point de vue de la couleur et du style, des mœurs de Genève au XVIIe siècle. C. M.

GLANES

MM. Benoît de Boigne et Hippolyte Dolin, de Chambéry, sont partis pour un voyage d'exploration et de chasse en Afrique. Ils se rendent dans les possessions portugaises au sud du Congo.

Mgr Verjus (Henri-Stanislas), évêque de Limyra, d'origine savoisienne, est mort le 13 novembre, à Oleggio, près Novare. Il n'avait que 32 ans.

Notre jeune concitoyen, M. Marius Tissot, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, vient d'obtenir, sur cent concurrents, la première des deux médailles décernées aux élèves les plus méritants de la section de la sculpture.

Les Savoyards de Paris ont fondé une société littéraire et artistique, avec un organe mensuel, *Le Cyclamen,* dont le premier numéro porte la date du 1er novembre. Nous souhaitons à cette double création longue vie et plein succès.

Un de nos compatriotes les plus en vue, l'amiral de Saint-Bon, ministre de la marine en Italie, est mort à Rome le 26 novembre : il avait été fait, récemment, grand-officier de la Légion d'honneur.

M. de Fésigny, lieutenant de vaisseau, commandant la flotille de l'Ouémé, a pris une part brillante à la conquête du Daho-

Digitized by Google

mey et s'est particulièrement distingué, le 29 septembre, au combat de Tohoué. Nous apprenons avec plaisir qu'il vient d'être nommé capitaine de frégate, au choix.

Le général Dumont, un des plus glorieux parmi les divisionnaires du cadre de réserve, est mort à Paris le 3 décembre 1892. Les journaux ont annoncé qu'il était né à Saint-Jean de la Porte, de parents français. La vérité est que son père, qui fut maire de cette commune sous le premier Empire, opta pour la nationalité française en 1814 et se fixa dans l'Isère, au Thouvet, d'où sa femme était native. Mais il était Savoyard.

Le lieutenant général François Chiron, de Chambéry, est décédé à Gênes le 19 décembre. Ses funérailles ont eu lieu le 21, avec une grande solennité.

ERRATA

—

Page 191 — ligne 6, au lieu de : lui *confia* le titre, lire : lui *conféra*.

Page 205 — note 1, rétablir comme suit les lignes 7 et 8 : N^e^ Olivier de Sciez eut... : Henri qui eut Jean et Anselme. Deux des fils de Jean, savoir Henri et Pierre,... Le 30 août 1371, etc. »

Page 207 — ligne 12, au lieu de *six*, lisez : *de 6 à 12*.

Page 216 — ligne 12, au lieu de *Aleggio*, lire *Oleggio*.

Page 232 — ligne 9, au lieu de C G ✠, lire G C ✠.

Page 242 — au lieu de d'Oncieux, lire d'Oncieu.

Page 249 — ligne 15, au lieu de : *s'emmouclâ*, lire : *s'emmouëla*.

Page 250 — note 2, ligne 5, au lieu de : il ne *le* quitta, lire : il ne *la* quitta.

Page 259 — ligne 7, considérer comme nuls les mots : *et le lac de Paladru avec ses restes de cités lacustres*. Ce lac est dans l'Isère.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES POUR 1892

ARTS ET INDUSTRIES

DUNANT Camille. Rapport sur la distribution des récompenses à l'Exposition industrielle d'Annecy, de 1892. 142

BIBLIOGRAPHIE

LE ROUX Marc. *Les Alpes françaises,* par Albert Falsan. 255
— Revue bibliographique 349
MARTEAUX P.-Ch. Revue bibliographique . 68, 132, 180, 262, 351
MORTILLET (DE) G. Revue bibliographique. . . 262
MUGNIER François. *Sébastien Castellion. Sa vie et son œuvre.* Etude sur les origines du protestantisme français, par Ferdinand Buisson . 124
PERRIN et SERAND. Liste des imprimeurs et libraires d'Annecy 58
RITTER Eugène. *La Mission de saint François de Sales en Chablais,* par M. l'abbé Gonthier. 63
VUY (Dr) Jules. *L'Arbitrage international,* par Michel Revon 177
— *Joseph de Maistre,* par Michel Revon. . . . 343

BIOGRAPHIE

MIQUET François. Les évêques savoyards au XIXe siècle. 27, 216
— Les officiers généraux 217, 294
— Eloi Serand 189

Digitized by Google

HISTOIRE

CHAPELLE A. *Laviscone* 113
DUCIS C.-A. Les origines d'Annecy 22
— Le palais de l'Isle à Annecy 38, 90
— Observations sur l'article de M. Chapelle. . . 121
— Les Pasquiers et les Chevaliers-tireurs d'Annecy. 196
— Les fondeurs de cloches Aubry. 215
GONTHIER J.-F. L'abbaye de Filly 200, 313
MARTEAUX P.-Ch. Note sur la date de la mort d'Antistius Labeo 48
PASCALEIN E. Date de l'avènement de Rodolphe du Châtelar 36
— Un émigrant tarin au XIIIe siècle : Pierre d'Aigueblanche. 154
RITTER Eugène. Saint-Victor 342

HISTOIRE NATURELLE

DELEBECQUE, FOREL et VALLOT. La catastrophe de Saint-Gervais 172
LE ROUX Marc. Les faunes lacustres. . . . 161, 252
MORTILLET (G. DE). Coquille spéciale au lac d'Annecy. 251

MÉTÉOROLOGIE, ASTRONOMIE, PHYSIQUE

JANSSEN J. Un observatoire au Mont-Blanc. . 6, 80
TISSOT Eugène. Bulletins. 72, 135

NUMISMATIQUE

Journal de Genève. La trouvaille de Monnetier . 253

PHILOLOGIE

FENOUILLET. A propos de la Brigade de Savoie . 248
TISSOT Eugène. Les noms de lieux de la Haute-Savoie 50

Digitized by Google

POÉSIE

AUW-CAMPS (VON) Juliette. *Rayon d'Avril* . . . 283
LORANS Paul. *Le Rouge-Gorge* 291
— *Un Soir de Noël* 292
MIQUET François. Rapport sur le Concours de poésie de 1892 272
RITTER Eugène. Un poète en Savoie : Eustache Deschamps. 108
VETTARD Auguste. *Le Progrès* 290
— *Le Chiffonnier*. 290
— *Le Rire* 291

VARIÉTÉS

MIQUET François. Glanes. . 70, 134, 184, 263, 353

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Composition du bureau pour 1892 v
Liste des membres effectifs et correspondants. . vi
Concours d'histoire et de poésie de 1892 (programme). 5
Lauréats du Concours de poésie en 1892 283
Dons faits à la Société et au Musée. 74, 137, 140, 185 267, 268
Séance du 13 janvier 1892 :
Décès de M. Pierre TOCHON 1
Communication de M. DUCIS sur les tombeaux en dalles de molasse 1
Renouvellement du bureau 1
Séance du 3 février 1892 :
Rapport de M. MARTEAUX sur le Concours de poésie de 1891 2
Communication de M. DUCIS sur les derniers comtes de Genevois 3
— de M. THONION sur le palais de l'Isle 4
— de M. Victor GAY sur la famille Tripp. 4
— de M. MARTEAUX sur la date de la naissance du proconsul Antistius Labeo 4
Présentation de la candidature de M. Antoine DESPINE . 4

Digitized by Google

Séance du 9 mars 1892 :
Admission de M. Antoine DESPINE 73
Communication de M. MARTEAUX sur des trouvailles de l'époque romaine à Pringy et aux Fins 74
— de MM. TISSOT, TAVERNIER, FENOUILLET et DUCIS sur les noms de lieux 74
Présentation de la candidature de M. FRÉZAT 74

Séance du 6 avril 1892 :
Admission de M. FRÉZAT 74
Don de deux manuscrits et d'un diplôme par M. Fabien PIGNARRE, avocat 74
Communication de M. MARTEAUX sur les débris d'une maison romaine. 75
— de M. MIQUET sur une trouvaille faite à Anglefort, près Seyssel 75
— de M. DUCIS et de M. CONSTANTIN sur le chemin de la Bouvarde 75
Présentation de la candidature de M. Henri DOMENJOUD . 75

Séance du 4 mai 1892 :
Décès de M. Eugène TISSOT. (Allocution de M. DUNANT, président.). 76
Communication de M. C. DUNANT, relative aux succès remportés par M. Michel REVON 76
— de M. MARTEAUX sur les tronçons d'une voie romaine à Gruffy 79
— du même sur une statuette en argile provenant des Fins. 79
— de M. Marc LE ROUX sur les faunes pélagique et profonde du lac d'Annecy 79
Admission de M. Henri DOMENJOUD. 79

Séance du 1er juin 1892 :
Communication de M. Marc LE ROUX sur une marmite en bronze, provenant des Fins. 137
— du même sur une dent de squale offerte par M. Louis Pillet 137
— du même sur une série de fossiles 139
— de M. DUCIS sur la délimitation du Valais 137
— de M. MARTEAUX sur les restes d'une habitation gallo-romaine 138

Séance du 6 juillet 1892 :
Don d'un nouvel ouvrage de Mme CARREY. 140

Digitized by Google

Communication de M. Ducis sur la voie romaine de Gruffy 140
— de M. Jules Vuy sur *l'Escalade* 140
Election de M. Thonion comme 2e vice-président . . . 141

Séance du 3 août 1892 :

Demande d'échange de nos publications 185
Dépôt d'un ouvrage de M. J. Mayor 185
Don d'une série de vues de Saint-Gervais par M. Kuss . 185
Communication de M. Ducis relative au Congrès des Sociétés savantes de La Roche 186
— du même sur la *Savoyarde* 186
— du même sur les chevaliers-tireurs d'Annecy . . . 186
— du même sur les fondeurs de cloches Aubry . . . 186
— de M. Joseph Serand sur la cloche et le bénitier du Collège Chappuisien 186

Séance du 7 septembre 1892 :

Présentation de la candidature de M. Max Bruchet . . 187
Communication de M. Ducis sur le Congrès de La Roche. 187
— de M. Miquet sur la trouvaille d'un trésor du xie siècle, à Monnetier. 187
— de MM. Marteaux et Serand sur les fouilles qu'ils ont exécutées dans le bas-fond de Châtillon 187
— de MM. Marteaux et Ducis sur la découverte d'une plaque de bronze ronde, portant en relief un buste d'homme 188
— de M. Fenouillet sur un manuscrit des *Chroniques de Genève*. 188
— du même sur un cri de guerre de la Brigade de Savoie. 188
Observations de M. Constantin sur cette communication. 188

Séance du 5 octobre 1892 :

Lettre de M. de Mortillet, relative à la faune du lac . 265
Demande d'échange présentée par la *Société suisse de numismatique* 265
Circulaire relative à la réunion des sociétés des beaux-arts à Paris, en 1893 265
Présentation de curiosités bibliographiques par M. Levet. 266
Fixation du prix de nos collections 266
Présentation des candidatures de MM. Corcelle et Gonthier 266
Admission de M. Max Bruchet 266

Séance du 3 novembre 1892 :

Décès de M. le sénateur Chaumontel 267

Digitized by Google

Communication de M. Ducis sur le *Dictionnaire des Communes* 267
— du même sur les effets d'un cataclysme remontant à l'époque romaine et constatés près de Pierre-Châtel . 267
Donation de 220 pièces de monnaie par M. Constantin . 267
Admission de MM. Corcelle et Gonthier 267
Don d'un nouvel ouvrage de M. DuBois-Melly. . . . 268
Communication de M. Marc Le Roux sur une maladie parasitaire qui atteint certaines plantes. 268
— du même sur le mimétisme animal 268
— du même sur la faune du lac 268
Nomination des jurys du concours Andrevetan. . . . 268

Séance du 7 décembre 1892 :

Communication de M. Marteaux sur divers minages opérés dans les Fins 269
— de M. Gonthier sur le cri de guerre de la Brigade de Savoie 270
— de M. Ducis sur la date de la mort du comte Humbert III 270
— de M. Serand sur la chapelle du Collège Chappuisien. 270
Décision portant publication du catalogue de la Bibliothèque de la Société 271

Séance du 29 décembre 1892 :

Rapport de M. Miquet sur le Concours de poésie de 1892. 271
Renouvellement du Bureau 272
Nouvelle communication de M. Ducis sur les fondeurs de cloches Aubry 272
Communication de M. Marteaux sur une hache de l'époque préhistorique 272

Le Directeur-Gérant : F. Miquet.

1281-93. — Annecy. Imprimerie de F. Abry.

Digitized by Google

les
. 26
à
. 26
. 26
. 26
26
26
26
26
26
269
70
70
70
1

Digitized by Google

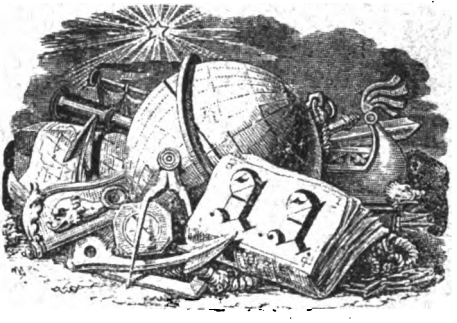

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 105 522 262

Digitized by Google